

Département des Pyrénées Orientales

Enquête Publique

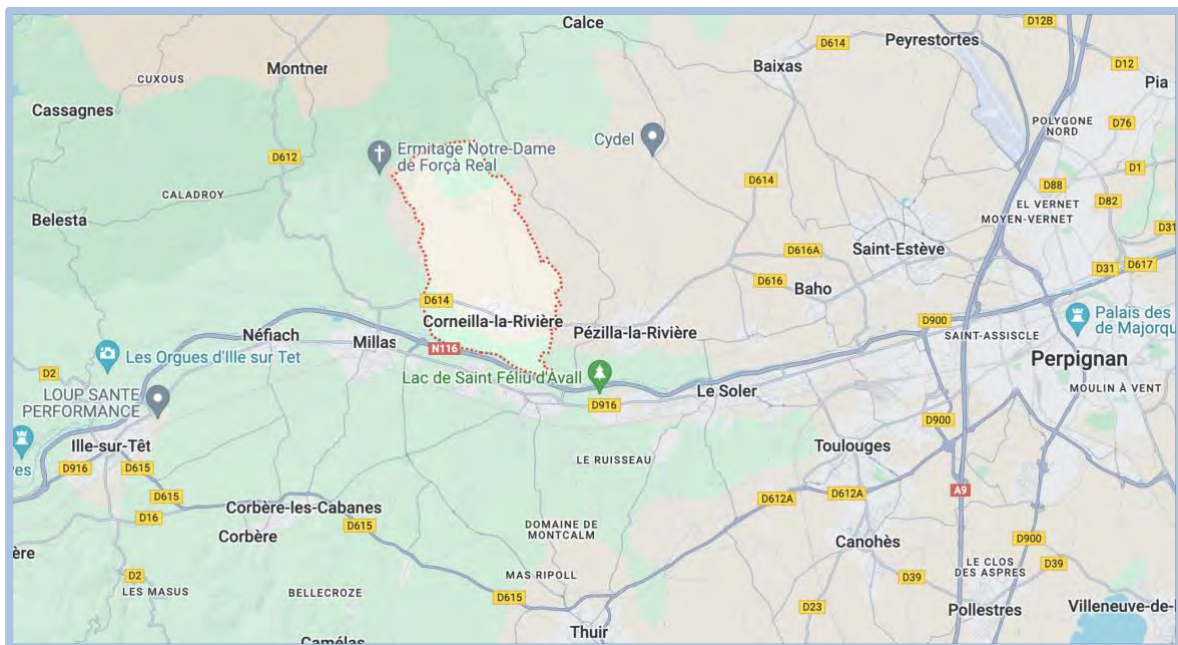
Commune de Corneilla-La-Rivière

Projet de parc éolien

Du 2 avril au 3 mai 2024

Annexes au Rapport d'enquête

MARTINE JUSTO - COMMISSAIRE ENQUETRICE



Bordereau des annexes

Dossier d'enquête publique

Projet de Parc Éolien – Corneilla-La-Rivière

1. Décision du Tribunal Administratif de Montpellier n° E24000001/34 du 17 janvier 2024 de désignation du commissaire enquêteur
2. Arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLUE/2024064-0001 du 4 mars 2024 portant ouverture de l'enquête publique
3. Affiche Avis d'enquête publique
4. Avis publiés par annonces légales 15 jours avant le début de l'enquête publique le 13 mars 2024
5. Avis publiés par annonces légales dans les 8 premiers jours d'enquête publique le 3 avril 2024
6. Constats d'affichage (J-15, début et fin enquête)
7. Avis Communauté de Communes Roussillon Conflent
8. Avis Communes Baho, Corbère les Cabanes, Thuir
9. Contributions écrites sur le registre papier de Corneilla
10. Contributions écrites sur le registre sur le registre dématérialisé
11. Courrier de FRTP Occitanie

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

17/01/2024

N° E24000001 /34

le président du tribunal administratif

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur du 17/01/2024

CODE : 2

Vu enregistrée le 09/01/2024, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet de la PREFECTURE des PO demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à *une demande d'autorisation environnementale pour un projet de parc éolien à CORNEILLA-LA-RIVIERE* ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1^{er} septembre 2023 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Martine JUSTO est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Christine TREBAOL - BELTRAN est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, la société Parc Eolien de CORNEILLA SAS en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, à Monsieur le Maire de CORNEILLA-LA RIVIERE, à la société Parc Eolien de CORNEILLA SAS, à Madame Martine JUSTO et à Madame Christine TREBAOL - BELTRAN.

Fait à Montpellier, le 17/01/2024

Le Magistrat-délégué,



Louis-Noël LAFAY



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement

Perpignan le 4 mars 2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° PREF/DCL/BCLUE/2024064-0001
Portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation
environnementale présentée par la SAS PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA portant sur son
projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière

Le préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'Environnement ;

VU l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du Code de l'environnement ;

VU le bilan de la concertation préalable avec le public sur le projet de parc éolien à Corneilla-la-Rivière ;

VU la demande d'autorisation environnementale présentée par PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA, société par actions simplifiée (SAS), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 519 767 727, représentée par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS, dûment habilité à cet effet et Directeur de Zone Sud Est et Outre-Mer d'EDF Renouvelables France, dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE cedex, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Corneilla-la-Rivière ;

VU les avis des services et organismes consultés dans le cadre de l'instruction du dossier, notamment l'avis de l'Autorité Environnementale du 9 février 2023 ;

VU le rapport de fin d'examen de l'inspecteur des installations classées de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie du 17 décembre 2023 ;

VU la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, rubrique 2980-1 (A) (activité soumise à autorisation) ;

.../...

VU la décision n° E24000001/34 du 17 janvier 2024 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER, désignant Madame Martine JUSTO, ingénieure informatique retraitée, en qualité de commissaire enquêtrice ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre cette demande d'autorisation à enquête publique conformément au Code de l'Environnement ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Corneilla-la-Rivière, présentée par la SAS PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA, **pendant une durée de 32 jours consécutifs du mardi 2 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 à 17h inclus.**

Le projet consiste en la création d'un parc éolien composé de 10 éoliennes terrestres et de 3 postes de livraison pour une puissance totale installée de 30 MW.

La demande porte au titre du code de l'environnement sur :

- l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement au titre de l'article L. 512-1,
- une absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 en application du IV de l'article L. 414-4,
- une dérogation espèces protégées (article L. 411-2 alinéa 4).

Les activités faisant l'objet de la demande seront exercées sur la commune de Corneilla-la-Rivière, parcelles cadastrées section A n° 818, 790, 898, 901, 884, 957 et 886, et section B n° 369, 346, 280, 32, 781 et 705.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Lisa BERTO, Cheffe de projets, Tel : 06 03 08 37 71 – mail : lisa.berto@edf-re.fr.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, autorité environnementale, la réponse du maître d'ouvrage, et les avis recueillis en application des articles R.181-19 à R. 181-32 du Code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, la décision prise par le préfet de département sera soit une autorisation assortie de prescriptions, soit un refus.

ARTICLE 2 :

En vertu de la décision n° E24000001/34 du 17 janvier 2024 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER Madame Martine JUSTO, ingénieure informatique retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice chargée de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

ARTICLE 3 :

La commune de Corneilla-la-Rivière est territoire d'accueil du projet, les communes de Baho, Baixas, Bélesta, Calce, Camélas, Cassagnes, Castelnou, Corbère, Corbères-les-Cabanes, Estagel, Ille-sur-Têt, Latour-de-France, Le Soler, Millas, Montner, Néfiach, Pézilla-la-Rivière, Saint-Estève, Saint-Feliu-d'Amont, Saint-Feliu-d'Avall, Thuir et Villeneuve-la-Rivière sont concernées par le rayon d'affichage prévu à la nomenclature des installations classées.

ARTICLE 4 :

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé dédié à la présente enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5194>. Ce lien sera également accessible depuis le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.pyrenees-orientales.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques et autres procédures puis « ICPE - Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ».
- sur support papier, **en mairie de Corneilla-la-Rivière, siège de l'enquête**, sise 1 rue de la Poste (66 550), aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h ;
- sur support papier, **en mairie d'Ille-sur-Têt**, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- sur un poste informatique situé en préfecture, 5 rue Bardou Job (2eme étage) aux heures d'ouverture soit de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous par téléphone au 04.68.51.68.66 ou 04.68.51.68.65.

Par ailleurs, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet des Pyrénées-Orientales – bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement, dès la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5194@registre-dematerialise.fr

Seuls les courriers électroniques reçus pendant l'enquête seront pris en compte.

Ces observations seront consultables par le public sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5194>

Les observations pourront également être adressées par voie postale, avant la clôture de l'enquête par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice en mairie de Corneilla-la-Rivière désignée siège de l'enquête, sise 1 rue de la Poste (66 550). Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête, par la commissaire enquêtrice après les avoir visées.

Le public pourra également consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, en mairie de Corneilla-la-Rivière et Ille-sur-Têt, aux heures d'ouverture au public susmentionnées.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont transmis sans délai à la commissaire enquêtrice et clos par elle.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 6 :

La commissaire enquêtrice recevra, en personne, les observations du public à la mairie selon le calendrier suivant :

Mairie de Corneilla-la-Rivière (siège de l'enquête) :

- le mardi 2 avril 2024 de 9h à 12h,
- le lundi 22 avril 2024 de 9h à 12h,
- le vendredi 3 mai 2024 de 14h à 17h.

Mairie d'Ille-sur-Têt :

- le mercredi 10 avril 2024 de 14h à 17h.

ARTICLE 7 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié par voie d'affichage quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête par les soins des maires des communes de Baho, Baixas, Bélesta, Calce, Camélas, Cassagnes, Castelnou, Corbère, Corbères-les-Cabanes, Corneilla-la-Rivière, Estagel, Ille-sur-Têt, Latour-de-France, Le Soler, Millas, Montner, Néfiach, Pézilla-la-Rivière, Saint-Estève, Saint-Feliu-d'Amont, Saint-Feliu-d'Avall, Thuir et Villeneuve-la-Rivière.

Les maires de ces communes attesteront de l'accomplissement de cette formalité par un certificat qui sera transmis au préfet, bureau du contrôle de légalité, de l'urbanisme et de l'environnement, à la fin de l'enquête.

Le maître d'ouvrage affichera sur le site l'avis au public selon les modalités de l'article 3 l'arrêté du 9 septembre 2021 du Ministre de la Transition Écologique.

L'avis au public sera diffusé par les soins du Préfet dans les journaux locaux « l'Indépendant » et « La Semaine du Roussillon » au moins quinze jours avant le début de l'enquête.

Le même avis sera rappelé dans les mêmes journaux dans les 8 premiers jours de l'enquête et publié sur le site internet de la préfecture.

Les frais d'affichage et d'insertion sont à la charge du demandeur.

ARTICLE 8 :

L'avis au public et la décision du 9 février 2023 de la MRAe, autorité environnementale, sont consultables sur le site internet de la préfecture à l'adresse : « <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr> » rubrique « publication » puis « enquête publique et autres procédures » puis « ICPE - Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ».

ARTICLE 9 :

Les conseils municipaux des communes de Baho, Baixas, Bélesta, Calce, Camélas, Cassagnes, Castelnou, Corbère, Corbères-les-Cabanes, Corneilla-la-Rivière, Estagel, Ille-sur-Têt, Latour-de-France, Le Soler, Millas, Montner, Néfiach, Pézilla-la-Rivière, Saint-Estève, Saint-Feliu-d'Amont, Saint-Feliu-d'Avall, Thuir et Villeneuve-la-Rivière sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête, faute de quoi, il sera passé outre.

ARTICLE 10 :

Après la clôture de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice convoquera dans les huit jours le demandeur et lui communiquera les observations formulées par le public, consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai de 15 jours, un mémoire en réponse.

La commissaire enquêtrice remettra au préfet le dossier d'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et ses conclusions motivées dans les trente jours après la clôture de l'enquête sauf demande de report motivée.

ARTICLE 11 :

A l'issue de la procédure d'enquête, toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance en préfecture - Direction des Collectivités et de la Légalité - bureau du Contrôle de Légalité, de l'Urbanisme et de l'Environnement 5, rue Bardou Job à PERPIGNAN, ainsi qu'en mairies de Corneilla-la-Rivière et Ille-sur-Têt, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice pendant le délai d'un an. Ce rapport sera consultable sur le site de la préfecture sus-mentionné pendant la même durée.

ARTICLE 12 :

Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, Madame la commissaire enquêtrice, les maires de Baho, Baixas, Bélesta, Calce, Camélas, Cassagnes, Castelnou, Corbère, Corbères-les-Cabanes, Corneilla-la-Rivière, Estagel, Ille-sur-Têt, Latour-de-France, Le Soler, Millas, Montner, Néfiach, Pézilla-la-Rivière, Saint-Estève, Saint-Feliu-d'Amont, Saint-Feliu-d'Avall, Thuir et Villeneuve-la-Rivière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général,


Yohann MARCON



PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la
SAS PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA portant sur son projet de parc éolien sur la
commune de Corneilla-la-Rivière

Par arrêté n° PREF/DCL/BCLUE 2024 064-0001 du 4 mars 2024 et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit une enquête publique pendant une durée de 32 jours consécutifs du mardi 2 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 à 17h inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA, société par actions simplifiée (SAS), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 519 767 727, représentée par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS, dûment habilité à cet effet et Directeur de Zone Sud Est et Outre-Mer d'EDF Renouvelables France, dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE cedex, pour son projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière.

A l'issue de la procédure, la décision sera soit une autorisation assortie de prescriptions soit un refus.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER a désigné Madame Martine JUSTO, ingénieure informatique, retraitée, en qualité de commissaire enquêtrice chargée de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

Un exemplaire du dossier d'enquête publique détaillant la demande d'autorisation sera déposé en mairies de Corneilla-la-Rivière (siège de l'enquête) et d'Ille-sur-Têt pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier aux heures habituelles d'ouverture de ces mairies soit :

- Corneilla-la-Rivière : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h,

- Ille-sur-Têt : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,

et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est également consultable :

- sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé dédié à la présente enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5194>. Ce lien sera également accessible depuis le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.pyrenees-orientales.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques et autres procédures puis « ICPE -Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ».

- sur un poste informatique situé en préfecture, 5 rue Bardou Job (2eme étage) aux heures d'ouverture soit de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous par téléphone au 04.68.51.68.66 ou 04.68.51.68.65.

Par ailleurs, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet des Pyrénées-Orientales – bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement, dès la publication de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5194@registre-dematerialise.fr

Seuls les courriers électroniques reçus pendant l'enquête seront pris en compte.

Ces observations seront consultables par le public sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5194>

- par voie postale, avant la clôture de l'enquête par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice en mairie de Corneilla-la-Rivière désignée siège de l'enquête, sise 1 rue de la Poste (66 550). Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête, par le commissaire enquêteur après les avoir visées.

- directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, en mairies de Corneilla-la-Rivière et Ille-sur-Têt, aux heures d'ouverture au public susmentionnées.

La commune d'implantation du projet est Corneilla-la-Rivière.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, l'avis rendu le 9 février 2023 sur cette dernière par la Mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, autorité environnementale, la réponse du maître d'ouvrage, et les avis recueillis en application des articles R.181-19 à R. 181-32 du Code de l'environnement.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Lisa BERTO, Cheffe de projets, Tel : 06 03 08 37 71 – mail : lisa.berto@edf-re.fr.

La commissaire enquêtrice recevra, en personne, les observations du public selon le calendrier suivant :

Mairie de Corneilla-la-Rivière (siège de l'enquête) :

- le mardi 2 avril 2024 de 9h à 12h,
- le lundi 22 avril 2024 de 9h à 12h,
- le vendredi 3 mai 2024 de 14h à 17h.

Mairie d'Ille-sur-Têt :

- le mercredi 10 avril 2024 de 14h à 17h.

A l'issue de la procédure d'enquête, toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance en Préfecture - Direction des Collectivités et de la Légalité – bureau du Contrôle de Légalité, de l'Urbanisme et de l'Environnement, 5 rue Bardou Job à PERPIGNAN, ainsi qu'en mairies de Corneilla-la-Rivière et Ille-sur-Têt du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ce rapport sera consultable sur le site de la préfecture sus-mentionné pendant 1 an.

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire générale
Yohann MARCON

PERPIGNAN

Miss France 2024 attendue en mars

PAGE 6



USAP

Bruce Devaux, nouveau pilier

PAGES SPORTS

Mercredi 13 mars 2024 • N°73 • Espagne 1,80€ • France 1,30€

L'INDÉPENDANT

CATALAN

lindependant.fr

Le Chef catalan Paul Pairet toujours au Top

TÉLÉ. C'est parti pour une 15^e saison de Top Chef, dès ce soir, avec Paul Pairet dans le jury. Depuis Shanghai où il est installé, le Catalan évoque ses envies de « bon manger ».

PAGE 3

TOULOUGES

Le procès renvoyé pour une randonnée

PAGE 2

ARGELÈS-SUR-MER

La femme dans la Préhistoire

PAGE 11



CABESTANY

La mobilité en question

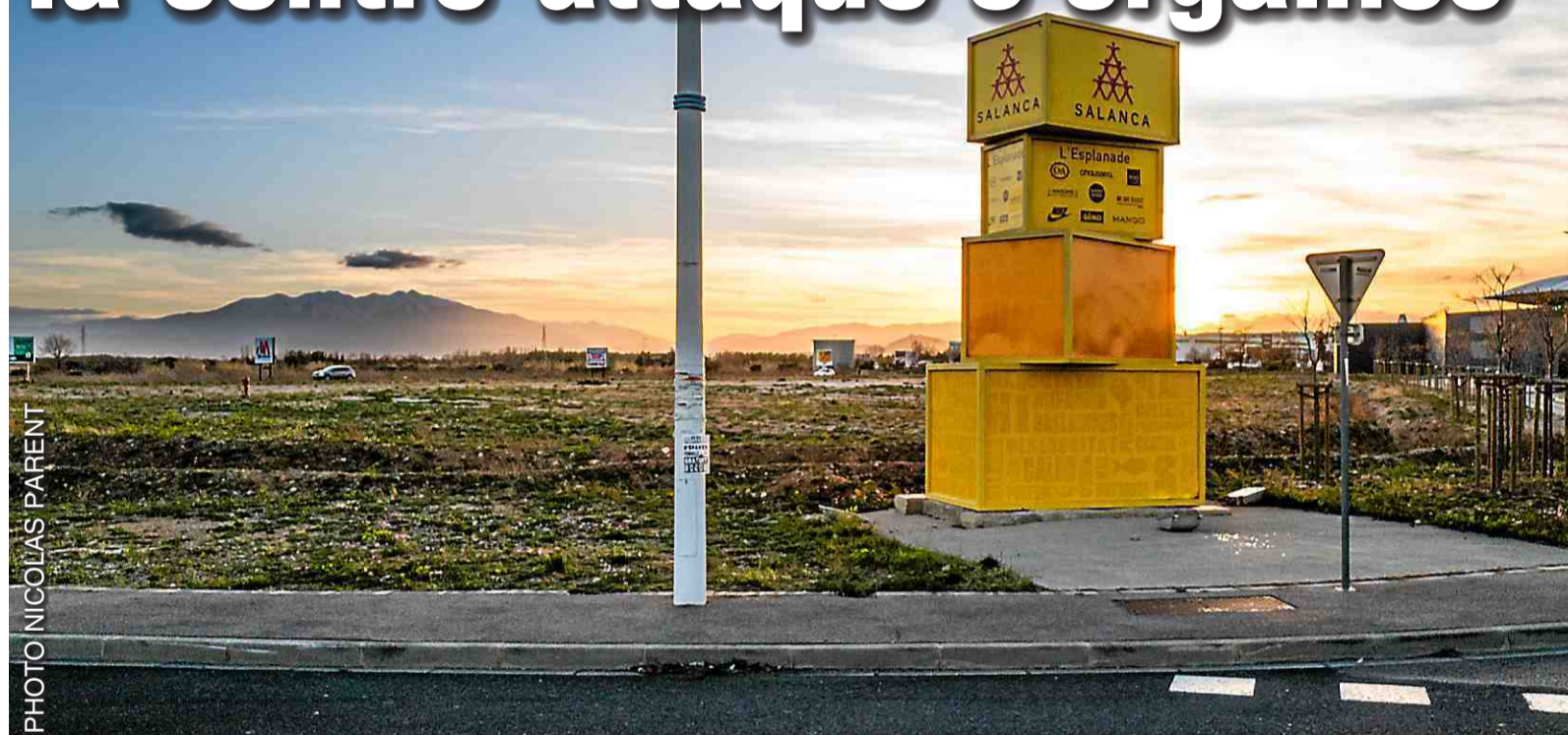
PAGE 7

CONFLENT

Budget et démission à la CCCC

PAGE 17

Primark en projet à Clairra : la contre-attaque s'organise



Malgré les 135 emplois promis sur la zone de Salanca, grâce à l'enseigne de discount vestimentaire irlandaise, et le vote favorable recueilli en commission d'aménagement commercial le 22 février, une offensive se prépare en coulisses. La Fédération départementale des associations de commerçants ne voit pas d'un bon œil l'arrivée de ce mastodonte hors cœur de ville.

PAGE 4

ÉDITO

Méga-dangereux

Des camions de 60 tonnes. Jusqu'à 25 m de long. Bien plus grands et bien plus gros que ce qui est actuellement autorisé sur les routes de France, comme d'Europe. Le cliché du poids lourd à l'américaine comme on n'en voit, pour le moment, qu'à la télévision, dans des émissions sur les « convoyeurs de l'extrême » à l'autre bout du monde... Sauf que ce mardi, le Parlement européen a approuvé l'utilisation de « méga-camions ». On est encore loin de voir ces engins XXL arriver en France puisque pour cela, il faudra que la loi française les autorise. Mais la porte est ouverte. Et certaines entreprises font déjà le lobbying pour. En Bretagne, la Fédération nationale des transporteurs routiers a déjà expliqué qu'elle était intéressée... Une aberration tant ces camions sont dangereux. Pour les usagers de la route d'abord... Les chances de survie d'un piéton ou d'un cycliste (voire même d'un automobiliste), dans les angles morts de telles machines frôlent le zéro. Pour la planète ensuite... Avec des mastodontes, le gasoil et ses émissions de carbone a encore de beaux jours devant lui... Alors qu'il serait tellement plus vertueux de mettre les marchandises (ou les camions) sur des trains, l'Europe fait le choix de la facilité. Mais pas vraiment celui de l'avenir...

Guilhem Richaud

Avec Le supplément Pétanque



GREENLAND FESTIVAL
31/05 > 02/06
2024 PALAU DEL VIDRE

CHRISTOPHE WILLEM | DELUXE
HOSHI | NINHO | OFENBACH
PLK | SCH | SUPERBUS
TIAKOLA | TRINIX
ZAHO DE SAGAZAN ...

www.festival-greenland.com

PEFC 10-31-3491
PEFC Certifié

Exposition de voitures vintage de 11h à 16h

17 MARS
12H

Repas dansant vintage

37€
Menu élaboré par notre chef

Tombola gratuite pour les participants.
Repas animé par le groupe Copacabana

Wahoo
RÉSIDENCE SENIORS

Réservation avant le 15 mars
04 68 66 98 98

115 Avenue Georges Guynemer - 66100 PERPIGNAN

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Avis d'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA portant sur son projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière

1ÈRE INSERTION

Par arrêté n° PREF/DCL/BCLUE 2024 064-0001 du 4 mars 2024 et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit une enquête publique pendant une durée de 32 jours consécutifs du mardi 2 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 à 17h inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA, société par actions simplifiée (SAS), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 519 767 727, représentée par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS, dûment habilité à cet effet et Directeur de Zone Sud Est et Outre-Mer d'EDF Renouvelables France, dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE cedex, pour son projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière.

A l'issue de la procédure, la décision sera soit une autorisation assortie de prescriptions soit un refus.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER a désigné Madame Martine JUSTO, ingénieure informatique, retraitée, en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

Un exemplaire du dossier d'enquête publique détaillant la demande d'autorisation sera déposé en mairies de Corneilla-la-Rivière (siège de l'enquête) et d'Ille-sur-Têt pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier aux heures habituelles d'ouverture de ces mairies soit :

● Corneilla-la-Rivière : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h,

● Ille-sur-Têt : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,

et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est également consultable :

● sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé dédié à la présente enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5194>. Ce lien sera également accessible depuis le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.pyrenees-orientales.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques et autres procédures puis « ICPE - Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ».

● sur un poste informatique situé en préfecture, 5 rue Bardou Job (2eme étage) aux heures d'ouverture soit de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous par téléphone au 04.68.51.68.66 ou 04.68.51.68.65.

Par ailleurs, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet des Pyrénées-Orientales - bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement, dès la publication de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, le public

pourra formuler ses observations :

● par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5194@registre-dematerialise.fr

Seuls les courriers électroniques reçus pendant l'enquête seront pris en compte.

Ces observations seront consultables par le public sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5194>

● par voie postale, avant la clôture de l'enquête par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêteur en mairie de Corneilla-la-Rivière désignée siège de l'enquête, sise 1 rue de la Poste (66 550). Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête, par le commissaire enquêteur après les avoir visées.

● directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, en mairies de Corneilla-la-Rivière et Ille-sur-Têt, aux heures d'ouverture au public susmentionnées.

La commune d'implantation du projet est Corneilla-la-Rivière.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, l'avis rendu le 9 février 2023 sur cette dernière par la Mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, autorité environnementale, la réponse du maître d'ouvrage, et

les avis recueillis en application des articles R.181-19 à R. 181-32 du Code de l'environnement.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Lisa BERTO, Cheffe de projets, Tel : 06 03 08 37 71 - mail : lisa.bereto@edf-re.fr.

La commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public selon le calendrier suivant :

Mairie de Corneilla-la-Rivière (siège de l'enquête) :

le mardi 2 avril 2024 de 9h à 12h,
le lundi 22 avril 2024 de 9h à 12h,
le vendredi 3 mai 2024 de 14h à 17h.

Mairie d'Ille-sur-Têt :

le mercredi 10 avril 2024 de 14h à 17h.

A l'issue de la procédure d'enquête, toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance en Préfecture - Direction des Collectivités et de la Légimité - bureau du Contrôle de Légimité, de l'Urbanisme et de l'Environnement, 5 rue Bardou Job à PERPIGNAN, ainsi qu'en mairies de Corneilla-la-Rivière et Ille-sur-Têt du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur. Ce rapport sera consultable sur le site de la préfecture sus-mentionné pendant 1 an.

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général,

Yohann MARCON

MLC

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation : 5 Rue de Bellevue
66140 CANET EN ROUSSILLON
915107684 RCS PERPIGNAN

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2023, au siège de la liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jérôme VILLEMUR, demeurant 5 rue Bellevue 66140 CANET-EN-ROUSSILLON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé

la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de PERPIGNAN, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

LUXURY REAL ESTATE

SASU au capital de 10 000 €
Siège social : 19 rue paul louis courier
11100 NARBONNE
RCS NARBONNE 949 507 719

L'assemblée générale extraordinaire du 05/03/2024 a décidé le transfert du siège social à compter du 01/09/2023 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

● Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 19 rue paul louis courier, 11100 NARBONNE.

● Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 11 promenade de la cote vermeille, 66140 CANET EN ROUSSILLON.

Radiation au RCS de NARBONNE et réimmatriculation au RCS de PERPIGNAN.

V.I Portable

Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : 25 avenue du Haut Vernet
66430 BOMPAS
R.C.S. PERPIGNAN 915 352 223

Aux termes d'une délibération en date du 4 Mars 2024, la gérante a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société par

application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.
Mention au RCS de PERPIGNAN.

HEV AEROGOMMAGE HYDROGOMMAGE

Société par actions simplifiée
Capital : 1 200 €
Siège social : 25, rue Jean Lurçat - 66700 ARGELES SUR MER

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à Argelès-sur-Mer du 15 février 2024, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : HEV AEROGOMMAGE HYDROGOMMAGE

Siège social : 25, rue Jean Lurçat - 66700 ARGELES SUR MER

Objet social : Toutes activités d'aérogommage, d'hydrogommage, de décapage et de nettoyage de surface, sur tous supports.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 200 € uniquement constitué de numéraire.

Cession des actions : Toutes transmissions d'actions doivent être autorisées par décision collective extraordinaire

PRESIDENT : Monsieur Eric LANCIEN, Né le 15 janvier 1972 à Levallois Perret (92) Demeurant : 25, rue Jean Lurçat - 66700 ARGELES SUR MER

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Valentin AUTONES, Né le 3 mai 2000 à Perpignan (66) Demeurant : 3, rue des Perdrix - 66700 ARGELES SUR MER

Monsieur Hervé REGIOR : Né le 29 novembre 1965 à Colmar (68) Demeurant : 20, rue de la Têt - 66270 LE SOLER

RCS PERPIGNAN
Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination :

PIECES HYDRO FRANCE

Forme : Société par actions simplifiée

Siège social : 4 rue de la Courregade - ZI la Mirande - 66240 Saint-Estève

Objet : la société a pour objet en France et à l'étranger : le commerce de détail d'accessoires, de pièces détachées et d'équipements divers pour véhicules hydrocureurs.

Capital : 1000 € en numéraire

Président : Monsieur Aurélien SANSONE, domicilié 12 rue des Cortalets à ORTAFFA (66560)

Directeur Général : Monsieur Alexandre SANSONE, domicilié 14-15 Lot L'Ensoleilhat à Portel des Corbières (11490)

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au R.C.S de Perpignan

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Chaque membre de l'assemblée a sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause restreignant la transmission des actions : décision collective extraordinaire des actionnaires hors les cas de cession entre actionnaires.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan.

Pour avis,



SÉCHERESSE EN PAYS CATALAN

Solutions en chaîne en Conflent, un projet de micro-centrale à Vinça

PAGE 3

Mercredi 3 avril 2024 • N°94 • Espagne 1,80€ • France 1,30€

L'INDÉPENDANT

CATALAN

lindependant.fr

Le gendarme faisait trafic de drogues et de Viagra

PYRÉNÉES-ORIENTALES. Le gradé a été condamné hier. Pour « attirer » ses partenaires de Chemsex, il rédigeait de fausses ordonnances et importait des produits de synthèse. P. 2

La fièvre catalane grippe la billetterie de Montpellier



MICHEL CLEMENTZ

Les supporters de l'USAP ont pris d'assaut la billetterie de Montpellier à un mois de MHR – USAP. Face à cet afflux, le club héraultais a dû restreindre l'accès aux Catalans pour servir en priorité ses abonnés et ses partenaires. De quoi frustrer les Perpignanais qui ne manquent pas d'imagination pour contourner les restrictions. PAGES SPORTS

POLITIQUE

Le RN fêtera le 1er-Mai à Perpignan

PAGE 5

TOULOUGES

La Team cargols à Sète



PAGE 8

CANET-EN-ROUSSILLON

La Poste en grève

PAGE 10

LE BOULOU

Les amateurs en Scène

PAGE 16

ÉDITO

Fausse concurrence

Bientôt les vacances de printemps. Avez-vous pensé à réserver vos billets de train ? Le plus tôt, en effet, est souvent le mieux même si les clients de la SNCF ne se font plus d'illusions depuis longtemps. Le train, surtout à grande vitesse, est très cher, souvent plus que l'avion et, dès qu'il y a plus d'un passager, la voiture reste la meilleure option pour le porte-monnaie. Pourtant, depuis le début de l'année, le marché du transport par chemin de fer est censé être libéralisé au niveau européen. Mais, comme quasiment à chaque fois, cette promesse de lendemains qui chantent grâce à la concurrence n'est pas tenue. Et pour cause : l'État français est debout sur les freins afin d'empêcher les rames de la compagnie espagnole Renfe de circuler sur le réseau français, excepté Lyon et Marseille. Dans le même temps, la compagnie française Ouigo, engraisée par les passagers français qui paient leurs billets au prix fort, casse les prix en Espagne, provoquant la colère du gouvernement de Pedro Sanchez. De Perpignan à Narbonne, personne n'est vraiment surpris par cette très mauvaise volonté de coopération transfrontalière. Elle avait déjà provoqué la faillite de la société exploitant le tunnel du Perthus, plombé par le manque de trafic. Des capitaux publics de France et d'Espagne ont repris la dette et l'infrastructure. Contribuable ou consommateur, l'important est de payer. **Pierre Mathis**

LE CRÉDIT MUTUEL DONNE LE LA

PORT BARCARÈS

Le Barcarès

10 AU 13 JUILLET

MĀNESKIN
MACKLEMORE
PLACEBO • REMA
JUSTICE
THE PRODIGY...

LES DÉFER LANTES

Sud de France
Occitanie

PEFC 10-31-3491
PEFC Certifié

AUTOMOBILES VENTE

Hybrides BERLINGO II 9900 €
19500 € CHR TOYOTA, 2018, 1re main, hybride Distinctive...
22000 € CITROEN D5S Vends Citroen D5S Sportive Hybrid Diesel 4x4...
Autres genres
Utilitaires
KANGOO EXPRESS II (F61) 8988 €
Kangoo ze électrique 60cv pack confort du 07/2014...
AVIS PUBLICS ENQUÊTES PUBLIQUES

BONNES AFFAIRES

Maison Bricolage Jardinage
Part. achète vieux plancher en chêne de grange ou de maison et plancher de wagon en chêne...
Meuble Déco. et brocante
Part. achète VIOLONS 1000 € minimum, VIOLONCELLES 3000 € minimum...
Me déplace gratuitement. Contacter M. Dany 7/7 06 08 37 59 48

Contactes Rencontres

Détente Nellyrose - Relaxation de qualité, douceur au toucher...
EVADEZ-VOUS, prenez le temps d'une détente PERSONNALISÉE...
HELENA, jolie brune, vous reçoit pour un agréable moment de détente...
NOELLA Div. 54a Indépendante et sportive ch.H.(45-55) pr rdv occasionel...
Sexagénaire dynamique, formes agréables, ch relation téléphonique et échanges passionnés...
Voyance M. MADOU VOYANT - MEDIUM

Voyance

M. MADOU VOYANT - MEDIUM
Connu pour son efficacité et son travail rapide. Aide à résoudre tous vos problèmes.
Facilités de paiement. 07 54 59 39 09
Rencontres Jeune retraitée, envie d'une belle aventure avec un homme bon et généreux.
Les Annonces Classées, c'est la possibilité de donner à votre annonce une audience locale, départementale ou régionale.

HÉLOÏSE 43ans
cherche moment de liberté avec un homme attentionné
Si intéressé appelle au 0895 10 15 81

ALEXIA 43 ans
cherche un homme aimant les sorties pour partager quelques moments de plaisirs
Appelle moi au 0895 10 15 71

ni club ni agence ! POINT RENCONTRE MAGAZINE
+ de 3400 annonces h et f de particulier à particulier avec leur téléphone
pour des rencontres sérieuses sur votre région documentation gratuite
0 800 02 88 02 www.prmag.fr

Matrimonial Rencontre France Duo 04 68 34 00 34
71 ans, petite brune féminine, chaleureuse, vraiment adorable ! Div., retraitée secrétaire. Promenade, petite sortie. Vous : affectueux. France Duo 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34
70 ans CHEVEUX COURTS, look soigné, du charme... Ret. ass fonct. administrateur... France Duo 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34
62 ans VRAI SPORTIF (karaté, musculation, marche, vélo), voyageur, humour... France Duo 04 68 34 00 34

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Autres qualifications
Entreprise familiale en activité depuis 1982 dans les secteurs du HORECA et de la collectivité, recrute
1 ÉLECTROTECHNICIEN
PROFIL : Connaissances et expérience dans le domaine, bac à bac+2
MISSIONS : Installation/maintenance doseurs et centrales Maintenance autolaveuses
SALAIRE : Suivant expérience / véhicule de service / primes / frais+mutuelle
Candidature à : accueil@elidis.fr

AVIS D'OBSEQUES

TORREILLES.
L'ensemble des composantes de S.C.R. XV a le chagrin de vous faire part du décès de
Madame Marie FIGUERES
maman de Cathy, secrétaire du pôle-jeunes, de Thierry, ancien joueur et président de l'US Torreilles et grand-mère d'Alexandre (†), dont le stade porte le nom
Les obsèques seront célébrées le jeudi 4 avril 2024, à 15 heures, en l'église de Torreilles.

Cérémonies célébrées ce jour
Avis parus en Pyrénées-Orientales
Argelès-sur-Mer :
15 h 00 : Madame Angèle LANES, en l'église. PF AUTONES* tél.04.68.81.53.48
Baho :
16 h 30 : Madame Odette FERNANDEZ, en l'église. PFG PERPIGNAN tél.04.68.51.30.20

Béziers :
16 h 00 : Monsieur Gérard PALAU, en la salle des Hommages du Pech Bleu. POMPES FUNEBRES DES COMMUNES tél.04.67.31.80.05
Cabestany :
15 h 00 : Madame Acacia ROUANE, en l'église. PF PIDEÏL tél.04.68.21.15.92
Canet-en-Roussillon :
09 h 30 : Monsieur Ramón HUESCA, au crématorium.
13 h 30 : Madame Marie-Josée JOLLY, au crématorium. VILA FUNERAIRE MD tél.04.68.96.25.26

Saint-Laurent-de-la-Salanque :
10 h 00 : Jean GILLI, en l'église. PF ROC ECLERC CERET VALLESPIR FUNERAIRE tél.09.72.67.01.67
10 h 00 : Monsieur Jean GILLI, en l'église. PF ROC ECLERC CERET VALLESPIR FUNERAIRE tél.09.72.67.01.67
Tautavel :
15 h 00 : Madame Yvonne MORET, au cimetière. PF CAMPILLA tél.04.68.64.28.47
Villeneuve-de-la-Raho :
15 h 00 : Madame Rose ROLL, en la salle des hommages de la chambre funéraire des pompes Funèbres de la Raho. PF DE LA RAHO tél.04.22.67.53.67

AVIS D'OBSEQUES ET REMERCIEMENTS

PERPIGNAN.
M. Yann BOURGUET, son fils ; les familles BACO, DITSCH, RICHARD-ANDRIEU ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Catherine DARREY
Les obsèques civiles auront lieu le samedi 6 avril 2024, à 10 h 20 au crématorium de Canet-en-Roussillon.
La famille remercie par avance toutes les personnes qui par leur présence ou leurs marques de sympathie s'associeront à sa peine.
Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
POMPES FUNEBRES CATALANES PERPIGNAN Tél. 04.68.35.05.05

AVIS PUBLICS ENQUÊTES PUBLIQUES

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème insertion
Avis d'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA portant sur son projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière

Par arrêté n° PREF/DCL/BLUE 2024 064-0001 du 4 mars 2024 et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit une enquête publique pendant une durée de 32 jours consécutifs du mardi 2 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 à 17h inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA...

Un exemplaire du dossier d'enquête publique détaillant la demande d'autorisation sera déposé en mairies de Corneilla-la-Rivière (siège de l'enquête) et d'Ille-sur-Têt pendant toute la durée de l'enquête.

Par ailleurs, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet des Pyrénées-Orientales - bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement, dès la publication de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique.

Seuls les courriers électroniques reçus pendant l'enquête seront pris en compte. Ces observations seront consultables par le public sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialisee.fr/5194

La commune d'implantation du projet est Corneilla-la-Rivière. Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, l'avis rendu le 9 février 2023 sur cette dernière par la Mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, autorité environnementale, la réponse du maître d'ouvrage, et les avis recueillis en application des articles R.181-19 à R.181-32 du Code de l'environnement.

MAISON GUYOT ACHÈTE PAIEMENT IMMÉDIAT !
Manteaux de fourrures | Sac à main | foulard | Montres | Bijoux et Fantaisies | Pièces de monnaies | Objets et mobiliers asiatiques | Tableaux | Meubles | Sculptures | Pendules | Vases | Vaisselle | Argenteries | Bibelots divers... | Vieux vins/Champagnes et alcools* | Cuivres | Étain | Machines à coudre | Livres anciens
Tél. : 06.30.84.97.06
Faites une affaire conclue ! Mail : maisonguyot21@gmail.com

Antiquaire achète Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, achat d'or, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...
06 80 66 30 57 - 04 67 27 81 82
ysecula@orange.fr - site : www.antiquites-yves-secula.fr
Mr Yves SECULA

RESULTATS FINANCIERS

Bourse Retrouvez toute l'actualité économique de notre région sur lindependant.fr
Séance du mardi 2 avril
CAC 40 -0,92% à 8 130,05 points +7,78% depuis le 31/12
DOW JONES -1,13% à 39 121,26 points +3,80% depuis le 31/12
AUTRES INDICES
LES REPÈRES
SMIC : 11,65 €/h (1766,92 €/mois brut pour 35h/semaine)
RSA : 635,71 €/mois
Chômeurs : 2,33 millions (T4 2023) soit 7,50 % de la population active
Inflation sur un an : +2,96 %
Plafond Sécurité Sociale : 3 864 €/mois
Indice du coût de la construction : 2 162 (T4 2023 : +5,36 %)
Indice de référence des loyers : 142,06 (T4 2023 : +3,50 %)

Table with columns: Valeurs, Dernier, %Var., %31/12. Lists various companies and their stock performance, including Accor, ADP, Air France-KLM, Air Liquide, ALD, Alstom, Altén, Amundi, Aperam, Arcelor Mittal SA, Argan, Arkema, Atos, Ava, Benetton, Bic, bioMerieux, BNP Paribas, Bolloré, Bouygues, Bureau Veritas, Cap Gemini, Carmila, Carrefour, CGG, Colface, Covivio, Crédit Agricole, Danone, Dassault Aviation, Dassault Systèmes, Derichebourg, Edendred, Eiffage, Elior Group, Elis, Engie, Eramet, EssilorLuxottica, Eurocepe, Eurozapi, Eurozapi, Eurofins Scientific, Euronest, Eutelsat Comm., FDJ, Forvia, Geacina, Getlink, GTT, Hermes Intern., Icade, ID Logistics Group, Imerys, Inter Parfums, Ipsen, Ipsos, JC Decaux SA, Kering, Klepierre, L'Oréal, L'Oréal Luxe, Lectra, Legrand, LVMH, M6-Metropole TV, Maurel Et Prom, Mercylays, Mersen, Michelin, Neoen, Nexans, Nexity, Orange, Orpa, Orpa, Pernod Ricard, Plastic Omnium, Pluxee, Publicis Group SA, Remy Cointreau, Renault, Rexel, Rubis, Safran, Saint Gobain, Sanofi, Sartorius Sted Bio, Schneider Electric, Scor SE, Seb, SES, Societe Generale, Sodexo, Solitec, Solvay, Veolia Environ., Sopra Steria Group, SPIE, Stellantis NV, Stmicroelectronics, Technip Energies, Teleperformance, TF1, Totale, TotalEnergies, Trigano, Ubisoft Entertainment, Unibail-Rodamco Westfield, Valeo, Vallourec, Valneva, Veolia Environ., Vicat, Verallia, Vicat, Vinci, Virbac, Vivendi, VusionGroup, Wendel, Worldline, X-FB

MATIÈRES PREMIÈRES
PETROLE
Le baril à Londres +0,58 % à 88,32 \$
OR
Once d'or à Londres 2 274,26 \$
DEVISES
BILLET GUICHET
Etats-Unis USD 0,9185 0,9371 0,9259 0,9278 +0,21
Suisse CHF 1,0088 1,0396 1,0278 1,0242 -0,35
Royaume-Uni GBP 1,1503 1,1853 1,1692 1,1678 -0,12
MARCHÉ DE L'OR
Lingot de 1 KG 66 300,00 +2,79
Pce 20 USD 2 450,00 -1,41
Pce 20 F (Napoléon) 409,90 +5,18
Pce 50 pesos mex. 2 549,75 0,00
Pce latine 20 F 392,00 +0,54
Pce Suisse 20 F 386,50 0,00
Souverain 490,00 -1,98
04 91 27 01 16



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Avis d'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA portant sur son projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière

2EME INSERTION

Par arrêté n° PREF/DCL/BCLUE 2024 064-0001 du 4 mars 2024 et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit une enquête publique pendant une durée de 32 jours consécutifs du mardi 2 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 à 17h inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA, société par actions simplifiée (SAS), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 519 767 727, représentée par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS, dûment habilité à cet effet et Directeur de Zone Sud Est et Outre-Mer d'EDF Renouvelables France, dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE cedex, pour son projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière.

A l'issue de la procédure, la décision sera soit une autorisation assortie de prescriptions soit un refus.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER a désigné Madame Martine JUSTO, ingénieure informatique, retraitée, en qualité de commissaire enquêteur chargée de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

Un exemplaire du dossier d'enquête publique détaillant la demande d'autorisation est déposé en mairies de Corneilla-la-Rivière (siège de l'enquête) et d'Ille-sur-Têt pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut prendre connaissance du dossier aux heures habituelles d'ouverture de ces mairies soit :

● Corneilla-la-Rivière : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h,

● Ille-sur-Têt : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,

et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est également consultable :

sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé dédié à la présente enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5194>. Ce lien sera également accessible depuis le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.pyrenees-orientales.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques et autres procédures puis « ICPE - Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ».

sur un poste informatique situé en préfecture, 5 rue Bardou Job (2eme étage) aux heures d'ouverture soit de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous par téléphone au 04.68.51.68.66 ou 04.68.51.68.65.

Par ailleurs, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet des Pyrénées-Orientales – bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement, dès la publication de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, le public

peut formuler ses observations :

● par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5194@registre-dematerialise.fr

Seuls les courriers électroniques reçus pendant l'enquête seront pris en compte.

Ces observations seront consultables par le public sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5194>

● par voie postale, avant la clôture de l'enquête par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêteur en mairie de Corneilla-la-Rivière désignée siège de l'enquête, sise 1 rue de la Poste (66 550). Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête, par le commissaire enquêteur après les avoir visées.

● directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, en mairies de Corneilla-la-Rivière et Ille-sur-Têt, aux heures d'ouverture au public susmentionnées.

La commune d'implantation du projet est Corneilla-la-Rivière.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, l'avis rendu le 9 février 2023 sur cette dernière par la Mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, autorité environnementale, la réponse du maître d'ouvrage, et les avis recueillis en application des articles

R.181-19 à R. 181-32 du Code de l'environnement.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Lisa BERTO, Cheffe de projets, Tel : 06 03 08 37 71 – mail : lisa.berito@edf-re.fr.

La commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public selon le calendrier suivant :

Mairie de Corneilla-la-Rivière (siège de l'enquête) :
le mardi 2 avril 2024 de 9h à 12h,
le lundi 22 avril 2024 de 9h à 12h,
le vendredi 3 mai 2024 de 14h à 17h.

Mairie d'Ille-sur-Têt :
le mercredi 10 avril 2024 de 14h à 17h.
A l'issue de la procédure d'enquête, toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance en Préfecture - Direction des Collectivités et de la Légalité – bureau du Contrôle de Légalité, de l'Urbanisme et de l'Environnement, 5 rue Bardou Job à PERPIGNAN, ainsi qu'en mairies de Corneilla-la-Rivière et Ille-sur-Têt du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur. Ce rapport sera consultable sur le site de la préfecture sus-mentionné pendant 1 an.

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général,

Yohann MARCON

NVMH, SAS, Au capital de 100 €, CHEZ MME
FILOMENA TAVARES 18 CHE DU SACRE
COEUR , 66000 PERPIGNAN , 893 576 488
R.C.S. PERPIGNAN

MODIFICATION D'OBJET, DE SIÈGE ET DE DÉNOMINATION

Par DAA en date du 28 03 2024, l'associé unique décidait, à compter du 28 03 2024, de : - la modification de l'objet social lequel est étendu à l'acquisition, la détention et la gestion pour son propre compte par tous moyens de tous titres de participations, la fourniture de prestations de services en matière administrative, comptable, commerciale, financière, juridique, fiscale, marketing, développement aux filiales de la Société , La création, l'acquisition, la loca-

tion, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, L'acquisition, la location, la prise à bail de tous immeubles – la modification de la dénomination de la société laquelle prendra celle de: NVMH HOLDING - la modification du siège social, lequel sera sis 41 bis ruta de la Roca, 66740 VILLELONGUE DELS MONTS.

Mention RCS Perpignan, le président

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte de sous seing privé en date du 09/02/2024, il a été constitué une société :

Dénomination Sociale :

CUSTODIAN INVEST

Forme juridique : SAS

Siège Social : 8 rue François Villon 66750 Saint-Cyprien

Capital : 3000 euros

Objet : Activité de marchand de biens, l'achat, la location et la vente de biens mobiliers et immobiliers de quelques nature

que ce soit, la rénovation immobilière, l'activité de promotion et la construction

Durée : 99 ans

Président : DUBERNARD David demeurant

6 rue des paladins 66000 PERPIGNAN

Associés : DUBERNARD Thierry, demeurant

8 rue François Villon 66750 St-Cyprien et CROS-SAGET Alexia demeurant 6 rue

des paladins 66000 Perpignan

Immatriculation au RCS de PERPIGNAN

Pour avis

OBJET SOCIAL

Dénomination : **CITYRENO.**

Forme : SARL au capital de 1000 euros.

Siège social : 23 Rue DE LA LANterne, 66000 PERPIGNAN. 951154939 RCS de Perpignan. Aux termes de l'AGE en date

du 28 mars 2024, les associés ont décidé à compter du 28 mars 2024 d'étendre l'objet social aux activités de : Travaux de se-

cond œuvre et de finition, rénovation et entretien des bâtiments, travaux de plâtrerie,

d'isolation, d'électricité, de plomberie, menuiserie et peinture. Activité de conciergerie. Activité de holding, Import de produits

asiatiques, création artistique.

Modification de l'article 2.

Mention sera portée au RCS de Perpignan.

SASU DAMELAU

4A de la Tourne – ZA la Gran Selva

66530 CLAIRA

RCS de PERPIGNAN 834 184 079

Par décision de l'AGE du 31/01/2024, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion à la liquidatrice Madame GARCIA Laurie, 5 rue des Abeilles – 66510 SAINT-HIPPOLYTE, et déchargé de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 31/01/2024.

Radiation au RCS de PERPIGNAN.

AMBULANCES CATOIS

SARL au capital de 1.000 euros

16 Rue Saint-Exupéry à (66740) SAINT

GENIS DES FONTAINES

RCS PERPIGNAN numéro 952 648 418

CHANGEMENT DENOMINATION

Aux termes d'une délibération en date du 27/03/2024 il a été décidé :

● De modifier la dénomination de la société pour adopter celle de CATOIS.

Le tout à compter du même jour. L'article 3 est donc corrélativement modifié.

Pour avis.



Notaires,
vos annonces légales
dans ce journal

Demande de devis par mail :
contact@lasemaineduroussillon.com

Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage de l'**avis d'enquête publique sur panneaux en cinq lieux à compter du 15 mars 2024, situés sur les communes de CORNEILLA DE LA RIVIERE et PEZILLA LA RIVIERE.***

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024**, sur les cinq lieux entourant le site d'implantations des éoliennes, communes de (66550) CORNEILLA LA RIVIERE et de PEZILLA LA RIVIERE, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

Sur les cinq sites je retrouve l'avis d'enquête publique imprimé sur un panneau jaune au format A2. Il est imprimé tant au recto comme au verso.

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS
PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA portant sur son projet de parc éolien sur la
commune de **Corneilla-la-Rivière**

Par arrêté n° PREF/DCL/BCLUE 2024 064-0001 du 4 mars 2024 et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit une enquête publique pendant une durée de 32 jours consécutifs du mardi 2 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 à 17h inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par **PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA**, société par actions simplifiée (SAS), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 519 767 727, représentée par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS, dûment habilité à cet effet et Directeur de Zone Sud Est et Outre-Mer d'EDF Renouvelables France, dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTÈRE cedex, pour son projet de parc éolien sur la commune de **Corneilla-la-Rivière**.

À l'issue de la procédure, la décision sera soit une autorisation assortie de prescriptions soit un refus.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER a désigné Madame Martine JUSTO, ingénieure informatique, retraitée, en qualité de commissaire enquêteur chargée de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

Un exemplaire du dossier d'enquête publique détaillant la demande d'autorisation sera déposé en mairies de **Corneilla-la-Rivière** (siège de l'enquête) et d'**Ille-sur-Têt** pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier aux heures habituelles d'ouverture de ces mairies soit :

- **Corneilla-la-Rivière** : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h,
 - **Ille-sur-Têt** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
- et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est également consultable :

- sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé dédié à la présente enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5194>. Ce lien sera également accessible depuis le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.pyrenees-orientales.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques et autres procédures puis « ICPE - Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ».
- sur un poste informatique situé en préfecture, 5 rue Bardou Job (2eme étage) aux heures d'ouverture soit de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous par téléphone au 04.68.51.68.66 ou 04.68.51.68.65.

Par ailleurs, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet des Pyrénées-Orientales – bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement, dès la publication de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5194@registre-dematerialise.fr

Seuls les courriers électroniques reçus pendant l'enquête seront pris en compte.

Ces observations seront consultables par le public sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5194>

- par voie postale, avant la clôture de l'enquête par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêteur en mairie de **Corneilla-la-Rivière** désignée siège de l'enquête, sise 1 rue de la Poste (66 550). Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête, par le commissaire enquêteur après les avoir visées.

- directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, en mairies de **Corneilla-la-Rivière** et **Ille-sur-Têt**, aux heures d'ouverture au public susmentionnées.

La commune d'implantation du projet est **Corneilla-la-Rivière**.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, l'avis rendu le 9 février 2023 sur cette dernière par la Mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, autorité environnementale, la réponse du maître d'ouvrage, et les avis recueillis en application des articles R.181-19 à R. 181-32 du Code de l'environnement.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Lisa BERTO, Cheffe de projets, Tel : 06 03 08 37 71 – mail : lisa.berto@edf-re.fr.

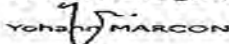
La commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public selon le calendrier suivant :

- Mairie de Corneilla-la-Rivière (siège de l'enquête) :**
- le mardi 2 avril 2024 de 9h à 12h,
 - le lundi 22 avril 2024 de 9h à 12h,
 - le vendredi 3 mai 2024 de 14h à 17h.

- Mairie d'Ille-sur-Têt :**
- le mercredi 10 avril 2024 de 14h à 17h.

À l'issue de la procédure d'enquête, toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance en Préfecture – Direction des Collectivités et de la Légalité – bureau du Contrôle de Légalité, de l'Urbanisme et de l'Environnement, 5 rue Bardou Job à PERPIGNAN, ainsi qu'en mairies de **Corneilla-la-Rivière** et **Ille-sur-Têt** du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur. Ce rapport sera consultable sur le site de la préfecture sus-mentionné pendant 1 an.

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général,


YOHAN MARCON

Les panneaux fixés, sur un poteau en bois, sont visibles et lisibles des passants.

A chaque fois, j'y appose un autocollant de l'étude informant de ma constatation, et je prends deux photos

Commune de CORNEILLA LA RIVIERE site A1

Il est situé Chemin de Força Réal à l'angle des pistes DFCI F159 / F160 [42°42'15.3"N - 2°43'34.7"E]



Commune de CORNEILLA LA RIVIERE site A2

Il est situé Chemin d'Estagel [42°42'07.8"N - 2°44'07.3"E]
Il est dressé en hauteur, mais le talus est accessible



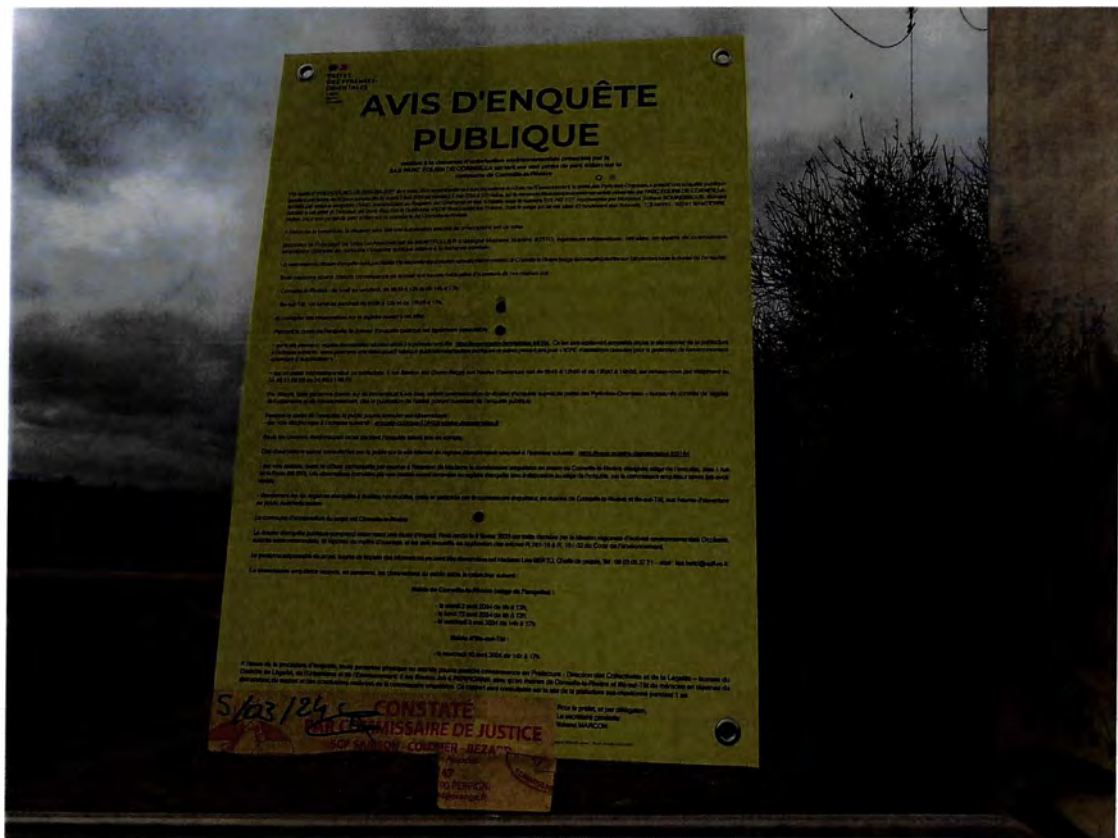
Commune de PEZILLA LA RIVIERE site R3

Il est situé Chemin de la Coma d'Ustrull [42°42'31.7"N - 2°44'53.1"E]
Ce panneau était à terre, il m'a fallu le replanter.



Il est situé « El plan d'amunt », au croisement du Chemin de la Coma d'Ustrull et de la route d'Estagel [42°42'05.5"N - 2°45'41.7"E].

Nota : le 20 mars, je constate en passant, que le panneau a été déplacé, il se trouve désormais à proximité du transformateur électrique ; je prends trois photos supplémentaires.





Commune de PEZILLA LA RIVIERE site R5

Il est situé en bordure de la route d'Estagel, séparé de la route par un petit fossé d'environ 1,50 m [42°43'12.5"N - 2°44'42.8"E].



J'ai pris 13 photographies à l'appui de mes constatations dont les tirages font partie, et resteront annexés au présent constat.

Mes opérations de constat étant terminées, je me retire et de tout ce que dessus, dresse le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Coût figurant sur l'original

A red circular stamp is positioned in the center of the page. The stamp contains a central emblem featuring a figure holding a scale and a sword, surrounded by the text "CABINET DE M. COLINER BEZARD - Commissaires de Justice Associés". A large, stylized black signature is written over the stamp and extends to the right.

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : C

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le DIX HUIT MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez **l'affichage en mairie de BAIXAS de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024.***

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **18 mars 2024**, à **10h15 1 boulevard de la République, commune de (66390) BAIXAS**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : D

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage en mairie de BELESTA de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024.*

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024**, à **15H55** Place de la Mairie, commune de (66720) BELESTA, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : E

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage en **mairie de CALCE** de l'**avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024**.

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, **Pascal COLOMER**, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024**, à **13h05**, **12 route d'Estagel**, commune de **(66600) CALCE**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : F

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le VINGT MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage en mairie de **MAIRIE CAMELAS de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024.***

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **20 mars 2024 à 9h35**, Lieu-dit La Plaine, commune de (66300) **CAMELAS**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : G

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le VINGT MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la création du **parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez **l'affichage en mairie de CASSAGNES de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024.**

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, **Pascal COLOMER**, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **20 mars 2024**, 6 rue des Capitelles, commune de (66720) **CASSAGNES**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : H

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez **l'affichage en mairie de CASTELNOU de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024.***

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, **Pascal COLOMER**, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024**, à **17h15 Carrer de la Patora**, commune de (66300) **CASTELNOU**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : J

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez **l'affichage en mairie de CORBERE LES CABANES de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024.***

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, **Pascal COLOMER**, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024**, à **16H45**, **13 rue Pomarola**, commune de **(66130) CORBERE LES CABANES**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : I

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le VINGT MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage en mairie de CORBERE de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024.

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **20 mars 2024 à 9h45, Espace Emile Vendreil, Rue du Puits, commune de (66130) CORBERE**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : K

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage en mairie de ESTAGEL de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024.*

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, **Pascal COLOMER**, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024**, à **14h35**, **6 avenue du Docteur Torreilles**, commune de **(66310) ESTAGEL**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : L

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage en mairie de ILLE SUR TET de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024.*

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024, à 16H05, 107 bis avenue Pasteur, commune de (66130) ILLE SUR TET**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : M

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage en mairie de LATOUR DE FRANCE de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024.

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024, à 15h30 Bd Gambetta, commune de (66720) LATOUR DE FRANCE**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 56 47 47 - Télécopie : 04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : N

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le DIX HUIT MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez **l'affichage en mairie de LE SOLER de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024.***

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, **Pascal COLOMER**, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **18 mars 2024 à 10H50**, Place André Daugnac, commune de (66270) **LE SOLER**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : B

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage en **mairie de BAHO** de l'**avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024**.*

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024 à 12h40, Place du 8 mai 1945, commune de (66540) BAHO**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 56 47 47 - Télécopie : 04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : A

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage en **mairie de CORNEILLA LA RIVIERE** de l'**avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024**.*

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, **Pascal COLOMER**, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024 à 11H35**, **1 rue de la Poste**, commune de **(66550) CORNEILLA LA RIVIERE**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : O

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage en **mairie de MILLAS** de l'**avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024**.*

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024, à 11h45 2 place de la Mairie, commune de (66170) MILLAS**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : P

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage en mairie de MONTNER de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024.*

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, **Pascal COLOMER**, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024 à 14h50**, Place de l'Aire, commune de (66720) **MONTNER**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 56 47 47 - Télécopie : 04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : Q

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez **l'affichage en mairie de NEFIACH de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024.***

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024, à 16H25, 2 place Antonin Vails, commune de (66170) NEFIACH**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 56 47 47 - Télécopie : 04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : R

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage en **mairie de PEZILLA LA RIVIERE de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024.***

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024 à 11h25 31 bis avenue du Canigou, commune de (66370) PEZILLA LA RIVIERE**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 56 47 47 - Télécopie : 04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : S

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage en **mairie de SAINT ESTEVE de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024**.*

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, **Pascal COLOMER**, Commissaire de Justice Associé, membre de la **SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD** à la résidence de **PERPIGNAN** y demeurant **15 rue Joseph Tixeire**, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024**, 5 rue de la République, commune de (66240) **SAINT ESTEVE**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE au format A3 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : T

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage en **mairie de SAINT FELIU D'AMONT** de l'**avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024**.*

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024**, à **12h00**, **4 rue de la Mairie**, commune de (66170) **SAINT FELIU D'AMONT**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : U

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage **en mairie de SAINT FELIU D'AVALL** de l'**avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024**.*

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024**, à **12h15**, **114 Avenue du Canigou**, commune de **(66170) SAINT FELIU D'AVALL**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : V

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE **et le VINGT MARS**

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

*« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la **création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE**, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage en mairie de THUIR de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024.*

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **20 mars 2024**, à 9H00, 30 boulevard Léon Jean Grégory, commune de (66300) THUIR, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 3 pages au format A4 avec pour texte :

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Réf : W

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

et le QUINZE MARS

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage en mairie de VILLENEUVE LA RIVIERE de l'avis d'enquête publique à compter du 15 mars 2024.

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **15 mars 2024, à 12H35, 7 Avenue du Canigou, commune de (66610) VILLENEUVE LA RIVIERE**, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur 2 pages au format A4, 1 au format A5 avec pour texte :

Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le DEUX AVRIL

A la requête de :

La S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage de l'avis d'enquête publique sur panneaux en cinq lieux situés sur les communes de CORNEILLA DE LA RIVIERE et PEZILLA LA RIVIERE, le jour de l'ouverture de l'enquête,.

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **DEUX AVRIL 2024**, sur les cinq lieux entourant le site d'implantations des éoliennes, communes de (66550) CORNEILLA LA RIVIERE et de PEZILLA LA RIVIERE, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

Sur les cinq sites je dois retrouver l'avis d'enquête publique imprimé sur un panneau jaune au format A2. Il est imprimé tant au recto comme au verso.

**Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD**
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bel Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 56 47 47 - Télécopie : 04 68 56 23 93

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le **DEUX AVRIL**

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE,

nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage au sein des 23 mairies concernées par l'affichage de l'avis d'enquête publique à compter du 02 avril 2024.

Nous vous remercions à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **02 avril 2024** en mairie des communes concernées afin de constater l'affichage de l'enquête publique sous différentes formes

L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE, d'origine, figure sur 3 pages au format A4 (certaines communes ont aussi affiché l'arrêté préfectoral figurant sur cinq pages au format A4)

Frédéric SAMSON
Pascal COLOMER
Stéphane BEZARD
Commissaires de Justice Associés
Résidence Abelanet
15 rue Joseph Tixeire
(2^e rue à droite en montant le Bd Mercader)
66000 PERPIGNAN
Tél :04 68 56 47 47 - Télécopie :04 68 56 23 93

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le TROIS MAI

A la requête de :

La **S.A.S. PARC EOLIEN DE CORNEILLA**, dont le siège social est situé à CORNEILLA LA RIVIERE (66550), agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège social, représenté par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS Directeur de Zone Sud Est et Outre Mer d'EDF Renouvelables dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE CEDEX.

Laquelle m'a exposé :

« Dans le cadre de l'enquête publique liée à la création du parc Eolien de CORNEILLA LA RIVIERE, nous avons intérêt à ce que vous constatiez l'affichage de l'avis d'enquête publique sur panneaux en cinq lieux situés sur les communes de CORNEILLA DE LA RIVIERE et PEZILLA LA RIVIERE, la jour de la clôture de procédure d'enquête.

Nous vous requérons à cet effet. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD à la résidence de PERPIGNAN y demeurant 15 rue Joseph Tixeire, soussigné.

Certifie m'être rendu ce jour, **TROIS MAI 2024**, sur les cinq lieux entourant le site d'implantations des éoliennes, communes de (66550) CORNEILLA LA RIVIERE et de PEZILLA LA RIVIERE, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

Rappel de l'avis d'enquête publique tel qu'il est imprimé sur un panneau jaune au format A2.



A Ille Sur Têt, le 13/05/2024

A l'attention de Monsieur le Préfet,
Mr BONNIER Thierry

Hôtel de la préfecture
24 quai Sadi-Carnot
66951 PERPIGNAN CEDEX

Administration Générale
Nos réf : MB/VM/AF/CB
Dossier suivi par Antoine FAURE
Mail : dgs.ccre@gmail.com

Objet : parc éolien de Corneilla la Rivière

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 4 mars 2024 vous sollicitez l'avis de la communauté de communes Roussillon Conflent sur le projet de parc éolien sur la commune de Corneilla la Rivière au titre des dispositions de l'article R. 181-38 du Code de l'environnement.

Après étude du dossier, la communauté de communes Roussillon Conflent émet un avis favorable au projet d'installation de dix éoliennes sur le territoire de la commune de Corneilla la Rivière.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le président,
Marc BIANCHINI



COMMUNE DE BAHO

Séance du 25 mars 2024

Membres en exercice :

23

Date de la convocation:

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick GOT

Présents : 16

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Patrick GOT, Jeanne OUROS, Gérard SOLÉ, Catalina BERIOT, Paul GRAND, Jean Philippe HIDALGO, Chantal BENOIT, Alain SERRAT, Stéphan GYBELY, Olivia FORNOUS NOYÉ, Stéphanie FORCADA, Nicolas BARDETIS, Roger DUCASSY, Jérôme ROFES, Mélanie IGLESIAS, Johanna MARIN

Représentés: Bruno ANIEN par Paul GRAND, Catherine PORTAS par Jeanne OUROS, Christine TIGNOL par Catalina BERIOT, Jean François VORMS par Patrick GOT, Isabelle MINGORANCE par Jean Philippe HIDALGO, Stéphanie MANNINO par Gérard SOLÉ

Excusés:

Absents: Raphaël ROS

Secrétaire de séance: Paul GRAND

Objet: Avis sur le projet d'extension du parc éolien catalan sur la commune de Corneilla de la Rivière - DE_2024_020

OBJET : Avis du Conseil municipal sur le projet d'extension du parc éolien catalan sur la commune de Corneilla de la Rivière

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'extension du parc éolien catalan qui consiste à installer dix nouvelles éoliennes sur le territoire de la commune de Corneilla de la Rivière.

Le Conseil ne souhaite pas s'opposer à ce projet mais il refuse par contre que soit retenue l'option 2 du raccordement sur le poste du mas Bruno. En effet, ce tracé traverserait la commune avec des répercussions sur l'état des chaussées et des désagréments pour notre population.

Le Maire précise que la commune de BAHO ne percevra aucune contrepartie financière de l'installation des éoliennes.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- DE DONNER un avis favorable au projet d'extension du parc éolien catalan consistant à installer dix éoliennes sur le territoire de la commune de Corneilla de la Rivière
- DE S'OPPOSER à l'option 2 du raccordement électrique à destination du Mas Bruno car impactant le village et la population de BAHO

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jours, mois et an que dessus

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture

RF Préfecture des PYRENEES ORIENTALES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/03/2024 066-216600122-20240326-DE_2024_020-DE

POUR EXTRAIT CONFORME
En Mairie, le 26 mars 2024
Le Maire, Patrick GOT





Séance du 10 avril 2024

N° DE_2024_14

Date de la convocation le 05 avril 2024

Nombre de Membres

En exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 3

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt-quatre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoquée, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Gérard SOLER, Maire.

Étaient Présents : SOLER Gérard, LOPEZ Bruno, SURJUS Monique, BRIAL Jean-Pierre, BAPTISTE Eugénie, TIRADO Gaëlle, CAMPA Christian, COLL Marilyn, PACHEU Kathy, LECOQ David, SEGUIER Aurore

Étaient Représentés : DUMORTIER James représenté par SOLER Gérard, PUIG Delphine représentée par SURJUS Monique, ROUSTANY Mathieu représenté par BRIAL Jean-Pierre

Absents excusés : MARTINEZ Jean-Charles

Étaient Absents :

Eugénie BAPTISTE a été nommée secrétaire

Objet: DE_2024_14 - Avis de la commune sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-La-Rivière

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Préfet nous informe qu'une enquête publique sera diligentée en mairies de Corneilla-la-Rivière et Ile-sur-Têt, du mardi 2 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 à 17h inclus dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale citée en objet.

Notre commune est concernée par le rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation prévu à la rubrique 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

En conséquence, conformément aux dispositions du code de l'environnement, il nous adresse une ampliation de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique qui nous précise les formalités à accomplir :

- Procéder à l'affichage en mairie de l'avis au public avant le 15 mars 2024 au plus tard et, dès la fin de l'enquête adresser le certificat de publication et d'affichage.
- Lui faire connaître l'avis que le conseil municipal d

Date de transmission de l'acte: 02/05/2024
Date de reception de l'AR: 02/05/2024
066-216600569-DE_2024_14-DE
A G E D I

demande, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique, faute de quoi, il sera passé outre.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur ce projet.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-La Rivière.

Ainsi fait et délibéré à Corbère Les Cabanes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Gérard SOLER



A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Soler".

Date de transmission de l'acte: 02/05/2024
Date de reception de l'AR: 02/05/2024
066-216600569-DE_2024_14-DE
A G E D I



DÉPARTEMENT
des PYRÉNÉES ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THUIR

SÉANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

Date de la Convocation : Jeudi 21 Mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le trois Avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de THUIR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison du Citoyen Salle Léon Jean Grégory, sous la présidence de Monsieur OLIVE René, Maire, assisté de MESTRES Stéphane - GONZALEZ Nicole - LAVAIL Jean-Marie - BOURRAT Alix - LEMORT Raymond - ADROGUER - CASASAYAS Séverine - MON Nicole - PEREZ Raymond.

DÉLIBÉRATION N° 047-2024

AVIS RELATIF AU PROJET DE PARC EOLIEN DE LA COMMUNE DE CORNEILLA LA RIVIERE.

ÉTAIENT PRÉSENTS (par ordre alphabétique) :

BATALLER-SICRE Brigitte - BATARD Benjamin - PORRA Régis - RAYNAL Sabine - SCHLEGEL Pascal – SUCH Christophe - VAUX Anna – CAZENOVE Sébastien - PONTICACCIA-DORR Josiane-.

ÉTAIENT ABSENTS :

BOUCHAL Jeanne-Marie -- HAMELIN Fabrice – JULIA Jonathan - KHOUNSOMBATH Julia.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

BADIE Anne	Procuration à Stéphane MESTRES
BROSSARD Lucie	Procuration à Anna VAUX
MALHERBE Hermeline	Procuration à Raymond LEMORT
PARRA Lucie	Procuration à Nicole MON
SEGUREL Jean François	Procuration à Benjamin BATARD
VOISIN Thierry	Procuration à ADROGUER - CASASAYAS Séverine
MONSIEUX Sébastien	Procuration à Sébastien CAZENOVE

Les Conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance,

Le Conseil Municipal élit comme secrétaire de séance : **Madame Sabine RAYNAL.**

OBJET : AVIS RELATIF AU PROJET DE PARC EOLIEN DE LA COMMUNE DE CORNEILLA LA RIVIERE

Monsieur le Maire **INFORME** les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien est en cours sur la commune de CORNEILLA LA RIVIERE.

Le projet, porté par la SAS Parc éolien de Corneilla assisté par EDF Renouvelables France, est constitué de 10 aérogénérateurs d'une hauteur totale de 125 m et d'une puissance unitaire de 3 MW et d'un réseau électrique comprenant un ou plusieurs poste(s) de livraison, par lesquels transite l'électricité produite par le parc avant d'être livrée sur le réseau public d'électricité.

La commune de Thuir étant une commune comprise dans le périmètre défini pour l'enquête publique, son conseil municipal doit émettre un avis sur celui-ci.

Monsieur le Maire **SOLLICITE** l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet éolien de la commune de Corneilla la Rivière

FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot 34000 Montpellier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Le Maire,


René OLIVE



La secrétaire de séance


Sabine RAYNAL

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : PROJET DE PARC EOLIEN
PAR LA SAS PARC EOLIEN DE CORNEILLA
sur la commune de CORNEILLA-LA-RIVIERE
Autorisation environnementale

Registre d'enquête déposé à
Corneilla-la-Rivière (siège de l'enquête)

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 21/6/2024 de 9 heures 00 à 17 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

RPC_01

Soutien à l'économie viticole → crise viticole arrachage en vue →
Maintien du tissu économique sous forme financière.
Développement de projet sur la commune → Groupe scolaire, Irrigation
de vigne,

RPC_02

France PROFFIT: Je suis pour le projet éolien
pour plusieurs raisons.
Il permettra de se "libérer" des énergies carbonnées.
Ce projet a été bâti dans le respect d'un
cahier de charges très scrupuleux.
Il permettra également à la commune de réaliser
des investissements nouveaux comme la création
d'un nouveau groupe scolaire.

RPC_03

J'ai parcouru le dossier qui est très complet, je
note en particulier la présence d'un dossier de dérogation
espèces protégées; je souhaite bon usage aux services
instructeurs pour juger de l'importance de produire
l'efficacité à partir de renouvelable tout en utilisant
des systèmes de détection automatique performants!
David Verrier, Resp éolien, Tenergie

RPC_04

le 8/04/2024 Coll Charles 06 64 18 20 33 mcoll@orange.fr.

Je suis propriétaire d'un Mas au Serrat d'en Vaquer à Peypignan. De mon Mas je vois les éoliennes et je suis heureux de constater que les industriels travaillent pour les générations à venir.

Je préfère voir les éoliennes plutôt que des centrales à charbon ou nucléaires même si ces dernières permettent de décarbonner.

Je suis Colonel en retraite. Je suis un écologiste convaincu et donc tout naturellement j'adhère à 100% à ce projet écologique et quoiqu'il en soit ceux qui militent à contre-sens - les ENR sont une partie des réponses pour assurer un avenir à nos enfants.

Enfin, simple constat, il ya moins d'oiseaux ou d'animaux qui pérennent aux pieds des éoliennes que le long des routes et des autoroutes, alors, faut-il se déplacer en charettes ?

Je suis pour ce projet que je soutiens !



RPC_05

Je suis contre le projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de Cornaille La Rivière. Il y a sûrement d'autres endroits moins panoramiques et qui ne dérangent personne à tout point de vue. Laissez-nous la nature telle qu'elle est SVP. Merci M. Melaye

RPC_06

Julien Dottes : je suis pour le projet éolien sur la commune de Cornaille de la Rivière. Cela permettra d'avoir des rentrées d'argent pour la commune de Cornaille de la Rivière pour réaliser divers projets qui peuvent permettre à la commune de se développer. Je pense que cela sera positif pour le développement de l'agriculture sur Cornaille. Cela permettra de produire une énergie renouvelable qui servira à des générations futures.

le 08/04/2024 dottes julien

RPC_07

Bravo pour ce projet d'éoliennes pour notre village.

Il faut aller de l'avant, cela permettra l'évolution.

Ces éoliennes sur les anciens moulins à vent !

De nos jours, plus personne ne pédale à la dynamo. Il se demande à un parapente, la TV, l'électrique, l'eau courante etc...

Il faut avancer, progresser et non
reculer.

~~Blatt~~ B Hostalle

RPC_08

Hostalle J.F.

Avançons pour le futur. L'importance
des éoliennes est l'avenir
plus d'effet carbone. Il faut évoluer
c'est l'avenir.

~~Hostalle~~

J.F. Hostalle

RPC_09

Une les éoliennes, aucune dégradation dans le
champ visuel des sedun apicote. Au contraire cela
s'adapte en rien, ni sonore, ni visuel.

Les types à terre beaucoup sont plus dangereux, car ils se
font, font du bruit.

RPC_10

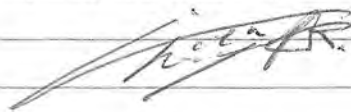
M^r et M^{me} Vito Jean-Marie

Je suis pour le projet éolien.

Cela permettra des subventions d'argent pour la commune.

et cela permettra de produire une énergie renouvelable pour
l'avenir sur la commune.

le 15/04/2029



RPC_11

M^r et M^{me} Abance

Je suis pour le projet éolien car c'est l'avenir pour notre
village.

Abance

M. Christophe Billes

RPC_12

Habitant Puyella et concensus
le maire et le Budget de l'école
et son travail faisable a
cette implantation pour un Village Nova
et ami.

RPC_13

M^r et M^{me} PASCAL PUYO.

JE SUIS PARTICULIÈREMENT FAVORABLE AU PROJET ÉOLIEN
QUI EST L'AVENIR DE NOTRE VILLAGE.

RPC_14

M^r et M^{me} DUMONTÉC Yann.

Nous sommes favorable au projet
Pour apporter du positif au Village

RPC_15

M^r Peter Patrice

Je suis un habitant de Cornille & Rièze
lieu dit "la Panjache" et suis favorable à l'énergie
renouvelable (projet éolien)

M^r Remy LENFANT RPC_16

Je suis favorable à ce projet éolien. Il faut développer les énergies renouvelables et les éoliennes peuvent très bien s'intégrer au paysage. L'apport pour le territoire, les propriétaires et la commune est aussi intéressant.

le 19/04/2024

RPC_17

M^{me} BELTRAN CHARRE gylène

Je suis foncièrement contre les projets éoliens et particulièrement sur celui de cornella à cause de son implantation trop près des habitations.

Les créateurs de projet ont fait plusieurs erreurs supplémentaires en visualisant la zone.

Je suis donc impactée personnellement sur une propriété - c'est une vigne et non une région boisée.

De plus pour construire l'éolienne n°07 les plans indiquent un passage sur un chemin privé, déjà à moitié détruit par eux, et lors de la construction la parcelle A936 sera écrasée par les camions transportant le béton.

Sur plusieurs cartes, voir ICPE on constate bien que c'est un chemin privé : ICPE de 4 à 10 et

ICPE P d L 2 et 3.

Et tout ça sans aucune information de la société productrice des études, bien que l'on retrouve sur plusieurs cartes que la parcelle est concernée et impactée donc Refus de passage.

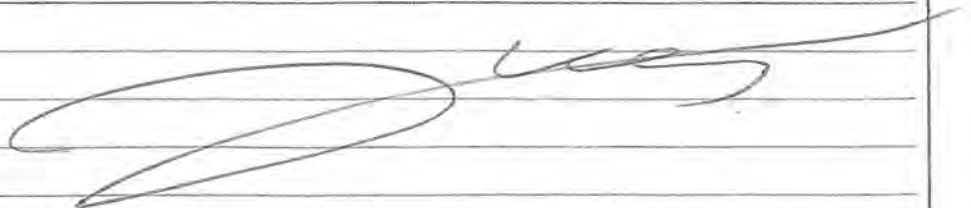
le 22/04/24

Gylène

RPC_18

SONUS ERIC SOUAGES chuthale

Sonus Eric Je suis Favorable au Projet



RPC_19

Je suis pour le projet, travaillant à Evreuil
cela permettra aux agriculteurs de développer des
projets, c'est mieux que de voir des friches avec
un risque d'incendie important qui au final
coûtera très cher au habitants du village.

Suarez Christophe

27/04/24

RPC_20

favorable au projet pour la
commune et au agriculteur pour le
parc éolien M^r coll Ludovic

RPC_21

Agriculteur à Evreuil je suis pour le projet
des éoliennes, cela va permettre de soutenir les
actions de notre commune ainsi que de
développer l'économie de nos
entreprises et en particulier celles en rapport
à l'agriculture.

Renaud de Benedetti

Mourier Jean-Louis Maire de Coucella de la Roche

- Je suis à 200% pour les Energies renouvelables
- 1°) Le parc Eolien de Coucella de la Roche (10 Eoliennes) permettra de fournir l'électricité pour 17000 foyers/an et économisera le rejet de + 20000 Tonnes de CO₂/an par rapport à l'hydrogène.
 - 2°) Les Eoliennes n'ont aucun impact négatif sur l'attractivité du territoire et encore moins sur la valeur de l'habitat de Notre Village.
 - 3°) Les Eoliennes permettront à + de 40 propriétaires ruraux (Coucellais) de bénéficier de revenus qui équilibreront le quotidien de chaque foyer.
 - 4°) La Commune bénéficiera de revenus (200000€/an) qui permettront de constituer un Groupe Scolaire + Restauration + Centre de loisirs pour les jeunes sous l'impulsion de notre Maire de Coucellais !
 - 5°) La Commune bénéficiera de la réfection de tous les chemins ruraux de la commune + les ponts et enfin la réalisation, en accord avec les agriculteurs, d'un entricheur du Parcours de Forge Réal (Réfection de Travers, Orie, chemins de randonnée).

Enfin je m'attache sur ce point primordial : l'Énergie éolienne est renouvelable et réversible. Détournons-nous des énergies fossiles et confions enfin aux énergies renouvelables la place qu'elles méritent. Arrêtons de puiser sans fin dans les réserves d'uranium (qui seront épuisées dans un siècle !). Admettons que les Centrales Nucléaires devront un jour être remplacées par d'autres systèmes de production d'électricité.

En conclusion, je ne puis qu'apporter mon soutien à ce projet de 10 Eoliennes qui permettra de produire plus de 30 MW.

Bien au Projet **EOLIEN**

Coucellais

Louis Mourier



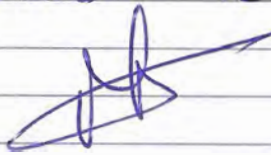
Soutenez et rejoignez l'Association "Les Voies de Forge Réal"

M^r Pring Henri et M^{me} Pring Marie U. Rosel que sont contre
 les éoliennes sur le site de Força Real.
 Avec refus le 25/4/2024

Pring H-R

M^r MOINÉ Laurent

Ce projet Eolien semble assez éloigné du village hormis les éoliennes
 9 & 10. Pourquoi mettre des éoliennes proche du village alors que
 les autres sont beaucoup plus éloignés. Il serait intéressant &
 important d'éloigner les éoliennes 9 & 10 et de la mettre dans
 la ligne des éoliennes 1/2 & 3. le 26/04/2024



M^r Beauissier Eddie habitant de Corneilla la Rivière je suis
 favorable à l'implantation d'éoliennes sur le village cela sera très
 bénéfique économiquement sans dénaturer notre beau paysage.



M^{me} Bailly Ammandine demeurant à Corneilla la Rivière.
 Je suis favorable à l'implantation des éoliennes.
 Pour l'énergie verte, c'est une source d'énergie qui est
 propre et durable. Cela peut apporter un bénéfice sur le
 plan économique à notre commune. Bailly

Monsieur Alain BERNARD, Conseiller Municipal à Corneilla la Rivière -
 Mme Thèse POMAREDE Citoyenne éclairée à Corneilla la Rivière
 Le projet d'installation de 10 éoliennes supplémentaires dans le massif
 de Força Real va impacter très durablement ce massif, figure
 emblématique du Pays Catalan, appelé aussi: Montagne noire.
 L'impact environnemental est indéniable car:
 les structures industrielles cachent en réalité, une transformation
 importante du paysage.
 Les routes qui seront aménagées pour la construction de chaque
 éolienne mettront à mal tout l'environnement existant, les chemins de
 garrique seront très fortement détériorés, les immenses cavités


Le projet EDFER n'est pas acceptable car il sacrifie le massif de Força Real notamment avec les éoliennes E01 E02 E03
Par ailleurs la demande de dérogation à la destruction des espèces protégées est inacceptable dans le cadre d'un projet lié aux énergies renouvelables.

L'effet cumulé avec les éoliennes existantes dans les environs aboutit à un phénomène de frottement particulièrement préoccupant pour le cadre de vie des citoyens.

Pour le bien être de tous, il nous faut préserver à Cornella un espace exempt des constructions industrielles dédiées à l'agriculture biologique, à la chasse et aux loisirs, dans le respect de la faune et de la flore. Le projet soumis à enquête publique Balise d'éoliennes l'excès aux garrigues!

Nos paysages sont un bien précieux parce qu'ils sont sauvages ou parce qu'ils témoignent de l'agriculture. Ils concourent à notre bien-être et présentent, surtout à Cornella, un véritable attrait touristique.

L'ASA de FORÇA REAL entretient ces paysages depuis des années. Il nous faut défendre ces paysages lorsque des projets capitalistes perdent le sens de la mesure.

Jean Boucabeille, Président ASA Força Real 

RPC 27 (suite)

(Suite de la page précédente (Alain BERNARD) - Thérèse POMAREDE.

nécessaires à l'édification de ces éoliennes contribueront à la transformation, à la destruction, de la faune et de la flore de ce paysage méditerranéen rare, sans parler du coulage en béton ferraille de 1500 tonnes par éoliennes qui constitue leur socle.

EDF qui le sait dit, par ailleurs qu'il prendra à sa charge tous les travaux consécutifs à la destruction de chemin de garrigue, les arbres, les massifs, les ponts qui seront détruits à cette occasion.

Le massif de Força Real sera complètement défiguré à jamais! Le site est inclus dans plusieurs plans Nationaux de protection d'espèces rares, celui du lézard ocellé. C'est le domaine vital de l'aigle de Bonelli!

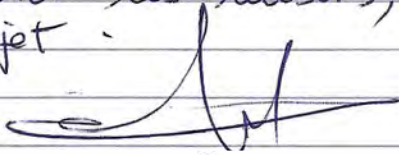
Le secteur est déjà très notablement impacté sur sa partie

Pézilla avec l'installation existante de 35 éoliennes perturbant déjà fortement le paysage.

Leur environnement est déjà fortement dénaturé, transformé en zone industrielle électrique uniforme et fortement oppressante de jour, comme de nuit.

Les promoteurs seraient bien avisés d'aller chercher ailleurs un site plus adéquat, car ces gigantesques éoliennes, loin d'être des éléments architecturaux, intégrés harmonieusement dans notre environnement, représentent une atteinte directe, à notre massif de Força Réal, notre patrimoine historique.

Pour toutes ces raisons, nous sommes absolument contre ce projet.




Alain BERNARD
Conseiller Municipal

Thérèse Tomareda

RPC_29

L'implantation de ce projet bousquera l'économie de notre commune face à la très grave crise que nous subissons. Par un apport financier non négligeable elle peut améliorer la vie locale (emploi, entreprise...)

Pecout Luc

RPC_30

Clair Baux-LAFFORGUE - Conzeillanais,

Pas d'autre alternative dans la voracité énergétique voulue par notre société: si ce n'est pas de l'éolien ce sera du nucléaire.

- le premier, l'éolien, est visible et nous renvoie au quotidien l'image des dégradations que nous infligeons à la planète et donc à notre responsabilité de surconsommateurs (chauffage, climatisation, robots multiples, voitures électriques...)
- On ne le veut pas, en partie parce qu'il interpelle notre conscience.
- Les effets néfastes du second, le nucléaire, sont invisibles au quotidien, il apparaît plus "sympa" car il nous permet de boire et de surconsommer dans l'insouciance et l'inconscience des risques pour la planète, bêtes et gens ~~même~~ même s'il a un impact direct sur l'environnement par sa consommation d'eau. En fait il est insidieux.

Donc : éolien ou nucléaire ?

Faute de pouvoir intervenir en amont sur nos supposés besoins électriques et en tenant compte de l'impact de l'éolien sur le vivant, on peut essayer de limiter la casse : Exiger que la voie on bétonne et stérilise les sols pour implanter l'éolien, on intervienne positivement pour protéger la nature (exemple reboiser dans les friches : -)

Et puisqu'il y a un enjeu d'argent à gagner il faudrait s'imposer de "injecter" les bénéfices de là d'où ils proviennent, c'est à dire la nature. Selon l'adage "rendre à César..." il faudrait rendre à la nature ce qui est à la nature, à la création ce qui provient de la création et qui n'est pas seulement réservé à l'homme

- Exiger de s'inscrire dans une optique de profit pour mettre en place des projets de bétonisation, d'imperméabilisation des sols supplémentaires, mais encore une fois "rendre à César ce qui est à César" pour que nos enfants vivent d'un monde habitable.

RPC_31

Brigitte CADRE rue des lions Cornella

En règle générale, je suis pour les éoliennes, SAUF quand elles impactent le paysage, trop près de Força Real, et dont les travaux pour les implanter vont détruire les sentiers de randonnée connus par Lambert Narach et très fréquentés par les randonneurs venant de Força Real alentours. Il est certain que les éoliennes existantes à Pèzilla ne gênent personne --- elles sont invisibles pour la population de Pèzilla --- bien joué !! Pourquoi ne pas situer celles prévues à Cornella près de betges de la Têt, par

exemple

~~Almanac~~

En repreneant l'ensemble de ce dossier faut-il rappeler que la communauté de C. Roussillon-C. ou émis un avis défavorable sur premier dossier éolien (Parc Eolien Cotalom : PEC) actuellement le Riviere est toujours membre de Roussillon-Couffant.

Le nouveau projet se rajoute au projet parc éolien existant, donc il ne peut qu'en augmenter l'impact.

La précédente enquête publique avait donc donné lieu à un avis DÉFAVORABLE. Il serait inconcevable que cet avis soit différent.

Rajoutons que l'on se soucie de l'impossibilité de fabriquer des panneaux solaire français l'ensemble du matériel installé sur le parc PEC existant est fabriqué en FRANCE.

Le Nouveau projet s'inscrit dans une zone plus naturelle et plus isolée des nuisances humaines. Il va augmenter la bétonnisation des sols et ouvrir des accès cassant la naturalité de la zone. Augmentent aussi l'imperméabilité des sols en favorisant les ruissellements, entraînant une ruison supplémentaire à un avis DÉFAVORABLE.

Ce projet a un impact très DÉFAVORABLE sur le visuel de zone en s'inscrivant plus profondément entre le site CANIGO et le MIRADOR de FORÇA REAL nuisant au tourisme, VISUEL NEFASTRE dans tous les sens

- x du Canigo vers la plaine
- x de Força Real vers la plaine et la mer
- x de la plaine vers Força Real et le Canigo

RF(2) seule

N'oublions pas que le tourisme est un élément majeur de l'économie des P.O. -

Un impact **DEFAVORABLE** sur le plan sonore :

- Brassage important par vent fort
- Vibration par vent faible

Un impact **DEFAVORABLE** sur la faune au général conduisant même à une extermination (cf rapport) mais au delà ces nouvelles Eoliennes sont plus dans les axes migratoires de la faune aviaire.

(col de Bou, col de Moubert)

Heureusement, on les arrêtera pendant leur passage !!!
De qui se moque-t-on ?

Un impact **DEFAVORABLE** pour l'agriculture étant une levure pour l'agrotourisme, la nouvelle loi VII, la jungle balade dominicaine (proche de Peyghan).

Il entraînera trois agriculteurs bénéficiaires vers un semi-abandon de leur activité et compétitivité devant l'équivalent d'une subvention permanente.

RESTE 2 problèmes importants.

1. La nuit chaque éolienne clignote fortement au rouge dans l'obscurité.

AVIS TRÈS DEFAVORABLE on ne voit plus que cette lésion.

1 Plus de paysage nocturne possible dans cette zone.

S'agit-il d'une protection pour l'aviation EDF Renouvelables n'a même pas eu l'idée de les orienter (les spots) horizontalement et vers le haut.

2 Quelle solution de destruction ou de remplacement ? Qui va payer ?

RP③ En conclusion, ce projet représente aussi une perte de valeur foncière pour toutes les parcelles de Cornillon.

Pour l'ensemble de ces raisons j'apporte un avis **DEFAVORABLE** à ce projet.

RPC_33

Campagna Louis Place Méditerranéenne Arret

Madame,

Je tenais à retracer l'historique de ce projet:

Tout d'abord, en 2013 il faut rappeler que les deux principales listes électorales, se sont officiellement positionnées en faveur

du projet.

D'ailleurs, les électeurs ont démontré par leur vote leur accord avec le projet.

Durant les périodes de réunions, il y avait bien sûr des critères évoqués mais qui ont été respectés grâce aux dialogues entre les habitants et les différents acteurs.

Le projet initial comportait 17 éoliennes et les critères étaient:

① Pas d'éoliennes sur la place d'en bonnet, ce qui est respecté car 3 éoliennes ont été éliminées

② Protection des espèces protégées: 3 éoliennes retirées

La désignation d'espèce protégée: la migration des passereaux méditerranéens, le démantèlement de l'aigle de Bonelli ont été pris en compte, 400 hectares ont été sécurisés sur Calce par un remède avec l'accord de la Mairie de Calce.

③ La proximité avec les habitations. L'éolienne retirée

La distance réglementaire de 500 mètres est largement respectée.

500m autour des habitations 300 mètres autour des installations nucléaires de base et des sites SEVESO, loi Littoral 1km.

④ Le VOR de Rivesaltes a demandé de respectée la continuité de l'Ensemble scolaire Catalan.

Totalement respecté.

Il sera tenu régulièrement :

Des Permanences publiques, des échanges thématiques (Intégrat' paysagère, respect du cadre de vie des habitants, accompagnement des agriculteurs, plus largement activités économiques, sociale, acoustique...)

Des réunions publiques : présentation du projet...

Echange permanent avec les élus, les acteurs locaux, les habitants, exercices de superpositions des enjeux des Contraintes.

Depuis 2021 une information continue

Le projet final présenté au habitants, plaquette distribuée par la mairie dans les boîtes aux lettres.

Exposition de panneaux d'information installés à la mairie.

Le but est de concevoir un projet adapté à
Conciller la Rivière en harmonie avec l'EEC.

Je suis pour le dialogue, la démocratie mais

avec des moyens d'expressions qui ont été mis en œuvre

Je ne comprends pas que des personnes se manifestent

maintenant, à part des intérêts personnels, il n'y a

aucun arguments qui puissent inhiber ce projet.

Merci de votre compréhension Favorable,

Cordialement

Je soussigne M. BÉNAGES Frédéric. Viticulteur.
 Je suis favorable au projet du pack Hélioclim
 Je suis pour la transition ÉNERGÉTIQUE Renouvelable
 Merci de votre compréhension. Très cordialement.

H. Borel Francis Pica.
 Je suis pour le projet éolien de
 Corceilla la Pierre. Vive la transition énergétique renouvelable.

Père Arnaud Déral.

Je tiens par la présente, à manifester mon soutien et mon engagement
 pour l'implantation du Parc éolien de Corceilla.
 Il faut minimiser l'impact de cet ouvrage sur le foncier (Bares pour
 une éolienne). Objectivement, ce parc aura des conséquences positives pour notre village.
 merci de prendre en compte mon avis.

CADRE Brigitte

Je suis contre - Question = la TNT va-t-elle être
 impactée pour sa réception puisque les
 éoliennes seront sur le trajet de ondes -
 Idem pour les antennes relais pour la téléphonie

D'autre part il est à noter que l'information sur les dates
 de l'enquête publique (2 avril / 3 mai) n'a été publiée
 sur panneau Pocket que le 24 avril!!!

CORNEILLA-LA-RIVIÈRE : demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA portant sur son projet de parc éolien

<https://www.registre-dematerialise.fr/5194/>

Dates

Du mardi 2 avril 2024 à 00h00 au vendredi 3 mai 2024 à 17h00

Référence du Tribunal Administratif

Décision n° E24000001/34 en date du 17 janvier 2024 - Tribunal Administratif de MONTPELLIER

Arrêté d'ouverture

Arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLUE/2024064-0001 en date du 4 mars 2024

Commissaire enquêteur(rice)

Madame Martine JUSTO

Contribution n°1 (Web)

Proposée par Balanger Jean-François
(jfb6366@gmail.com)
Déposée le mardi 2 avril 2024 à 10h50
Adresse postale : 1 place du roussillon 66550 corneilla la rivière

Pour moi, l'éolien aujourd'hui est un atout majeur pour la transition énergétique.
De plus c'est une énergie décarbonée et renouvelable, ne nécessitant pas de carburant et non polluante (ni pour les eaux, ni pour les sols)

Contribution n°2 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 2 avril 2024 à 12h59

C est ignoble ces eoliennes. Elles ruinent la vallee.
Le departement est défiguré par ces monstres.

Contribution n°3 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 2 avril 2024 à 13h29

Je m'oppose à ce projet qui une fois encore va dénaturer notre magnifique paysage Catalan au nom d'une fausse écologie.

Contribution n°4 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 2 avril 2024 à 13h34

Pas de pales à Força Réal puisque l'éolien ne vaut rien !

Contribution n°5 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le mardi 2 avril 2024 à 18h23
Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice

Je demeure dans le département de la VIENNE et je préside une fédération (FEDERATION VIENNE ENVIRONNEMENT DURABLE) qui regroupe une soixantaine d'associations qui luttent notamment contre l'invasion éolienne de notre département. Je connais particulièrement bien le département des Pyrénées Orientales que je parcours au moins deux fois l'an depuis bien des années.

Malheureusement ce beau département est de plus en plus ravagé par des parcs éoliens qui se développe à un point tel que je me suis demandé s'il faisait un concours de laideur avec le département de l'Aude, ravagé par ces installations.

C'est une folie pure que de défigurer ainsi un département aussi touristique.

De nombreux amis qui fréquentent également les P.O. m'indiquent que si cela continue ainsi, ils s'en détourneront, et j'espère ne jamais avoir à prendre une décision aussi déchirante.

J'espère que la fierté catalane s'opposera au saccage de ses paysages et monuments emblématiques : croyez en un habitant de la VIENNE, département bien pourvu en sites naturels et monuments historiques, les éoliennes appellent les éoliennes et les porteurs de projet se moquent bien du cadre de vie, des sites et monuments et de la biodiversité. Il transformeront une grande partie de votre département en zone industrielle.

Je vous remercie de rendre un avis défavorable.

Bien cordialement

Patrick KAWALA (président de la Fédération VIENNE ENVIRONNEMENT DURABLE, 61 associations, plus de 2000 membres et sympathisants)

Contribution n°6 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le mardi 2 avril 2024 à 18h33
Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

Le dossier comporte une demande de dérogation pour destructions d'espèces protégées.

Cette dérogation ne pourra pas être accordée, faute de remplir l'une des trois conditions dirimantes qui est "l'absence d'autre solution satisfaisante " au sens de L 411-2 du code de l'environnement.

Le porteur de projet explique dans le dossier de demande de dérogation qu'il n'aurait prospecté que le département des Pyrénées Orientales.

Or ce faisant, il n'a pas respecté la recherche d'une autre solution satisfaisante, cette recherche devant se faire à l'échelle de la FRANCE ENTIERE, comme il a été jugé par les arrêts relatifs au parc de LANOUEE rendus respectivement par la CAA de NANTES et le CONSEIL D'ETAT.

Se limiter à un département par ailleurs assez contraint, pour un projet de cette taille, ne répond pas à l'obligation légale.

Dans ces conditions, ne pouvant bénéficier d'une dérogation, le projet ne pourra être autorisé.

Un avis négatif s'impose donc.

Bien cordialement

Patrick KAWALA

2 documents associés

contribution_6_Web_1.pdf
contribution_6_Web_2.pdf

Contribution n°7 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le mardi 2 avril 2024 à 19h21
Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

Je reviens sur la grande duperie que constitue les émissions de Co2 prétendument évitées par les éoliennes.

En effet, dans le bilan du RTE pour 2022, année particulière où la production nucléaire a été faible, il est mentionné pour la France, qu'un KW/h d'électricité produit en France, a émis 56 grammes eq Co2.

Cela donne 56 kg par MW/h.

Selon l'ADEME, le bilan carbone des éoliennes est de 12,7 g par KW/h, soit 12,7 kg par MW/h.

L'économie de Co2 réalisée par un KW/h électrique éolien produit en France est donc de $56 - 12,7 = 43,3$ kg par MW/h

On est donc loin des chiffres variables et astronomiques donnés par EDF dans ce dossier.

En effet, EDF mentionne une production estimée à 72.508 MW/h par an pour une économie annuelle de CO2 de 20.700 tonnes.

Cela donne donc une économie de CO2 annuelle pour ce projet de $20.700.000 : 72.508 = 285,48$ Kg eq CO2 par MW/h, soit 285,48 grammes eq CO2 par Kw/h !!!

Les économies de CO2 réelles sont donc plus de six fois inférieures aux annonces d'EDF.

Ce mensonge contrevient aux articles R 122-5 du code de l'environnement qui exige du porteur de projet de préciser les effets du projet sur le climat et L 100-4 du code de l'énergie, car le calcul des émissions de Co2 évitées ne doit concerner que la FRANCE et son mix énergétique.

Il n'existe aucune raison juridique de considérer comme l'a fait le RTE dans une note de 2019 reprise par l'ADEME, que les émissions de Co2 évitées par les ENR implantées en FRANCE devraient valoir en plus grande partie (17 millions de tonnes eq.CO2 sur 22 millions évitées soit 77%) pour les pays étrangers.

Chaque pays est totalement libre de son mix énergétique et celui de la FRANCE est particulièrement décarboné.

Les chiffres donnés par EDF sont donc trompeurs et non conformes à ces textes.

Un avis négatif s'impose donc.

Bien cordialement

Patrick KAWALA

Dans ces conditions

Il est donc démontré que les économies de Co2 annoncées par les promoteurs et ici par VALECO ne correspondent pas à la réalité en France, seul pays dont il convient de tenir compte pour apprécier les effets du projet sur le climat, suivant les codes de l'environnement et de l'énergie précités.

Les informations données étant trompeuses, un avis négatif s'impose donc.

Bien cordialement

Patrick KAWALA

2 documents associés

contribution_7_Web_1.pdf

contribution_7_Web_2.pdf

Contribution n°8 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le mardi 2 avril 2024 à 20h12

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

Il apparaît à la lecture du dossier que le porteur de projet a utilisé pour les mesures acoustiques le projet de norme PR 31-114, jamais entré en vigueur réglementairement et abandonné par dissolution du groupe d'experts de l'AFNOR depuis le début de l'année 2017 (l'étude acoustique du présent projet ayant été faite en 2020).

Si l'article 28 de l'arrêté du 26 août 2011 faisait référence (improprement d'ailleurs) à la norme NFS 31-114 (qui n'a jamais été qu'un projet), il n'est toutefois pas possible de considérer que le projet NFS 31 114 constitue une norme réglementairement applicable :

a) Tout d'abord, pour qu'une norme acoustique soit réglementairement applicable, il est nécessaire que plusieurs conditions soient remplies (voir guide de la normalisation en annexe):

- Elle doit avoir été finalisée par l'AFNOR, ce qui suppose, puisqu'il qu'il s'agit d'une norme régissant les impacts sur l'environnement qu'elle ait fait l'objet : 1) d'un consensus des experts, 2) d'une évaluation environnementale, 3) d'une enquête publique

Or aucune de ces conditions n'est remplie (pour ces deux derniers points voir l'arrêt rendu le 8 mars 2024 par le Conseil d'Etat)

- Elle doit être publiée et consultable gratuitement, ce qui n'est pas non plus le cas

- Le texte réglementaire qui rend opposable une norme technique, doit être signé par le ministre de l'industrie. Or ce n'est pas le cas de l'arrêté du 26 août 2011 qui n'a jamais été signé par le ministre de l'industrie.

b) Le fait que le texte du 26 août 2011 y fasse encore référence ne peut lui donner une valeur juridique.

En effet, on peut légitimement soulever par voie d'exception, que l'article 28 de l'arrêté du 26 août 2011 est illégal :

- Puisqu'il n'est pas signé par le ministre (critère d'incompétence de l'autorité)

- Parce que le projet de norme NFS 31-114 n'a pas abouti et a été abandonné, ce qui vide de tout effet la référence qui en est faite.

La jurisprudence du Conseil d'Etat permet tout à fait d'invoquer l'exception d'illégalité dans les conditions suivantes :

"Les requérants peuvent toujours critiquer la légalité des règles fixées par l'acte réglementaire, qui ont vocation à s'appliquer de façon permanente à toutes les situations entrant dans son champ d'application, ainsi que la compétence de l'auteur de l'acte et l'existence d'un détournement de pouvoir. Ils ne peuvent en revanche remettre en cause à ce stade les conditions de forme et de

procédure dans lesquelles cet acte a été édicté."

Dans ces conditions, l'utilisation de cette méthodologie jamais entrée en vigueur et abandonnée depuis 2017 (voir lettre en annexe actant la dissolution du groupe AFNOR), n'a aucun caractère réglementaire.

Le porteur de projet, débiteur de la charge de la preuve par suite de la présomption de nocivité des ICPE soumises à autorisation posée par l'article L 512-1 du code de l'environnement, doit démontrer que l'utilisation de cette méthode non réglementaire n'est pas une régression environnementale par rapport à la norme acoustique de droit commun des ICPE (NFS 31-010).

Or il s'avère que le système des médianes de bruit posée par le projet abandonné PR NFS 31-114, conduisait à écrêter les pics de bruit, qui pris isolément, dépassaient les seuils acoustiques réglementaires (voir document explicatif réalisé par une victime du bruit éolien à ECHAUFFOUR)

En un mot, le système des médianes rendrait licite ce qui ne le serait pas sans lui, car ce sont bien entendu les pics intenses de bruit en pleine nuit qui rendent la situation intolérable et non pas la médiane de bruits qui les arase.

Le gouvernement le sait fort bien puisque la réglementation la plus récente s'écarte des moyennes temporelles de bruit dans le domaine du bruit dans les transports ferroviaires.

Dans ces conditions, un avis négatif s'impose donc de plus fort

Bien cordialement

Patrick KAWALA

4 documents associés

contribution_8_Web_1.pdf
contribution_8_Web_2.pdf
contribution_8_Web_3.pdf
contribution_8_Web_4.pdf

Contribution n°9 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le mardi 2 avril 2024 à 20h21
Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice

Je vous adresse l'arrêt rendu récemment par la Cour d'Appel civile de RENNES (RG n°17-03596) qui accorde d'importantes indemnités (633.400 € pour les nuisances, autres frais soit au total 722.478 €) à des riverains d'un parc éolien.

La Cour d'Appel a ainsi considéré que les nuisances visuelles, sonores, sanitaires et électromagnétiques par : « leur importance comme leurs conséquences négatives sur la santé et sur le cadre de vie impactent gravement l'habitabilité du bien immobilier au point de constituer un trouble anormal de voisinage ».

Cette décision très solidement motivée et documentée, a mis en évidence notamment les nuisances d'ordre acoustique ainsi que l'insuffisance flagrante des mesures et prévisions acoustiques initiales, réalisées sur le fondement de PR NFS 31-114, sans parler du caractère inopérant de l'auto contrôle acoustique ou même du contrôle par les services de l'Etat.

Les plaignants étaient ceux d'un lotissement. Force est de constater que dans le cas présent avec la plus proche habitation située à 590 mètres, et le nombre et la prégnance des éoliennes, une telle action serait sans doute envisageable compte tenu des nuisances prévisibles.

Un avis négatif s'impose donc.

Bien cordialement

Patrick KAWALA

1 document associé

contribution_9_Web_1.pdf

Contribution n°10 (Web)

Proposée par Yves Morin

Déposée le mardi 2 avril 2024 à 22h11

Je suis farouchement contre ce type de projet !!!

C'est inacceptable de massacrer ainsi le paysage de Força Real, véritable bijou catalan !!!

Contribution n°11 (Email)

Proposée par Bliorzou

(bliorzou@icloud.com)

Déposée le mercredi 3 avril 2024 à 09h06

Projet de 10 nouvelles éoliennes

Objet : Projet de 10 nouvelles éoliennes

J'habite en Sud Aveyron et notre si beau paysage est saccagé par des rangées d'éoliennes.

Je suis contre ce projet!

Bliorzou

Contribution n°12 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le mercredi 3 avril 2024 à 12h09

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

Le CNPN a émis un avis défavorable à l'obtention d'une dérogation pour destruction d'espèces protégées.

A cette occasion, il a confirmé les critiques que j'ai émises sur l'absence de véritable recherche d'une solution de substitution satisfaisante, puisqu'EDF s'est limitée au département des P.O. au lieu de prospecter ailleurs en FRANCE (jurisprudence LANOUEE).

En sus, le CNPN a considéré que le repowering pouvait constituer une solution de substitution satisfaisante.

EDF s'est empressée de critiquer cette remarque de bon sens au motif que les autres parcs des P.O ne seraient pas assez anciens pour justifier un repowering.

Mais ce n'est pas une réponse admissible, puisque selon les analyses du syndicat éolien FRANCE RENOUVELABLES, le repowering permet de gagner en moyenne 50% de puissance en réduisant le nombre de mâts de 25%, ci joints les liens vers ces analyses !

<https://www.france-renouvelables.fr/eolien-terrestre/>

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/eolien-une-federation-souhaite-que-la-france-genere-plus-d-electricite-avec-moins-de-mats-20231004>

Dans le cadre d'un projet en Allemagne, EDF=F renouvelables augmente d'ailleurs la puissance du parc en diminuant le nombre d'éoliennes.

Le fait que les parcs des P.O. n'auraient pas atteint leur durée de vie prévisible de 20 ans n'est pas un critère recevable dès lors que l'on parle ici de l'obtention "d'un permis de tuer" les espèces protégées.

EDF RENOUVELABLES, propriétaire de l'ENSEMBLE EOLIEN CATALAN (35 éoliennes) dispose des moyens financiers lui permettant de procéder plus rapidement que prévu au repowering de tout ou partie des 35 éoliennes, ce qui permettrait l'économie de ces atteintes à la biodiversité, tout en optimisant la production.

L'EEC a maintenant près de 8 ans, le présent projet ne sera pas installé avant des années après avoir purgé toutes les voies de recours, si bien que l'EEC vieillira encore de quelques années.

EDF RENOUVELABLES ne peut donc soutenir que le repowering de tout ou partie de l'EEC ne serait pas une solution de substitution raisonnable.

Elle semble faire prévaloir son intérêt économique sur la préservation de la biodiversité.

Si l'éolien est considéré comme d'intérêt général par certains, c'est en raison de la production d'électricité, et non pas pour procurer de confortables profits.

La mise en balance des intérêts se fait au final entre : la protection de la biodiversité et la production électrique avec ses conséquences économiques et sociales.

EDF, qui est débitrice de la charge de la preuve, ne démontre pas que le repowering de l'EEC occasionnerait une perte économique ou sociale par rapport au projet actuel.

Dans ces conditions, un avis négatif s'impose de plus fort.

Bien cordialement

Patrick KAWALA

Contribution n°13 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le mercredi 3 avril 2024 à 12h24

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

La loi vous donne la possibilité de réclamer des documents au porteur de projet afin d'informer au mieux le public (articles L 123-13 et R 123-14 du code de l'environnement).

Puisqu'EDF a utilisé le projet de norme abandonné PR NFS 31-114, nous entendons démontrer comme nous y invite la jurisprudence (voir arrêt CAA de BORDEAUX 1er février 2024), que l'utilisation de cette méthode hors cadre réglementaire (le projet n'a pas abouti et a été abandonné, il n'a jamais été opposable) conduit à des dépassements des seuils réglementaires lors des pics de bruit.

Pour ce faire, nous avons besoin des DONNEES BRUTES acoustiques collectées lors de la campagne de mesures de 2020.

Nous les ferons bien entendu expertiser.

Cette demande repose juridiquement sur les bases suivantes :

- sur l'article L 512-1 du code de l'environnement qui pose une présomption de nocivité des ICPE soumises à autorisation, ce qui suppose que le porteur de projet rapporte la preuve contraire,

- sur le GUIDE DE L'ETUDE D'IMPACT édité par le Ministère qui dispose :

3.12. Annexes

Le contenu des annexes n'est pas codifié. Son contenu est de la responsabilité du maître d'ouvrage.

Selon le principe de transparence, elles pourront renfermer l'intégralité des principales expertises conduites (naturalistes, paysagères, patrimoniales, acoustiques) avec leurs données brutes.

- sur le "Conseil" n° 20171906 de la CADA qui dispose que les documents détenus par le porteur de projet, le sont pour le compte de l'Administration et qu'elle est fondée à en réclamer communication

- sur l'article R 122-5 VIII d) du code de l'environnement qui permet à l'Administration de réclamer toute précision ou document utile au porteur de projet.

Tout refus du porteur de projet serait injustifié et devrait être dûment consigné dans votre rapport afin que les conséquences puissent en être tirées ultérieurement.

Il ne peut être invoqué le secret des affaires, car en effet EDF ne craint aucune concurrence sur ce site, puisqu'elle seule dispose de la maîtrise foncière et d'autre part, s'agissant d'émissions sonores dans l'environnement susceptibles d'entraîner de fortes nuisances pour les populations, le secret n'est pas concevable.

A défaut de communication, EDF devra être considérée comme défaillante dans l'administration de la preuve de l'innocuité acoustique de son projet.

Un avis défavorable se justifiera d'autant plus.

Bien cordialement

Patrick KAWALA

Contribution n°14 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le jeudi 4 avril 2024 à 10h32
Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

Votre rôle est de veiller à ce que l'information du public soit assurée (article L 123-13 I du code de l'environnement).

Il s'avère que le porteur de projet produit un volumineux mémoire de réponse à l'avis de la MRAE (106 pages, avis inclus).

Or la loi ne prévoit pas (sans l'interdire cependant) que cette réponse soit transmise à la MRAE (certains préfets ne transmettent pas les réponses) et que la MRAE y apporte une réponse.

S'agissant d'une réponse très technique, ni le public, ni le commissaire enquêteur qui doit rendre son avis, ne sont en mesure d'apprécier la pertinence de la réponse.

Dans ces conditions, je vous demande d'utiliser la faculté qui vous est ouverte par la jurisprudence du Conseil d'Etat, qui consiste à adresser à la MRAE la réponse du porteur de projet et à lui demander si, en fonction de la réponse apportée, elle maintient ou modifie son appréciation.

En effet, selon le Conseil d'Etat, un organe consultatif peut légalement, tant que le processus décisionnel dans lequel il intervient n'est pas arrivé à son terme, procéder à un nouvel examen des questions relevant de sa compétence et émettre un nouvel avis confirmant, modifiant ou infirmant le précédent, que ce soit spontanément ou sur demande de l'autorité décisionnelle, et pour tout motif, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire que le précédent avis ait été entaché d'irrégularité (CE Sect., 1er juin 1962, p. 363, cité par J. Lessi dans ses conclusions sous l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 novembre 2015, req. n° 372045, BJDU 2/2016, pp. 119 et suiv., spéc. p. 121).

En sollicitant ainsi la MRAE, vous assureriez la complète information du public et vous pourriez ensuite en tirer profit pour la rédaction de votre rapport.

En effet, trop souvent, le public, l'administration et le commissaire enquêteurs se trouvent confrontés à une réponse du porteur de projet, dont aucun organisme technique indépendant n'a pu apprécier la pertinence, ce qui nuit et vicie le processus décisionnel.

En l'espèce, ce projet comporte plusieurs effets nuisibles, notamment sur la protection des espèces protégées, puisqu'EDF demande un "permis de tuer" ces espèces.

Vous disposez d'un temps largement suffisant pour entreprendre cette démarche qui consisterait en une transmission de la réponse et en une demande d'avis sur cette réponse.

A défaut, je considère que l'information du public n'est pas suffisamment assurée, et qu'en toute hypothèse, un avis négatif s'impose de plus fort.

Bien cordialement

Patrick KAWALA

Contribution n°15 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le jeudi 4 avril 2024 à 10h40
Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Voici un extrait de l'arrêt de la CAA de BORDEAUX cité dans ma contribution sur PR NFS 31-114

1 document associé
contribution_15_Web_1.pdf

Contribution n°16 (Email)

Proposée par anonyme
(ferdinandpinol@orange.fr)

Déposée le jeudi 4 avril 2024 à 10h41

Enquete concernant les 10 eoliennes futures sur Corneilla la riviere..

Objet : Enquete concernant les 10 eoliennes futures sur Corneilla la riviere..

Mon avis est < NON > car celles qui existent déjà tournent tres peu .

Des panneaux solaires donnerait une meilleure production et se verraient moins et gacheraient moins le paysage.

Voici mon AVIS .

Respectueusement.

Contribution n°17 (Email)

Proposée par Gérard ROLLIN - COLAS

(gerard.rollin@colas.com)

Déposée le jeudi 4 avril 2024 à 11h33

Enquête publique projet de parc éolien à Corneilla la Rivière 66

Objet : Enquête publique projet de parc éolien à Corneilla la Rivière 66

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 100 personnes dans le département des Pyrénées Orientales.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Cordialement,

[logo]

Gérard ROLLIN

Chef de service commercial Eolien et Solaire

[ligne]

COLAS FRANCE

1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX

<http://www.colas.com>

[twitter][facebook][youtube][blog][blog][blog]

Contribution n°18 (Web)

Proposée par Carbonnell M..

(m.carbonnell@hotmail.fr)

Déposée le vendredi 5 avril 2024 à 11h21

Adresse postale : 5, rue de la Basse 66500 Prades

Avec la sécheresse qui s'installe dans notre département, il est temps de protéger notre patrimoine naturel, la faune, la flore et la biodiversité. Entre l'artificialisation des sols, les parcs agrivoltaïques et les parcs éoliens, une destruction massive de notre environnement paysagé, naturel et agricole s'abat sur nos Pyrénées Orientales. NON aux éoliennes supplémentaires à Corneilla de la Rivière, NON aux lotissements tous azimuts, NON aux parcs photovoltaïques (20000 hectares dans les tiroirs). Il ne s'agit pas de radicalisme, il s'agit du simple bon sens. La technicité doit être mesurée et envisagée dans une vision holistique environnementale globale pour notre département des P.O. Le tourisme, quasi seule économie du département, s'en trouvera, à cette condition, bénéficiaire et renforcée.

Contribution n°19 (Email)

Proposée par Christine Bessière

(urbanisme@baho.fr)

Déposée le vendredi 5 avril 2024 à 16h19

Avis de la Commune de Baho sur le projet de parc éolien à Corneilla de

la Rivière

Objet : Avis de la Commune de Baho sur le projet de parc éolien à Corneilla de la Rivière

Madame

Veillez trouver en pièce jointe, l'avis du Conseil Municipal de la Commune de Baho, concernant l'extension du parc éolien sur la Commune de Corneilla de la Rivière.

Vous en souhaitant bonne réception, cordialement

Christine Bessière

MAIRIE DE BAHO

Service urbanisme

1 document associé
contribution_19_Email_1.pdf

Contribution n°20 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 7 avril 2024 à 13h09

Contre l'installation d'éoliennes

Contribution n°21 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 7 avril 2024 à 13h11

Contre l'installation d'éoliennes

Contribution n°22 (Web)

Proposée par Cochet Sebastien
(matheo-dpo@wanadoo.fr)
Déposée le dimanche 7 avril 2024 à 14h12
Adresse postale : 5 impasse des garrotxes 66550 Corneilla la riviere (66550)

Notre famille est contre la création de ce parc eolien sur le territoire de Corneilla la Rivière .

Arguments avancés

Risque de perturbations ou destructions espèces protégées flore et faune dont nos nombreuses espèces de rapaces surveillées sur les hauteurs .

Parc de pratiques sportives, parapente et randonnée reconnus dans la région

Sanitaire : non négligeable car à mon niveau: fatigue, maux de tête voire céphalées plus acouphènes intensifiés dès que promenade aux abords du parc éolien de Pezilla la Rivière .

Nuisance lumineuse et sonore déjà par celles du parc de Pezilla la Rivière

Merci de prendre en consideration mon avis.

M.Sebastien Cochet

Contribution n°23 (Web)

Proposée par Cochet marie
(saigonmary@gmail.com)

Déposée le dimanche 7 avril 2024 à 18h42

Adresse postale : 5 IMPASSE DES GARROTXES 66550 CORNEILLA LA RIVIERE

Je ne souhaite pas des éoliennes près des habitations, pour les nuisances sonores et physiologiques, la protection de la faune et la flore autour du village.

C'est un parc de randonnées et de VTT où vivent des rapaces dans la tranquillité.

Contribution n°24 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 12h09

Bonjour,

Je tiens à exprimer mon soutien au projet éolien de Corneilla-la-Rivière.

Je suis convaincue que ce projet représente une opportunité exceptionnelle pour notre territoire.

En plus de contribuer à la transition énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il permettrait de diversifier notre mix énergétique et de diminuer notre dépendance aux énergies fossiles. Cela aurait un impact positif sur notre environnement, en préservant nos ressources naturelles. Il est également important de souligner que ce projet éolien contribuera à renforcer notre indépendance énergétique. En produisant de l'énergie localement, nous serons moins dépendants des importations d'énergie et des fluctuations des prix sur le marché international. Cela renforcera notre résilience économique et notre sécurité énergétique.

Le projet a été conçu en étroite collaboration avec les parties prenantes locales, en prenant en compte les préoccupations des résidents. Cela témoigne d'une volonté de dialogue et de respect mutuel, et je suis convaincue que cela contribuera à créer une relation de confiance durable entre les porteurs du projet et la communauté.

Je tiens également à souligner que le projet éolien de Corneilla-la-Rivière contribuera à la diversification de notre économie locale. En encourageant le développement des énergies renouvelables, nous créons de nouvelles opportunités d'emplois dans le secteur des énergies propres. Cela permettra de stimuler notre économie, de soutenir les entreprises locales et de favoriser l'innovation technologique. De plus, les retombées économiques générées par ce projet éolien bénéficieront à l'ensemble de la communauté, en contribuant à la croissance économique et en améliorant la qualité de vie de nos concitoyens.

Enfin, je tiens à souligner que ce projet est une occasion unique de faire preuve de leadership en matière de développement durable. En soutenant cette initiative, nous montrons notre engagement envers les générations futures, en leur laissant un environnement plus propre et plus sain. Nous pouvons être fiers de contribuer à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de notre planète.

En conclusion, je souhaite vous encourager à soutenir pleinement ce projet éolien de Corneilla-la-Rivière lors de cette enquête publique. Il représente une occasion unique de promouvoir le développement durable dans notre région, tout en bénéficiant d'avantages économiques et environnementaux considérables. J'espère sincèrement que vous prendrez en compte les nombreux arguments en faveur de ce projet.

Cordialement,

Contribution n°25 (Web)

Proposée par DELMAS Quentin
(quentin.delmas@fiducial.net)

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 15h32

Je soutiens le projet d'Energie renouvelable nécessaire à l'augmentation de ce type d'Energie propre en France. Les éoliennes ne dénature pas les paysages et s'intègre dans nos habitudes visuelles.

Contribution n°26 (Web)

Proposée par PATRICK
(pradegonde@yahoo.fr)

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 16h41

Je soutiens pleinement ce projet de parc éolien à Corneilla-la-Rivière. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition énergétique fixés par l'Etat. Cela dépasse d'ailleurs nos frontières. Ce projet profitera à tous à plus d'un titre.

Contribution n°27 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 16h50

Bonjour Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je souhaite vous faire part de mon avis concernant ce projet éolien de Corneilla.

J'ai pu prendre connaissance du dossier qui est très complet, d'ailleurs je félicite les porteurs de projets pour leur patience et résilience car ces dossiers sont d'une complexité totale.

On voit bien qu'ils respectent, l'environnement, les différentes espèces d'oiseaux, les habitations le paysage...Franchement bravo pour ce dossier.

Nous avons besoin d'une énergie propre de proximité et valoriser les atouts de notre région en l'occurrence le vent.

Je suis favorable à ce projet.

Merci de votre attention

Tom

Contribution n°28 (Web)

Proposée par Chollet Julien

(julien.chollet47@gmail.com)

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 17h26

Adresse postale : 4 rue antoine de gargas 31500 Toulouse

Je suis pour ce projet qui donne du sens à la lutte contre le réchauffement climatique.

L'éolienne permet de diminuer les recours à la production fossile qui sont responsables depuis longtemps aux émissions de CO2.

Le parc éolien de Corneilla permettra de fournir de l'électricité propre et français.

Mes soutiens et mes encouragements !

Contribution n°29 (Web)

Proposée par MARTIN KARINE

(karinemartin.levestiaire@orange.fr)

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 17h33

Adresse postale : Arguilla 09200 MOULIS

Je suis totalement favorable au projet éolien de Corneilla-La-Rivière.

Les éoliennes ne rejettent aucune substance dangereuse dans l'environnement et n'engendrent aucun déchet.

Un tel projet est également, pour la Commune, une source de revenus non négligeable.

Pour finir, il est important de se pencher sur les problèmes climatiques actuels de plus en plus récurrents et comme le disent les experts de l'Energie : le manque de renouvelable en France met notre Pays dans une situation dangereuse tant au niveau climatique qu'au niveau de la souveraineté énergétique.

Si l'on veut éviter la situation de 2022 avec le manque d'énergie et l'obligation d'importer, il faut absolument développer les Energies Renouvelables sur notre Territoire.

Je suis donc POUR à 200%.

Merci de prendre en compte mon avis.

Cordialement

Karine

Contribution n°30 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 17h47

Je tiens à apporter mon soutien au projet éolien de Corneilla.
Les éoliennes n'engendrent aucune pollution et le vent est inépuisable et abondant ,il constitue donc une véritable ressource renouvelable.
Le retard au niveau des Energies Renouvelables en France met notre Pays en péril.
Il faut AGIR et soutenir les projets qui ont du sens!
JE SUIS DONC FAVORABLE.
Merci de tenir compte de mon avis.

Contribution n°31 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 17h53

Madame le Commissaire Enquêtrice,
Habitant la commune de Corneilla la Rivière depuis plusieurs générations, je suis très attaché à ce département et ce paysage .
Mais aujourd'hui il se meurt. Notre commune manque de moyens.
Aujourd'hui, nous voyons dans le projet éolien une opportunité d'apporter des ressources économiques locales indispensables tout en respectant notre environnement grâce à une installation qui ne rejette aucun polluant dans l'air ou dans le sol .
C'est une opportunité qu'il faut saisir et je souhaite que ce projet se réalise
Bien à vous

Contribution n°32 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 17h58

Bonsoir,
Je viens de lire certains avis, qui plus est des personnes qui ne sont même pas de la Région mais des contres tout !
Comment peut-on s'opposer à l'idée de laisser un environnement le plus propre possible aux générations futures ?
Les éoliennes produisent beaucoup d'électricité et ne produisent aucun déchet contrairement au nucléaire ou aux centrales thermiques (gaz, charbon, fioul).
Je suis favorable à l'implantation d'éoliennes pour faire diminuer la pollution des gaz à effets de serre et des déchets nucléaires.
Pensons à l'avenir de nos enfants !
Oui à l'installation d'éoliennes, oui à l'énergie solaire, oui à la production d'énergie non polluante !
Cordialement
Jean Baptiste

Contribution n°33 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 18h00

A l'heure de la voiture décarbonnée, il nous faut produire de l'énergie verte , personne ne veut voir un centrale nucléaire devant chez lui , les moulins à vents de nos ancêtres sont maintenant les éoliennes ! Bravo pour ce projet ! Je pense que l'homme va trouver des solutions d'énergies propres pour les nouvelles générations
Francis

Contribution n°34 (Web)

Proposée par Jonathan Rio

(jonathan.rio@gmail.com)

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 18h19

Adresse postale : 133 chemin de Haoubira 40390 Saint-André de Seignanx

Il est important de pouvoir diversifier nos sources de production d'énergie en France. Le lieu est parfaitement approprié pour le développement d'un parc éolien en raison d'une part d'un fort coefficient de vent et d'autre part d'une faible pollution visuelle pour les habitants locaux.

Contribution n°35 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 18h21

Bonjour,
je suis totalement favorable à ce projet de Corneilla-La-Rivière sachant qu'avec les problèmes climatiques actuels ,il faudra développer de plus en plus les énergies propres ,dont l'éolien.
De plus ,contrairement à ce que certains peuvent dire, les constructions éoliennes ont un faible impact sur l'environnement et grâce à une technologie avancée ,le bruit n'est plus un problème.
Pensons à l'Avenir de nos enfants et Agissons ensemble pour demain .
Merci

Contribution n°36 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 20h22

Très bon projet ,les éoliennes sont l'avenir pour notre planète

Contribution n°37 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 23h26

L'éolien permet de diversifier les ressources énergétiques. Implanté sur le territoire national, il contribue à l'indépendance énergétique et à la sécurisation d'une partie des approvisionnements. L'énergie éolienne est renouvelable et non polluante.
L'éolien permet de diversifier les ressources énergétiques. Implanté sur le territoire national, il contribue à l'indépendance énergétique et à la sécurisation d'une partie des approvisionnements.
L'énergie éolienne est renouvelable et non polluante. Elle contribue à une meilleure qualité de l'air et à la lutte contre le réchauffement climatique car l'électricité est produite sans émission de CO2.
La fabrication et la fin de vie des installations entraînent peu d'émissions de CO2. Par ailleurs, l'électricité peut être produite à proximité des lieux de consommation.

Après usage, les sites peuvent être remis dans leur état d'origine et les matériaux peuvent être réutilisés.
bien à vous!

Contribution n°38 (Web)

Proposée par Joseph LAROSE

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 08h26

Bonjour,
Voici un projet qui va dans le bon sens et qui participe significativement au mix énergétique nécessaire pour demain.

Contribution n°39 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 09h09

je tiens à apporter mon soutien au projet éolien de CORNEILLA DE LA RIVIERE.
cela permettra de produire des énergies renouvelables.
Au niveau financier cela permettra à la commune de CORNEILLA DE LA RIVIERE d'avoir une réserve financière qui permettra de réaliser des projets.
cela peut permettre de réaliser des projets viticoles.

Contribution n°40 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 09h14

L'éolien est une énergie verte.

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs et permet donc de lutter contre le réchauffement climatique.
c'est pour cette raison que je suis favorable!

Contribution n°41 (Web)

Proposée par Gibrael

(benmansourgibrael@gmail.com)

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 09h38

Adresse postale : 20 Chemin de garrieux 66250 Saint Laurent de la Salanque

Bonjour,

Je trouve que ce nouveau projet est un excellente opportunité afin de continuer à développer les énergies renouvelables dans la région.

Il contribue un peu plus la transition écologique et au développement durable mais aussi à la création d'emploi.

Contribution n°42 (Email)

Proposée par Tom

(tommartin.lorp@orange.fr)

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 15h34

FAVORABLE

Objet : FAVORABLE

Madame la Commissaire-Enquêtrice,

Très sensible pour nos générations futures, je ne désespère pas aujourd'hui encore pour que nous puissions développer des projets d'énergies renouvelables et notamment de l'éolien !

Encore récemment un article paru dans nos journaux ,m'a conforté dans mon idée sur le projet.

Cet article traite de l'absolue nécessité de sortir du nucléaire et de la conséquence première qui résulterait d'un changement si profond de nos modes de production énergétique. Selon l'Agence Internationale de l'Energie, il est à craindre que le recul du nucléaire entraîne une augmentation des émissions de CO2. Certains Etats pourraient ainsi se tourner vers le charbon ou le gaz et générer davantage d'émissions polluantes.

Le progrès et les avancées techniques font que la consommation mondiale d'énergie va continuer à augmenter, d'environ un tiers d'ici 2035. Il est aujourd'hui nécessaire de se tourner vers les énergies renouvelables, des énergies propres. Les éoliennes peuvent participer à créer un monde plus propre pour nos enfants. Elles y contribuent déjà avec plus de 202 GW installés en Europe

Je pense que ce parc éolien est une opportunité pour notre région et pas seulement sur le plan énergétique, même si une parti de l'énergie produite sera consommée dans notre commune mais également au niveau économique et social. Les retombées économiques seront bénéfiques au développement de nos territoires.

J'y suis favorable au développement de l'énergie éolienne et apporte mon soutien à ce projet de Corneilla la Rivière.

Cordialement

Tom

Contribution n°43 (Email)

Proposée par anonyme
(laurent.estaque@wanadoo.fr)
Déposée le lundi 8 avril 2024 à 15h37

Projet éolien

Objet : Projet éolien

Projet plus que jamais d actualité !! Surtout de très grande utilité publique à l heure où l alternative n est plus une éventualité mais une nécessité !!!

Cdlit
Envoyé de mon iPhone

Contribution n°44 (Email)

Proposée par Alain Yriarte
(a.yriarte@wanadoo.fr)
Déposée le lundi 8 avril 2024 à 17h41

Projet éolien de Corteilla la rivière

Objet : Projet éolien de Corteilla la rivière

Bonjour,

Projet super qui correspond bien aux enjeux écologiques et environnementaux actuels, en espérant qu'il puisse aboutir rapidement.

Cordialement
Alain Yriarte

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Contribution n°45 (Email)

Proposée par Jérôme HISPA
(jerome.hispa@allianz.fr)
Déposée le lundi 8 avril 2024 à 18h02

Projet éolien de Corneilla la Rivière

Objet : Projet éolien de Corneilla la Rivière

Bonjour,

Je viens de prendre connaissance de ce projet innovant et écologique sur une région où je me rend en résidence secondaire.

Je suis très heureux que cette initiative puisse voir le jour, à l'heure du changement climatique qui nous impacte tellement.

Bien à vous,

[cid:image002.png@01D84418.059BA560]

Jérôme HISPA
Agent Général

3, place Jean Ibanes
09200 Saint-Girons

Ce message est protégé par les règles relatives au secret des correspondances; il peut en outre contenir des informations à caractère confidentiel ou protégées par différentes règles et notamment le secret des affaires; il est établi à destination exclusive de son destinataire. Toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction (totale ou partielle) de ce message, ou des informations

qu'il contient, doit être préalablement autorisée.

Tout message électronique est susceptible d'altération et son intégrité ne peut être assurée. Le Groupe Allianz décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié ou falsifié.

Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, merci de le détruire immédiatement et d'avertir l'expéditeur de l'erreur de distribution et de la destruction du message.

This message is protected by the secrecy of correspondence rules; furthermore it may contain privileged or confidential information that is protected by law, notably by the secrecy of business relations rule; it is intended solely for the attention of the addressee. Any disclosure, use, dissemination or reproduction (either whole or partial) of this message or the information contained herein is strictly prohibited without prior consent.

Any electronic message is susceptible to alteration and its integrity can not be assured. Allianz Group declines any responsibility for this message in the event of alteration or falsification.

If you are not the intended recipient, please destroy it immediately and notify the sender of the wrong delivery and the mail deletion.

Contribution n°46 (Email)

Proposée par ARIES ISABELLE

(aries.isabelle@wanadoo.fr)

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 18h35

Aries Isabelle / Georges

Objet : Aries Isabelle / Georges

Bonjour, je vous confirme que mon avis est favorable pour le projet des éoliennes sur Corneilla la Rivière .

Cdt.

ARIES ISABELLE

Contribution n°47 (Email)

Proposée par anonyme

(jeanyvette.lafond@orange.fr)

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 20h21

Eoliennes

Objet : Eoliennes

la consommation électrique va s' amplifier . il est donc nécessaire de favoriser les énergies renouvelables

afin de palier aux besoins des français . . . le plus simple exemple est la prolifération des véhicules

électriques qui sont en France la priorité de nos gouvernants , imaginez au mois d'aout sur nos autoroutes.

Avec une moyenne de 350 kms d autonomie par véhicule , il va en falloir des stations de recharge.

C ' est pourquoi tous les moyens , de fabriquer de l'énergie électrique , sont bons .

Les éoliennes , le solaire etc sont nécessaires pour un complément à ce qui existe déjà .

Contribution n°48 (Email)

Proposée par Frédéric Moncassin

(moncassin.frederic@wanadoo.fr)

Déposée le lundi 8 avril 2024 à 21h49

Projet éolien de Corneilla la Rivière

Objet : Projet éolien de Corneilla la Rivière

Bonjour,
En ces temps où les énergies renouvelables sont au coeur de tous les débats politiques, je viens porter mon soutien au projet éolien de Corneilla la rivière.
Sincères salutations.
Frédéric Moncassin

Envoyé de mon iPhone

Contribution n°49 (Email)

Proposée par anonyme
(christophesouares@yahoo.fr)
Déposée le lundi 8 avril 2024 à 22h08

Éoliennes Corneilla la rivière

Objet : Éoliennes Corneilla la rivière

Enfin un projet qui est intéressant, qui va permettre à notre village de ce devopper.

Yahoo Mail : Recherchez, organisez, maîtrisez

Contribution n°50 (Email)

Proposée par anonyme
(sylchy66@yahoo.fr)
Déposée le lundi 8 avril 2024 à 22h12

Éoliennes Corneilla de la Rivière

Objet : Éoliennes Corneilla de la Rivière

Enfin un projet d'énergie renouvelable qui va avoir des retombées pour les agriculteurs et la commune.

Envoyé de mon iPhone

Contribution n°51 (Email)

Proposée par Marc Leclerc
(marc-leclerc1@bbox.fr)
Déposée le mardi 9 avril 2024 à 09h02

PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA DE LA RIVIERE avis pour l'enquête d'utilité publique

Objet : PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA DE LA RIVIERE avis pour l'enquête d'utilité publique

A l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur.

Le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Corneilla de la Rivière situé à quelques kilomètres de mon lieu de résidence me paraît être une excellente initiative.

En effet, comme nous avons encore pu le constater récemment avec la crise en Ukraine, la production d'énergie renouvelable et autochtone est une nécessité et doit être une priorité stratégique de notre pays.

De plus, le réchauffement climatique, dont les effets néfastes se font durement sentir dans notre pays et plus particulièrement dans notre

département, nous oblige à accentuer la décarbonation de la production d'énergie.

Je suis donc très favorable au développement de tout projet de production d'énergie renouvelable autochtone, qu'elle soit d'origine éolienne, photovoltaïque ou hydroélectrique.

Je vous demande donc, Mr le Commissaire Enquêteur, de donner un avis favorable à la construction de ce beau projet qui permettra à notre département de continuer à être un pionnier dans la production d'énergie renouvelable et décarbonée.

Cordialement

Marc Leclerc

15 rue de Venise

66000 Perpignan

Contribution n°52 (Email)

Proposée par anonyme

(alfred.lafforgue@orange.fr)

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 09h39

Parc éolien Corneilla de la rivière

Objet : Parc éolien Corneilla de la rivière

Entièrement d'accord pour ce parc éolien dont il faut la multiplication, c'est notre avenir et celui de nos enfants. Il ne faut pas être sorti de St Cyr pour comprendre cela, c'est l'évidence même. Courage et persévérance.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Contribution n°53 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 12h03

Madame La Commissaire Enquêtrice,

Ce Projet de 10 éoliennes (+ de 30 MW) sur la commune de Corneilla-la-Rivière en continuité du parc de l'Ensemble Eolien Catalan, dans un milieu essentiellement viticole est très cohérent.

Je constate que les enjeux pour les habitants ont été pris en compte :

1-limiter l'impact du projet sur la vigne,

2-utiliser les pistes existantes au maximum,

3- préserver les contreforts de Força Réal et respecter la cohérence paysagère avec le parc existant.

Les inventaires sont robustes et les retours d'expérience du parc éolien, construit depuis 8 ans sont pris en compte.

Pour l'étude écologique les Impacts résiduels sont globalement faibles sauf pour certaines espèces d'oiseaux, mais la mise en place d'une mesure compensatoire en faveur de l'avifaune local en collaboration avec le CEN Occitanie sur 174 ha (ouverture de milieu, gestion pastorale) est impressionnante.

L'étude paysagère mentionne bien que l'incidence résiduelle est globalement faible et modérée depuis Força Réal.

Ce projet a du sens, de l'humain, merci de prendre en compte mon avis et s'il vous plaît d'émettre un avis favorable. Bien à vous.

Sylvie Larrivière

Contribution n°54 (Email)

Proposée par anonyme
(julien.clottes@creditmutuel.fr)
Déposée le mardi 9 avril 2024 à 10h55

Objet :

Bonjour,

Je suis favorable au projet éolien de CORNEILLA DE LA RIVIERE.
Cela permettra de créer des énergie verte sur la commune.
Cela permettra d'apporter un soutien financier à la commune afin de faire des projets de développement sur la commune de CORNEILLA DE LA RIVIERE.

Merci

Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de son ou ses destinataires. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'émetteur et de détruire le message. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. L'émetteur décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié, déformé, falsifié, infecté par un virus ou encore édité ou diffusé sans autorisation.

This message and any attachments are confidential and intended for the named addressee(s) only. If you have received this message in error, please notify immediately the sender, then delete the message. Any unauthorized modification, edition, use or dissemination is prohibited. The sender shall not be liable for this message if it has been modified, altered, falsified, infected by a virus or even edited or disseminated without authorization.

Pour améliorer la gestion de vos courriels, ces derniers font l'objet d'un traitement informatique visant à mettre en évidence pour votre Conseiller les éléments importants de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce traitement, vous pouvez le signaler en répondant « Refus de traitement d'analyse » à ce courriel, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Contribution n°55 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 15h58

Bonjour

Je suis plus que favorable à un tel projet car à l'heure de la transition énergétique ce type de projet est plus que jamais d'actualité et j'espère aussi que bien d'autres verront aussi le jour.
Je vous soutiens à 100%.

Contribution n°56 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 16h19

Je dis un Grand OUI pour le futur parc éolien de Corneilla-La-Rivière sachant que l'implantation d'un tel projet est très règlementée et que des études d'impact sont faites en bonne et due forme .Je fais donc entièrement confiance aux meneurs de projet.

Merci de tenir compte de cet avis.

Contribution n°57 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 16h56

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

Les enquêtes publiques ne sont pas réservées aux habitants du secteur concerné.

La procédure de soutien financier à l'éolien est payée par chaque Français, qui sont donc en droit de critiquer les projets qui émergent sur tout le territoire national.

Par ailleurs, un touriste qui fréquente assidûment le département est en droit d'exprimer qu'il ne souhaite pas voir les paysages ressembler à certaines parties de l'Aude (ou même de la VIENNE où je demeure).

Les paysages des P.O. sont un élément essentiel de son attractivité touristique. Les sacrifier ainsi sur l'autel de quelques retombées financières ne me paraît pas raisonnable.

Dans la VIENNE, lorsque l'invasion a commencé, il n'y avait guère d'oppositions et nombreux étaient ceux qui émettaient des propos analogues à ceux que l'on peut voir ici.

Aujourd'hui, nous en sommes à plus de 500 mâts en fonctionnements, autorisés, en instruction ou en projet... concentrés bien entendu dans les secteurs les plus pauvres.

La population et les élus n'en veulent plus et sont contraints de lancer des procédures juridictionnelles, de voter des moratoires, d'utiliser leurs PLU, PLUI, PCAET, SCOT etc pour résister à cette déferlante. La cohésion sociale qui est l'un des 5 objectifs du développement durable (article L 110-1 du code de l'environnement) est menacée, les villages sont divisés...

La transition énergétique n'a par ailleurs rien à voir avec des retombées de taxes prélevées sur la population.

Ceci étant dit, je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'EDF RENOUELABLES, avec ses mégas projets éoliens, porte atteinte à la bonne santé et à la productivité.....des centrales nucléaires propriétés de sa maison mère EDF.

En effet, ainsi qu'il résulte de l'article joint, la modulation des centrales nucléaires pratiquée par suite de la priorité d'accès au réseau donnée à la production éolienne et solaire, conduit par rapport aux centrales de même fabrication utilisées aux USA (WESTINGHOUSE) à :

1) une sous utilisation des centrales (coefficient de disponibilité aux USA : 90 à 92%.... et en FRANCE : 70 à 75%), d'où en premier lieu, une perte de production décarbonée substantielle (le nucléaire ne produit que 6 g de Co2 par Kw/h).

On efface en effet une production peu chère et décarbonée, pour la remplacer par une production plus chère et plus carbonée !

2) à une usure prématurée (notamment corrosion sous contrainte) source de danger et de coût d'entretien et de remise en état très importants.

Vous pourrez demander à EDF de fournir le bilan financier de la reprise de la corrosion sous contrainte), les sommes sont astronomiques.

Les centrales ne sont pas faites pour faire du "yo-yo", et n'importe quel technicien sérieux du nucléaire vous le dira !

On arrive donc au beau résultat suivant : EDF RENOUELABLES nuit aux centrales nucléaires d'EDF, mais qu'importe, au final c'est le contribuable qui paie les pots cassés !!

Ce projet injustifié n'est pas sérieux.

Tout écologiste digne de ce nom vous le dira : comment peut on défendre un projet qui d'après le CNPN, organisme national qui fait autorité en matière de protection de la biodiversité, nécessite un permis de tuer les espèces protégées, permis que le CNPN recommande de ne pas accorder à EDF RENOUELABLES.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort.

Bien cordialement

Patrick KAWALA

1 document associé
contribution_57_Web_1.pdf

Contribution n°58 (Web)

Proposée par jerome
(falba.jerome@orange.fr)
Déposée le mardi 9 avril 2024 à 19h02
Adresse postale : 16 chemin des eglantiers 09200 eycheil

Je suis entierement favorable a ce parc eolien pour favoriser les energies renouvelable .C est l avenir et surtout celui de nos

Contribution n°59 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 20h59

Je suis pour le projet.

Contribution n°60 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 21h00

Je suis pour le projet des éoliennes de corneilla pour contribuer à l'écologie et pour l'aspect économique pour la commune et les agriculteurs

Contribution n°61 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 21h17

Je suis pour les éoliennes sur CORNEILLA LA RIVIÈRE. Je me promène souvent dans la garrigue et ni le bruit ni la vue des éoliennes ne me dérange.

Contribution n°62 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 21h27

Oui je suis complétement pour les éoliennes c'est l'avenir pour les énergies renouvelables et l'avenir de nos enfants

Contribution n°63 (Web)

Proposée par Piquemal Betty

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 22h14

Total soutien au projet éolien de CORNEILLA-LA-RIVIERE.
Depuis plusieurs années elles font partie du paysage dans la région et cela ne me pose aucun problème.
La priorité étant de produire une énergie propre qui permet également de lutter contre le réchauffement climatique.

Contribution n°64 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 22h18

Je soutiens

Contribution n°65 (Web)

Proposée par Piquemal Guillaume

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 22h37

Je suis complètement favorable à ce nouveau projet éolien.
C'est une nécessité absolue de déployer l'éolien face à l'urgence climatique.
Nécessité absolue également pour accroître notre indépendance énergétique.

Contribution n°66 (Email)

Proposée par Julien Pouret

(julienpouret@icloud.com)

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 18h52

Éolienne corneilla

Objet : Éolienne corneilla

Bonsoir,
Je suis favorable aux énergies renouvelables.
Bien à vous
Julien Pouret
Envoyé de mon iPhone

Contribution n°67 (Email)

Proposée par anonyme

(epicerie.souares@gmail.com)

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 17h28

Projet éolien Corneilla la rivière

Objet : Projet éolien Corneilla la rivière

Nous sommes pour le développement de ce projet, pour le village, pour l'écologie, le vent est gratuit et non polluant
Non aux fausses excuses !

Contribution n°68 (Email)

Proposée par C.MIROUSE

(christophe.mirouse@gmail.com)

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 17h52

Projet éolien de Corneilla la Rivière

Objet : Projet éolien de Corneilla la Rivière

Je suis favorable au Projet éolien de Corneilla la Rivière
C.MIROUSE

Contribution n°69 (Email)

Proposée par Maxime Pouret

(maximepouret@icloud.com)

Déposée le mardi 9 avril 2024 à 18h31

Éolien à Corneilla

Objet : Éolien à Corneilla

Bonjour je suis favorable au projet.

Contribution n°70 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 avril 2024 à 11h30

Ce projet doit voir le jour pour notre Avenir et celui de nos enfants ! Développons les énergies propres!

Contribution n°71 (Web)

Proposée par MARTIN Lucas

(lulumartin.gajan@orange.fr)

Déposée le mercredi 10 avril 2024 à 11h40

Adresse postale : 31,Allée du Docteur Robert Lafon 64100 BAYONNE

Je soutiens pleinement ce projet qui ,comme tous les projets de transition énergétique ,permettra d'agir pour un Avenir plus durable pour Nous et Notre Planète!

Servons-nous au maximum des ressources naturelles pour produire l'énergie dont on a besoin!

Contribution n°72 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 avril 2024 à 11h48

Bonjour

ce beau projet doit voir le jour pour un Avenir meilleur et une Planète moins polluée ,allons chercher l'énergie dans nos ressources naturelles!

Contribution n°73 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 avril 2024 à 11h56

Les éoliennes sont déjà trop nombreuses sur le environs de Corneilla, de plus elles ne seront situées qu' à 500 mètres des premières habitations, la faune sera impactés malgré ce qu'affirment les élus de la commune concerné. Stop à la défiguration de notre paysage, d'autres solutions existent sans impacter notre paysage.

Contribution n°74 (Web)

Proposée par Bernard Alain - Pomarede Therese

(alain13.bernard@orange.fr)

Déposée le mercredi 10 avril 2024 à 15h49

Adresse postale : 1,rue du Pallagri 66550 Corneilla la rivière

Le projet d'installation de 10 éoliennes supplémentaires dans le massif de Força réal va impacter très durablement ce massif figure emblématique du paysage Catalan appelé aussi : Montagne noire ,

L'impact environnemental est indéniable car :

Ces structures industrielles cachent en réalité une transformation importante du paysage,

Les routes qui seront aménagées pour la construction de chaque éolienne mettront à mal tout l'environnement existant , les

chemins de garrigue seront très fortement détériorés ,les immenses cavités nécessaires à l'édification de ces engins contribueront à la transformation , à la destruction de la faune et de la flore de ce paysage méditerranéen rare.,sans parler du coulage en béton ferrailé de 1500 tonnes par éolienne qui constitue leur socle,

Personne ne peut dire quel sera l'influence de ces immenses dalles de béton lors des épisodes pluvieux méditerranéens possibles dans ces localités soumises à ces aléas climatiques violents

EDF qui le sait dit, par ailleurs qu'il prendra à sa charge tous les travaux consécutifs à la destruction de chemin de garrigues , les arbres, les massifs , les ponts qui seront détruits à cette occasion,

Le massif de Força Réal sera complètement défiguré à jamais,

Ce site est inclus dans plusieurs plans nationaux de protection d'espèces rares, celui du lézard ocellé , c'est le domaine vital de l'Aigle de Bonelli

Ce site serait d'ailleurs en limite méridionale du dernier couple d'Aigles de Bonelli des Pyrénées orientales,

Le secteur est déjà très notablement impacté sur sa partie Pézilla avec l'installation existante de 35 éoliennes perturbant déjà fortement le paysage,

Cet environnement est déjà fortement dénaturé, transformé en zone industrielle électrique uniforme et fortement oppressante de jour comme de nuit

Les promoteurs seraient bien avisés d'aller chercher ailleurs un site plus adéquat, car ces gigantesques éoliennes loin d'être des éléments architecturaux intégrés harmonieusement dans notre environnement , représentent une atteinte directe à notre Massif de Força Réal , notre patrimoine historique.

Le projet de Corneilla ne répond donc pas à un intérêt public bien au contraire

Contribution n°75 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 10 avril 2024 à 15h53

Madame la commissaire,

Je suis farouchement opposé à ce projet depuis déjà le début. Et après avoir lu les commentaires et pièces jointes du président de la fédération de Vienne environnement durable, je ne peux que renforcer cette opposition.

Notre région possède déjà trop d'éoliennes, qui défigurent notre beau paysage.

Respectueusement.

Contribution n°76 (Web)

Proposée par Etchalus Jerome

(etcha7@hotmail.fr)

Déposée le mercredi 10 avril 2024 à 17h28

Adresse postale : 7 rue du rieurord 65420 Ibos

Je soutiens pleinement le projet de parc éolien de Corneilla-la-Rivière pour son engagement envers le développement durable et l'énergie renouvelable. Une initiative prometteuse pour l'avenir énergétique !

Contribution n°77 (Web)

Proposée par CABBILLAU René Jean

(rjcambillau2@gmail.com)

Déposée le mercredi 10 avril 2024 à 19h16

Adresse postale : 6 66550 CORBEILLA LA RIVIERE

Entièrement défavorable à l'implantation de ce parc éolien sur le territoire communal. Les dégradations apportées aux terres agricoles seront irrémédiables, modifications des chemins de circulation,, bétonisation importante des terres, un arrêt du développement urbain de corneilla déjà impacté par les risques inondation le long de la rivière. Un impact sur la faune, et un paysage saccagé en particulier autour de Força Real. Une dévalorisation de l'habitat existant bloquant ainsi le développement futur du village.

Peu de répercussions positives pour les finances communales. Aucun développement durable touristique ne pourra voir le jour

Contribution n°78 (Web)

Proposée par Campourci Jean Louis

Déposée le mercredi 10 avril 2024 à 22h01

Adresse postale : Place de la Méditerranée 66140 Canet en Roussillon

Je suis favorable pour la mise en place du projet éolien de CORNEILLA-LA-RIVIERE.

Elles offrent une énergie décarbonée et renouvelable. Non polluante.

Indispensable pour l'avenir de nos enfants !

Contribution n°79 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 11 avril 2024 à 09h42

Je suis contre ce projet d'éoliennes pour des motifs écologiques (animaux surtout les oiseaux, flore et faune). Dénaturation du Paysage avec un impact évident sur le tourisme local (quel intérêt de visiter ou d'admirer d'un champ d'éoliennes sur les hauts de Força Réal).

Contribution n°80 (Web)

Proposée par Maria
(mariapeyre@orange.fr)

Déposée le jeudi 11 avril 2024 à 11h40

Adresse postale : 16 Rue La Clave Verte 66550 Corneilla la rivière

Bonjour,

Je suis entièrement opposée à ce projet qui va dénaturer notre paysage déjà bien impacté par l'installations des précédentes. Des tonnes de béton sur des terres agricoles qui vont y rester à vie. Quelle planète laisserons nous à notre descendance ? Ce projet va transformer notre massif de Força Real en zone de sacrifices juste pour permettre à une poignée de propriétaires de percevoir quelques euros ! Ces personnes là pensent elles à l'avenir du village ? Aux nuisances ? Il est condamné en terme de développement ! D'autres solutions moins onéreuses existent. L'implantation d'éoliennes n'obéit qu'à une volonté idéologique antinucléaire qui profite à quelques affairistes sans aucun gain écologique, financier ou climatique en retour pour la collectivité. Merci de prendre en compte mes arguments.

Contribution n°81 (Web)

Proposée par Kurzawa Franck
(ethiofr@yahoo.fr)

Déposée le jeudi 11 avril 2024 à 16h11

Adresse postale : 21 clave verte 66550 Corneilla de la riviere

Madame,

A la lecture du dossier concernant ce projet nous ne pouvons qu'être opposé à celui-ci.

Plusieurs remarques nous viennent à l'esprit :

Le premier dossier que nous ouvrons est une demande de dérogation concernant les espèces protégées, cela nous donne d'emblée un aperçu du dossier qui suit. Je ne reviendrais pas sur les éléments, l'avis de Mr Kawala est déjà très explicite.

Le deuxième élément est la cartographie fournie, elle ne montre en aucun cas le site de Força réal, qui sera très impacté, contrairement à ce que disent les élus et promoteurs.

Ensuite nous avons les nuisances, sonores, visuelles, sanitaires etc etc.....

Là encore les dépositaires du dossier omettent certaines études déjà réalisées sur d'autres projets en France (arrêt de la cour de Rennes pour un projet similaire).

Pour finir je reprendrais les arguments du président de la fédération de Viennes environnement concernant les études sur l'économie de CO2 qui semblent être erronées dans ce dossier.

Respectueusement

Mr Kurzawa

Contribution n°82 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 12 avril 2024 à 08h27

Bonjour,

J'ai pris mon temps pour analyser, les études et documents qui sont des éléments essentiels pour comprendre l'implantation de ce parc éolien sur notre territoire.

En effet, les études n'ont rien laissés au hasard, c'est même très enrichissant de prendre connaissance de tous ces éléments.

Le travail réalisé depuis de nombreuses années pour valider les mesures compensatoires prisent en compte pour les différentes espèces, la cohérence avec le paysage, les analyses sur les impacts sonores et visuels, les concertations constructives avec les gens de la terre qui travaillent tous les jours sur le site, avec les habitants qui ont pris conscience de la nécessité à réaliser ce projet.

Franchement, dans le contexte actuel, avec les problématiques engendrées par le dérèglement climatique, notre économie locale qui fou le camp ;

Comment peut-on s'opposer à ce projet qui a du sens à tous les niveaux?

Je suis pour la démocratie, mais là ,excusez moi, on ne peut que compatir en faveur du projet car à part des intérêts personnel, ou

être iconoclaste il faut se poser, réfléchir mettre et penser à l'avenir de nos générations futures, à ceux pour qui , des projets comme celui-ci sont peut-être vitaux!

J'ai envie de voir dans les prochaines années ,un village radieux avec une belle école, des routes dignes de ce nom, des moyens pour favoriser les personnes qui en ont besoin ou les petites associations qui essaient d'animer le village et d'apporter un soutien, du réconfort localement, de voir des viticulteurs pouvoir vivre de la viticulture qui comme à Pézilla, Calce, Baixas Villeneuve continuent d'exploiter.

J'ai vu que des mesures étaient en cours pour l'entretien des chemins des bosquets de la vigne avec les viticulteurs locaux. Grâce à ce projet qui va non seulement contribuer à limiter les gaz à effet de serre nous allons pouvoir consommer une énergie propre produite localement grâce à notre ressource naturelle ...le Vent!

Alors bien évidemment j'opte en faveur de ce projet!

Merci de prendre en compte ma contribution.

Cordialement,

Ugo

Contribution n°83 (Web)

Proposée par Allemand Joëlle

(jallemand28@gmail.com)

Déposée le vendredi 12 avril 2024 à 09h07

Adresse postale : Las Coumes Altas 66550 Corneilla la rivière

Inadmissible de continuer le massacre du site paysager de Força Réal, de la faune, de la flore avec des éoliennes monstrueuses qui n'apportent que des revenus à des actionnaires de sociétés avides de capitaux et à quelques agriculteurs bien naïfs qui devront enfouir les éoliennes (à leur fin de vie) sur leur terrain ! Il serait bon de penser aux générations futures et à ce que vous voulez leur laisser ! REFLECHISSEZ!

Contribution n°84 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 12 avril 2024 à 09h08

Je suis bien évidemment pour ce projet qui est la suite logique de l'avancée vers la transition énergétique et nous savons bien que nous avons ,en France ,par rapport à certains pays voisins ,un retard fou dans ce domaine!

Merci d'en tenir compte.

MC

Contribution n°85 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 12 avril 2024 à 09h25

Je suis POUR le projet de Corneilla-La-Rivière ,et contrairement à ce que certains disent sur les oiseaux ,il faut qu'ils sachent que de nombreuses études ont été menées autour des parcs éoliens pour analyser leur impact sur les oiseaux, et tous les suivis montrent que la mortalité des oiseaux est faible à très faible.

Elle est sans commune mesure avec celle liée à la circulation routière ,aux lignes électriques, aux baies vitrées ,à la chasse ,aux pesticides et j'en passe ...De plus ,des études ornithologiques sont entreprises dans le cadre de l'étude d'impact avant l'implantation des éoliennes et les sites sensibles sont évités.

Contribution n°86 (Web)

Proposée par BLIN Jean

(jblin.surre@gmail.com)

Déposée le vendredi 12 avril 2024 à 09h41

Adresse postale : jblin.surre@gmail.com 66300 TORDERES

Je suis opposé à l'installation de 10 éoliennes sur la commune de Corneilla : d'abord pour la protection de l'ensemble de la biodiversité, que ce soient les reptiles comme l'avifaune, espèces nicheuses comme migrantes :

Reptiles : le lézard ocellé est présent et protégé par un Plan National d'Action en plein dans la zone éolienne prévue et on trouve aussi le Psammodrome d'Edwards, lui aussi classé dans les enjeux forts de conservation.

Pour l'avifaune menacée par les pales battant l'air d'une grande surface (vitesse en bout de pale : 250 km/h,) les éoliennes occupent le domaine vital d'un couple d'Aigle de Bonelli (le dernier des Pyrénées qui niche à proximité) , le très protégé (PNA) Vautour percnoptère qui survole la zone ainsi que le domaine vital d'un aigle royal et des passereaux nicheurs : très protégé

aussi, le traquet oreillard, la pie grièche à tête rousse, l'alouette calandrelle et d'autres.

On y observe aussi les migrations biannuelles du milan, du circaète Jean-le-Blanc migrateur lui ainsi la bondrée apivore, espèces migratoires dont un tiers au printemps et presque la moitié en automne volent à hauteurs de pales. Un grand danger pour les nicheurs comme pour les migrateurs d'autant que les 10 éoliennes seront plus proches les unes des autres que leurs anciennes voisines du "Parc Catalan" (l'ECC) qui ont été spécifiquement éloignées les unes des autres pour justement protéger le vol des oiseaux. J'ajoute que les éoliennes sont orientées perpendiculairement aux migrations et non parallèlement.

Bien sûr, le bureau d'études environnementales, que son client, EDF Renouvelables paye qualifie les enjeux sur ces espèces patrimoniales de faibles à très faibles, modérés pour les migrateurs et non de forts. Diminuer la qualification des enjeux de fort à faible est habituel à ces bureaux d'études qui n'hésitent pas à utiliser ces contre-vérités tant pour l'avifaune protégée que pour les reptiles dont on réduit encore l'espace naturel de vie.

Et enfin, ni EDF renouvelables ni ses concurrents ne recensent à courts intervalles réguliers les oiseaux et chauves-souris morts au pied de leurs éoliennes, comme les cadavres sont vite emportés par les prédateurs, le recensement des destructions d'espèces est trop espacé et sa publication encore plus tardive que les délais de recensement : Il faut attendre 3 ans avant d'en connaître les résultats du suivi des mortalités.

Un très gros effort sur la fréquence de la surveillance des dégâts animaliers sous chaque éolienne est nécessaire à un inventaire crédible des destructions de la faune volante.

Contribution n°87 (Web)

Proposée par alvarez valentin

Déposée le vendredi 12 avril 2024 à 09h46

Adresse postale : chemin d'estagel 66550 corneilla la riviere

je tiens à remercier avec Dégout E.D.F. . Il fut un temps il était le producteur d'électricité le plus vertueux en émission de gaz à effet de serre mais poussé par l'EUROPE ,par l'ALLEMAGNE qui ont rallumés leurs chaudières à charbon et gaz , IL a sombré dans les bras du LOBBY Eolien . Cet Industriel EOLIEN pollueur inventé et fabriqué par l'homme pour RUINER la planète ratisse la France avec des montages financiers Véreux . Ces fossoyeurs des temps modernes n'ont aucun scrupules à soudoyer nos Préfectures , nos villages , nos élus , notre agriculture avec de l'argent mettant en avant qu'ils vivront des Jours Meilleurs ,(BELLE ILLUSION !!!) . Une fois que ce PARC INDUSTRIEL EOLIEN (Industriel ??? ça n'amènera aucun emploi à Corneilla) aura mit en place ces monstres IGNOBLES , bétonné notre garrigue , la Flore rasé pour laisser place à des Esplanades ,des Voies larges pour l'acheminement de ces Girouettes , la Faune : Adieu l'aigle de Bonelli seul et dernier survivant dans notre région . Si Corneilla espère s'enrichir avec ces girouettes qui ne produisent rien , en échange le village n'aura que Désolation visuelle , sonore . Qui sommes nous pour violer cette Nature et de quel DROIT !!! On scie la branche ou l'on est assis , les terres du bas du village étant inondables , il ne restai que le haut , donc le développement futur de l'habitat sera stoppé . De plus " Qui viendra construire à Corneilla avec un parc éolien pour cadre . Appauvrissement assuré . Mesdames , messieurs , les Anonymes , les amoureux des éoliennes , Citoyens de Corneilla, ces mots sortent de mon ventre car je vit dans ce village déjà 43 ans . Quand tous les matins très tôt je sillonne les chemins à travers les vignes , cette Nature , ces Senteurs je m' imagine comment nos Anciens ont façonnés ce Paysage par labeurs et souffrances : agouilles , murettes en pierres , sentiers Je ferme les Yeux : et à la place des EOLIENNES !!! . Comment peut -on en un claquement de doigts Effacer ce Passé ? Pour aimer cet arrière pays : pour punition et sans consultation préalable, on m'inflige, et je serai en première ligne, un parc industriel de 10 éoliennes , la première (la numéro 10) à 500 mètres de chez moi MERCI de m'avoir lu .
PS : si on venait à supprimer ces Energies dites polluantes et remplacer par ces Energies Vertueuses : pour alimenter les postes de télévision et regarder les Séries télévisés , la FRANCE serait comme un gâteau nappée de photovoltaïques et d'éoliennes , BELLE IMAGE !!!

je vous conseille la lecture du livre écrit par Mr Emile Peronne quand les cigales chantaient ... Bel Ouvrage .

Contribution n°88 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le vendredi 12 avril 2024 à 22h03

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice

Je suis ravi de voir qu'il existe tout de même de vrais catalans amoureux de leur beau département, qui défendent leurs paysages, leur patrimoine, leur biodiversité, à l'inverse de toutes ces personnes favorables au projet qui n'ont manifestement pas ouvert la première page de ce dossier.

Etre pour l'éolien sans examiner les effets néfastes de ce projet, c'est être prisonnier d'une idéologie.

Il suffit de lire l'avis assassin du CNPN, haute autorité de protection de la nature qui refuse à EDF un permis de tuer les espèces protégées pour être convaincu de la nocivité pour la biodiversité.

Il suffit également de consulter dans la réponse aux demandes de compléments, le rapport incendiaire de l'Inspecteur des sites de la DREAL qui condamne irrémédiablement ce projet, pour voir combien il porte atteinte au patrimoine paysager.

En voici la conclusion, je joins en annexe le rapport complet :

"Notre analyse de l'étude d'impact du présent projet confirme les éléments de l'étude paysagère. Cette même étude départementale recommande de : - respecter les lignes de force du paysage et ne pas perturber la lisibilité d'un piémont ; - éviter une trop grande dimension d'éolienne en concurrence avec un relief d'arrière-plan, qui amenuiserait son importance et banaliserait ce qui fait sa singularité et sa rareté ; - préserver le caractère remarquable des grands paysages symboles des Pyrénées-Orientales tels que le Massif du Canigó ; - privilégier l'implantation des parcs éoliens dans des paysages ouverts et plats ; - respecter une distance des éoliennes avec le relief ; 5/7 - éviter les effets de surplomb, de démesure et d'écrasement des éoliennes sur le relief ; - privilégier l'implantation de parcs éoliens avec un nombre limité de machines, et contenir leurs extensions, afin de ne pas excéder un nombre de 15 éoliennes ; - maintenir des espaces de respiration sans éoliennes ; - privilégier des alignements simples et une inter distance égulière entre les éoliennes, ce qui n'est le cas ni du parc existant, ni de son projet d'extension : la volonté affichée de prévoir un espacement régulier entre machines (étude d'impact p405) n'est absolument pas effective en plan (cf. p453) ; - éviter les superpositions d'éoliennes et les alignements multiples : le parti d' « implanter les éoliennes selon 5 portions de lignes radiales dont le point de convergence correspond à l'aéroport de Perpignan » (cf. étude d'impact du présent projet p309) répond uniquement à une exigence aéronautique et n'est absolument pas lisible à l'oeil nu dans le grand paysage ; - prévoir le même gabarit d'éoliennes au sein d'un même parc. Le présent dossier de demande d'autorisation ne permet pas de démontrer que l'Ensemble Eolien Catalan potentiellement étendu par le projet soit en mesure de respecter ces recommandations.

Il convient enfin d'indiquer que l'inspecteur général en charge des sites au Ministère de la Transition Ecologique, Jean-Marc Boyer, a, le 20 septembre 2018, sur la demande de renouvellement de label Grand Site de France émise par le syndicat mixte Canigó Grand Site (dont la commune de Corneilla la-Rivière est membre), demandé « une vigilance sur les projets éoliens dans le grand paysage, bien au-delà du seul périmètre du syndicat mixte ». Ce point d'attention sera inévitablement examiné lors de la prochaine demande de renouvellement de label, qui sera effectuée d'ici 2024.

Conclusion Pour l'ensemble des motifs évoqués précédemment, ce projet porte gravement atteinte aux paysages, et aucune mesure n'est susceptible d'en atténuer les impacts."

En tant qu'étranger au département, je suis consterné de voir que les personnes favorables parlent d'énergie propre alors que le bilan carbone est de 12,7 g/ Kw/h (chiffre déjà ancien que l'ADEME doit actualiser en 2024) versus 6 g pour le nucléaire, et que selon le RTE (très pro éolien), 77% des économies de Co2 réalisées par les ENRi installées en FRANCE profite aux pays voisins, parce que nous exportons cette production.

Pour résumer, la FRANCE exporte 77% de la production de ses ENRi, ce qui mérite d'être diffusé !

Vous pourriez éviter au final 77% des éoliennes du parc éolien catalan et de ce projet !

Ceux qui soutiennent les éoliennes sont les complices des pays étrangers très pollués qui délocalisent les nuisances éoliennes en FRANCE, et en tirent doublement profit sur le plan économique et sur le plan de la décarbonation.

Nos paysages, notre patrimoine, notre biodiversité, notre santé (étude épidémiologique RIBHEOL en cours sur les bruits de l'éolien et les infrasons) sont atteints et en plus, nous payons !

Quant à ceux qui critiquent le nucléaire, ils sont bien contents d'en profiter pour leur assurer le confort électrique. Je demeure dans un département qui accueille la Centrale de Civaux : je n'ai jamais entendu autant de plaintes de riverains que pour les éoliennes qui prolifèrent.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort pour la préservation du magnifique pays catalan et la défense de son patrimoine.

Bien cordialement

Patrick KAWALA

1 document associé
contribution_88_Web_1.pdf

Contribution n°89 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le vendredi 12 avril 2024 à 22h06
Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Voici la note de RTE qui explique clairement à qui profitent les économies de Co2 réalisées par les ENRi installées en France

1 document associé
contribution_89_Web_1.pdf

Contribution n°90 (Web)

Proposée par Rappin Thérèse

Déposée le samedi 13 avril 2024 à 10h48

Madame la commissaire enquêtrice,

Je suis absolument contre l'installation de 10 éoliennes dans ce magnifique paysage, patrimoine entretenu par nos ancêtres pierre par pierre, que l'on va éventrer à coup de bulldozer et défigurer avec des tonnes et des tonnes de béton négligeant l'impact environnemental fondé sur des études copiées collées d'une région à l'autre de la France. Impact irrespectueux de certaines espèces propres à Força Réal comme l'aigle de Bonelli, le lézard ocellé, le vautour, le circaète, passereaux... les spécialistes connaisseurs, EUX, les défendent très bien ! Ce bel héritage de la nature depuis plus de 40 ans je l'ai savouré avec mes enfants, qui encore aujourd'hui, venant de loin ne manquent pas de s'y promener pour s'imprégner des chants d'oiseaux, des odeurs de garrigue, des reflets des lloses au soleil sous leurs pieds, des images de vignobles qui s'étalent sur les contreforts du site... je le transmets toujours avec autant d'amour à mes petits-enfants mais avec grande tristesse, si le projet venait à voir le jour, pour toutes ces raisons scientifiques, sanitaires, économiques, écologiques apportées avec beaucoup de précisions, d'études et de textes réglementaires par certains ici même.

Dans 15 ans que deviendront ces éoliennes pour lesquelles on parle de difficulté de renouvellement et de recyclage ?

Une décharge sauvage supplémentaire dans notre paysage ?

Merci Monsieur le Préfet de prendre en considération la préservation de ce site

Contribution n°91 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le samedi 13 avril 2024 à 12h35

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

Comme l'analyse la DDTM 66, le projet d'EDF RENOUEVABLES aura un impact sur le site inscrit emblématique de l'ermitage de Força Real et ses abords.

Voici l'analyse de ce service de l'Etat, qui semble aussi avoir échappé aux soutiens inconditionnels de ce projet :

"L'analyse paysagère du projet relativise les incidences sur le paysage lointain, arguant de la présence déjà très prégnante de l'ensemble éolien Catalan.

Ce parc existant est fortement présent dans le paysage, notamment par le nombre d'éoliennes installées (35). Cet ensemble s'étend sur près de 5 km de long, ce qui le rend perceptible depuis de nombreux lieux de la plaine et des piémonts. La carte des bilans des photomontages montre bien cet effet, le parc étant visible depuis Argelès/mer, Salses le château, Perpignan, Thuir, Ille/Têt et St Estève. L'allongement du parc existant par l'implantation de 10 éoliennes supplémentaires augmente significativement la présence de l'ensemble éolien dans le paysage.

"Il conduit à rapprocher davantage le parc du site touristique de Força Réal, réduisant la distance entre le site et la première éolienne (E3) à 2,2 km. Cet aspect est mis en évidence par le photomontage depuis Força Réal figurant dans le dossier."

On notera que les services de l'Etat ont relevé le cynisme d'EDF qui pour justifier son nouveau projet, considère que le paysage est déjà très imprégné par les éoliennes et qu'en ajouter une dizaine n'a pas d'importance.

C'est une stratégie habituelle des promoteurs : on plante un parc dans un secteur rural puis on vient l'étendre en considérant que le paysage est déjà "anthropisé" et qu'il n'a plus d'intérêt digne de protection.

Or s'agissant d'un site inscrit, la jurisprudence des Cours administratives d'appel n'hésite pas à sanctionner les covisibilités avec un parc éolien.

Je souhaite que l'ermitage de Força Real puisse de nouveau assumer sa fonction de "Conjurador" et qu'il chasse les vents mauvais de ce projet éolien d'EDF RENOUEVABLES.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort

Patrick KAWALA FVED

Contribution n°92 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le samedi 13 avril 2024 à 12h48

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice

EDF RENOUVELABLES est une filiale d'EDF. Les bénéfices qu'elle tire des énergies renouvelables sont remontées à la maison mère qui en dispose notamment pour l'entretien de son parc nucléaire et la construction des EPR.

Ainsi, les anti nucléaires favorables à ce projet, favorisent indirectement la politique nucléaire d'EDF.

Par ailleurs, j'observe que l'argument financier est invoqué.

Si les communes d'implantation perçoivent leur part d'IFER, l'Etat leur retire également la dotation globale de fonctionnement.

Vous trouverez en pièce jointe le bulletin municipal d'une commune de CHARENTE (COURCOME), dans lequel le maire exprime son mécontentement puisqu'après compensation entre les rentrées des éoliennes (IFER) et les pertes résultant du retrait de la dotation globale de fonctionnement, le solde positif est très faible !

Un projet éolien est un poison pour la "cohésion sociale" (un des 5 objectifs du développement durable énumérés par l' article L 110-1 du code de l'environnement) : est il raisonnable de diviser ainsi la population pour un rapport financier inférieur aux prévisions ?

Par ailleurs, il est maintenant admis par les juridictions administratives que la proximité d'un parc éolien permet d'obtenir un dégrèvement substantiel de la taxe foncière (TA de NANTES).

Enfin, depuis l'arrêt rendu dernièrement par la Cour d'appel civile de RENNES, que je vous ai adressé, les promoteurs vont faire face à d'importantes demandes indemnitaires de la part de riverains lésés par ces installations.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort

Patrick KAWALA président de la FVED

2 documents associés

contribution_92_Web_1.pdf

contribution_92_Web_2.pdf

Contribution n°93 (Web)

Proposée par Clottes michel

(Michelclottes@orange.fr)

Déposée le samedi 13 avril 2024 à 17h00

Adresse postale : 2 rue força real 66550 Corneilla de la rivière

Je considère que l'implantation d'éoliennes sur notre commune est une très bonne chose car cela produit de l'énergie renouvelable

Contribution n°94 (Web)

Proposée par jean-paul guido

(jeanpaulguido@hotmail.fr)

Déposée le dimanche 14 avril 2024 à 05h46

Adresse postale : 5 rue lluis companys 66370 pezilla de la rivière

Je suis contre l'implantation de nouvelles éoliennes sur le site de força réal qui devrait être un site classé .Je mets en doute le caractère "écologique" de cette démarche.

Contribution n°95 (Web)

Proposée par Jean-Jacques MARTIN

(majjmontjoie@orange.fr)

Déposée le dimanche 14 avril 2024 à 11h11

Adresse postale : 2 Place Pablo PICASSO 09200 Montjoie en Couserans

Absolument favorable au projet pour quelques arguments simples mais essentiels:

_ Extension d'un parc existant donc a priori conforme avec la biodiversité

_Energie renouvelable propre et économe compatible avec un mix énergétique sans nucléaire

_combustible gratuit et local (vent)

_pas de déchets de fonctionnement

_pas d'utilisation de l'eau(primordial dans les PO)

_facilement démontable et remplaçable

_production décentralisée évite au maximum les lignes de transport (prés du poste source RTE)

_pas de nuisance sonore loin de l'habitat

_procure un revenu supplémentaire aux viticulteurs locaux qui en ont bien besoin

_Procure un revenu non négligeable dans une commune rurale qui en a bien besoin eu égard aux services élémentaires en faveur de la population (éducation, culture, sport)

_Quand aux tarifs qui enrichissent, ce n'est pas la faute aux éoliennes mais au démantèlement d'EDF et sa privatisation en abandonnant l'électricité aux lois du marché la transformant comme une vulgaire marchandise vouée à la spéculation. La solution: revenir à une entreprise EDF intégrée (production transport distribution) nationalisée dont les couts correspondent aux véritables couts de production.

Contribution n°96 (Web)

Proposée par Sable Patrice
(patrice.sable@hotmail.fr)
Déposée le lundi 15 avril 2024 à 14h17
Adresse postale : Rue Frenay 20137 PORTO-VECCHIO

Bonjour Madame ,

L'énergie produite par les éoliennes et les panneaux solaires possède des avantages : elle est locale, renouvelable et disponible. Mais cette production ne fonctionne que par intermittence. Elle est donc fluctuante et difficilement prévisible. Certains jours, sa production est faible. A contrario, en cas de grands vents ou de journées très ensoleillées, sa capacité de production provoque des excédents qui sont maintenant stockés en grands volumes et sur des longues durées grâce à des batteries.

Avec l'intégration croissante des énergies renouvelables dans nos modes de production, les moments où l'offre dépassera la demande vont également être plus fréquents. La conservation de ces excédents devient donc un enjeu énergétique crucial, ce qui va permettre une dépollution totale des énergies fossiles .

Les territoires qui vont bénéficier de ces énergies, en l'occurrence Pézilla, Corneilla, Calce Baixas....seront dotés d'emplois, d'avantages non négligeable pour permettre à des associations, à des personnes en difficultés des entreprises de bien vivre d'avoir une visibilité sur du long terme.

Donc je suis absolument pour ce projet.

Merci de prendre en compte mon avis.

Cordialement Monsieur Sablé.

Contribution n°97 (Web)

Proposée par Philippe Soueix
(philippesoueix@yahoo.fr)
Déposée le lundi 15 avril 2024 à 21h40
Adresse postale : Route de Foix 09420 Castelnaud-Durban (09420)

Bonsoir Madame,

Je viens souvent dans cette belle Région des Pyrénées-Orientales, c'est toujours un plaisir de séjourner à Corneilla.

En me promenant souvent dans les différentes vignes et villages du département, j'ai fait un constat, Pézilla, Calce ,Baixas, la côte méditerranéenne se régénèrent mais Corneilla malgré une volonté farouche d'embellir ce village n'y arrive pas.

J'ai pris connaissance de ce projet que je trouve très cohérent par rapport à celui qui existe déjà et je comprends qu'il soit vital pour ces personnes qui se battent pour ce village.

En plus pour l'environnement et par rapport à un atout essentiel qui me décoiffe souvent dans mes ballades lumineuses, difficile de trouver plus écologique qu'une éolienne qui pendant son fonctionnement n'émet pas d'émissions de gaz ni de particules.

Ce sera des entreprises locales qui effectueront les travaux, il y aura des emplois pour assurer l'exploitation et la maintenance du parc. Enfin que ce soit sous forme de redevance ou de taxe professionnelle, ce projet va apporter des recettes significatives à la Commune, à la Région et au Département. La Commune va pouvoir se permettre d'assurer son développement grâce à ce parc éolien! Et la végétation sur le site va être entretenue par les viticulteurs travailleurs de l'ombre qui pourront pérenniser leur exploitation.

Je suis absolument POUR ce projet.

Bien Cordialement.

Philippe Soueix.

Contribution n°98 (Web)

Proposée par Philippe Soler
(diag09@orange.fr)
Déposée le lundi 15 avril 2024 à 22h04
Adresse postale : 81 bd Frédéric Arnaud 09200 Saint-Girons

Madame,

Discrètes, dérangeantes, élégantes, disgracieuses, les éoliennes ne laissent personne indifférent.

Les fabricants améliorent continuellement l'esthétique et la performance des éoliennes(les émissions sonores, la production).

Ce projet a été étudié sur le plan de l'insertion paysagère à l'aide d'outils très pertinents, de visualisations, avec l'expérimentation du parc existant .

Enfin la concertation a été essentielle avec les habitants, les viticulteurs, les services de l'état....

Quand il y a cohérence et pertinence soyons honnêtes !

Je vote pour ce projet!

Merci de considérer mon message.

Cordialement!

PH SOLER

Contribution n°99 (Web)

Proposée par ASSEMAT Olivier
(olivierprive@yahoo.fr)
Déposée le mardi 16 avril 2024 à 14h42
Adresse postale : 16 Cote saint laurent 82200 MOISSAC

Favorable à ce projet car écologique avec une production d'énergie décarbonée, sans risque pour l'environnement. Bien mieux que nos vieilles centrales nucléaires qui ont dépassés leur durée de vie prévues initialement et que l'on tente de prolonger le plus possible au détriment de la sécurité des populations, comme Golfech pour ne pas la citer...

Contribution n°100 (Web)

Proposée par Denys MACAU
(denys.macau@wanadoo.fr)
Déposée le mardi 16 avril 2024 à 16h55
Adresse postale : Impasse des Althéas 09200 Eycheil

Bonjour ,

Nous sommes en droit d'attendre d'une nouvelle technologie énergétique comme l'éolien qu'elle devienne banale et transparente dans notre vie quotidienne et qu'elle s'intègre parfaitement dans la vie économique et sociale en dégageant sa part de richesse. La filière éolienne a largement démontré sa maturité et sa fiabilité technique .

Il faut qu'elle soit appelée à jouer un rôle plus important sur le marché de la production d'électricité car c'est une production saine et capitale dans notre région autant techniquement, économiquement que socialement.

-Le bruit 5Dba cela correspond à l'intérieur d' une chambre à coucher.

-L'opposition sur l'impact visuel n'est pas spécifique aux éoliennes mais elle concerne aujourd'hui tous les projets d'aménagement susceptibles de faire évoluer le paysage, sur le site de Corneilla en l'occurrence aucun problème c'est la continuité du parc existant.

Il est également important de souligner que l'implantation d'éoliennes , contrairement à beaucoup d'autres équipements ,est parfaitement réversible et sans conséquence à long terme pour le paysage et l'environnement.

-Le porteur de projet doit provisionner obligatoirement une somme conséquente sur un compte séquestre pour prévoir le démantèlement total de la plate forme et de l'éolienne.

-Concernant le milieu naturel, ce secteur a un impact environnemental faible et très bien gérer vu les études.

-Le suivi ornithologique de ce parc avec des études réalisées pendant les migrations pré-nuptiales et post-nuptiales mettent bien en évidence le comportements des différentes espèces.

-La Commune, les viticulteurs, les entreprises locales, seront pleinement associés à ce projet!

Voilà toutes les raisons pour lesquelles je suis pour ce projet.

Bien à vous
Denys MACO

Contribution n°101 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 16 avril 2024 à 17h32

dossier très complet et bien présenté. Tout semble bien prévu donc je suis favorable à ce projet

Contribution n°102 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 17 avril 2024 à 06h14

enfin, après 4 jours , du 10 au 14 Avril sans vent on peut éteindre les bougies et appuyer sur l'interrupteur . L'Energie éolienne n'est pas stockable donc : MERCI les Energies dites sales BIEN à VOUS

Contribution n°103 (Web)

Proposée par NISON Franck
(nisfranck@gmail.com)

Déposée le mercredi 17 avril 2024 à 11h37

Adresse postale : Rue du ruisseau 66550 Corneilla la rivière

Si je comprends les besoins des communes en matière De financement avec la disparition de la taxe d'habitation, je déplore que l'alternative retenue pour palier aux carences budgétaires repose exclusivement sur un brassage d'air. Il est en effet regrettable de constater ce choix qui va dénaturer l'endroit et ses innombrables atouts. Éloignée des nuisances industrielles, bénéficiant de conditions météorologiques qu'envie la majorité des Français, géographiquement privilégiée, la commune de Corneilla la rivière va ainsi vendre son âme et détruire l'attrait qu'elle revêt et ses innombrables atouts. Chacun sait aujourd'hui qu'en matière d'énergie nous n'avons pas besoin en France de ces dispositifs coûteux, destructeurs massifs d'oiseaux, défigurant le paysage et qui apparaissent trop souvent immobiles même sous la tramontane. Déjà en pleine nature, ces vérités sont criantes. Alors à proximité des habitations puisque certaines seront à 500 mètres de la plupart, l'effet sera désastreux. Je n'évoquerai pas en détail la perspective du démantèlement futur de ce parc éolien coûteux et à la charge du propriétaire des lieux d'implantation. Quant à son entretien... Pour conclure, de tels choix ne profitent une fois de plus qu'à une minorité et apportent nuisances et désagréments à la population. Et quid des touristes ? Peu engageant un tel environnement. Posez-vous par ailleurs la question sur la valeur de votre bien immobilier déprécié par cette proximité et horizon gâché. S'il était avéré que l'avenir de la planète et l'intérêt pour nos enfants en dépendait, je défendrais le projet. Il n'en est rien et des spécialistes bien plus avisés que moi l'ont démontré. Ce n'est que mon humble avis . Si J'ai dû quitter pour raisons professionnelles la commune, pour autant j'y conserve des vrais amis et regrette aujourd'hui de ne plus jouir des lieux. Mon avis n'est qu'une expression qui ne condamne nullement les élus en place, mais simplement cette implantation qui ternira une image durant des décennies. J'ai dit.

Contribution n°104 (Web)

Proposée par Hayet Norbert
(christdu@free.fr)

Déposée le mercredi 17 avril 2024 à 13h43

Adresse postale : terme de baix 66380 Pia

Encore une fois, ce beau paysage catalan va continuer à être dégradé. Ancien agent EDF, j'ai pris habitude de me promener dans ce secteur qui restait encore un peu naturel et sauvage. Mais, les écologistes, l'Europe, et les lobbies font en sorte qu'il soit préférable de dénaturer les contrées au profit des investisseurs qui eux n'ont sûrement pas ce désagrément dans leur environnement. Le prix du kwh augmente, en voila une des raisons. La production par l'éolien , quand les éoliennes peuvent marcher. le kwh coute cher. Mais ce n'est pas grave, l'usager paye, et l'actionnaire se remplit les poches. Qu'en sera t'il en fin de vie de ces moulins à vent? J'invite les gens à aller se promener aux pieds de ces géants, et de se poser des questions.

Contribution n°105 (Web)

Proposée par DESBIAUX Sebastien
(sese.desbiaux@gmail.com)

Déposée le mercredi 17 avril 2024 à 14h52

Adresse postale : Sabouche 09200 Eycheil

L' énergie éolienne est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs. En luttant contre le changement climatique, l'énergie éolienne participe à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels.

L'énergie éolienne produit de l'électricité éolienne : sans dégrader la qualité de l'air, sans polluer les eaux (pas de rejet dans le milieu aquatique, pas de pollution thermique), sans polluer les sols (ni suies, ni cendres).

Ce parc sera installé sur des terres agricoles, seulement 2 % du sol environ est requis pour les éoliennes. La surface restante est disponible pour l'exploitation viticole ou agricole.

Les propriétaires fonciers qui accueillent les éoliennes recevront un loyer pour l'utilisation de leur terrain, ce qui augmente leur revenu ainsi que la valeur du terrain.

La production éolienne d'électricité suit notre consommation d'énergie: le vent souffle plus souvent en hiver, cette saison étant celle où la demande d'électricité est la plus forte.

L'énergie éolienne est l'une des sources de production d'électricité permettant de parvenir à moindre coût à la réalisation des objectifs que s'était fixée l'Union Européenne 20% d'énergies renouvelables (éolienne et autres) dans la consommation globale d'énergie.

L'électricité éolienne garantit une sécurité d'approvisionnement face à la variabilité des prix du baril de pétrole.

L'énergie éolienne offre la possibilité de réduire les factures d'électricité et peut vous permettre de vous mettre à l'abri des ruptures de courant.

Les éoliennes permettent grâce à la taxe professionnelle de participer au développement local des communes avec une contribution annuelle de l'ordre de 10 000 € par MW d'énergie éolienne produite (ce chiffre peut varier en fonction des communautés de communes concernées par les installations d'éoliennes).

Les autres activités agricoles et industrielles peuvent continuer autour d'un parc éolien.

Le prix de revient d'une éolienne a fortement diminué depuis 2011 suite aux économies d'échelle qui ont été réalisées sur leur

fabrication.

Un parc éolien prend peu de temps à construire, et son démantèlement garantit la remise en état du site original.

Je suis favorable à ce projet totalement cohérent et compatible avec l'environnement.

Sébastien Desbiaux

Contribution n°106 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 17 avril 2024 à 15h00

JE SUIS CONTRE !

Nuisible par ses inconvénients visuels, sonores et financiers pour les habitants DU VILLAGE

Contribution n°107 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 17 avril 2024 à 15h46

Quel gâchis de ce beau paysage !!!! Avec la mer non loin, une solution éolienne au large des côtes serait plus intelligente. Encore faut-il qu'il y ait des gens intelligents et aimant leur terre dans nos régions françaises....

Contribution n°108 (Web)

Proposée par Faux Bernard

(renard-fox@orange.fr)

Déposée le mercredi 17 avril 2024 à 15h54

Adresse postale : 7 place des Alberes 66300 Trsserre

A l'heure où l'on va construire des EPR et des mini centrales atomiques il n'est plus nécessaire de polluer notre environnement avec des machines qui produisent peu de façon intermittente et imprévisible une énergie que l'on ne sait pas conserver. et alors que nous exportons de l'électricité. La seule justification raisonnable est de servir une rente aux investisseurs.

Contribution n°109 (Web)

Proposée par NORAY-GROS Patricia

Déposée le mercredi 17 avril 2024 à 17h28

Je suis opposée à l'installation de 10 éoliennes sur la commune de Corneilla.

Éoliennes = pollution visuelle, sonore, écologique et sanitaire ! Les promoteurs éoliens massacrent nos territoires, méprisent les populations, se gavent de subventions et aggravent la précarité énergétique des plus défavorisés ! C'est une arnaque financière qui va rendre la France dépendante énergétiquement. L'éolien enrichit de puissants groupes financiers avec nos impôts et la complicité des politiques. Probablement le grand scandale de ce début de XXIe siècle.

C'est un scandale écologique avec une dégradation du patrimoine naturel et de la paix sociale dans les communes.

Contribution n°110 (Web)

Proposée par Rappin Jean Claude

Déposée le jeudi 18 avril 2024 à 10h06

Força real est un paysage exceptionnel qui doit être classé et préservé de toute agression qui pourrait le dénaturer.

Mme la commissaire enquêtrice, Mr le préfet je vous invite à venir vous y promener tout comme j'y vais régulièrement avec mes enfants, mes petits enfants avec qui chaque recoin suscite des questionnements, des commentaires d'émerveillement.

Les nouvelles générations sont très au clair sur les énergies renouvelables avec un esprit critique sain et plus logique que beaucoup d'adultes qui ne savent que reproduire oralement ou par écrit des informations généralisées et profiteuses. Elles se disent étonnées et ne comprennent que l'on veuille les protéger en créant un park d'installations monstrueuses à n'importe quel prix!

Est ce que les enfants de Corneilla-la-Rivière, Pezilla, Millas, Montner... sont sensibilisés avec respect à cette nature, cette faune,

cette flore qui les entoure par les parents, les grands-parents, les écoles, les associations....?

Contribution n°111 (Web)

Proposée par Rappin Jean Claude

Déposée le jeudi 18 avril 2024 à 10h07

Força real est un paysage exceptionnel qui doit être classé et préservé de toute agression qui pourrait le dénaturer. Mme la commissaire enquêtrice, Mr le préfet je vous invite à venir vous y promener tout comme j'y vais régulièrement avec mes enfants, mes petits enfants avec qui chaque recoin suscite des questionnements, des commentaires d'émerveillement. Les nouvelles générations sont très au clair sur les énergies renouvelables avec un esprit critique sain et plus logique que beaucoup d'adultes qui ne savent que reproduire oralement ou par écrit des informations généralisées et profiteuses. Elles se disent étonnées et ne comprennent que l'on veuille les protéger en créant un park d'installations monstrueuses à n'importe quel prix!

Est ce que les enfants de Corneilla-la-Rivière, Pezilla, Millas, Montner... sont sensibilisés avec respect à cette nature, cette faune, cette flore qui les entoure par les parents, les grands-parents, les écoles, les associations....?

Contribution n°112 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 18 avril 2024 à 11h15

Je suis contre l'installation d'éoliennes sur la commune de Corneilla La Rivière, notre magnifique patrimoine vont être impactés par l'installation de 10 éoliennes, cela me paraît indécent et inapproprié, protégeons notre territoire face à appât du gain.

Contribution n°113 (Web)

Proposée par Marti Lucas

(lulumartin.gajan@orange.fr)

Déposée le jeudi 18 avril 2024 à 18h36

Adresse postale : Route de Foix 09420 Castelnau

Madame la Commissaire enquêtrice ,

Je me permets de vous solliciter, car je suis un jeune étudiant qui me préoccupe de notre avenir et je suis très anxieux par rapport aux différents sujets environnementaux.

Je me suis rendu sur ce site, où des éoliennes sont déjà implantées à proximité et je trouve que face aux problèmes indéniables que posent le pétrole, le gaz, le charbon et le nucléaire, les énergies renouvelables représentent un outil indispensable pour lutter contre le réchauffement climatique avec des conséquences bien moindres sur l'environnement, la santé ou la sécurité.

Les énergies renouvelables, et notamment les éoliennes, sont les énergies les plus vertes qui nous permettront d'opérer une vraie transition énergétique respectueuse de la planète.

Ce projet, va contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, il va participer aux objectifs européens et nationaux en termes de production d'énergie.

Il va contribuer significativement au besoin énergétique du territoire.

La Diversification des sources d'énergie est essentielle et le territoire va s'embellir, avec des mesures qui vont profiter aux habitants, aux enfants (projets pédagogiques autour des éoliennes; parcours de santé, suivi ornithologique, aides aux viticulteurs, entretien de la faune,flore)

une solidarité territoriale devrait s'imposer avec des échanges pour que tous les acteurs locaux et les porteurs de projets s'unissent et réfléchissent ensemble!

Une production locale, renouvelable n'est pas négligeable.

Cette étude vient confirmer l'impact négatif des activités humaines sur l'environnement et souligne la nécessité urgente de repenser notre modèle de développement.

Le paysage est impacté par des lignes électriques, Força Réal par des relais et les éoliennes ne seront pas implantées sur le plateau

Merci à tous pour votre compréhension ,

Madame la Commissaire Enquêtrice, merci de prendre en considération mon message et de m'enlever mes doutes et mon anxiété

Lucas

Contribution n°114 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 18 avril 2024 à 19h04

Bonsoir. Aidez-nous à bâtir un avenir où l'homme et la nature vivront en harmonie. Luttons contre les changements climatiques en participant à l'élaboration de nouvelles énergies. L'éolien est tout majeur pour la transition énergétique Française. En utilisant la force du vent est tout essentiel dans notre territoire c'est la 2ème source la plus utilisée après l'hydraulique pour produire de l'électricité propre. Les éoliennes contribuent à notre indépendance énergétique inépuisable n'émet aucune émission de CO2. Notre territoire va prendre de la valeur grâce à la re localisation de notre production d'énergie. Les riverains vont pouvoir prendre part à des projets citoyens et participatifs. Génératrice d'emplois sur l'ensemble du territoire elle est également source de revenus et de création d'activités économiques localement. Donc notre pauvre territoire ne peut pas se passer de cette opportunité. Cordialement

Contribution n°115 (Web)

Proposée par Alvarez Sébastien

(sebas.alva64@gmail.com)

Déposée le jeudi 18 avril 2024 à 19h35

Je viens souvent en vacances à Corneilla voir la famille et parce que l'arrière pays est sublime. Le fait de savoir qu'un tel projet existe sur ces terres me désole ! Je savais que le catalan était burro mais pas à ce point quand même... Aucun amour pour ses propres terres et son patrimoine naturel ! Suis déçu...??

Contribution n°116 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 18 avril 2024 à 20h45

Je suis contre les éoliennes, on s'est battu des années auparavant contre l'implantation de quelques éoliennes, et aujourd'hui la nouvelle mairie et des viticulteurs avides d'argent, cette poignée d'individus d'un revers efface ce combat mené âprement et nous en flanquent 10. Aucun Référendum, pas de réunions, que de la concertation en clos restreint : en catimini. Les yeux plus gros que le ventre !!! allons nous avoir le choix que de digérer ces Monstres ???

Contribution n°117 (Web)

Proposée par CRAUSTE Jacky

(jackycrauste@outlook.fr)

Déposée le vendredi 19 avril 2024 à 11h23

Adresse postale : 7, rue des Agouilles 66370 PEZILLA LA RIVIERE

Amoureux de la nature et défenseur de la ruralité, contrairement aux écologistes citadins n'ayant jamais connu l'odeur d'une étable, je me désole à l'idée de savoir que ce projet pourrait continuer à défigurer les paysages et impacter la biodiversité. Quand on sait qu'un rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) atteste que le porteur du projet a déposé une demande de dérogation pour "la destruction et la perturbation intentionnelle d'individus, ainsi que la destruction et l'altération d'habitats et de sites de reproduction ou d'aires de repos concernant 107 espèces de faune protégée (82 oiseaux, 5 reptiles, 3 amphibiens et 17 mammifères)", est-il possible d'imaginer que l'Etat puisse valider ce projet destructeur? De surcroît, quand on sait que le site d'implantation est inclus dans trois plans nationaux de protection.

Favorable au projet, le maire de Corneilla-la-Rivière déclare : "toutes les précautions ont été prises pour que l'impact sur la biodiversité soit le plus faible possible" alors que la demande de dérogation citée par la DREAL prévoit l'inverse.

De plus, monsieur LAVILLE semble se féliciter du versement annuel de 150000 € aux propriétaires des terrains et d'un revenu annuel de 100000 € pour la commune ; l'aspect financier étant vraisemblablement sa seule motivation au détriment des destructions annoncées.

Vous aurez compris que je suis fermement défavorable à ce projet, adressant mes pensées et mon soutien aux habitants de Corneilla qui pourraient souffrir d'une lamentable décision des autorités administratives dont les bureaux sont ornés de plantes artificielles.

Contribution n°118 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 19 avril 2024 à 13h50

Je vais l'écrire en majuscules tellement je trouve cette ineptie absurde !

NON JE NE VEUX PAS D'ÉOLIENNES SUR CORNEILLA LA RIVIÈRE, NON SEULEMENT CE N'EST ABSOLUMENT PAS ÉCOLOGIQUE (DES MILLIERS DE MÈTRES-CUBES DE BÉTON ENFOUIS À JAMAIS DANS NOS VIGNOBLES, UNE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RISIBLE (6 MOIS PAR AN IL N'Y A PAS DE VENT ICI, PRINCIPALEMENT À LA BELLE SAISON, DES CONTRAINTES VISUELLES ET ÉCOLOGIQUES POUR TOUT LE MONDE DONT LES OISEAUX, ETC... ETC...

NON AUX ÉOLIENNES !!!

Contribution n°119 (Web)

Proposée par Anne

(anneliseroumagne@gmail.com)

Déposée le vendredi 19 avril 2024 à 16h06

Adresse postale : 6 Rue Ampère 66270 Le Soler

Suis contre ce projet car opposé à la destruction du massif de força Real et dans une démarche de préservation de la faune et la flore

Contribution n°120 (Web)

Proposée par Roumagne Anne

(anneliseroumagne@gmail.com)

Déposée le vendredi 19 avril 2024 à 16h08

Adresse postale : 6 Rue Ampère 66270 Le Soler

Suis contre ce projet car opposé à la destruction du massif de força Real et dans une démarche de préservation de la faune et la flore

Contribution n°121 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le vendredi 19 avril 2024 à 17h24

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

Je me permets de revenir sur la supercherie que constituent les affirmations sur les économies de Co2 que procurerait le présent projet.

Je vous avais déjà transmis la note du RTE qui établit que 77% du Co2 économisé par les ENRi installées en FRANCE profitait aux pays voisins, car cette électricité est exportée.

Seuls 23% de ces émissions profitait à la France (dont le mix 2022, année faible sur le plan nucléaire, est de 56 g eq Co2/Kw/h).

Dans sont document de présentation du projet page 5, au détour d'une note, EDF RENOUVELABLE reconnaît cette supercherie :

"Le projet éolien de Corneilla-la-Rivière se compose de 10 éoliennes réparties sur la commune de Corneilla-la-Rivière (66550), dans le département des Pyrénées-Orientales et la région d'Occitanie. Chaque éolienne aura une puissance de 3 MW. Le parc atteindra une puissance totale de 30 MW. Il permettra ainsi d'alimenter 30 000 habitants et de réduire l'émission de gaz à effet de serre de près de 20 700 tonnes (1) par an."

"(1) Calcul fait à partir des émissions du kWh moyen produit sur le réseau européen, qui est de 300 grammes de CO2 (d'après le guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, révisé en octobre 2020)."

Dans cette note de la page 5 EDF RENOUVELABLES reconnaît donc qu'elle parle d'économies de Co2 relativement au mix énergétique européen qui est de 300 g eqCo2/ Kw/h.

Le guide de l'étude d'impact qu'elle invoque n'a strictement aucune valeur juridique ainsi que ne cesse de le rappeler les juridictions administratives. Par contre, le code de l'énergie s'applique bien à la question.

Cette présentation est illégale aux termes de l'article L 100-4 I 1° du code de l'énergie qui impose de rechercher la neutralité carbone sur le seul territoire national :

"I.-Pour répondre à l'urgence écologique et climatique, la politique énergétique nationale a pour objectifs :

1° De réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six entre 1990 et 2050. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L. 222-1 A du code de l'environnement. Pour l'application du présent 1°, la neutralité carbone est entendue comme un équilibre, sur le territoire national, entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre, tel que mentionné à l'article 4 de l'accord de Paris ratifié le 5 octobre 2016. La comptabilisation de ces émissions et absorptions est réalisée selon les mêmes modalités que celles applicables aux inventaires nationaux de gaz à effet de serre notifiés à la Commission européenne et dans le cadre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, sans tenir compte des crédits internationaux de compensation carbone ;"

Une enquête publique relative à un parc éolien en France doit donc indiquer clairement quelles sont les économies de Co2 réalisées EN FRANCE et non pas EN EUROPE.

En ne fournissant pas cette information EDF RENOUELABLES viole l'article R 122-5 du code de l'environnement et désinforme le public.

En appliquant les chiffres d'EDF RENOUELABLES ont obtenu :

20.700.000 Kg eq Co2 : 78.508 Mw/h (production annuelle donnée par EDF R) : 285 kg eq Co2: MW/h produit, soit par Kw/h un peu plus de 285 grammes (le différentiel avec les 300 grammes du mix européen s'explique par la contribution carbone des éoliennes qui est de 12,7 g ou 14,1 g / Kw/h selon les sources).

Cela signifie donc que par rapport au mix français (qui en mauvaise année nucléaire est de 56g) les éoliennes installées en France décarboneraient les pays voisins par le biais des exportations de l'électricité : $285 - 56 = 229$ g eq Co2/Kw/h ce qui correspond à 81% !!!

Ainsi donc, sur toutes les éoliennes de l'EEC (35) et du présent projet (10), seuls 19% d'entre elles seraient nécessaires pour décarboner le mix français !

Mes amis catalans auraient donc pu éviter 81% de 45 éoliennes, soit 36 éoliennes !!!

Au final, ceux qui se masquent les yeux pour des raisons financières, comme ceux qui détestent le nucléaire, acceptent de massacrer leur biodiversité, leurs paysages, leur patrimoine et de diminuer sensiblement la valeur de leurs maisons (voir l'arrêt récent de la Cour d'appel de RENNES), pour favoriser la décarbonation en Allemagne et les autres pays peu vertueux !

Et en plus, ils paient pour ce faire, avec les diverses taxes qui financent les mécanismes de soutien dont profitent les promoteurs !

Madame la commissaire enquêtrice, je mets EDF RENOUELABLES au défi d'indiquer exactement les économies de Co2 réalisées par le projet au seul profit du mix français.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

Contribution n°122 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le vendredi 19 avril 2024 à 17h37

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

La Commission de régulation de l'Energie (CRE) envisage de passer le coût du MWH éolien terrestre à 87,23 euros sur les appels d'offres (actuellement au vu de la puissance unitaire des éoliennes tous les nouveaux projets passent par les appels d'offres).

Or cette même CRE a estimé les coûts du nucléaire en service (avec les coûts de développement de FLAMANVILLE mais sans les nouveaux EPR) à :

* 60,70€ le MW/h pour la période 2026 à 2030

* 59,10€ le MW/h pour 2031-2035

* 57,30€ le MW/H pour 2036-2040

On constate que le coût du MW/h des centrales nucléaires en fonctionnement est nettement inférieur à celui de l'éolien terrestre (je ne parle même pas de l'éolien maritime !).

Si l'on inclut les investissements nécessaires aux nouveaux EPR, la CRE estime qu'un coût de 70€ du MW/h nucléaire serait suffisant.

On est encore nettement en dessous du prix de l'éolien terrestre et ce, pour une production infiniment supérieure et non intermittente.

Si l'on veut comparer exactement, il faudrait aussi pour l'éolien terrestre envisager le coût de développement des réseaux de raccordement (selon la CRE 102 milliards d'euros au titre de la TURPE 6 pour les ENR).

Voici les liens vers les décisions et avis de la CRE dont je fais état :

https://www.cre.fr/content/download/28676/file/240124_2024-12_Eolien_6eP.pdf

<http://www.vie-publique.fr/en-bref/291910-energie-un-nouvel-accord-sur-le-prix-de-lelectricite-nucleaire>

<https://www.cre.fr/actualites/la-cre-a-rendu-ses-conclusions-sur-le-cout-du-nucleaire-existant-dans-un-rapport-remis-au-gouvernement>

En ces temps difficiles, il convient de ménager le budget des ménages et de ne pas gaspiller inutilement l'argent des Français pour une énergie intermittente dont nous n'avons d'ailleurs pas besoin puisqu'elle est exportée à 81% si l'on en croit les chiffres donnés par EDF RENUVELABLES à propos de l'affectation des économies de Co2

Un avis négatif s'impose donc

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

Contribution n°123 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le vendredi 19 avril 2024 à 17h52

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

Les élus amateurs d'IFER et leurs suppôts sont souvent déçus au final après suppression de la dotation globale de fonctionnement : à titre d'exemple, je vous adresse un extrait du bulletin municipal de la commune de COURCOME (CHARENTE) dans lequel le maire manifeste son dépit de la perte très importante de la DGF, qui ne lui laisse qu'une modeste somme.

La transition énergétique n'est pas une affaire financière : malheureusement, quelques élus et une partie de la population ne voient que l'aspect financier..

Ceux qui défendent les éoliennes pour les rentrées financières qu'elles génèrent et qui critiquent le nucléaire oublient que le nucléaire également est générateur d'IFER pour le bloc communal et le département (voir le lien suivant : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/imposition-forfaitaire-des-entreprises-en-reseau>).

Un avis négatif s'impose donc.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

1 document associé

contribution_123_Web_1.pdf

Contribution n°124 (Web)

Proposée par ALVAREZ MADO

Déposée le vendredi 19 avril 2024 à 18h10

Madame la Commissaire Enquêtrice,

JE SUIS CONTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES SUR CORNEILLA LA RIVIERE.

Aujourd'hui à 15h20 l'aigle de Bonelli est passé au-dessus de notre habitation (à 500m environ des futures éoliennes). Quel bonheur !!! Quel enchantement !!!

Et dire qu'il aura peu de chance de survie face à ces monstres qu'on veut lui imposer sur son territoire. Il va se faire happer et déchié par les pâles des éoliennes.

Quel gâchis !!! Je suis triste de penser que dans environ 1 an ce tout petit territoire de garrigue sera défoncé, saccagé et défiguré à jamais. De nombreux animaux, insectes, végétaux, rares ou pas, vont être chamboulés. Comme si leur vies n'étaient pas assez dures !

L'être humain n'en a jamais assez !!! Il prend tout : même l' AIR

Comment peut-on juger plus importants les quelques KW produits au détriment de tout un écosystème ?

Le seul avantage que je vois dans l'implantation de ces éoliennes sur des terrains viticoles c'est que ces terres ne seront plus empoisonnées par les pesticides et autres produits chimiques.

J'ai du mal à comprendre les propriétaires de ces vignes qui vont permettre une telle horreur, mais je ne leur en veut pas car ils ont été appâtés par le gain.

Madame la Commissaire Enquêtrice, puisque vous devez rendre un verdict sur la survie ou l'extinction de beaucoup d'espèces, avez-vous pris le temps de parcourir à pied cette garrigue ? De profiter du silence qu'il y règne, un jour sans vent bien sûr (à cause des éoliennes de Pézilla), des odeurs et de la vue imprenable sur notre Canigou ? Je vous invite à le faire, tant qu'il est encore temps, vous ne serez pas déçue.

Madame la Commissaire Enquêtrice, tout ceci n'a rien de scientifique ou politique. Je suis juste une amoureuxse de notre garrigue. Ca compte ? Non ?

Cordialement et respectueusement.

Contribution n°125 (Web)

Proposée par Alvarez valentin

Déposée le samedi 20 avril 2024 à 09h09

Madame la commissaire enquêtrice ,je tiens à vous signaler que tout a été pensé , réfléchi , manigancé pour que l'enquête publique ne soit pas ébruité et pour que le moindre monde donne son avis négatif : les panneaux jaunes enquête publique ,j'en ai recensé 2unités ,ils ont été installés aux extérieurs du village ,1 chemin d'Estagel ,et le 2eme chemin Força Réal . Vous pensez bien madame la commissaire, que pour informer la population qu'un PARC INDUSTRIEL EOLIEN s'installe à 500 mètres de la 1ère habitation , il aurait été plus judiciable et honnête de les positionner bien en Vue de tous les citoyens de Corneilla . je précise qu'aussi à la place des simples pages blanches formés A4 (enquête publique) scotchés sur les vitres de la mairie parmi tout l'affichage , ça n'attire pas l'attention . A la place , pour plus de transparence , de sérieux et d' honnêteté , il aurait fallu placarder un Panneau officiel jaune (un peu plu criard) et réceptionné par l'huissier . Et pourquoi pas Un trac dans les boîtes à lettres de chaque habitant de corneilla pour les informer ?? C'est pitoyable de se faire " BERNER " de la sorte

Contribution n°126 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 20 avril 2024 à 09h25

Madame la Commissaire Enquêtrice bonjour,

Je ne suis pas un ayatollah, un fervent représentant d'une tendance en particulier, bien au contraire j'analyse, je prends mon temps avant de répondre sur des sujets qui nous préoccupent.

Le changement climatique est l'un d'entre eux et j'ai bien peur que malheureusement les personnes pour ou contre ce projet soit un jour tous touchés.

Donc essayons de raisonner en une personne altruiste qui pense à l'avenir et non à des intérêts personnels habitant de Corneilla . J'ai consulté les études, assisté aux différentes réunions mises en place par le porteur de projet ,je suis allé à Fourques pour prendre connaissance du projet également.

Et bien mon choix est fait, les études nous montrent que le site de Corneilla est le plus propice pour recevoir ce projet éolien, le village en a grandement besoin, la cohérence avec le parc existant est un choix intelligent pour la continuité du site.

Merci de me lire,

Bonne journée

Contribution n°127 (Web)

Proposée par Gautier
(denisjosiane4@gmail.com)
Déposée le samedi 20 avril 2024 à 14h12
Adresse postale : Rue des syrah 66620 Brouilla

C'est inadmissible que l'on installe des éoliennes dans ce département aussi ensoleillé. Département touristique avec le canigou en toile de fond. Ce département n'est pas en retard en production électrique beaucoup de panneaux photo volcanique. Que tout les départements en face autan.

Contribution n°128 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le samedi 20 avril 2024 à 15h21

C'est une très bonne idée que de vouloir mettre des éoliennes à proximité de sites emblématiques et remarquables du département!
Ainsi, dans quelques années, ce département ne sera remarquable que par ses sites industriels éoliens qui auront détruit la beauté de ce que l'homme ou la nature ont mis des milliers d'années à façonner.
Ah! Saint Esprit de Lucre ! Que ne ferait-on pas en ton nom !
Massacreurs de paysages, osez vous regarder vos enfants droit dans les yeux, après votre forfait ?

Contribution n°129 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le samedi 20 avril 2024 à 15h43

Catalane d'origine et amoureuse de nos paysages et de la vue de FORÇA REAL, je souhaite poser une contribution contre le projet de 10 nouvelles éoliennes à CORNEILLA DE LA RIVIERE.
Principaux arguments:
IMPACT VISUEL au niveau du piémont de Força Réal,
ATTEINTE PAYSAGERE irrémédiable et IMPACT NEGATIF SUR LES HABITATIONS voisines et leur valeur patrimoniale,
IMPACT SUR LA FAUNE (aigle de Bonelli, aigle Royal et lézard Ocelé)
IMPACT LORS DES INCENDIES, les éoliennes rendant périlleux voire impossible l'accès par les canadais dans un département où la sécheresse domine et où les risques d'incendie augmentent.
Autant d'arguments en faveur d'une contribution CONTRE ce projet
Respectueusement
Christiane LHERAUD 50 rue du Canigou 66300 TERRATS

Contribution n°130 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le samedi 20 avril 2024 à 17h44

La défiguration systématique du paysage au profit d'intérêts privés dans aucun profit réel pour l'économie locale, est un véritable scandale. L'éolien devrait faire l'objet d'un referendum local

Contribution n°131 (Web)

Proposée par Van Gasse Christian
(crvangasse@gmail.com)
Déposée le samedi 20 avril 2024 à 18h29
Adresse postale : Lieu dit Pas du Loup, N°7 66150 Arles sur Tech - FRANCE

Fortement affectée par la sécheresse qui représente une lourde entrave au développement touristique, continuer de permettre la prolifération d'éoliennes qui enlaidit nos paysages chasserait à coup sûr les derniers touristes du Languedoc-Roussillon. Il existe d'autres solutions et il est vital d'interdire les éoliennes dans nos plaines!

Contribution n°132 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le samedi 20 avril 2024 à 19h38
Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

L'étude d'impact est insuffisante en ce qui concerne le raccordement externe au poste source.

Rappelons tout d'abord que le texte applicable est l'article L.122-1 III dernier aliéna du code de l'environnement qui dispose :

"Lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité."

Il est donc indifférent que les travaux de raccordement soient confiés et sous la responsabilité d'une autre entreprise (le gestionnaire de réseau), qu'elle soit fractionnée dans le temps ou l'espace.

D'ailleurs, l'étude d'impact l'a reconnu expressément avant d'opérer un revirement lors de la réponse à la MRAE :

Extraits étude d'impact :

"Toutefois, la présente étude d'impact doit considérer ce raccordement comme faisant partie du « projet » envisagé (article L.122-2 du Code de l'Environnement). De ce fait, l'ensemble des effets sur l'environnement sera étudié dans la présente étude d'impact. Les impacts liés au raccordement seront évalués sommairement.

"Le tracé du raccordement au réseau ne peut être connu qu'à l'issue de l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives du projet. Cependant, la présente étude d'impact doit considérer ce raccordement comme faisant partie du « projet » envisagé (article L.122-2 du Code de l'Environnement). De ce fait, l'ensemble des effets sur l'environnement sera étudié dans la présente étude d'impact, avec les connaissances actuelles des incidences les plus probables d'un tracé de raccordement. En cas de modification majeur du tracé de raccordement par rapport au scénario présenté, l'étude d'impact pourra être complétée comme le stipule la loi (L122-1-1 du Code de l'Environnement).

"Notons que l'étude d'impact prend en compte le raccordement électrique inter-éolien ainsi que le point de livraison dans son évaluation des incidences. Cependant, le tracé du raccordement au réseau ne peut être connu qu'à l'issue de l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives du projet (voir procédures de raccordement ENEDIS/RTE). La présente étude d'impact ne peut donc comprendre d'évaluation des impacts de cette partie du raccordement

"Deux hypothèses de raccordement ont été identifiées : un raccordement au poste source de Baixas, à 6,5 km au nord-est du présent projet ou un raccordement au poste source Mas Bruno, situé sur la commune de Perpignan, situé à 11 km au sud-est. Toutefois, le tracé définitif du raccordement au réseau ne peut être connu qu'à l'issue de l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives du projet (voir procédures de raccordement ENEDIS/RTE). La présente étude d'impact doit considérer ce raccordement comme faisant partie du « projet » envisagé (article L.122-2 du Code de l'Environnement). De ce fait, l'ensemble des effets sur l'environnement sera étudié dans la présente étude d'impact. Les impacts liés au raccordement seront évalués sommairement. Il est envisagé de mettre en enterrer le réseau électrique sous des pistes existantes. L'enfouissement du câble en tranchée sera effectué dans l'axe de la voie, afin de conserver des retraits de « précaution » vis-à-vis des accotements potentiellement arborés, de manière à éviter tout abattage de bouquets arborés ou sectionnement des racines, mais aussi pour ne pas déstructurer les pistes (moindre compacité, risques d'érosion et d'affaissement). La fermeture des tranchées sera réalisée soigneusement, sans aucun dépôt latéral de terre ou de gravois, extraits lors du passage de la trancheuse. Une remise en état des parcelles adjacentes sera effectuée en cas de nécessité. Des forages dirigés pourront être mis en œuvre pour le franchissement de cours d'eau et de voiries fréquentées. Les modalités précises de travaux ne sont pour l'instant pas définies (dispositions techniques, dimensionnement, planning, organisation ...). Il est cependant possible d'évaluer sommairement les effets de cet aménagement"

REPONSE EDF A LA MRAE :

"Au moment de la rédaction du mémoire réponse, la capacité disponible était en effet insuffisante pour accueillir le projet. Il est toutefois à noter que le S3REnR d'Occitanie, validé fin 2022, prévoit le renforcement du poste de Baixas par le remplacement des 2 transformateurs 400/63 kV de 150 MVA par des transformateurs de 240 MVA. Par ailleurs, le poste-source d'Ille-sur-Têt présente, selon les données de CapaRéseau mises à jour le 19/04/2023, une capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter de 81,8 MW. Ainsi à ce stade, l'hypothèse la plus probable est une raccordement sur le poste source d'Ille-sur-Têt. Une solution HTB est également possible en piquage sur la ligne Baixas-Ille-sur-Têt. La demande de PRAC auprès du gestionnaire de réseau de distribution est en cours pour un retour estimé à début juillet 2023

"Il convient de rappeler que la définition du tracé de raccordement découle de la responsabilité du gestionnaire du réseau. Une demande de raccordement qui induit l'élaboration de ce tracé ne peut être faite qu'après obtention de l'autorisation environnementale. Par ailleurs, un arrêt récent d'une CAA (CAA Douai, 9 mars 2023, n°21DA00667), à propos d'un parc éolien confirme la jurisprudence antérieure, à savoir que « le raccordement d'une installation de production d'électricité aux réseaux de transport de distribution et de transport d'électricité, qui incombe aux gestionnaires de ces réseaux et qui relève d'une autorisation distincte, ne constitue pas un transport de produits fabriqués au sens des dispositions précitées. Par suite, l'étude d'impact n'avait

pas à comprendre l'analyse des mesures réductrices et compensatoires d'un tel raccordement. » L'étude d'impact propose tout de même une évaluation sommaire des effets liés au raccordement (pages 653 à 655). Du fait du mode opératoire habituellement mis en œuvre (enfouissement du câble en tranchée au niveau de voiries existantes), il est globalement attendu des impacts résiduels non notables. La mise en œuvre de mesures d'atténuation adaptée relèvera de la responsabilité du gestionnaire du réseau."

Je relève donc qu'après avoir reconnu la nécessité de procéder à l'étude d'impact du tracé du raccordement au poste source (en citant par erreur L 122-2 alors qu'il s'agit de L 122-1 du code de l'environnement), EDF a prétendu le contraire au motif d'une jurisprudence de la CAA de DOUAI.

Mais dans cette procédure, l'avocat avait invoqué l'absence d'étude d'impact du raccordement en invoquant le texte de l'article R 512-8, qui n'est pas le texte prescrivant l'étude. La Cour de DOUAI n'a répondu que sur le texte invoqué à tort :

Arrêt CAA DOUAI :

"Quant aux modalités de raccordement du parc :

"28. Aux termes de l'article R. 512-8 du code de l'environnement : " (...) II. Le contenu de l'étude d'impact est défini à l'article R. 122-5. Il est complété par les éléments suivants : (...) 2° Les mesures réductrices et compensatoires mentionnées au 7° du II de l'article R. 122-5 font l'objet d'une description des performances attendues, notamment en ce qui concerne la protection des eaux souterraines, l'épuration et l'évacuation des eaux résiduelles et des émanations gazeuses ainsi que leur surveillance, l'élimination des déchets et résidus de l'exploitation, les conditions d'apport à l'installation des matières destinées à y être traitées, du transport des produits fabriqués et de l'utilisation rationnelle de l'énergie ; (...) "

29. Le raccordement d'une installation de production d'électricité aux réseaux de transport de distribution et de transport d'électricité, qui incombe aux gestionnaires de ces réseaux et qui relève d'une autorisation distincte, ne constitue pas un transport de produits fabriqués au sens des dispositions précitées. Par suite, l'étude d'impact n'avait pas à comprendre l'analyse des mesures réductrices et compensatoires d'un tel raccordement."

C'est donc bien L 122-1 qui s'applique et EDF le sait pertinemment comme le prouvent les extraits cités de son étude d'impact.

EDF fournit une étude "sommaire" qui est irrecevable pour les raisons suivantes :

1) une étude d'impact ne doit pas être sommaire

2) elle doit être faite par un bureau d'étude indépendant, et non pas par EDF sous peine de conflit d'intérêt : nul ne peut en effet se constituer sa propre preuve comme c'est le cas en l'espèce

3) elle n'étudie (si l'on peut dire) que deux tracés potentiels (Baixas et Mas Bruno) alors que dans sa réponse à l'avis de la MRAE elle indique que le raccordement se fera au poste de l'ILLE SUR TET ou en piquage sur la ligne BAIXAS ILLE SUR TET....Or ce dernier tracé qui est finalement celui retenu, n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact

4) EDF ne communique pas la demande de PRAC qui devait revenir en juillet 2023 :

« La demande de PRAC auprès du gestionnaire de réseau de distribution est en cours pour un retour estimé à début juillet 2023 »

L'insuffisance de l'étude d'impact est un vice grave qui justifie un avis négatif

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

Contribution n°133 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le samedi 20 avril 2024 à 19h56

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame le commissaire enquêteur,

Aux termes de l'article L 122-1 III 4° du code de l'environnement, l'étude d'impact doit étudier les conséquences du projet sur les biens.

S'agissant des biens immobiliers, la dépréciation liée à un parc éolien est maintenant avérée.

J'en veux pour preuves les deux arrêts rendus successivement par les Cours d'appels de TOULOUSE et dernièrement de RENNES.

J'observe que sur ce site, des naïfs soutiennent ce projet qui va fort probablement dévaloriser leurs propriétés immobilières.

Certains vont profiter de la manne (propriétaires fonciers) et d'autres vont voir la valeur de leurs biens diminuer, car qui voudrait s'installer dans un environnement industriel qui n'aura rien à envier aux plus laides contrées de l'Aude criblées d'éoliennes.

Rappelons que la Cour de RENNES a retenu dernièrement une moins-value allant de 15 à 40% pour 16 propriétés !

Les promoteurs brandissent souvent l'étude de l'ADEME en la matière mais cette étude explique qu'elle n'a pas pu étudier les conséquences sur les biens situés à une distance inférieure à 2,5 kms ni les biens de valeur, ce qui la rend sans intérêt.

EDF n'a pas fait procéder à une étude de la dépréciation immobilière résultant de son projet.

L'étude d'impact est donc insuffisante.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

2 documents associés

contribution_133_Web_1.pdf

contribution_133_Web_2.pdf

Contribution n°134 (Web)

Proposée par DUMONT DANIEL

(daniel66dumont@orange.fr)

Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 08h35

Adresse postale : 5 chemin de Illebemans 66300 THUIR

Le département a une vocation économique de nature touristique forte. Les éoliennes abiment le paysage et éloignent les touristes. Par ailleurs elles risquent de détruire des espèces protégées et ne sont pas un moyen efficace dans la recherche des énergies de remplacement: efficacité faible, pollution forte et démontage difficile et hors de prix. Notre département fait partie des plus ensoleillés de France, développe rapidement le photovoltaïque moins polluant et plus facile à intégrer dans le paysage, qui va amener à court terme l'autosuffisance du département en électricité. Alors pourquoi persister dans l'éolien ? !

Contribution n°135 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 10h02

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice

Le CONSEIL D'ETAT vient de condamner le projet éolien de PASSA aux termes d'une motivation tout à fait transposable ici, puisque présentement, est en jeu une demande d'autorisation pour destruction d'espèces protégées :

Extrait :

"4. Il ressort des énonciations des arrêts attaqués qu'après avoir relevé que la production du parc éolien en projet correspond à l'équivalent de l'alimentation annuelle d'au moins 11 555 foyers soit 25 890 personnes, représentant l'équivalent d'environ 1,3 fois la consommation électrique de la population de la communauté de communes des Aspres, qui représente 19 808 habitants, la cour administrative d'appel a estimé que ce projet de construction d'un parc éolien participait à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre en favorisant le développement de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité en France. Elle en a déduit qu'il répondait à une raison impérative d'intérêt public majeur au sens du c) du I de l'article L. 411-2 du code de l'environnement. En statuant ainsi, alors que le projet de parc éolien n'apporterait qu'une contribution modeste à la politique énergétique nationale de développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie dans un département qui ne souffre d'aucune fragilité d'approvisionnement électrique et compte déjà un grand nombre de parcs éoliens, la cour a entaché les arrêts attaqués d'erreur de qualification juridique des faits".

Le département des P.O est considéré par la juridiction administrative suprême comme ne souffrant d'aucune fragilité d'approvisionnement électrique et comptant un grand nombre de parcs éoliens !

Le présent projet ne pourra pas déroger à cette appréciation, il est condamné juridiquement.

Ses défenseurs inconditionnels, aveuglés par l'appât du gain ou par l'idéologie, feraient bien d'ouvrir les yeux sur cette décision de justice sans ambiguïté et pleine de bon sens.

Un avis défavorable s'impose de plus fort.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

1 document associé

Contribution n°136 (Web)

Proposée par Lelievre
(lelievredidier66@gmail.com)
Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 10h51

L'éolienne une blague financé par nos impôts ? VRAI

Diminuer les rejets de gaz à effet de serre ? FAUX
Accroître la sécurité d'approvisionnement ? FAUX
Réduire le coût de l'électricité ? FAUX
Produire une électricité de proximité ? FAUX
Améliorer l'environnement ? FAUX
Créer de l'emploi ? FAUX
Protéger les paysages, le patrimoine historique et celui des particuliers ? FAUX
Développer le tourisme et l'installation des familles dans les communes rurales ? FAUX

...

Contribution n°137 (Web)

Proposée par ALLEMAND ANDRE

Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 10h59

Madame la commissaire enquêtrice,

Après une lecture attentive des documents du projet et de toutes les subtilités utilisées par le requérant pour minimiser son impact paysager, faunistique et floristique pourtant incommensurable ... je ne doute pas un instant que vous ne porterez pas la responsabilité immense de faire détruire un lieu aussi emblématique que Força Réal.

Dans le prolongement des 35 éoliennes du parc éolien Catalan, ces 10 éoliennes supplémentaires directement installées sur le piémont de Força Réal, annonce une boucherie sans nom dont les victimes, entre autres, seront le dernier couple d'aigles de Bonelli dans le département, l'aigle Royal et le lézard ocellé, plus grand lézard d'Europe qui peut atteindre 60 cm et vivre plus de vingt ans.

L'atteinte paysagère sera immense et irrémédiable et sur la fréquentation de tous les chemins de randonnée qui parcourent le massif.

Pour s'assurer de toute impunité sur ce génocide animal, le porteur du projet a déposé une demande de dérogation en septembre 2023 auprès de la DREAL pour "la destruction et la perturbation intentionnelle d'individus, ainsi que la destruction et l'altération d'habitats et de sites de reproduction ou d'aires de repos concernant 107 espèces de faune protégée (82 oiseaux, 5 reptiles, 3 amphibiens et 17 mammifères)".

Déjà, dans son avis du 9 février 2023, la Mission régionale d'autorité environnementale (Mrae) précise : "Le projet éolien se trouve en limite méridionale du territoire du dernier couple d'aigles de Bonelli des Pyrénées-Orientales, également à 600 m du domaine vital de l'aigle royal et à 800 m de celui de la pie-grièche à tête rousse". D'importants passages migratoires pour les rapaces sont également observés depuis bien longtemps au-dessus de l'aire d'implantation !

On ne peut croire un seul instant que les systèmes de détection des rapaces et des chauve-souris et l'arrêt des machines qui en découlerait est une chose plausible !

On n'arrête pas une éolienne en quelques secondes car leur force d'inertie est vertigineuse.

Toutes les compensations proposées par EDF énergies nouvelles ne sont qu'un écran de fumée pour masquer un génocide annoncé d'un paysage et d'une avifaune exceptionnelle riche d'une évolution de plusieurs milliers d'années. Mais je pense que vous savez tout cela.

Je tiens aussi à vous signaler les inquiétudes du SDIS 66 concernant les risques d'incendies non maîtrisés par le fait que les largages des canadiens ne pourront se faire à une hauteur convenable..

Je complète ma contribution par un power point en fichier joint que nous avons réalisé avec l'aide de Corneillanais, plus proche de la réalité de l'impact écologique en ne minimisant pas les conséquences désastreuses de ce projet inacceptable.

D'autre part, après lecture de toutes les contributions parues à ce jour, on peut comprendre que toutes les personnes qui fréquentent ou connaissent réellement le site de Força Réal ne peuvent approuver un tel projet. Tout aussi évident que les anonymes qui glorifient le projet de loin sans même pouvoir le placer sur une carte.

Loin d'être contre les énergies renouvelables du moment qu'elles ne détruisent pas un lieu patrimonial exceptionnel, je vous demande, madame la commissaire enquêtrice, de refuser avec force d'être complice de la destruction organisée d'un refuge merveilleux pour tous ceux qui y vivent ou s'y promènent y compris les habitants de Corneilla la Rivière dont je fais partie.

Bien cordialement

André Allemand

1 document associé
contribution_137_Web_1.pdf

Contribution n°138 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 11h24
Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

La charte de l'environnement, qui a valeur constitutionnelle considère que :

" La préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres INTERETS FONDAMENTAUX DE LA NATION ".

Par conséquent, la préservation de l'environnement est placée au sommet des intérêts publics.

Un intérêt fondamental de la Nation est un intérêt de rang supérieur à l'intérêt public ordinaire et même à "l'intérêt public majeur".

Dès lors, un vulgaire projet éolien qui nécessite un permis de tuer et de perturber les espèces protégées, qui porte atteinte à l'environnement naturel, paysager et patrimonial, est un projet qui porte atteinte à un des "intérêts fondamentaux de la Nation".

On voit que le Conseil d'Etat n'accorde même pas le label d'intérêt public majeur à des projets de même nature comme celui de PASSA.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

Contribution n°139 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 11h54
Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice

Dans un courrier adressé à EDF le 16 novembre 2020 figurant au dossier, le maire Monsieur René LAVILLE ne craint pas d'affirmer son soutien au projet qui selon lui :

- assurerait le respect de la biodiversité en garantissant un dossier de haute qualité environnementale pour les oiseaux et les chiroptères
- s'inscrirait dans la continuité paysagère du parc existant.

Ces affirmations sont scandaleuses lorsque l'on voit la liste impressionnante d'espèces protégées pour lesquelles EDF demande un permis de tuer et de déranger, et lorsque l'on examine l'avis des services de l'Etat sur l'impact paysager catastrophique.

Ce maire n'a manifestement pas ouvert le présent dossier ni les l'avis du CNPN et de la DDT, ou à tout le moins n'en a cure..

Je constate que ce projet divise la population de CORNEILLA LA RIVIERE et qu'il porte ainsi atteinte à "la cohésion sociale" qui est l'un des cinq objectifs du développement durable énumérés par l'article L 110-1 du code de l'environnement. Je rappelle qu'en principe les parcs éoliens s'inscrivent dans une démarche de développement durable...

Dès lors, cet élu en prenant parti aveuglement pour un projet qui présente de tels risques pour l'environnement et qui porte atteinte à la cohésion sociale de sa commune, perd toute crédibilité.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

Contribution n°140 (Web)

Proposée par ALLEMAND ANDRE

Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 14h14

Madame la commissaire enquêtrice,

Je pense que la lettre ci-dessous du ministère de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en réponse à la consultation de la Division Sites et Paysages Est pour contribution paysage du Projet de parc éolien à Corneilla-la-Rivière (Pyrénées-Orientales) se passe de commentaires et en particulier leur conclusion ! J'espère que vous tiendrez compte de cet avis qui précise aussi le risque de non renouvellement en 2024 de label Grand Site de France émise par le syndicat mixte Canigó Grand Site .

Bien cordialement

André Allemand

1 document associé
contribution_140_Web_1.pdf

Contribution n°141 (Web)

Proposée par Rappin Thérèse

Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 14h34

Pour RAPPEL :

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE
Commission Espèces et communautés biologiques
Séance du 16 octobre 2023
art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement
Référence Onagre du projet : n°2023-09-13d-00975 Référence de la demande : n°2023-00975-011-001
Dénomination du projet : Parc éolien de Corneilla-la-Rivière
Demande d'autorisation environnementale - Date de mise à disposition :
Lieu des opérations : -Département : Pyrénées-Orientales -Commune(s) : 66550 - Corneilla-la-Rivière.
Bénéficiaire : SAS du Parc éolien de Corneilla - EDF Renouvelable

.....

CONCLUSION

Indépendamment de la RIIPM qui ne considère que les aspects socio-économiques et de la non véritable justification d'absence de solution alternative satisfaisante, le dossier présenté apparaît LACUNAIRE et nettement SOUS-ÉVALUÉ Les différentes mesures de la séquence ERC sont MAL APPRÉCIÉES et globalement SOUS DIMENSIONNÉES aux regard des enjeux écologiques, des effets cumulés et des règlements en vigueur. Le dossier demeure techniquement à préciser et à compléter. Par vote en séance tenue en visioconférence et à la suite de la présentation du dossier par le pétitionnaire, le CNPN émet donc un
AVIS DÉFAVORABLE

C'EST L'AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE DU 16 octobre 2023 concernant ce projet de parc éolien à Corneilla la Rivière !

C'est clair et net!

Je suis encore une fois contre ce projet Mme la commissaire enquêtrice

Contribution n°142 (Web)

Proposée par DOLORES CARRE
(carredolores@aol.com)

Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 15h44

Adresse postale : 15 RUE DU CARIGNAN 66300 BANYULS DELS ASPRES 66300 LE RAINCY (93)

Le projet d'extension du Parc éolien catalan tel que prévu à Corneilla la Rivière comportera 10 éoliennes, venant ainsi compléter les 35 existantes. On peut s'interroger sur l'absolue nécessité de ce complément, en terme de production électrique pour compléter les productions existantes de notre département qui aujourd'hui se couvre aussi de panneaux photovoltaïques. Au-delà, le territoire d'implantation, sur le piémont de Força Réal, est également un couloir migratoire ouvert à de nombreuses espèces avicoles dont l'Aigle de Bonnali, dernier couple présent dans les Pyrénées Orientales, l'Aigle Royal, la Pie Grièche à tête rousse et de nombreux chiroptères. Il faut souligner que la Mission régionale d'autorité environnementales dans son avis, compte 109 espèces protégées sur ce site, oiseaux, reptiles -dont le Léopard Ocelé, amphibiens, et mammifères. Ce projet portera atteinte gravement à la faune en raison des dérogations demandées par le porteur de projet, de pouvoir détruire

et perturber intentionnellement l'habitat, la reproduction et le repos de 107 espèces.

On ne peut que s'insurger devant une telle tuerie programmée d'espèces animales qui, par ailleurs relèvent du Plan National de Sauvegarde.

A cela s'ajoutent la destruction définitive et irrémédiable du paysage, ainsi que les nuisances apportées aux riverains : nuisances sonores, effets stroboscopiques, infrasons et dévalorisation financière des propriétés sises en bordure du parc (500m). Pour ces motifs je suis opposée à ce projet d'extension du parc éolien catalan à Corneilla-la-Rivière.

Contribution n°143 (Web)

Proposée par Pique Jean Marie

Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 16h22

Adresse postale : 3 rue Sant Francesc 66370 Pézilla la Rivière

Je suis favorable à ce projet éolien, le département a tout intérêt à tirer profit du vent et du soleil que nous avons tout au long de l'année.

De plus ce projet vient abonder le parc existant.

Contribution n°144 (Web)

Proposée par Brice Rousseaux

(goretrek.grolandais@gmail.com)

Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 17h39

Adresse postale : 11 avenue des tamaris 66300 TRESSERRE

Multiplication des parcs éoliens, solaires, autant voire plus de nucléaire, artificialisation des sols, destruction des paysages, du vivant...Pour quoi pour qui? Aucune info sur l'efficacité, le rendement depuis leurs installations que nous n'avons pas de moyens réels de contester, tout passe en force... Rentabilité? certainement pour certains mais pas le citoyen lambda qui subit ces désagréments irréversibles au quotidien!

La colère monte face à l'irresponsabilité de décideurs en tous genres et de pourris qui grâce au green washing écologique détruisent, polluent, achèvent ce qu'il reste à flinguer pour toujours plus de billets dans leurs poches!

A gerber!!!

Contribution n°145 (Web)

Proposée par CAUMEIL Fabrice

(fabricecml@hotmail.com)

Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 17h48

Adresse postale : 2 placette de la Massane 66620 Brouilla, Occitanie

Dans le prolongement des 35 éoliennes du parc éolien Catalan, les 10 éoliennes supplémentaires directement installées sur le piémont de Força Réal, annoncent une boucherie sans nom dont les victimes, entre autres, seront le dernier couple de l'Aigle de Bonelli dans le département, l'Aigle Royal, le Léopard Ocelé. Soit 109 espèces protégées relevées dans l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale(MRAe), oiseaux, reptiles, amphibiens et mammifères. Sans compter l'atteinte paysagère irrémédiable sur le balcon du Roussillon.

Pour s'assurer de toute impunité sur ce génocide animal, le porteur du projet a également déposé une demande de dérogation en septembre 2023 auprès de la DREAL pour "la destruction et la perturbation intentionnelle d'individus, ainsi que la destruction et l'altération d'habitats et de sites de reproduction ou d'aires de repos concernant 107 espèces de faune protégée (82 oiseaux, 5 reptiles, 3 amphibiens et 17 mammifères) ".

Déjà, dans son avis du 9 février 2023, la Mission régionale d'autorité environnementale (Mrae) précise : "Le projet éolien se trouve en limite méridionale du territoire du dernier couple d'aigles de Bonelli des Pyrénées-Orientales, également à 600 m du domaine vital de l'aigle royal et à 800 m de celui de la pie-grièche à tête rousse". D'importants passages migratoires pour les rapaces sont également observés depuis bien longtemps au dessus de l'aire d'implantation !

N'oublions pas non plus, la grande période de sécheresse que nous vivons actuellement; il serait inconcevable d'utiliser des milliers de litre d'eau pour couler définitivement le béton nécessaire à l'implantation d'éoliennes.

Nous avons la chance de vivre dans un très beau département, de grâce arrêtez de vouloir le dénaturer pour de l'argent. Car s'il n'y avait aucune contribution financière, il n'y aurait pas d'éoliennes pour le simple prétexte de l'écologie. Tout ce que fabrique l'homme n'est pas écologique, et les éoliennes en font partie (besoin de terres rares...)

Contribution n°146 (Web)

Proposée par Lafontaine Brice
(brice.lafontaine@gmail.com)
Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 17h49
Adresse postale : 8 rue des Embruns 66000 Perpignan

La création et l'extension des parcs éoliens sont dangereux pour la biodiversité, en particulier les oiseaux. Ils présentent également une nuisance visuelle et génèrent un préjudice de paysage. Bien que je ne sois pas contre le développement d'énergies renouvelables, je pense que c'est à petite échelle que ça doit se réaliser (pour résidences individuelles ou collectives) et certainement pas des infrastructures aussi importantes que ce projet.

Contribution n°147 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 17h53

Contre le projet !

109 espèces protégées, dont le dernier couple d'Aigle de Bonalli présent dans les P.O., l'aigle royal, la pie-grièche, de nombreux chiroptères, amphibiens, reptiles dont le lézard ocelé ...

Préservons la nature !

Contribution n°148 (Web)

Proposée par REBOURG JOEL
(joel.rebourg@wanadoo.fr)
Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 19h21
Adresse postale : 2 rue de l'albe 66300 fourques

Destruction de la biodiversité et des beaux paysages et de notre région que nous apprécions ainsi que les touristes. NE GACHEZ PAS CELA. Les centrales nucléaires existent déjà entretenez les .MERC!

Contribution n°149 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 19h55

Je ne souhaite pas qu'il y ait de nouveaux parcs éoliens sur ce site qui portent préjudice à la faune sauvage, notamment protégée du lieu et à la végétation.

Contribution n°150 (Web)

Proposée par Voisin-Baenitz Minna
(minna.voisinbaenitz@gmail.com)
Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 19h57
Adresse postale : 11 rue Claude Monet 66300 Banyuls dels aspres

Je ne souhaite pas qu'il y ait de nouveaux parcs éoliens sur ce site qui portent préjudice à la faune sauvage, notamment protégée du lieu et à la végétation.

Contribution n°151 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 20h38

Je ne souhaite pas d'un parc éolien sur ce site et protéger les espèces protégées et la végétation.

Contribution n°152 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 23h47
Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

EDF n'a pas communiqué les relevés de suivis de mortalité de son parc de 35 éoliennes.

La MRAE avait soulevé ce point, et EDF a répondu en faisant état sommairement de la méthodologie employée et des résultats de suivi.

Or à la lecture de cette réponse, force est de constater que les éléments présentés montrent d'importantes défaillances.

EXTRAIT REPONSE EDF A MRAE :

"Méthodologie des suivis mortalité La pression de prospection mise en place pour les suivis de mortalité a été la suivante : • En 2016 : 1 passage par semaine de mi-mars à mi-août puis 2 passages par semaine de mi-août à fin octobre soit 44 passages ; • En 2017 : 1 passage par semaine de mi-mars à mi-août puis 2 passages par semaine de mi-août à début novembre soit 46 passages ; • En 2018 : 1 passage par semaine de début avril à mi-août puis 2 passages par semaine de mi-août à début novembre soit 43 passages ; • En 2019 : 1 passage par semaine de début avril à mi-août puis 2 passages par semaine de mi-août à fin octobre soit 41 passages. Au regard du nombre d'éoliennes, les suivis ont été réalisés par tranche, ainsi : • La tranche 1 (16 éoliennes, en bleu sur la cartographie ci-dessous) a été suivie en 2016, 2018 et 2019 ; • La tranche 2 (19 éoliennes, en vert sur la cartographie ci-dessous) a été suivie en 2017 et 2019.

Par ailleurs, pour chaque tranche une sélection de 10 éoliennes a été opérée pour le suivi protocolaire sur un rayon de 50 m autour des mâts. Les six autres éoliennes de la tranche 1 et les 9 autres éoliennes de la tranche 2 ont fait l'objet d'un suivi simplifié au pied des mâts et des plateformes"

1) Force est tout d'abord de constater que les préconisations du protocole officiel de suivi actualisé en 2018, n'ont pas été respectées quant au nombre d'éoliennes suivies :

EXTRAIT PROTOCOLE :

"•□pour les parcs de plus de 8 éoliennes contenant n éoliennes : au minimum $8 + (n - 8)/2$.

Les éoliennes sont alors choisies de la façon suivante :

- en priorité les éoliennes équipées d'un enregistreur automatique à ultrasons pour les chauves-souris
- puis 50 % des éoliennes sont choisies parmi les éoliennes jugées les plus à risques lors de l'étude d'impact (ou les éoliennes ayant montré une mortalité plus importante lors des suivis antérieurs) ;
- les éoliennes restantes sont choisies de façon aléatoire afin de disposer d'éoliennes représentatives en termes d'environnement, végétation, etc."

EDF aurait dû suivre chaque année selon la formule protocolaire : $8 + 13,5 (35 - 8 : 2) = 21$ éoliennes.

Or elle n'a suivi que 16 éoliennes une année et 19 éoliennes une autre année, ce qui est contraire aux exigences légales.

D'autre part, elle n'a procédé à un suivi complet que pour une fraction des éoliennes 10/16 et 10/19, le complément (6 et 9) ne faisant l'objet que d'un suivi simplifié non réglementaire.

2) les visites sont trop espacées au regard du taux de prédation des cadavres : pendant une grande partie de l'année jusqu'à la mi août, un seul passage par semaine ce qui est largement insuffisant.

3) comme EDF ne communique pas les relevés, il est impossible de vérifier si le reste des prescriptions méthodologiques sont respectées :

- le taux de persistance du cadavre : on ignore celui évalué sur le site de l'EEC
- le taux de détection des cadavres par l'observateur : aucune indication n'est fournie
- les formules de correction de la mortalité employée (il ne semble pas que les chiffres donnés aient appliqué ces formules). En effet, le protocole impose l'emploi de trois formules correctives :

"8.6 L'estimation de la mortalité

□□Estimer la mortalité pour permettre des comparaisons objectives et détecter les parcs à impacts significatifs pour la faune volante

•□Intégrer un coefficient surfacique lorsque l'intégralité de la zone de prospection définie n'a pas pu être prospectée,

•□Utiliser au moins 3 formules de calcul des estimateurs standardisés à l'échelle internationale pour faciliter les comparaisons :

- la formule de Huso (2010) ;
- deux formules aux choix parmi : Erickson, 2000 ; Jones, 2009 ; Korner-Nievergelt, 2015 ; Limpens et al, 2013 ; Bastos et al, 2013, Dalthorp et Al 2017, etc.
- Préciser l'incertitude de l'estimation de la mortalité"

EDF prétend que la mortalité des chiroptères est importante et qu'elle a dû appliquer un bridage.

Cependant, on ignore totalement la mortalité aviaire et chiroptérologique après application des coefficients correcteurs.

En toute hypothèse, cette mortalité est nécessairement sous évaluée :

- * un nombre suffisant (21) d'éoliennes n'a pas été suivi
- * sur les 2 lots choisis, une grande part a fait l'objet d'un suivi non conforme
- * on ignore si la méthodologie adéquate a été respectée (taux de persistance et taux de détection de l'observateur)
- * un seul passage par semaine jusqu'à la mi août est insuffisant compte tenu du taux de prédation (généralement, les cadavres disparaissent au bout de 2 ou 3 jours).

Dans ces conditions, il faut considérer que les impacts du projet ne sont pas correctement appréciés, à défaut d'avoir fourni toutes précisions sur le suivi du parc voisin de l'EEC.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

1 document associé
contribution_152_Web_1.pdf

Contribution n°153 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 00h19

L'eolien est une énergie verte très contestable... certains la défende alors pourquoi pas mais en revanche pas sur un site touristique, pas sur un site à forte biodiversité , pas près des villages etc... sinon est ce que cela défend l'environnement ou les capitaux de ceux qui veulent investir dans cette nouvelle manne financière? Pour moi cette histoire semble claire, il s'agit de capitaux. Des sites réellement propices à l'installation d'éoliennes et qui nuisent moins à tous ces différents facteurs c'est pas ce qui manque dans le coin.

Alors non je ne suis pas favorable à ce projet. En tant que nouveaux habitants nous avons choisi ce village pour son calme et la beauté de ces environs... quel gâchis que ce projet !

J'espère que le fait de nous demander nos avis n'est pas un simulacre de démocratie, sinon organisez un vrai referendum...

Contribution n°154 (Web)

Proposée par BERNARD Nathan
(Nathan.bernard84@icloud.com)

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 00h34

Adresse postale : 21 Rue Neuve 66550 CORNEILLA LA RIVIÈRE

Les énergies sont renouvelables, mais les dispositifs de capture ne le sont pas et leurs rendement bien faible. Nous allons détruire un écosystème en place depuis des milliers d'années pour mettre des machines qui vont tenir tout au plus 20 ans et qui demande une consommation importante de pétrole pour être fabriquées, entretenue et recyclée une fois qu'elles seront inutilisables.

Arrêtons les stupidités irrationnelles... les Éoliennes terrestres sont déjà obsolète comme solution « écologique » et ne nous laissons pas faire par les industriels du milieu qui sont les seuls gagnants dans cette affaire. Soyons patient et regardons les projets d'avenir ... je ne veux pas d'éoliennes dans mon paysage !

Contribution n°155 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 06h03

PAPA ,PAPA , Ils sont beaux ces arbres !!! Non ma chérie, ce sont des EoliennesPAPA,PAPA ?C'est quoi des arbres ??? On ira demander à Mr le Maire ,c'est lui qui les a planté !!!

Contribution n°156 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 08h26

Je suis contre le projet d'installation de 10 éoliennes de CORNEILLA LA RIVIERE.

Contribution n°157 (Email)

Proposée par Sylvie BEAUVAIS

(sylviebeauvais66@gmail.com)

Déposée le dimanche 21 avril 2024 à 18h21

Projet éolien

Objet : Projet éolien

Je suis très favorable à l'implantation d'éoliennes sur Corneilla de la Rivière car c'est un projet qui est en phase avec les énergies renouvelables.

Sylvie BEAUVAIS

Contribution n°158 (Web)

Proposée par alvarez valentin

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 09h26

Madame la commissaire enquêtrice

Je suis absolument et farouchement contre le Projet Eolien

Habitant à 750 mètres de la 1ère éolienne du parc éolien de Pézilla la rivière, samedi 20 Avril au matin, la Tramontane (vent dominant dans les P.O.) soufflait entre 30 et 40 km/h. Je remontais le chemin d'Estagel via chez moi, j'entendais ce vrombissement sourd comme celui des voitures en bordure d'autoroute. Ce bruit je l'entendais avec mes deux oreilles. J'en conclus donc : je doute fortement sur la véracité de l'étude faite par des ingénieurs du son sur l'impact sonore des 10 éoliennes du projet sur Corneilla ????

Madame la commissaire enquêtrice ? Je vous invite à venir chez moi écouter ce RONRON sourd et le tournoiement des éoliennes. On s'imaginera alors les FUTURES EOLIENNES à une distance de 500 Mètres

Pendant l'étude du PROJET EOLIEN, aucun responsable n'est venu me consulter et me soumettre tous les désagréments que j'allais subir. Mais QUI sont ces "CERVEAUX" qui ont décidés que la bonne distance était de 500 mètres et qui m'inflige TOUT CELA ???

Madame la commissaire enquêtrice, aujourd'hui 22 Avril je vous remettrai la copie du courrier envoyé RAR, que j'ai écrit à Mr Thierry BONNIER Préfet des Pyrénées Orientales (copies : Mairie de Corneilla et à Mr Sofiane BOUKEBBOUS Responsable EDF du projet Eolien) Ce courrier résume tout les NUISANCES que je risque d'endurer si ce PARC EOLIEN voyait le jour. MERCI de m'avoir lu

Contribution n°159 (Web)

Proposée par René Jean

(rjcambillau2@gmail.com)

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 09h33

Adresse postale : 6 66550 CORBEILLA LA RIVIERE

Contribution n°148 (Web)

Par REBOURG JOEL

Déposée le 21 avril 2024 à 19h21

Destruction de la biodiversité et des beaux paysages et de notre région que nous apprécions ainsi que les touristes. NE GACHEZ PAS [...]

Lire plus

Contribution n°147 (Web)

Anonyme

Déposée le 21 avril 2024 à 17h53

Contre le projet !

109 espèces protégées, dont le dernier couple d'Aigle de Bonalli présent dans les P.O., l'aigle royal, la pie-grièche, de nombreux chiroptères, amphibiens, reptiles dont le lézard ocelé ...

Préservons la nature !

Replier

Contribution n°146 (Web)

Par Lafontaine Brice

Déposée le 21 avril 2024 à 17h49

La création et l'extension des parcs éoliens sont dangereux pour la biodiversité, en particulier les oiseaux. Ils présentent également [...]

Lire plus

Contribution n°145 (Web)

Par CAUMEIL Fabrice

Déposée le 21 avril 2024 à 17h48

Dans le prolongement des 35 éoliennes du parc éolien Catalan, les 10 éoliennes supplémentaires directement installées sur le piémont de Força Réal, annoncent une boucherie sans nom dont les victimes, entre autres, seront le dernier couple de l'Aigle de Bonelli dans le département, l'Aigle Royal, le Lézard Ocelé. Soit 109 espèces protégées relevées dans l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale(MRAe), oiseaux, reptiles, amphibiens et mammifères. Sans compter l'atteinte paysagère irrémédiable sur le balcon du Roussillon.

Pour s'assurer de toute impunité sur ce génocide animal, le porteur du projet a également déposé une demande de dérogation en septembre 2023 auprès de la DREAL pour "la destruction et la perturbation intentionnelle d'individus, ainsi que la destruction et l'altération d'habitats et de sites de reproduction ou d'aires de repos concernant 107 espèces de faune protégée (82 oiseaux, 5 reptiles, 3 amphibiens et 17 mammifères) ".

Déjà, dans son avis du 9 février 2023, la Mission régionale d'autorité environnementale (Mrae) précise : "Le projet éolien se trouve en limite méridionale du territoire du dernier couple d'aigles de Bonelli des Pyrénées-Orientales, également à 600 m du domaine vital de l'aigle royal et à 800 m de celui de la pie-grièche à tête rousse". D'importants passages migratoires pour les rapaces sont également observés depuis bien longtemps au dessus de l'aire d'implantation !

N'oublions pas non plus, la grande période de sécheresse que nous vivons actuellement; il serait inconcevable d'utiliser des milliers de litre d'eau pour couler définitivement le béton nécessaire à l'implantation d'éoliennes.

Nous avons la chance de vivre dans un très beau département, de grâce arrêtez de vouloir le dénaturer pour de l'argent. Car s'il n'y avait aucune contribution financière, il n'y aurait pas d'éoliennes pour le simple prétexte de l'écologie. Tout ce que fabrique l'homme n'est pas écologique, et les éoliennes en font partie (besoin de terres rares...)

Replier

Contribution n°144 (Web)

Par Brice Rousseaux

Déposée le 21 avril 2024 à 17h39

Multipliation des parcs éoliens, solaires, autant voire plus de nucléaire, artificialisation des sols, destruction des paysages, du vivant...Pour quoi pour qui? Aucune info sur l'efficacité, le rendement depuis leurs installations que nous n'avons pas de moyens réels de contester, tout passe en force... Rentabilité? certainement pour certains mais pas le citoyen lambda qui subit ces désagréments irréversibles au quotidien!

La colère monte face à l'irresponsabilité de décideurs en tous genres et de pourris qui grâce au green washing écologique détruisent, polluent, achèvent ce qu'il reste à flinguer pour toujours plus de billets dans leurs poches!

A gerber!!!

Replier

Contribution n°143 (Web)

Par Pique Jean Marie

Déposée le 21 avril 2024 à 16h22

Je suis favorable à ce projet éolien, le département a tout intérêt à tirer profit du vent et du soleil que nous avons tout au long de l'année.

De plus ce projet vient abonder le parc existant.

Replier

Contribution n°142 (Web)

Par DOLORES CARRE

Déposée le 21 avril 2024 à 15h44

Le projet d'extension du Parc éolien catalan tel que prévu à Corneilla la Rivière comportera 10 éoliennes, venant ainsi compléter les 35 existantes. On peut s'interroger sur l'absolue nécessité de ce complément, en terme de production électrique pour compléter les productions existantes de notre département qui aujourd'hui se couvre aussi de panneaux photovoltaïques.

Au-delà, le territoire d'implantation, sur le piémont de Força Réal, est également un couloir migratoire ouvert à de nombreuses espèces avicoles dont l'Aigle de Bonnali, dernier couple présent dans les Pyrénées Orientales, l'Aigle Royal, la Pie Grièche à tête rousse et de nombreux chiroptères. Il faut souligner que la Mission régionale d'autorité environnementales dans son avis, compte 109 espèces protégées sur ce site, oiseaux, reptiles -dont le Lézard Ocelé, amphibiens, et mammifères.

Ce projet portera atteinte gravement à la faune en raison des dérogations demandées par le porteur de projet, de pouvoir détruire

et perturber intentionnellement l'habitat, la reproduction et le repos de 107 espèces.

On ne peut que s'insurger devant une telle tuerie programmée d'espèces animales qui, par ailleurs relèvent du Plan National de Sauvegarde.

A cela s'ajouteront la destruction définitive et irrémédiable du paysage, ainsi que les nuisances apportées aux riverains : nuisances sonores, effets stroboscopiques, infrasons et dévalorisation financière des propriétés sises en bordure du parc (500m). Pour ces motifs je suis opposée à ce projet d'extension du parc éolien catalan à Corneilla-la-Rivière.

Replier

Contribution n°141 (Web)

Par Rappin Thérèse

Déposée le 21 avril 2024 à 14h34

Pour RAPPEL :

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Commission Espèces et communautés biologiques

Séance du 16 octobre 2023

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2023-09-13d-00975 Référence de la demande : n°2023-00975-011-001

Dénomination du projet : Parc éolien de Corneilla-la-Rivière

Demande d'autorisation environnementale - Date de mise à disposition :

Lieu des opérations : -Département : Pyrénées-Orientales -Commune(s) : 66550 - Corneilla-la-Rivière.

Bénéficiaire : SAS du Parc éolien de Corneilla - EDF Renouvelable

.....

CONCLUSION

Indépendamment de la RIIPM qui ne considère que les aspects socio-économiques et de la non véritable justification d'absence de solution alternative satisfaisante, le dossier présenté apparait LACUNAIRE et nettement SOUS-ÉVALUÉ Les différentes mesures de la séquence ERC sont MAL APPRÉCIÉES et globalement SOUS DIMENSIONNÉES aux regard des enjeux écologiques, des effets cumulés et des règlements en vigueur. Le dossier demeure techniquement à préciser et à compléter.

Par vote en séance tenue en visioconférence et à la suite de la présentation du dossier par le pétitionnaire, le CNPN

émet donc un

AVIS DÉFAVORABLE

C'EST L'AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE DU 16 octobre 2023 concernant ce projet de parc éolien à Corneilla la Rivière !

C'est clair et net!

Je suis encore une fois contre ce projet Mme la commissaire enquêtrice

Contribution n°160 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 12h24

Il n'est pas dit quelle somme d'argent annuelle sera versé à la commune et au Maire , ni que les habitants de Corneilla auront un %tage de réduction de prix sur leur consommation annuelle. Merci de préciser.

Contribution n°161 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 12h24

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice

Je rebondis sur la contribution 158 de Mr ALVAREZ.

En effet, beaucoup de riverains de parcs éoliens se plaignent du bruit audible mais également de troubles de santé que certains attribuent aux infrasons émis par les éoliennes.

Les promoteurs nient en invoquant principalement l'étude réalisée par l'ANSES en 2017, en oubliant de dire que celle ci a considéré qu'elle ne disposait pas de preuves des nuisances provoquées par les infrasons et qu'il était nécessaire d'organiser des études épidémiologiques.

C'est chose faite, puisque l'étude RIBEOIH financée en grande partie par l'Agence Nationale pour la Recherche est en cours.

Ses objectifs officiels sont expliqués sur le site de l'ANR, qui je le rappelle est une agence publique :

<https://anr.fr/Projet-ANR-19-CE36-0009>

"ANR

"Recherche des Impacts du Bruit EOLien sur l'Humain : son, perception, santé – RIBEolh

"Recherche des Impacts du Bruit ÉOLien sur l'Humain : son, perception, santé (RIBEolH)

"L'énergie éolienne est en pleine expansion en France comme ailleurs dans le monde, mais la population s'inquiète des impacts sanitaires du bruit des éoliennes. La gêne est souvent décrite comme résultant des infrasons (IF) alors que les pressions acoustiques des IF émis par les éoliennes sont inférieures aux seuils d'audition. Cependant, l'inaudibilité possible des IF n'exclut pas leur action sur l'oreille interne ou le système nerveux central.

RIBEolH s'intéresse aux impacts du bruit des éoliennes sur l'Humain, en termes de simulation/synthèse sonore, perception, et ses effets sur la santé humaine

Les lignes directrices de l'OMS relatives au bruit environnemental publiées en octobre 2018 soulignent que les preuves concernant les effets sur la santé du bruit émis par les éoliennes sont soit inexistantes soit de faible qualité.

Dans ce contexte, les objectifs du projet RIBEolH sont :

- Évaluer les effets sur la santé (au sens large, incluant la gêne) du bruit audible ou non (SBF et IF), émis par les éoliennes. Il s'agira aussi de mieux comprendre la gêne exprimée et s'il existe des liens entre celle-ci et des variables telles que les préoccupations vis-à-vis de l'environnement ou des comportements pro-environnementaux.

L'hypothèse de recherche sous-jacente est que non seulement le bruit audible, en particulier les SBF, mais aussi les IF, émis par les éoliennes en fonctionnement normal seraient à l'origine d'effets sanitaires chez les riverains des parcs éoliens (effets sur le système cochléo-vestibulaire, perturbations du sommeil, stress, pathologies cardiovasculaires, troubles psychologiques et gêne).

- Identifier les caractéristiques spécifiques du bruit audible et non audible (SBF et IF) émis par les éoliennes, et mieux comprendre les mécanismes auditifs associés à la perception des IF et des SBF des éoliennes, et plus particulièrement la perception de l'intensité sonore (sonie) et des modulations d'amplitude, et leur lien avec la gêne.

L'hypothèse de recherche sous-jacente est que les IF et les SBF pourraient être perçus et être gênants aux niveaux émis par les éoliennes. Actuellement, les sensations auditives induites par les éoliennes sont objectivées en utilisant le niveau sonore moyen pondéré A (exprimé en dB(A)). Mais on sait que celui-ci n'est pas adapté pour rendre compte de la perception humaine des SBF et des IF.

- Mieux connaître les effets des IF sur l'oreille interne et le système nerveux central ; ces effets pouvant expliquer certaines symptomatologies parfois décrites par des sujets exposés aux IF et qui s'en plaignent.

L'hypothèse de recherche sous-jacente est que des niveaux sonores inaudibles pourraient avoir des effets physiologiques sur le système auditif humain et ces effets pourraient être associés avec la gêne exprimée."

Les riverains de parcs éoliens se retrouveront dans l'énoncé des troubles ressentis.

L'Etat ne prend donc pas à la légère ce problème sérieux de santé publique qui finira pas éclater et donner lieu à la mise en cause des promoteurs, des élus et des propriétaires fonciers qui auront contribué à ces problèmes.

Je précise que la fédération nationale F.E.D. association agréée pour la protection de l'environnement a soumis à l'universitaire en charge de cette étude, un panel de 220 riverains de parcs éoliens dans l'AISNE qui se plaignent de sérieux troubles de santé et qui ont déjà déposé des réclamations restées sans suites.

Après mesurage avec un matériel adapté, il s'avère pour ces riverains de parcs éoliens dans l'AISNE que les niveaux de puissance mesurée des bruits infrasonores sont supérieurs aux limites fixées par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).

Il serait surprenant qu'à CORNEILLA LA RIVIERE avec 35 plus 45 éoliennes, les habitants ne ressentent pas certains troubles.

Le principe de précaution commande que l'on n'augmente pas encore les risques de nuisances acoustiques en autorisant ce projet.

Je joins également le lien vers l'université en charge de RIBEolH :

<https://ribeolh.univ-gustave-eiffel.fr/>

Un avis négatif s'impose donc de plus fort.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

Contribution n°162 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 12h27

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

ERRATUM : lire 35 PUIS (et non pas plus) 45 EOLIENNES

Contribution n°163 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 13h58

Madame la Commissaire Enquêtrice Comment ne pas considérer ce projet initié depuis 2019 avec une Municipalité favorable et l'expérience du parc éolien de Pezilla qui nous a permis de pouvoir conserver notre exploitation. Je travaille régulièrement sur le site les éoliennes font parties du paysage et ne nous gênent. Bien au contraire. Favorable !

Contribution n°164 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 14h24

Madame. Exploitant viticole est un métier difficile. Malgré tout nous respectons l'environnement la terre nous sommes des gens humbles. Les éoliennes sont aujourd'hui une énergie propre respectueuses de l'environnement les différentes études nous le prouvent. Nous sommes entièrement favorables à ce projet et sa cohérence avec le site actuel. Merci

Contribution n°165 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 15h54

Les opposants aux éoliennes leur reprochent de produire trop peu d'électricité, d'avoir un impact négatif sur la biodiversité, de défigurer les paysages, d'être à l'origine de nuisances sonores ou encore, de ne pas être recyclables. QUE NENI avec les études très poussées et pertinentes ces arguments sont facilement démontables! Afin d'inscrire ce projet dans un contexte plus global d'aménagement du territoire, une partie des retombées économiques du parc éolien sera réinvestie dans le développement d'un projet de territoire par l'Ecoparc Catalan piloté par la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole en lien avec les 4 communes en est l'exemple type.

Depuis la mise en service du parc, cela nous a permis d'impulser 16 projets porteurs de dynamiques économiques et sociales autour des thèmes des énergies renouvelables, de l'agriculture, du tourisme et de l'innovation : des véhicules électriques mis à disposition des communes, des smartflowers, mobilier urbain photovoltaïque installé devant chaque mairie, la création d'une bergerie communale à Calce permettant le maintien de l'activité pastorale sur le territoire et la réduction des risques incendies par le pâturage, un réseau d'itinéraires de randonnées en cours de construction, ou encore un événement sportif pluriannuel.

A Pézilla-la-Rivière, l'Ecoparc Catalan a permis la création d'un réseau d'irrigation viticole représentant un périmètre de 260 hectares, la rénovation de la toiture et de la façade de la Maison Fons avec l'ambition de création d'un gîte, la rénovation de la toiture de la Maison Bordo avec pour projet la création d'un Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine sur les celleres du Roussillon.

Nous sommes fiers de ce projet en espérant voir celui de Corneilla aboutir !

Contribution n°166 (Web)

Proposée par Marie
(laurent.cambus@hotmail.fr)

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 16h02

Totalement favorable à ce projet Eolien!
Ces Energies vertes permettent d'opérer une vraie transition énergétique respectueuse de la planète!

Contribution n°167 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 16h07

Madame, merci de prendre en considération le message de Mr PORTAL Maire D'ALLY.
Son ampleur lui a valu le statut du plus grand parc

éolien de France avec ses vingt-six éoliennes dans les années 2000. Aujourd'hui, le parc d'Ally-Mercœur continue d'être porté par les élus, les acteurs agricoles et la population locale.

La commune a, depuis la mise en service du parc, été dans une dynamique de développement des énergies renouvelables. Un quart de l'électricité consommée dans le département de la Haute-Loire est produite sur ce territoire.

L'agriculture étant une activité importante du territoire, l'harmonie entre la production d'électricité et l'activité agricole était au cœur du développement puis de l'exploitation du parc. Le développement du parc s'est réalisé avec un important travail de concertation, ce qui a conduit à une absence de visibilité depuis la place du village, qui était la principale préoccupation des habitants.

Vingt ans après la mise en service des éoliennes, l'association de promotion du tourisme qui a valorisé le parc et le territoire dans sa globalité continue d'œuvrer en ce sens.

Jusqu'à 40 000 visiteurs par an venaient visiter le parc et d'autres installations touristiques (mines et moulins).

La commune est par ailleurs à ce jour dans un processus de renouvellement du parc. Les riverains pourront participer à une campagne de financement participatif dans le cadre de l'extension du parc

Des projets grâce à l'éolien

RÉNOVATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

moulin à vent, toiture de l'église, mise en accessibilité de la mine d'antimoine pour les visites touristiques

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

- des bâtiments communaux
- changement de l'éclairage basse consommation du terrain de foot

LE PARC SERT DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE

aux écoles et collèges du territoire

Nous avons besoin de ce même type de projet!

Contribution n°168 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 16h17

bonjour je suis très favorable au projet étant moi même vigneron ce projet permettra de pérenniser nos exploitation , toutes ces personnes qui sont contre les éolienne aucune ne travaillent la terre , elles se lèvent le matin partent au bureau et rentrent le soir chez elles, et elles veulent nous imposer leur choix .

Regarder Pézilla bcp de terres sont cultiver et planter , à Corneilla il y a beaucoup de friches car nous avons pris 15 ans de retard. Si la population de Corneilla ne veut plus d agriculteur elle n a qu a le dire nous partirons.

Contribution n°169 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 16h25

Madame la Commissaire habitant à Corneilla je suis pour l extension du parc éolien.

Par contre est ce normal qu une personne habitant dans la Vienne donne son avis sur un dossier qui est 500 km de son domicile. D autant plus qu il ne peut etre que contre car il est président d une association contre les éoliennes.

Contribution n°170 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 16h36

Mme la Commissaire Enquêtrice. Il est vrai que nous sommes des locaux , entretenant nos terres tous les jours. Avant les élections la campagne de Mr Laville était très claire et il a été élu : Soutien au projet éolien pour embellir notre territoire et aider l'exploitation locale. Jamais pour un intérêt personnel. Alors arrêtons de polémiquer travaillons ensemble pour soutenir ce projet !
Merci

Contribution n°171 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 16h37

Je suis pour on n a pas de pétrole mais on a du vent , c est donc une énergie renouvelable.

Contribution n°172 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 16h44

L'énergie éolienne contribue à diversifier le mix énergétique français en réduisant la dépendance aux sources d'énergie fossile, comme le charbon et le gaz naturel.
Donc je suis pour

Contribution n°173 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 16h45

L'utilisation de l'énergie éolienne contribue à réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO2) et d'autres gaz à effet de serre, ce qui est important pour lutter contre le changement climatique.
Je suis donc pour le projet

Contribution n°174 (Web)

Proposée par Micheline C.

(m.carbonnell@hotmail.fr)

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 18h03

Adresse postale : 5 Rue de la Basse 66500 Prades

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je me permets de vous renvoyer à l'avis défavorable du conseil d'état concernant le projet d'implantation de 6 éoliennes à Passa.

Ce projet de 6 éoliennes à Passa statuait « participer à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre en favorisant le développement de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité en France » Réponse du Conseil d'état : extrait 4 « En statuant ainsi, alors que le projet de parc éolien n'apporterait qu'une contribution modeste à la politique énergétique nationale de développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie dans un département qui ne souffre d'aucune fragilité d'approvisionnement électrique et compte déjà un grand nombre de parcs éoliens, la cour a entaché les arrêts attaqués d'erreur de qualification juridique des faits".

Nous devons absolument préserver notre patrimoine naturel en ces temps de changement climatique et le massif de força réal, impacté par le projet de 10 éoliennes supplémentaires à Corneilla-de-la-Rivière, en fait partie. Comme le souligne le conseil d'état, le département ne souffre d'aucune fragilité d'approvisionnement électrique. Donc priorité à notre nature, faune et flore comprises.
Merci pour votre attention.

Contribution n°175 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 19h13

Bonsoir permettez moi de donner mon avis. Présent sur la Commune depuis 2005 j'ai constaté que même avec une volonté constante de chacun d'essayer de préserver les emplois les viticulteurs, les aménagements locaux, il était difficile de s'en sortir. Contrairement à nous Pezilla situé à 2 km est un village resplendissant propre le prix de l'immobilier augmente des associations fleurissent la culture est bonne Ne soyons pas dupes ou innocents merci les éoliennes. J'espère que dans quelques mois nous auront nous aussi ce beau projet !

Contribution n°176 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 19h28

Madame la commissaire je suis pour les éoliennes car ça permettra à notre village des retombées économiques que nous n'avons pas l'agriculture en train de mourir et je pense que cet apport financier permettra de réinitialiser tout cela.

Contribution n°177 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 20h38

Alors que la flambée des prix de l'électricité et la guerre russo-ukrainienne ont mis en évidence la dépendance de notre pays aux énergies fossiles, nous traversons des temps d'incertitudes.

Incertitudes sur notre capacité à assurer notre approvisionnement électrique, incertitudes quant à notre souveraineté énergétique, incertitudes sur les stratégies à mettre en œuvre pour décarboner d'abord notre production électrique, mais surtout l'ensemble de notre mix énergétique qui repose toujours aujourd'hui sur plus de 60 % d'énergies fossiles.

Mais dans ce contexte, fait d'enjeux qui paraissent nous dépasser, nous pouvons aussi nous appuyer sur des certitudes. La première d'entre elles est très simple, elle repose sur l'engagement, la conviction et la volonté. Cette certitude est avant tout celle de l'engagement de nos territoires dans la transition énergétique, qui est concrète, factuelle, mesurable et qui est le cœur battant de la transition dans notre pays.

En s'engageant, nos élus locaux se sont retroussés les manches pour faire de la transition énergétique de notre pays une réalité du monde matériel et physique, loin des courbes et des graphiques, loin des querelles de chapelles, et pourtant au plus près des besoins énergétiques de notre pays.

Quand on est élu, il faut être responsable!

de la réussite de cette transition, de cette planification, de ce changement d'échelle dont notre pays a besoin pour assurer sa sécurité énergétique. C'est une grande responsabilité et un défi que déjà beaucoup ont commencé à relever. Partout dans le pays, des élus locaux œuvrent depuis des années pour développer les énergies renouvelables sur leur territoire, en associant les citoyens, en maximisant les retombées locales et en redistribuant les fruits de la transition.

Ce sont ces élus locaux, conscients des enjeux globaux, tout en ayant, les deux pieds ancrés dans leur territoire le regard tourné vers l'avenir, qui doivent avoir leur mot à dire!

FAVORABLE AU PROJET

Contribution n°178 (Web)

Proposée par CARBONNEAU Olivier
(olivier.carbonneau@wanadoo.fr)

Déposée le lundi 22 avril 2024 à 21h14

Adresse postale : 8 avenue du 11 novembre 1918 31700 BLAGNAC

Pour éviter la pollution, pour éviter les catastrophes naturelles, pour la planète, pour payer moins cher.

Contribution n°179 (Web)

Proposée par Rappin T

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 07h48

Une infographie intitulée Climate Smart Mining (« Extraction minière intelligente pour le climat ») publiée par la Banque mondiale nous donne les quantités de matériaux nécessaires pour la construction d'une seule éolienne de 3 mégawatts et de 150 mètres de hauteur :

4,7 tonnes de cuivre ;

3 tonnes d'aluminium ;

2 tonnes de terres rares ;

Autres matériaux : zinc et molybdène

...À multiplier par 10

Je suis 10 fois contre !

Contribution n°180 (Web)

Proposée par Rappin T

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 07h55

Une éolienne comporte 3 parties principales : la tour, les pales avec des problèmes de recyclage, la nacelle constituée entre autre de L'alternateur ; certains des aimants permanents utilisés contiennent au moins un des éléments magnétiques suivants : fer, cobalt ou nickel, alliés à des métaux de terres rares (néodyme, dysprosium, samarium)

Ces terres rares proviennent majoritairement de Chine et leur coût est croissant. Par ailleurs, leur extraction est très polluante et elles ont des propriétés physico-chimiques très voisines, rendant leur séparation difficile (dissolution sélective dans des solvants organiques).

Ce qui a poussé l'Occident à délocaliser sa pollution : le monde s'est organisé entre « ceux qui sont sales et ceux qui font semblant d'être propres ». « Dissimuler en Chine l'origine douteuse des métaux a permis de décerner aux technologies vertes et numériques un certificat de bonne réputation.

On est citoyen de notre planète terre aussi.

Non à ce projet

Non à ce projet

Contribution n°181 (Web)

Proposée par Rappin T

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 07h58

" Tu traverses le jardin, tu sautes le ruisseau, tu coupes à travers les vignes, les champs d'abricotiers, de pêcheurs, de figuiers. Tu traverses le village, tu laisses le petit moulin à eau derrière toi, tu longes le canal, tu coupes la route nationale, et là tu montes, tu montes, tu montes. Il fait chaud, c'est sec, c'est la garrigue, la rocaille, la caillasse dure pète sous tes pieds. Après deux bonnes heures tu arrives en haut. Sur un grand plateau, il y a une petite chapelle et la grande antenne métallique, un émetteur radiophonique.

Au 13e siècle, il y avait un château ici qui servait de vigie, on le surnommait « le château royal », « Força Réal ». Il a été détruit au 17e siècle pour laisser place à un « Conjurador », l'ermitage typique des Pyrénées.

« CON-JU-RA-DOR ! »

Conjurador parce son rôle était de conjurer le sort en chassant les grands et nombreux orages poussés par la Tramontane

Autour de toi, les vignes et les oliviers. Devant, le massif des Corbières, le massif des Albères, le pic du Canigou. La côte

Vermeille, les Aspres, le Conflent, l'étang de Salses. Le ciel plonge dans la Méditerranée au loin.

Les Pyrénées, et là-bas, l'Espagne toute proche.

Ça sent le thym, le romarin, la terre, les muscles sont encore chauds de la montée, tu as la tête qui tourne.

Dès que la température est suffisante – 22° minimum –, les cigales font ce son..."

Extrait d'un spectacle theatral qui actuellement tourne dans le nord de la France depuis ce mois d'avril. Les spectateurs sortent de la salle de théâtre avec tous les sens en éveil et avec une envie folle de se promener dans ce lieu qui a bercé l'autrice. Ce lieu dont elle parle avec tant d'amour et de respect au vivant quelque soit l'espèce.

Sans commentaire pour celui ou celle qui a vécu ou vit ces sensations

Pour ceux ou celles qui se flattent de pilones d'acier, de pâles en fibre de verre, de parterres de béton, de chemin goudronnés, de rampes de spots lumineux... plutôt que d'arbres, de feuillages balayés par le vent, de petits chemins bordés de thym, de romarin, de fenouil, de chants d'oiseaux, de cigales, de pluies d'étoiles par de belles nuits d'été...il n'est pas trop tard pour l'expérimenter et encore mieux revenir sur votre avis.

En espérant Mme la commissaire enquêtrice que lorsque vous poserez sur le bureau de Mr le préfet les avis respectueux de notre patrimoine à coté des études techniques qui semblent mal assurées, celui-ci se prononce en faveur d'un territoire à préserver.

Il en a le pouvoir comme d'autres prefectures l'ont déjà fait.

Je suis CONTRE l'implantation de ces 10 éoliennes

Contribution n°182 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 08h03

Contre les éoliennes sur le site de forçà réal qui est un des plus beaux endroits naturels et agricole du département

Contribution n°183 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 08h49

Je m'oppose à la construction d'éoliennes supplémentaires.

Contribution n°184 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 09h24

Madame la commissaire enquêtrice

Nous sommes absolument contre les éoliennes

Nous venons souvent chez les neveux et profitons de cette nature magnifique et voilà avec cette merde tout est fini

Contribution n°185 (Web)

Proposée par Haas

(haasolivier66@gmail.com)

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 09h37

Adresse postale : 11rue Claude Monet 66740 Saint genis des fontaines

Je ne souhaite pas que des installations de ce type soit mis en place sur la commune de corneilla

Contribution n°186 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 09h58

Madame la commissaire enquêtrice

CONTRIBUABLE de CORNEILLA la Riviere je suis contre le projet éolien FORCA REAL

PEZILLA la rivière a un territoire bien plu vaste que celui de CORNEILLA LA RIVIERE, leur parc éolien se situe à quelques kilomètres de leur village .

on en voie pas une quand on traverse PEZILLA . On les aperçoit au rond point via Baixas et Villeneuve la riviere . Les citoyens de Pezilla ne les ont pas sous le nez,ne les entendent pas , bien au contraire ,ils les ont balancés côté CORNEILLA .MERCİ POUR LE CADEAU !!!

PEZILLA devrait nous rétrocéder des ROYALTIES (la moitié de leurs RENTES annuelles) pour compenser ce désagrément et ne pas en subir 10 de PLUS.....

QUAND PENSEZ VOUS ???

Contribution n°187 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 10h13

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

J'observe que certains contributeurs en panne d'arguments, dénie le droit de déposer des observations à ceux qui n'habitent pas le secteur concerné.

C'est faire preuve d'ignorance des règles : les enquêtes publiques sont ouvertes à tous sans exception. D'ailleurs tous les Français paient des taxes destinées à soutenir la filière éolienne, ils ont donc le droit de s'exprimer sur tous les projets éoliens qui émergent sur le territoire national.

D'autre part, c'est oublier aussi que le département est bien content d'accueillir des touristes provenant le territoire, et dont le dépenses alimentent l'économie locale.

Enfin, cette question avait été posée dans la VIENNE : le président du Tribunal administratif de POITIERS qui était en charge de la discipline des commissaires enquêteurs, avait répondu logiquement que toutes les contributions devaient être considérées quelle que soit l'origine des contributeurs et que seule comptait la pertinence des observations.

Puisqu'il vous faudra examiner la pertinence des contributions, il est bien certain que la plupart des contributeurs favorables au projet, qui n'ont même pas ouvert la première page du dossier et qui expriment des contributions du style " je suis pour l'éolien parce que c'est bien" ou "parce que cela rapporte" ont du souci à se faire.

Je rappelle à ces personnes qu'en ignorant les avis très défavorables de la MRAE, du CNPN et des services de l'Etat (DDT), ELLES CONTREVIENNENT AUX PRINCIPES DE LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT QUI ONT VALEUR CONSTITUTIONNELLE :

" La préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre QUE LES AUTRES INTERETS FONDAMENTAUX DE LA NATION "

" article 1 : Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé"

"article 2 : TOUTE PERSONNE A LE DEVOIR DE PRENDRE PART A LA PRESERVATION ET A L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT "

L'avidité financière n'est pas un principe reconnu par la Constitution.

Les parcs éoliens NE SONT PAS RECONNUS D'INTERET PUBLIC MAJEUR dans le département des P.O. comme vient de le reconnaître le CONSEIL D'ETAT pour le projet de PASSA.

Il ne sera donc pas possible d'obtenir une dérogation pour destruction et perturbation d'espèces protégées (= permis de tuer), si bien que l'autorisation ne pourra pas être donnée au final par la justice.

Nul doute que de vrais et courageux catalans suivront l'affaire en justice, la FVED que je préside leur donnera tout le renfort nécessaire.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

1 document associé
contribution_187_Web_1.pdf

Contribution n°188 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le mardi 23 avril 2024 à 10h16
Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

ERRATUM : "provenant de tout le territoire et dont les dépenses...

Contribution n°189 (Web)

Proposée par CAMENEN Fabienne
(fabienne.camenen@gmail.com)
Déposée le mardi 23 avril 2024 à 10h54
Adresse postale : 2 Rue de l'Horte 66170 NEFIACH

Je suis favorable au projet de parc éolien sur la commune de Corneilla.

Contribution n°190 (Web)

Proposée par Gubbini Carine
(Carine.alvarez@hotmail.com)
Déposée le mardi 23 avril 2024 à 11h23
Adresse postale : 1 rue du ruisseau 66410 Villelongue-de-la-Salanque

Bonjour, je suis attristée d'apprendre que de nouvelles éoliennes vont être mise près des habitations de Corneilla la rivière. En effet, ayant grandi près de là où elles vont être posées, les promenades vont être différentes, les oiseaux vont désert, et le cadre idyllique qu'on a toujours connu va être entaché. Sous couvert de l'écologie (est-ce vraiment écologique?), énormément d'argent va en être dégagé, c'est triste de constater que l'argent prime au détriment du reste qui compte tellement plus. C'est la différence entre le prix et la valeur.
En espérant que cette aberration écologique ne verra jamais le jour.
Carine gubbini

Contribution n°191 (Web)

Proposée par Allemand André
Déposée le mardi 23 avril 2024 à 11h48
Madame la commissaire enquêtrice

Quand vous lirez toutes ces contributions, je doute pas qu'il vous faudra beaucoup de temps pour les analyser dans le détail. Néanmoins je pense que l'on peut déjà les classer 3 catégories ...

1- Les contributions souvent anonymes émanant de personnes impactées qui ont signé un bail emphytéotique rémunéré de 30 ans, que ce soit pour une éolienne, un survol des pales, une aire de retournement ou une piste d'accès.

On est en droit de comprendre les difficultés financières des vigneron, mais il est difficile de penser qu'ils acceptent de dénaturer à ce point la terre qu'ils disent tant aimer.

2- Les contributions de quelques lignes, anonyme et souvent pour le projet, sans aucun argumentaire et peut-être diligenté par des instances supérieures...

3- Les contributions longues et argumentées contre le projet .

Elles ont la particularité d'être construites sur des rapports, des études d'impacts non minimisante, des études cliniques en cours, des descriptions souvent poétiques d'un lieu emblématique de la plaine du Roussillon , des décisions de justice et des documents prouvant leurs dires.

Je ne doute pas un instant madame la commissaire enquêtrice que vous classerez les contributions en fonction des catégories énumérés ci-dessus et surtout en votre âme et conscience.

Bien cordialement
André Allemand

Contribution n°192 (Web)

Proposée par Beneteaud murielle
Déposée le mardi 23 avril 2024 à 11h48

je suis pour le projet d'implantation d'un parc de 10 éoliennes sur le territoire de Corneilla la rivière.
Aujourd'hui , l'éolien et le photovoltaïque sont des énergies complémentaires et non polluantes .

Contribution n°193 (Web)

Proposée par viremouneix maurice
Déposée le mardi 23 avril 2024 à 11h50

Avec la hausse des prix de gros de l'électricité s'explique par la flambée des prix du gaz naturel et par la production insuffisante d'électricité d'origine nucléaire et d'hydroélectricité, qu'il a fallu compléter par de l'électricité produite à partir de centrales au charbon et au gaz plus onéreuses.
C'est pour ça que je suis pour le futur parc éolien sur Corneilla la rivière

Contribution n°194 (Web)

Proposée par bonnet claude

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 11h54

Je suis pour la mise en place sur Corneilla la rivière , l'avenir est là

Contribution n°195 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 11h56

Pour le projet éolien sur Corneilla la rivière

Contribution n°196 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 11h58

L'avenir passe par l'éolien et photovoltaïque. Donc pour le projet de Corneilla

Contribution n°197 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 12h01

Aujourd'hui, la production de l'éolien dans notre département des Pyrénées orientales représente entre 15 et 20 %.
Voilà pourquoi je suis pour le projet de Corneilla

Contribution n°198 (Web)

Proposée par Gandou Jean-Charles
(Charly1964@orange.fr)

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 12h53

Adresse postale : Baho 66540 Baho

Natif de Corneilla de la Rivière je suis opposé à ce nouveau projet d'implantation qui poursuit la défiguration des paysages de nos campagnes après le parc déjà existant à proximité. Ce projet va engendrer également et surtout de nouvelles nuisances très importantes -quoiqu'on en dise- pour les riverains qui vivent à proximité.

Contribution n°199 (Web)

Proposée par Doriath Michèle
(charly1964@orange.fr)

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 12h59

Nous pensons aux riverains déjà largement impacté par un parc éolien existant !
Le mieux est l'ennemi du bien!

Contribution n°200 (Web)

Proposée par Mougel thierry
(thierry-mougel@live.fr)
Déposée le mardi 23 avril 2024 à 13h12
Adresse postale : 6 impasses des flamants roses 66540 Baho

PDF

Contribution n°201 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 13h15

Nous sommes contre le projet éolien à Corneilla la rivière (nuisance sonore, pollution visuelle et rentabilité minime)
J et MC

Contribution n°202 (Web)

Proposée par Rappin T

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 13h28

Une infographie intitulée Climate Smart Mining (« Extraction minière intelligente pour le climat ») publiée par la Banque mondiale nous donne les quantités de matériaux nécessaires pour la construction d'une seule éolienne de 3 mégawatts et de 150 mètres de hauteur :

4,7 tonnes de cuivre ;
3 tonnes d'aluminium ;
2 tonnes de terres rares ;
Autres matériaux : zinc et molybdène
...À multiplier par 10
Je suis 10 fois contre !

Important oubli à rajouter aux autres tonnes de matériaux POUR 1 EOLIENNE:
1 200 tonnes de béton
335 tonnes d'acier
...À multiplier par 10!
Je suis 10 fois contre !

Contribution n°203 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 14h06

Bonjour,
Avis contre le parc éolien de Corneilla la rivière situé trop près d'habitations.
Ce projet nécessite pour ma part une autre localisation.
Dangers pour la santé des habitants résidant à proximité du parc éolien.

Contribution n°204 (Web)

Proposée par dumont mireille
(dmdumont@wanadoo.fr)
Déposée le mardi 23 avril 2024 à 14h22

ARRÊT DE PROJETS EOLIENS
Nous sommes un département où l'activité principale est le tourisme .Ors ces éoliennes (de plus en plus hautes) polluent visuellement le paysage. La pollution s'exerce aussi sur la santé de l'homme et ces éoliennes détruisent la faune .Qu'en est il alors du respect de l'écologie et de la sauvegarde de l'environnement ?
Ces éoliennes sont en plus inefficaces quant à la production d'électricité .
Dans beaucoup de pays elles sont désormais abandonnées ce qui provoque des friches industrielles défigurant pour des

centaines de décennies des sites (voir plus) car leur démolition représentent des couts exorbitants et cette dernière solution n'est guère envisagée.

QU'EN EST IL DU DISCOURS DE TOUS LES POLITIQUES QUI NOUS EXHOTENT POUR LA SAUVEGARDE DE LA PLANETE POUR LES GENERATIONS FUTURES ?

Ne serait il pas plus judicieux de développer le photovoltaïque dans ce département le plus ensoleillé de France pour satisfaire son besoin en électricité

Contribution n°205 (Web)

Proposée par Parpin robert

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 14h28

Je suis pour le parc éolien sur Corneilla la rivière

Contribution n°206 (Web)

Proposée par Parpin robert

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 14h32

Aujourd'hui l'éolien et le photovoltaïque sont complémentaire à l'énergie fossile, je suis pour le parc de Corneilla la rivière

Contribution n°207 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 14h33

Aujourd'hui l'éolien et le photovoltaïque sont complémentaire à l'énergie fossile, je suis pour le parc de Corneilla la rivière

Contribution n°208 (Web)

Proposée par Navarro guy

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 14h37

Je suis pour les énergies renouvelables, donc pour le parc éolien de Corneilla

Contribution n°209 (Web)

Proposée par Balanger Jean-François

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 14h41

Les énergies renouvelables (EnR) sont alimentées par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau, les marées... Elles permettent de produire de l'électricité, de la chaleur, du froid, du gaz, du carburant, du combustible.

Je suis pour le parc éolien sur Corneilla

Contribution n°210 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 18h47

Madame,

Anticipons, une meilleure qualité de vie pour nos enfants, ne soyons pas égoïstes:

Les éoliennes ne polluent pas, produisent une énergie renouvelable et sont totalement amovibles!

Si nos enfants qui sont très sensibilisés par le réchauffement climatique, les nouvelles énergies souhaitent les enlever dans 30 ans ils pourront!

Ce site est parfait, Le projet éolien de Corneilla-la-Rivière s'inscrit dans la continuité d'un projet fédérateur, ancré sur un territoire qui a déjà entériné un projet d'envergure

Contribution au développement socio économique, retombées économiques locales emplois locaux

Contribution significative au besoin énergétique du territoire!

Bonne soirée

Contribution n°211 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 18h51

L'éolien terrestre est source de revenu pour non seulement pour les locaux mais également pour l'État.

La filière éolienne reversera 4 milliards d'euros à l'État au titre de 2022 (éolien terrestre et en mer), et 3,6 milliards en 2023.

L'atteinte des objectifs de la PPE permettrait à l'État une recette nette estimée à 18 milliards d'euros d'ici à 2035.

Nous en avons bien besoin avec le déficit actuel!

Pour le projet.

Contribution n°212 (Web)

Proposée par KAWALA PATRICK

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 20h04

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

Les éoliennes impactent la qualité de vie de CORNEILLA LA RIVIERE, et dénaturent le paysage, et particulièrement les chemins de randonnées menant à Força Real, un des sommets symboliques du Roussillon...

A un tel point qu'il est nécessaire d'agir en justice !

Ce n'est pas moi qui le dis, mais..... les élus de CORNEILLA LA RIVIERE en 2015, ainsi qu'en attestent ces extraits de reportages de FRANCE.

"France BLEU 3 avril 2015

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/corneilla-la-riviere-vent-debout-contre-le-parc-eolien-catalan-1428080491>

"C'est une histoire de voisinage qui brasse beaucoup d'air, entre Corneilla-la-Rivière et Pézilla-la-Rivière. Au centre du jeu : le parc éolien catalan, en cours de construction dans le Ribéral. 35 éoliennes sont en train d'être montées sur les communes de Pézilla-la-Rivière, Villeneuve-la-Rivière, Baixas et Calce.

"Sur ces 35 éoliennes, 6 posent particulièrement problème à Corneilla : elles vont être installées chez les voisins de Pézilla, mais à seulement quelques mètres de la limite entre les deux communes. En bref, depuis la village Pézilla on ne verra quasiment rien, mais à Corneilla on aura l'impact visuel sans l'avoir demandé... Corneilla a donc attaqué le permis de construire de Pézilla au tribunal administratif de Montpellier, pour le préjudice qu'elle subit en tant que commune voisine. L'audience a eu lieu le 26 mars dernier au tribunal.

Selon Marc Madine, conseiller municipal délégué à l'environnement à Corneilla-de-la-Rivière, sa commune est doublement touchée. Sur le plan environnemental, et sur le plan économique. Ces éoliennes, non-voulues par Corneilla, impactent sa qualité de vie, et dénaturent le paysage, et particulièrement les chemins de randonnées menant à Força Real, un des sommets symboliques du Roussillon.

France BLEU 27 avril 2015

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/la-justice-annule-le-permis-de-construire-du-parc-eolien-catalan-1430149026>

"Mais le tribunal administratif de Montpellier vient d'annuler le permis de construire de 19 éoliennes sur 34 . La commune de Corneilla-la-Rivière avait saisi la justice, car elle estimait que les éoliennes de Pézilla, la voisine, impactait sévèrement son paysage.

Le chantier est donc à l'arrêt sur la commune de Pézilla. EDF Energies Nouvelles annonce qu'elle va faire appel de cette décision devant la Cour d'Appel de Marseille."

Mais qu'est ce qui a changé depuis ? Les éoliennes impacteraient elles moins la qualité de vie, les paysages, les chemins de randonnée vers FORCA REAL ?

Non, simplement le projet éolien rapporterait de l'IFER à la commune ainsi qu'à plusieurs propriétaires fonciers.

Vous apprécierez la motivation exclusivement pécuniaire, au détriment des paysages, du patrimoine et de la biodiversité.

Il serait intéressant de solliciter la préfecture afin de savoir de combien sera réduite la dotation globale de fonctionnement que perçoit actuellement la commune, si le parc était construit ce qu'à Dieu ne plaise.

Je vous ai transmis l'exemple d'une commune de CHARENTE qui avait perdu près de 50.000 € en DGF pour un peu plus de 60.000 euros d'IFER.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

Contribution n°213 (Web)

Proposée par L'Hérisson Corinne

(corinne.lherisson@wanadoo.fr)

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 21h21

Adresse postale : Mas reste 46 chemin du roua 66700 Argelès-sur-Mer

Totalement opposée à cette implantation d'éoliennes alors que la plaine du Roussillon est déjà largement impactée et que les éoliennes off shore sont également à l'ordre du jour. Il s'agit de stopper l'artificialisation de la nature et préserver les richesses naturelles de notre territoire. Il y a d'autres moyens que de continuer à enrichir les grandes entreprises au détriment de la biodiversité et de la population. Vice présidente Association ARGELÈS NATURE ENVIRONNEMENT.

Contribution n°214 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 21h43

Je m'oppose au projet éolien à corneilla de la rivière

Contribution n°215 (Web)

Proposée par Febollio

(marchais.camille66@gmail.com)

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 21h59

Adresse postale : 10 avenue des bouillouses 66170 MILLAS

Totalement contre le projet éolien de corneilla la rivière

Contribution n°216 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 avril 2024 à 22h28

Madame,

Les éoliennes font non seulement partie du paysage ici à Pézilla mais nous apportent beaucoup de plénitude dans notre travail quotidien dans nos vignes.

On a la chance d'avoir un projet qui fourni de l'énergie renouvelables.

Le village est magnifique, nos voiries sont propres et nous n'avons que des avantages.

La continuité de ce projet est logique.

Merci

Contribution n°217 (Web)

Proposée par Guisset didier
(didierguisset@yahoo.fr)
Déposée le mercredi 24 avril 2024 à 05h36
Adresse postale : 5 rue des renparts 66600 Calce

Madame la commissaire,

je suis contre le projet d'éolienne qui polluent l'aspect visuel et sonore de notre de belle région et qui sont de plus inefficace en terme de production d'électricité.

En espérant que cette horreur écologique ne verra pas le jour.
D.Guisset

Contribution n°218 (Web)

Proposée par Rappin. J

Déposée le mercredi 24 avril 2024 à 06h28

Força réal est un espace de liberté et de nature précieux , il fait parti de ces lieux qu'il faut absolument préserver. Le parc éolien va défigurer cette magnifique montagne et certainement déséquilibré son écosystème. Les générations futures vont aussi avoir besoin d'environnement naturel pour s'aérer la tête, les oreilles , les yeux...aussi essentiel pour contraster avec le paysage déjà bien urbanisé...

Contribution n°219 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 24 avril 2024 à 08h45

Opposé aux éoliennes le photovoltaïque me semble plus judicieux

Contribution n°220 (Email)

Proposée par A. Lafforgue
(alfred.lafforgue@orange.fr)
Déposée le mardi 23 avril 2024 à 14h03

Favorable au projet

Objet : Favorable au projet

Bonjour Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je suis totalement favorable au projet éolien de Corneilla de la Rivière.

En effet, nous avons un plateau impacté par des lignes électriques de hautes tension, des relais téléphoniques sur Força Réal;

Les éoliennes seront en harmonies avec notre paysage comme à l'époque des moulins à vent avec une énergie propre et durable ...le vent.

Ce projet va permettre à la population d'apprécier la qualité de vie dans le village avec de nouveaux aménagements, aux petits enfants d'avoir une école digne de ce nom, au viticulteurs de respirer.

Il faut connaître et comprendre le contexte local avant de s'exprimer et ne pas écouter ces personnes étant contre tout qui ne sont même pas d'ici!

Merci

A Lafforgue

Contribution n°221 (Email)

Proposée par anonyme
(reinalddedies@gmail.com)
Déposée le mercredi 24 avril 2024 à 07h37

Objet :

Il est grand temps de terminer le parc d'éoliennes bêtement interrompu pour des raisons strictement idéologiques par les responsables municipaux de l'époque. Les nuisances éventuelles, nous les subissons déjà. Alors autant profiter des avantages écologiques et des retombées économiques pour la commune. Je suis favorable sans restriction.

Contribution n°222 (Web)

Proposée par Renaud
(renaud.dedies@orange.fr)
Déposée le mercredi 24 avril 2024 à 09h07
Adresse postale : 6 rue des lions 66550 CORNEILLA-LA-RIVIERE (66550)

il est grand temps de compléter le parc éolien bêtement interrompu pour des raisons idéologiques par les responsables municipaux de l'époque. Les nuisances, si nuisances il y a, nous les supportons déjà puisque nos voisins ont construit de nombreuses éoliennes et le complément envisagé sur Corneilla ne change rien. Les avantages sont nombreux: énergie propre, revenus pour la commune, amélioration des chemins ruraux...

Quant aux motivations de certains opposants, il y aurait à redire.

Je suis donc favorable à l'implantation des dernières éoliennes qui complètent le parc déjà réalisé.

Contribution n°223 (Web)

Proposée par KAWALA PATRICK
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le mercredi 24 avril 2024 à 10h30
Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

La contribution 211 reprend les éléments de langage de l'industrie éolienne.

Or contrairement à ce qui avait affirmé, les organisation et syndicat regroupant les professionnels de l'éolien et du solaire (FRANCE ENERGIES RENOUVELABLES ex F.E.E. et le Syndicat des Energies Renouvelables S.E.R. auquel adhère EDF RENOUVELABLES) ont introduit une action devant le Conseil d'Etat pour récupérer les super profits réalisés durant la crise, que le gouvernement voulait capter au profit des consommateurs

Le décret étant mal calibré, les requérants ont gagné (voir arrêt en annexe)

On appréciera donc à sa juste mesure l'attitude prétendument bienfaitrice de ces professionnels avant tout avides de super profits.

Bien cordialement

Patrick KAWALA ("même pas d'ici !") président de la FVED

1 document associé
contribution_223_Web_1.pdf

Contribution n°224 (Web)

Proposée par KAWALA PATRICK
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le mercredi 24 avril 2024 à 12h02
Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice

Selon ADT 66, le tourisme rapporte annuellement 1,5 milliards d'euros aux Pyrénées Orientales :

<https://pro-tourismeadt66.com/la-consommation-touristique#:~:text=1%2C5%20milliards%20d'euros,consommation%20touristique%20pour%20les%20PO>

Pour obtenir ce chiffre avec des éoliennes, compte tenu du taux actuel de l'IFER (8,16 euros du Kw soit 8160 euros du MW installé) il faudrait une puissance installée de 183.823 MW, ce qui sur la base d'éoliennes de 3 MW, représenterait.....61.274 éoliennes pour un peu plus de 480.000 habitants !

A tous ceux qui ont la vue un peu courte et qui se moquent de ce que pensent les "même pas d'ici" qui contribuent pourtant à l'économie locale, je souhaite une bonne réflexion.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

Contribution n°225 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 25 avril 2024 à 05h35

Bonjour Madame. La Commissaire . Notre Département est l'un des plus pauvre en matière d'économie, hausse du chômage , précarité ,faillites d'entreprises très connues. Nous avons des atouts en l'occurrence le vent source de production d'énergie renouvelable sur une zone propice . Avec le parc existant' qui génère des emplois des recettes de l'attractivité économique et sociale l'extension de celui ci est une excellente opportunité pour le village de Corneilla, pour l'économie locale. Pour les entreprises pour notre Département. Pour soutenir les ENR et nos futures générations (réchauffement climatique crise de l'énergie).À part des intérêts purement personnels nous n'avons pas les moyens les arguments aujourd'hui pour s'opposer à un tel projet. Bien à vous

Contribution n°226 (Web)

Proposée par De Laet Cédric

(cedricdelat@hotmail.fr)

Déposée le jeudi 25 avril 2024 à 06h12

Adresse postale : 1 Avenue de Las Canals 66680 Canohes

Il faut tenir compte des nuances sonores et visuelles, il y a des lieux plus adaptés à la mise en place d'éoliennes

Contribution n°227 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 25 avril 2024 à 06h25

Madame je me permets de revenir sur les contributions 223 et 224 qui sont des contradictions permanentes .Effectivement le tourisme génère autant de retombées dans nos PO. Il faut connaître la Région et savoir que nous avons la mer la côte méditerranéenne très attractive ce qui permet d'accueillir des touristes ! Par contre pour alimenter ces touristes avec des produits frais et locaux faut que les agriculteurs les viticulteurs qui vivent de la terre et loin des stations balnéaires puissent vivre dignement. Aujourd'hui la transition énergétique écologique et les retombées générées par le projet éolien qui ne sont pas erronées (je suis d'ici et ne suis pas avocat donc aucun intérêt à défendre une association...) nous permettrons d'entretenir le tourisme. Toute ma considération ! Karine

Contribution n°228 (Web)

Proposée par Alvarez valentin

Déposée le jeudi 25 avril 2024 à 07h49

A tous les Anonymes, à tous les amoureux de ces moulins à vent qui vivent loin de leurs nuisances,à tous les propriétaires terriens qui ont cédé leurs patrimoines pour du Pécule ; à vous tous je souhaite de tout cœur que l'on vous flanque un parc éolien à 500 mètres de chez vous.... Peut-être que vous reconsidèreriez votre position. Ce PROJET STUPIDE si près d'un village est d'une Aberration Inqualifiable , du jamais vu en France. Comment peut on , nous citoyens de Corneilla accepter CELA ??? Sommes nous Résignés à ce point ??? Paieront nous l'électricité moins chère ??? nos impôts et taxes vont ils baisser après avoir sacrifié ce sanctuaire ??? Posons nous ces questions Mr Thierry BONNIER préfet des Pyrénées orientales j'espère de tout CŒUR que vous aurez Pitié de ce merveilleux Site de Força Réal , s'il vous plaît préservez le. C'est pourquoi madame la

Contribution n°229 (Web)

Proposée par Guisset Anthony
(guisset.anthony@yahoo.fr)
Déposée le jeudi 25 avril 2024 à 08h19
Adresse postale : 5 rue des remparts 66600 Calce

Monsieur le Maire,

La transition énergétique est nécessaire mais pas à n'importe quel prix.
En effet outre les nuisances sonores et visuels que l'éolien engendre, il viole les parcs naturels, les forêts, les zones protégées et les lieux de mémoire. La faune est menacée par les extrémités des pales tournant à plus 300 km/h. L'atteinte à la biodiversité est catastrophique. Compte tenu du coût exorbitant du démantèlement des éoliennes, le territoire conservera de multiples friches industrielles.

L'éolien ne va créer aucun emplois.

L'éolien industriel est raccordé au réseau national, il n'alimente pas un réseau local autonome.

Pour toutes ces raisons évidentes ce projet est pour moi une aberration c'est pour quoi je m'y oppose.

Avec mes meilleures salutations,

Guisset Anthony

Contribution n°230 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 25 avril 2024 à 10h18

Je suis contre le projet.tres beau paysage.

Contribution n°231 (Web)

Proposée par Patrick KAWALA
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le jeudi 25 avril 2024 à 13h07
Adresse postale : 1 les Hermitieres 86260 ST PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice

Les éoliennes font fuir les touristes. Celà a déjà été vérifié par une association "même pas d'ici " d'hébergeurs touristiques (AHTI dans l'Indre), dont je communiquerai l'étude. De même "Gîtes de France" n'accorde pas le label et même le retire aux gîtes situés à proximité d'éoliennes.

Il est ridicule de voir une contributrice (227) argumenter sur le fait que les touristes ne seraient que sur les côtes, la plupart visitant les nombreux sites et monuments remarquables du département. De plus les éoliennes sont visibles de très loin dès lors qu'on se trouve légèrement en altitude.

Par ailleurs, j'ai beaucoup de respect pour ces travailleurs de la terre qui ne gagnent pas toujours bien leur vie et donc les productions sont pourtant remarquables. Mais leurs débouchés dépendent fortement du tourisme.

A vouloir transformer le département en parc industriel, il ne faudra pas être surpris par la fuite des touristes, alors de surcroît que s'annoncent des parcs éoliens marins.

Il est à noter que les secteurs très touristiques du SUD EST du pays évitent comme la peste les éoliennes, mais il est vrai que ce sont les lieux de villégiature des privilégiés et des décideurs.

Quant aux accusations venimeuses de cette courageuse anonyme, je n'ai rien à vendre, étant retraité, mais notre fédération aide BÉNÉVOLEMENT toutes les associations qui en FRANCE luttent contre la prolifération anarchique des éoliennes.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

Contribution n°232 (Email)

Proposée par Jean-Christophe NIERGA - Président de la délégation des P-O de la FRTP Occitanie
(occitaniemed@fntp.fr)
Déposée le jeudi 25 avril 2024 à 12h03

Soutien au projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière

Objet : Soutien au projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière

Madame la Commissaire enquêtrice,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, de la part de Jean-Christophe NIERGA, Président de la délégation des P-O de la FRTF Occitanie, un courrier de soutien au projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,

Christel CASAS MATEU
Responsable administrative
Fédération Régionale des Travaux Publics Occitanie
Délégation Méditerranée
ZAC Tournezy 1
Passage Jean Cocteau - 34070 Montpellier

Site internet : <https://www.frtfoccitanie.fr/>

P Adoptez les bons gestes environnement, n'imprimez que si nécessaire et utilisez le recto-verso.

Nous mettons à jour notre politique de confidentialité conformément au Règlement Général sur la Protection des données applicable depuis le 25 mai 2018 sur tout le territoire européen. Pour toute demande de modification ou de suppression de vos données dans notre base, nous contacter par retour de mail.

[cid:image001.png@01DA9707.F7127C40]

1 document associé

contribution_232_Email_1.pdf

Contribution n°233 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 25 avril 2024 à 18h51

Notre département est très pauvre en industrie . Son agriculture faiblit régulièrement et se trouve maintenant menacée par la sécheresse . Reste le tourisme dont il est important de développer le niveau qualitatif , par de meilleurs investissements et par la préservation de sa beauté naturelle .

Comment des édiles , maires de communes locales notamment , peuvent-ils accepter de favoriser cette épouvantable pollution visuelle que représente des éoliennes , au-delà de la destruction de la biodiversité et de la qualité de vie du voisinage !

Ceux qui la favorisent ne se rendent-ils pas compte de leur responsabilité ? Leur nom resteront attachés à ce désastre , surtout quand l'avenir obligera à envisager le démantèlement de ces monstres !

Contribution n°234 (Web)

Proposée par GHYS Bernard

(majors26329a@gmail.com)

Déposée le jeudi 25 avril 2024 à 19h12

Adresse postale : 24 rue de la tramontane 66550 Corneilla la rivière

Madame

Avant d'apporter ma contribution à cette enquête je félicite les personnes qui, quelque soit leur avis, ne se sont pas cachées derrière l'anonymat en assurant pleinement leur position.

Personnellement je suis pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de corneilla la Rivière. Cela me semble être une bonne solution pour la transition écologique et énergétique face à l'énergie fossile.

Quelque soit la solution retenue pour la production d'énergie, la perfection n'existe pas. Le département possède un atout majeur " le vent ", ce serait irresponsable de ne pas l'utiliser.

Etre contre ce projet c'est tourner le dos au développement du département et de la commune.

Certaines personnes aux idéologies d'un autre temps prévoient le déclin de la commune qu'il faut absolument sauver....

L'implantation d'éoliennes à Corneilla ne sera que le prolongement d'un parc déjà existant et à ma connaissance les 4 communes concernées par celui-ci ne sont pas en péril bien au contraire.

Contribution n°235 (Web)

Proposée par KAWALA PATRICK
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le jeudi 25 avril 2024 à 19h13
Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice

Comme convenu, voici l'étude menée dans l'INDRE par l'association des hébergeurs touristiques (AHTI) qui montre que les touristes se détournent des territoires avec éoliennes, ainsi que la lettre explicite de GITES DE FRANCE (il est à noter que les responsables des départements limitrophes de la VIENNE ont la même position).

Il est donc invraisemblable de voir des contributions nier l'impact touristique.

Ces personnes viendront un jour pleurnicher de la perte d'attractivité, mais il sera trop tard, et n'oublions pas que les éoliennes appellent les éoliennes : la création de lignes en direction des postes sources constitue un appel puissant pour tous les promoteurs.

Avec l'installation de ce parc, il est certain que d'autres vont émerger !

Un avis négatif s'impose donc de plus fort

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

2 documents associés

contribution_235_Web_1.pdf
contribution_235_Web_2.pdf

Contribution n°236 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 25 avril 2024 à 23h03

Impact négatif multiple sur :
- La vue de Força Réal sera dégradée
- déjà trop d'éoliennes sur le secteur
- zone géographique déjà défigurée par la ligne haute tension
- trop proche des habitations de corneilla la rivière

Le département est déjà très impacté par les parcs éoliennes

Le conseil d'état vient de donner un avis négatif sur le parc de Passa

Trop peu de bénéfices par rapport aux inconvénients

Merci

Contribution n°237 (Web)

Proposée par gislène beltran
(gislène.beltran@orange.fr)
Déposée le vendredi 26 avril 2024 à 08h00
Adresse postale : 14, cité beausoleil 66550 Corneilla de la rivière

Bonjour

Je suis pour les énergies renouvelables comme le photovoltaïque, mais CONTRE les éoliennes tout près des habitations, au profit de quelques uns et au détriment de la majorité de la population de la commune, mais aussi des randonneurs et amoureux de la nature.

Après consultation du dossier, quelques constats :

- les éoliennes sont trop près des habitations ce qui va amener beaucoup de nuisances sonores, mais aussi faire baisser fortement la valeur des maisons
- pas d'étude d'impact en cas de fortes pluies sur força réal, car le fait de réaliser d'importants travaux de terrassement peut modifier les écoulements et amener plus d'eau sur la commune
- seulement 2 photomontages de vues sur la commune, les autres concernent les communes voisines. Ce qui veut simplement

dire que ces nouvelles éoliennes seront vues de tout le village et impacteront tous les habitants. Oser faire un photomontage du bout de la rue cité beausoleil en sachant qu'il y a une bute et donc forcément éoliennes invisibles, et pas d'autres rues avec les éoliennes visibles.

- erreurs sur les descriptifs comme zone boisée alors qu'il y a des vignes mais aussi utilisation d'un chemin, le long de ma parcelle, qui sera fortement impacté comme écrit dans le document, sans mon autorisation.

Merci

Contribution n°238 (Web)

Proposée par Rappin T

Déposée le vendredi 26 avril 2024 à 08h03

Vent de Colère ! Fédération Nationale

Vent de Colère est un réseau de plusieurs centaines d'associations et de sympathisants actifs pour protéger l'environnement et la qualité de vie dans les campagnes et le long des rivages français.

FACE À L'EOLIEN, LA PAROLE AUX MAIRES:

Communiqué

4 décembre 2023

Quelle position prendre vis-à-vis des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAER) ?

III. Nos recommandations

a) Répondre après CONSULTATION DE LA POPULATION et délibération du Conseil Municipal. Ne pas répondre présente à nos yeux le risque de signifier que vous acceptez en l'état les zones proposées par la préfecture.

b) Optez pour des zones bénéfiques à l'ensemble de votre territoire (par exemple photovoltaïque sur les bâtiments, méthanisation à la ferme) et REFUSEZ L'IMPLANTATION DE ZONES NOCIVES.

c) Concernant les éoliennes nous vous recommandons de ne proposer aucune zone d'accélération, mais de définir le plus possible de zones d'exclusion et de résister aux éventuelles pressions pour deux raisons qui nous semblent importantes (au-delà de leur faible efficacité énergétique et donc de leur relativement faible utilité pour diminuer les émissions de CO2, et des risques qu'elles présentent pour la biodiversité) :

- Le risque de la prolifération incontrôlée d'éoliennes une fois les premières installées. Les promoteurs vont essayer de connecter le maximum d'éoliennes au réseau déjà installé. Il sera très difficile de s'y opposer. Le risque de la saturation de la commune est très grand.
- Le risque financier. Le principal argument des commerciaux est l'apport financier pour la commune sous forme d'IFER (taxe sur la production énergétique). Ce qu'ils vous cachent est que cette recette diminuera votre dotation générale de fonctionnement (pour un montant pouvant atteindre une part très importante de l'IFER). Les collectivités qui ont accueilli des éoliennes peuvent donc perdre, par une réduction de cette DGF, une bonne partie de ce que leur a apporté l'éolien. Il faut aussi tenir compte de la dépréciation des maisons du voisinage, laquelle peut atteindre 30% (d'où des réductions de taxe foncière). Quant aux habitations les plus proches des éoliennes, elles peuvent devenir invendables.

Contribution n°239 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 26 avril 2024 à 08h44

Bonjour. Ce projet sera un soutien essentiel à l'environnement et à la transition énergétique. Utilisons nos ressources et arrêtons via ces associations de tirer la France et son économie vers le bas. Oui au projet de Corneilla .

Contribution n°240 (Web)

Proposée par GRAU Wilfried

(wilfried.grau2019@gmail.com)

Déposée le vendredi 26 avril 2024 à 09h31

Adresse postale : Rue Frédéric Paul Thiers 66000 Perpignan

Madame, Monsieur,

Je me réjouis de voir un projet d'énergie renouvelable se développer sur mon département des Pyrénées orientales qui présente toutes les caractéristiques favorables au développement de ce type de projet.

En effet les caractéristiques soleil et vent de notre département sont très positives et propices à ce type de projet et il est

regrettable de ne pas voir plus de projets se développer alors même que notre parc nucléaire national est en déclin.
Le département devrait soutenir et appuyer cette politique de développement propice au développement des énergies vertes.
Je soutiens ce projet à 200 % qui en sus vient compléter un équipement déjà existant, donc en terme de marquage du paysage et d'impact visuel il n'aggrave pas la situation existante. Les arguments des associations contre le projet ne tiennent pas à mon sens et sont de plus en plus obsolète et hors du temps.
À l'heure où la loi APER est venue confirmer la nécessité d'accélérer l'émergence de ce type de projet, il est temps de passer à l'action et de réellement soutenir ses projets.
En droit de l'urbanisme, le recours des tiers et la notion de recours abusif a été encadré par des responsabilités pénales, il serait peut être temps de penser à mettre en place ce type de procédure dans le domaine des énergies contre les associations et/ou privés qui ne pensent qu'à ralentir le développement de ce type de projet sans réels arguments techniques qui tiennent la route.
Je souhaite ardemment que ce projet soit validé et surtout que les pouvoirs publics soutiennent enfin et réellement ces projets par des actions fortes.
À votre appréciation,

Contribution n°241 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 26 avril 2024 à 15h02

Les dérèglements du climat sont de plus en plus évidents. L'énergie est un enjeu mondial mais chacun peut se l'approprier à son échelle. Les consciences changent, les comportements évoluent et notre façon de produire et de consommer l'énergie, doit, elle aussi, changer. Si nous voulons préserver nos modes de vie et minimiser le risque climatique et ses conséquences sociales, humanitaires et économiques, nous devons regarder l'énergie avec l'impératif du changement. La révolution industrielle a marqué notre pays pendant deux siècles. Le siècle que nous venons de démarrer annonce une nouvelle révolution, une révolution écologique avec les éoliennes qui ont toutes leurs parts.
Favorable à ce projet

Contribution n°242 (Web)

Proposée par Alfred Laforgue
(alfred.lafforgue@orange.fr)

Déposée le vendredi 26 avril 2024 à 15h18

Adresse postale : 1 Route de Foix 09420 Castelnau Durban

Bonjour Madame ;
Partout dans le pays, des élus locaux œuvrent depuis des années pour développer les énergies renouvelables sur leur territoire, en associant les citoyens, en maximisant les retombées locales et en redistribuant les fruits de la transition.
L'éolien a puissance égale occupe beaucoup moins de place que le photovoltaïque et permet de continuer l'activité viticole.
Des primes d'arrachages vont tomber en 2025, si nous n'avons pas ce projet plusieurs viticulteurs vont arrêter leur activité.
Merci pour votre soutien et favorable au projet!
Mr Laforgue

Contribution n°243 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 26 avril 2024 à 17h50

Bonjour,
Ayant pris connaissance du projet pensé et élaboré par certaines personnes mettant à contribution leurs réflexions, savoirs et visions axées sur l'avenir et expériences ,surfant entre intelligence et responsabilisation ; Je prends connaissance actuellement de certaines informations apportées par des protagonistes porteurs d'idées innovantes ,constituant un certain projet d'avenir. Un projet autour des éoliennes ciblant un pays , des régions et départements . Prenons conscience à l'heure actuelle que les éoliennes qui soulignent une nouvelle ère axées sur les énergies renouvelable est l'avenir du monde , l'avenir productif d'une matière où toute personne bénéficiera d'une production d'électricité qui dans un champs du possible ciblera , diminuera et effacera à court termes énormément de problèmes que notre région , ici parlant et ciblant les Pyrénées orientales . Nous nous masquons le plus souvent , le visage sur énormément de problèmes dans la vie actuelle ...Nous n'osons pas bouger au vu de notre soit-disant confort mais jusqu'à quand nous resterons passif de nos regard envers les hausses d 'electricité qui nous submergent d'années en années . Un projet vient de naître , "LES EOLIENNES" SOUTENONS CELA AVEC FERMETE, afin de nous retrouver dans une ère nouvelle mais aussi bienfaisante au nom et au regard de tous , sans avoir d'apprioris et d'idées malsaines .

OUI AU PROJET EOLIENNE!!!

Contribution n°244 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 26 avril 2024 à 17h51

Oui aux éolines au vu du dérèglement climatique que nous sommes entrain de subir ...

Contribution n°245 (Web)

Proposée par valls jean

(jean@valls.com)

Déposée le vendredi 26 avril 2024 à 18h07

Adresse postale : les pradels 66160 le boulou

Je soutiens le projet de parc éolien de Corneilla de la Rivière car avec la transition écologique nous aurons besoin de produire de plus en plus d'électricité. Je préfère l'électricité produite par des éoliennes que par une centrale nucléaire qui aurait un autre impact sur notre département. De plus, lors de la fin de vie d'une éolienne, nous pouvons recycler 100% de l'éolienne et de ses fondations.

Etant catalan d'origine, je rajoute que je ne prête plus attention aux éoliennes qui existe déjà dans notre département, elles font maintenant partie du paysage. Sachons profiter pleinement de notre tramontane!

Contribution n°246 (Web)

Proposée par Roca yves

(Yves.roca-66@orange.fr)

Déposée le vendredi 26 avril 2024 à 18h59

Adresse postale : Terroir de Sainte-Eugénie 66270 Le soler

L'implantation du parc d'éoliennes à proximité du village est néfaste pour les habitants.

La proximité des éoliennes proche des habitations engendre toutes sortes de nuisances. Pollution visuelle, santé, tranquillité...

Contribution n°247 (Web)

Proposée par Alvarez valentin

Déposée le vendredi 26 avril 2024 à 19h40

En réponse à Mr Laforgue Alfred

Contribution 242

Ce monsieur, vigneron à Corneilla si j'ai bien compris va bénéficier d'un avantage Éolien . Il se soucie de son bien être et de son portefeuille et des jours meilleurs qui vont s'ouvrir à lui.....sans doute ?

Mon bien-être et portefeuille il s'en fout et comme moi il y en a beaucoup d'autres.....

À t'il pensé ce monsieur qu'en me mettant des ÉOLIENNES à 500,d'autres à 600,700 MÈTRES il va me POURRIR MA VIE et celle de ma FAMILLE .

Comprenez ma COLÈRE car je vais être le 1er IMPACTE

C'est pour cela que je suis absolument contre ce parc Éolien

Contribution n°248 (Web)

Proposée par Marchais Camille

(marchais.camille66@gmail.com)

Déposée le samedi 27 avril 2024 à 07h51

Adresse postale : 10 avenue des bouillouses 66170 MILLAS

Je m'oppose au projet éolien de corneilla la rivière cela aurait un impact visuel dégradant

Contribution n°249 (Web)

Proposée par Rappin T

Déposée le samedi 27 avril 2024 à 08h27

Exemples de Condamnations pour nuisances de 2021 à 2024 et ça continue malgré tout.

"Il faut que les pouvoirs publics aient une vraie prise de conscience. Ils ne peuvent pas être toujours dans le déni. Les éoliennes sont source de nuisances sonores et visuelles. Et aujourd'hui, le tribunal le confirme, elles ont un impact sur la santé."

LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE reconnaît que des éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn, à la limite de l'Hérault, sont nocives pour la santé. L'EXPLOITANT A ÉTÉ CONDAMNÉ à indemniser les riverains à hauteur de 128.000 euros. C'est une première en France. Des éoliennes nuisibles pour les riverains

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé. Voilà ce que dit l'arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse

Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue, selon des riverains. LE SYNDROME DES EOLIENNES EST UNE MALADIE non reconnue comme telle, mais qui impacte les personnes vivant à proximité.

Le préfet de l'Orne a décidé de stopper les éoliennes d'Échauffour. Une décision justifiée par le bruit que ces dernières causaient. Les riverains sont soulagés. "C'est une vraie première reconnaissance de l'État des nuisances qu'on subit et dont on témoigne depuis un an et demi",

29/03/2024 à 8:53

C'est une décision inédite, qui pourrait faire jurisprudence. Dans le Finistère, une vingtaine de riverains vont être indemnisés pour les nuisances sonores et visuelles liées aux éoliennes installées près de leurs maisons. L'exploitant a été condamné, par la cour d'appel de Rennes, à leur verser 633.000 euros au total. La cour d'appel a jugé que les nuisances sonores et visuelles dépréciaient la valeur de 13 maisons des alentours, et a donc condamné la société FP Lux WIND à indemniser leurs propriétaires.

NON AU PROJET!

Contribution n°250 (Web)

Proposée par KAWALA PATRICK

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le samedi 27 avril 2024 à 10h32

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

A ce stade de l'enquête publique, nous pouvons constater que les suppôts de ce projet éolien ne le justifient qu'en termes de "gros sous".

Aucun n'a manifestement ouvert le dossier ni ne se soucie du cadre légal dans lequel il s'inscrit.

Je ne méprise pas les travailleurs de la terre qui galèrent pour s'en sortir et qui voient dans ce projet un moyen d'améliorer leur quotidien. Mais il y a aussi les rentiers à courte vue qui cherchent à battre monnaie quelles qu'en soient les conséquences.

Le cadre légal est donné par le code de l'environnement.

Les éoliennes sont classées dans les ICPE qui sont aux termes de l'article L 512-1 du code de l'environnement des installations présentant de graves dangers ou inconvénients pour les intérêts énumérés à l'article L 511-1 du même code:

"Sont soumises à autorisation les installations qui présentent de graves dangers ou inconvénients pour les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1."

L'article L 511-1 détaille ainsi les intérêts méritant protection :

"Sont soumis aux dispositions du présent titre les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation économe des sols naturels, agricoles ou forestiers, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique."

A ce stade, on voit que l'intérêt financier de l'opération n'intervient pas.

Le processus d'autorisation environnementale ne peut aboutir que si les mesures que propose le porteur de projet permettent de démontrer l'innocuité environnementale de son projet, réputé ab initio nocif pour l'environnement.

En l'espèce, ce projet est jugé nocif pour la biodiversité, car EDF est contrainte de demander un permis de tuer de nombreuses espèces protégées, alors que les trois conditions légales ne sont pas remplies (pas de raison impérative d'intérêt public majeur : voir l'arrêt du Conseil d'Etat pour le projet de PASSA; absence d'examen des solutions alternatives ailleurs en France ou de repowering comme l'expose le CNPN; atteinte au statut de conservation de plusieurs espèces protégées tel l'Aigle de Bonelli).

Si le projet va en justice, il sera mis au rebut pour ce motif dirimant comme celui de PASSA.

Il est également jugé nocif pour le paysage et le patrimoine, notamment par la DDT (incidence forte sur le site de Força Real et risque pour le classement Grands Sites de France Canigou).

L'enquête publique est un lieu d'expression : on peut y dire presque tout, même ce qui n'est pas pris en compte pour l'examen de l'autorisation environnementale. On y voit en effet des propos déplorables en substance ! "il n'est même pas d'ici" ou "il faut sanctionner pénalement les opposants".

Tout cela est indifférent, seul compte le respect des intérêts protégés par le code de l'environnement : le projet ne pourra pas être autorisé s'il ne les respecte pas, même s'il enrichit les propriétaires fonciers et la commune.

S'agissant de la commune, il faudrait demander à la préfecture quelle sera la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) consécutive à la perception de l'IFER.

S'agissant des propriétaires fonciers, il convient qu'ils aient en tête le fait que tout bailleur est responsable vis à vis des tiers, des dommages occasionnés par leur locataire (EDF RENOUELABLES), même s'ils ont ensuite un recours indemnitaire contre lui.

Par exemple en cas de perte de valeur des propriétés liée à la présence des éoliennes, ils pourront se trouver en première ligne si bon semble aux plaignants, et sauf leur recours contre EDF R. C'est le code civil et la jurisprudence, le plaignant est libre de choisir son adversaire, bailleur ou locataire.

Quand on sait qu'un arrêt récent de la Cour de RENNES a alloué près de 700.000 euros de dommages et intérêts pour troubles du voisinage dont dépréciation foncière allant jusqu'à 40 %, on mesure les risques....

Que certains adoptent la politique de l'autruche ne les protégera pas au final.

Alors ne leur en déplaise et même si le projet pouvait leur apporter quelques euros, CE N'EST PAS LE CRITERE LEGAL.

J'attends toujours la première contribution réfutant techniquement l'avis du CNPN sur la demande de permis de tuer, l'avis de la DDT sur l'incidence patrimoniale et paysagère ou l'arrêt du Conseil d'Etat sur le projet de PASSA.

Hormis les contributions intéressées financièrement et celles des pro-éoliens par hostilité anti-nucléaire, c'est le néant.

Enfin, cerise sur le gâteau, je note un mépris complet du tourisme qui pourtant est un atout essentiel du territoire des P.O.

Nous avons eu le même problème dans nos départements du centre Ouest : les promoteurs on ciblé des secteurs ruraux pauvres avant d'essaimer et de miter les secteurs les plus touristiques.

Au début les élus n'ont rien vu venir, désormais c'est à qui vote un moratoire éolien ou bâtit un PLU ou un PLUI pour empêcher à grand peine les éoliennes.

Les P.O sont au début de l'envahissement, à un moment où il est encore possible de réagir !

Il n'y a pas d'intérêt pour la transition énergétique : 77% de la production des ENRi est exportée au profit de pays voisins, comme l'expose le RTE dans sa note déjà transmise et comme le reconnaît EDF RENOUELABLES.

Le Conseil d'Etat a rappelé dans l'affaire de PASSA que le département des P.O ne souffrait pas de pénurie électrique ni de sources décarbonées.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

Contribution n°251 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 27 avril 2024 à 11h05

Vraiment un bon projet pour l'avenir

Contribution n°252 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 27 avril 2024 à 15h52

Le projet des éoliennes doit être interdit pour plusieurs raisons : 1- Proximité des habitations 2- Paysage défiguré 3- Nuisance aux flux migratoires des oiseaux 4- Territoire de Classement 5- Nuisances sonores 6- Recettes previsionnelles largement insuffisantes au regard des préjudices visuels et écologiques

Contribution n°253 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 28 avril 2024 à 10h25

Défenseur des territoires du patrimoine de la Nature. J'ai œuvré dans plusieurs associations. Il faut savoir que les éoliennes feront partie de notre patrimoine dans quelques années, de nos paysages mais sans faire n'importe quoi. Il faut réaliser progressivement et proprement la transition énergétique. Messieurs Viticulteurs Habitants laissez vos intérêts personnels de côté (profiter de ce projet pour valoriser votre vin votre énergie vos maisons)Au vu des études des enjeux environnementaux ce site est propice à l'éolien l'effort a été fait pour ne pas impacter Força Réal et de s'éloigner des habitations. Je valide ce projet. Merci à vous. Jean Pierre.

Contribution n°254 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 28 avril 2024 à 12h59

Je suis contre ce nouveau projet éolien

Contribution n°255 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 28 avril 2024 à 17h20

Contribution de Claude66

1. L'énergie éolienne c'est « La fabrique du mensonge »

La référence à la transition énergétique et aux textes qui la caractérisent est idéologique (il faut le faire pour sauver la planète) pour faire accepter le développement éolien, mais complètement inopérante pour la réduction effective des émissions de GES (gaz à effets de serre ou équivalents CO²) eu pour la sortie des énergies fossiles

En France, en effet, la production d'électricité ne fait appel aux énergies fossiles que pour 7,5 % de son volume total. Comme l'électricité contribue à 25% du bilan énergétique national, la production éolienne ne porterait donc que sur 1,9% (25% de 7,5%) des sources de GES en France ! Elle ne réduirait que symboliquement la part des énergies fossiles qui constituent 40 % du bilan énergétique français. La réalité qui apparait lorsqu'on s'appuie sur les statistiques internationales est que la France est le pays qui a déjà réalisé la transition énergétique de son système électrique.

C'est pour cela que Jean Marc Jancovici, expert reconnu dans le monde de l'énergie : "En France l'électricité n'est pas le problème c'est au contraire un pilier de la solution".

2. Les arguments contestés du porteur du projet Corneilla la Rivière

Qu'annonce le promoteur ? Une production annuelle de 72.500 MWh (72,5 GWh) et des émissions de GES (équivalent CO²) évitées de 20.700 Tonnes/an. Ces deux chiffres sont faux.

Dans les documents de présentation du projet on trouve les graphiques de production en fonction de la vitesse des vents pour des éoliennes de 2 MW, or la puissance du parc de 10 éoliennes est chiffrée à 30 MW. Faisons grâce du droit à l'erreur et restons sur 30 MW. Les statistiques donnent un taux de charge de l'éolien terrestre de 24 à 26%. Prenons même 26%... La production du projet Corneilla serait donc de 30 fois 8.760 heures fois 26% = 68.300 MWh ou 68,3 GWh.

Deux hypothèses pour vérifier le chiffre du promoteur :

- Hypothèse 1 : la production vient remplacer de l'électricité produite par le système électrique actuel, comme l'éolien est intermittent il est injecté sur le réseau à n'importe quel moment et on doit considérer les émissions de GES évitées à la moyenne annuelle qui est de 53 g/kWh (53 tonnes par GWh) soit 53 fois 68,3 = 3.620 tonnes. Mais l'énergie éolienne, selon les experts du

GIEC, émet (en prenant en compte l'ensemble du cycle de vie de l'éolienne) 11g/kWh (11 tonnes/GWh) soit pour Corneilla 11 fois 68,3 = 751 tonnes de GES.

Donc dans cette première hypothèse l'émission de GES évitée n'est que de 2.869 tonnes de GES (3.620 moins 751). On est loin des 20.700 annoncées !

• Hypothèse 2 : la production vient accroître la production d'électricité pour répondre à l'accroissement de la demande. Dans ce cas la production recalculée de 68.300 MWh correspond à seulement 26% (taux d charge) du besoin de la consommation à satisfaire tout au long de l'année et il faut investir pour pallier les insuffisances ou absences de vent dans un moyen de production pilotable capable de compléter en tant que de besoin la production intermittente et variable des 10 éoliennes. Ces moyens sont pour des raisons techniques de rapidité de variation, des turbines à gaz !

Dans les données des experts du GIEC, la production de GES des turbines à gaz prenant en compte la totalité du cycle de vie des dites turbines serait de 490 g/kWh ou 490 tonnes de GES par GWh.

Admettons que la demande supplémentaire à laquelle ces 10 éoliennes sont dédiées n'ait pas besoin de 100% du temps mais seulement de 90% (cas d'école), il faudra donc produire avec le gaz 64% du temps (90%-26%). La production complémentaire nécessaire sera de 30 fois 8.760 heures fois 64% = 168.200 MWh ou 168,2 GWh.

Le supplément d'émission de GES pour assurer la production d'électricité complémentaire aux éoliennes sera : 168.2 fois 490 = 82.400 tonnes de GES par an.

Auxquelles il y aura lieu d'ajouter les 751 tonnes dues aux éoliennes (voir calcul Hypothèse 1) soit au total 83.151 tonnes de GES. À comparer au taux moyen de GES du parc électrique existant soit 53 tonnes/GWh donc (68,3+168,2) fois 53 = 12.536 tonnes de GES/an.

Donc ces 10 éoliennes selon le cas auront pour effet d'augmenter les émissions de GES de 70.615 tonnes par an ou dans l'hypothèse la plus favorable de les diminuer de seulement 2.869 tonnes/an.

Dans le premier cas c'est une catastrophe économique puisque l'investissement de 60 millions d'euros économisera 2.869 tonnes ans ce qui fait un coût de «CO² évité» de 20.900 €/tonne ! Dans le deuxième cas c'est une catastrophe écologique puisque chaque éolienne aura pour conséquence l'émission de plus de 7.000 tonnes de GES chaque année !

Contribution n°256 (Web)

Proposée par MONS PARRAMON JOSIANE

(rj.parramon@wanadoo.fr)

Déposée le dimanche 28 avril 2024 à 21h00

Adresse postale : LES ESCOURES 66550 CORNEILLA LA RIVIERE

Comment défendre ce projet éolien qui n'est qu'une opportunité financière pour la commune et quelques particuliers .

Voilà ce qu'entraîne la déprise agricole .Le déclin de la viticulture dans notre piémont de Força réal a généré une paupérisation des agriculteurs qui les conduit vers des recherches d'opportunités financières . Certaines entreprises ont profité de la situation en offrant des maigres dédommagements à nos agriculteurs souvent retraités.

Mais quel impact pour l'avenir ,on engage nos territoires pour les 100 prochaines années .

Un massacre sur les paysages .Que dire du belvédère de força real déjà lourdement impacté par le parc éolien existant et les lignes électriques haute tension .On ne fera qu'aggraver le problème . Sur les chemins de randonnée menant à la chapelle dont le visuel est déjà impacté , des éoliennes sur notre passage .

Sans parler de la pollution visuelle la nuit . Présente sur le site, je voudrai vous préciser que chaque éolienne est chapeauté d'un lumière rouge qui donne l'impression d'être proche d'un aéroport .

Sans parler de l'impact sur la flore bétonnisation du site et sur la faune (passage de nombreux oiseaux migrateurs au col del Bou).

Et on nous présente le dossier comme un projet environnemental ,qu'elle hypocrisie .

Native du village et présente sur le site , je ne peux que condamner ce projet qui impacte notre paysage sur le long terme et ne nous apportera que des désagréments .

Corneillanais , Corneillanaises ,défendons notre patrimoine il est précieux .

Contribution n°257 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 29 avril 2024 à 00h00

Contribution de Claude66 - suite 1

NON au projet de 10 éoliennes à Corneilla la Rivière parce que les éoliennes sont dangereuses pour les humains, la faune, la

biodiversité, pour l'économie touristique et la valeur des biens fonciers !

- Les différents dégâts sur l'environnement et le cadre de vie

Les promoteurs de projets éoliens cachent les véritables dangers des machines qu'ils installent c'est encore « la fabrique du mensonge » par omission !

Les éoliennes projetées sont des machines de 125 m en bout de pale avec un rotor de 90m c'est-à-dire des pales de 45m, avec le bas des pales à 35 m du sol. Dont tout ce qui vole entre 35m et 125 m au dessus du sol peut rencontrer une pale tournant à 15/20 tours par minute avec une vitesse en bout de pale de plus de 300 km/h ! Un TGV !

La puissance d'une éolienne de 3 MW est de l'ordre de grandeur de deux rames de TER (1.500 kW chacune) donc quand les promoteurs promettent d'arrêter l'éolienne si la forme d'un oiseau protégé est reconnue à proximité, on nous fait rêver ! Vous savez combien de temps il faut pour qu'un TER s'arrête en urgence ?

L'installation et l'entretien seront effectués avec le moins de dégâts possibles ! Certes mais une pale de 45m de long et de 7 à 8 tonnes, une nacelle de 70 tonnes, l'ensemble de l'éolienne pesant près de 900 tonnes, ça ne passe pas sur un chemin de campagne ! Donc le chantier sera d'une nuisance considérable pour l'environnement.

- Les dangers pour les habitants riverains

La proximité des éoliennes pour les habitants crée des troubles de santé aujourd'hui parfaitement identifiés que l'on englobe dans le syndrome éolien. Celui-ci résulte de l'émission d'infrasons (par définition inaudibles) qui sont émis à chaque passage de pale devant le mât créant une onde de pression à une fréquence inférieure à 1 Hertz (3 pales à 15 tours par minute). Ces infrasons qui mettent les cellules du corps en vibration et engendrent le syndrome éolien pouvant se traduire par des perturbations et privations de sommeil, des maux de tête, des acouphènes, la sensation d'augmentation de la pression à l'intérieur de l'oreille, des étourdissements, des vertiges, des nausées, des troubles de la vue, la tachycardie, l'irritabilité, des problèmes de concentration et de mémoire, des passages de panique associés aux sensations de mouvement ou de palpitation à l'intérieur du corps qui surviennent pendant l'éveil ou le sommeil (étude Nina Pierpont 2009, étude Nicole Lachat 2011, biologiste, Dr ès sciences). Le bruit des éoliennes dans les fréquences sonores est également gênant dans les zones rurales où le silence existe lorsque les activités agricoles cessent, à la différence avec les villes dans lesquelles les habitants sont soumis à un niveau de bruit permanent.

L'ombre des pales tournant, portée dès que le soleil n'est plus au zénith est lui aussi particulièrement stressant (effet stroboscopique) lorsqu'il se manifeste par une fenêtre à l'intérieur des habitations.

Pour toutes ces raisons, l'Académie de médecine avait préconisé que la distance minimale entre une éolienne et un lieu de vie (habitation, école, bâtiment public) soit de 1.000 m. Chez certains de nos voisins en Europe la distance réglementaire d'une éolienne à un lieu de vie ne peut être inférieure à 10 fois la hauteur de l'éolienne en bout de pale, ici 10 fois 125m.

Pour le projet de Corneilla, aucune éolienne ne devrait donc être implantée à moins de 1.250 m d'une habitation. En fait il y en a au moins 5 qui se trouveraient entre 550 et 700 m de l'éolienne 10, et un nombre bien plus grand à moins de 1.250 m.

Le Sénat avait voté en 2015 la modification de la distance réglementaire de 500 m préconisée en France mais le lobby éolien a fait pression sur le gouvernement et l'Assemblée nationale et l'amendement du Sénat a été rejeté par l'Assemblée !

Il y a donc lieu de refuser ce projet pour préserver la santé humaine ! Car s'agissant d'une décision finale de l'État (le Préfet) le Principe de précaution DOIT s'appliquer !

- Les dangers pour l'avifaune

J'ai déjà mentionné qu'entre 35m du sol et 125m les espèces volantes croiseraient des pales tournant à plus de 300 km/h à leur extrémité et que cela entraînerait une hécatombe parmi les espèces protégées.

La demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées veut s'appuyer sur la raison impérieuse d'intérêt public majeur : j'ai montré dans la contribution 255 que les chiffres annoncés par le pétitionnaire pour la production d'électricité et surtout pour la réduction des émissions de GES (gaz effet de serre ou équivalent CO²) étaient folkloriques.

Sachant qu'il est question à Bruxelles de remplacer la notion d'énergies renouvelables par celle d'énergies décarbonées je conteste que l'éolien contribue d'aucune manière à la raison impérieuse d'intérêt public majeur !

- Les dangers pour les biens fonciers

Partout où des éoliennes sont implantées à proximité d'habitations la valeur foncière perd 20% à 40% et dans certains cas on a même constaté l'impossibilité de vendre ces habitations !

Pour les familles c'est une catastrophe économique et sociale considérable puisque près des éoliennes elles subissent leurs nuisances et elles ne peuvent plus en partir !

Pour cette raison aussi NON à ce projet de Corneilla la Rivière !

Contribution n°258 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 29 avril 2024 à 00h29

Contribution de Claude66 – suite 2

LA RAISON IMPÉRIEUSE D'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR NE PEUT ÊTRE INVOQUÉE

La raison impérieuse d'intérêt public majeur serait justifiée par l'inscription du projet dans l'objectif national de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) avec une production d'électricité qui concernerait 15.500 foyers.

Ces affirmations sont largement erronées.

Ce projet de 30 mégawatts pour 10 machines, compte tenu du taux de charge le plus optimiste pour l'éolien terrestre à savoir 26

% produira dans le meilleur des cas 68.300 MWh.

La consommation moyenne annuelle des ménages français calculée à partir des données de l'INSEE est de 5.385 kWh par an. Ce sont donc seulement 12.680 foyers dont la consommation annuelle est du même niveau que la production du site.

Mais le site ne permettra pas de réduire les émissions de GES de ces habitants parce que de l'avis incontesté des experts, quand le vent n'est pas suffisant ou absent, c'est la production d'électricité par le gaz qui supplée. Comme la puissance totale de l'éolien déjà installée en France (17,6 gigawatts) est très supérieure à celle de la production par le gaz (12,5 gigawatts), quand il n'y aura pas assez de vent ce ne sont pas les installations gaz existantes qui pourront suppléer les éoliennes de Corneilla, il faudra installer quelque part 30 MW de turbines à gaz qui émettront du GES en plus !

Enfin ce n'est pas faire injure au projet que de dire que si sa réalisation, qui représente moins de 2 pour 1000 de la puissance éolienne déjà installée, n'a pas lieu, l'avenir du climat et de la planète ne serait pas davantage compromis !

Donc ne croyez pas que la raison impérative d'intérêt public majeur justifie ce projet que nous refusons !

Contribution n°259 (Web)

Proposée par KAWALA PATRICK

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le lundi 29 avril 2024 à 11h36

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice

EDF RENOUEVABLES est en infraction avec le code de commerce car sa filiale fonctionne avec un déficit de capitaux propres (- 35.400 € en décembre 2022), supérieur à 50% du capital social (5.000 euros), et ce, depuis plusieurs années.

Elle devait donc délibérer sur la dissolution de sa filiale ou sur la continuation de l'activité, à charge toutefois de régulariser la situation dans les deux ans suivant l'exercice au cours duquel a été constaté ce manquement.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la FERME EOLIENNE de CORNEILLA LA RIVIERE.

Vous trouverez ci après, le texte applicable du code de commerce, et en pièces annexes un extrait sommaire des résultats de cette société ainsi que le procès verbal de 2021 pour les comptes sociaux de 2020 qui constatait déjà cette irrégularité et qui décidait de ne pas dissoudre.

"Article L225-248

Modifié par LOI n°2023-171 du 9 mars 2023 - art. 14

"Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, est tenu dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ou, sous réserve de l'article L. 224-2, de réduire son capital social du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant.

Dans les deux cas, la résolution adoptée par l'assemblée générale est publiée selon les modalités fixées par décret en Conseil d'Etat.

Si, avant l'échéance mentionnée au deuxième alinéa du présent article, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social alors que le capital social de la société est supérieur à un seuil fixé par décret en Conseil d'Etat en fonction de la taille de son bilan, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant cette échéance, de réduire son capital social, sous réserve de l'article L. 224-2, pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil.

Lorsque, en application du quatrième alinéa du présent article, la société a réduit son capital social sans pour autant que ses fonds propres aient été reconstitués et procède par la suite à une augmentation de capital, elle se remet en conformité avec les dispositions du même quatrième alinéa avant la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel a eu lieu cette augmentation.

A défaut de réunion de l'assemblée générale, comme dans le cas où cette assemblée n'a pas pu délibérer valablement sur dernière convocation, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société. Il en est de même si les dispositions dudit quatrième alinéa n'ont pas été appliquées. Dans tous les cas, le tribunal peut accorder à la société un délai maximal de six mois pour régulariser la situation. Il ne peut prononcer la dissolution, si, au jour où il statue sur le fond, cette régularisation a eu lieu.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux sociétés en procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire ou qui bénéficient d'un plan de sauvegarde ou de redressement judiciaire."

EDF RENOUEVABLES ne respecte donc pas le code de commerce et ne recapitalise pas sa filiale, ce qui interroge quand elle s'engage à assurer à celle-ci la mise à disposition de moyens financiers pour la réalisation de ce projet de 42 millions d'euros.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

Contribution n°260 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 29 avril 2024 à 11h37

Chacun a ici le droit d'exprimer son point de vue, je l'ai fait sous pseudo pour marquer mon opposition et je respecte ceux qui sont pour. Mais je ne peux m'empêcher de contester les mensonges (par incompetence ou par inadvertance).

Quand GRAU Wilfried dit : "alors même que notre parc nucléaire national est en déclin" il raconte n'importe quoi ! Notre parc nucléaire retrouve son niveau optimum déduction faite des fermetures imbéciles voulues par Hollande et maintenues par Macron.

Et ça tombe bien au moment où sort le scandale allemand des falsifications de rapport sur l'état du nucléaire allemand par des ministres du gouvernement pour arracher la fermeture de centrales en bon état de sécurité qui nous auraient protégé des fumées des centrales au lignite construites en catastrophe à proximité de nos frontières !
Bravo la transition allemande ! Monsieur Wilfried GRAU votre avis sur le nucléaire français est un avis de comptoir...

Contribution n°261 (Web)

Proposée par KAWALA PATRICK
(patrick.kawala123@orange.fr)
Déposée le lundi 29 avril 2024 à 11h47
Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

Sur la question des impacts des éoliennes sur le tourisme et sur le label GRANDS SITES DE FRANCE, je vous adresse le lien vers un extrait des auditions à la commission AUBERT à l'assemblée nationale en 2019.

Y témoignent un représentant de l'association AHTI dont je vous ai transmis les résultats d'un sondage, ainsi que des représentants de GRANDS SITES DE FRANCE.

Force est de constater que sont dénoncés la banalisation industrielle de paysages protégés et la fuite des touristes :
<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/ouverture/CRCANR5L15S2019PO762821N050.html>

Un avis négatif s'impose donc de plus fort

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

Contribution n°262 (Web)

Proposée par CAPDEPUY Marc
(rngy.mcapdepuy@gmail.com)
Déposée le lundi 29 avril 2024 à 11h53
Adresse postale : 6, allée des Tricheries 31840 SEILH

Contribution RNGY POWER

La révolution industrielle s'est faite avec des énergies fossiles et la transition énergétique est en train de se faire avec les énergies renouvelables.

L'éolien présente l'avantage de produire plus d'énergie en période hivernale durant laquelle la demande est à son maximum.

Comme cela apparait dans les nombreuses contributions, il est fait référence :

- Aux nuisances sonores,
- A la pollution visuelle,
- A la qualité de vie du voisinage
- A la réalisation d'importants travaux de terrassement,
- Au démantèlement et au recyclage des installations,
- A la faible utilité pour diminuer les émissions de CO2,
- Au risque de danger des équipements,
- A l'impact touristique,
- ...

Certains vont même jusqu'à faire état de la faible efficacité énergétique des éoliennes.

Par contre, de nombreuses contributions sont favorables aux éoliennes et plus particulièrement à ce projet. Par mes remarques je vais essayer d'apporter un éclairage un peu plus technique à ce dossier. Tout d'abord, les opérateurs fournisseurs d'énergie, mais aussi les institutionnels régionaux, nationaux et européens, sont favorables au développement rapide des énergies renouvelables (Enr) dans le cadre de la transition énergétique pour atténuer les effets du changement climatique. Voir les articles suivants :

- « Eolien : Un paquet de mesures pour permettre un « développement plus maîtrisé » en France ;
<https://www.20minutes.fr/planete/3140087-20211005-eolien-paquet-mesures-permettre-developpement-plus-maitrise-france>
- ci-joint un document de l'ADEME sur l'éolien terrestre ; Comment « réussir la transition énergétique de mon territoire ».
- "European Wind Power Action Plan 24-10-2023" (Plan d'action européen pour l'énergie éolienne) ;
https://energy.ec.europa.eu/topics/renewable-energy/eu-wind-energy_en

Pour atteindre l'objectif de 42.5% d'EnR d'ici 2030 il est nécessaire d'accélérer l'implantation d'équipements.

Pour réduire les nuisances générées par les éoliennes, des développements ont été réalisés en France avec le soutien de l'ADEME (voir fiches ci-jointes), comme :

- Le traitement des bruits de crissement des éoliennes (projet CRISSEOL),
- Le traitement préventif des pales pour éviter leur fissuration / rupture (projet SOLPAL). Ce qui limite les risques de défaillance. Une nouvelle génération d'éoliennes est en cours de développement en Occitanie avec des technologies aéronautiques qui permet d'avoir :
- Des structures plus résistantes (durée de vie multipliée par 2),
- Des structures plus légères (masse divisée par 2) ce qui augmente la production d'énergie (+25%), avec des fonctionnements à très basse vitesse et à forte vitesse du vent,
- Recyclable à près de 100%.

L'augmentation de la durée de vie permet d'amortir l'investissement sur une période plus longue et donc de réduire le prix du MWh.

L'allègement des structures avec une nouvelle géométrie permet de réduire considérablement les fondations et donc son empreinte carbone.

L'amélioration du rendement de ces éoliennes permet d'augmenter la quantité d'énergie produite. Sous un autre angle, pour une même quantité d'énergie produite, il est possible de réduire la longueur des pales, donc de limiter les nuisances visuelles.

Ces nouvelles technologies appliquées aux éoliennes présentent l'avantage de réduire les nuisances sonores et visuelles, d'avoir des équipements fiables, sans risques particuliers, recyclables, à faible empreinte carbone, avec une production d'énergie moins discontinue, à coûts réduits.

Ces développements sont faits en Occitanie d'où une incidence sur l'emploi en région. La filière industrielle française qui se met en place va améliorer la balance des paiements du pays.

Cela peut aussi avoir un impact sur l'activité touristique avec ce nouveau type d'équipement, comme l'a eu en son temps le viaduc de Millau (et même de nos jours).

Le développement des EnR est indispensable à la transition énergétique. Cela nécessite d'avoir des équipements de production à proximité de chez nous pour éviter les pertes en ligne. Ce changement est indispensable pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles.

Les développements technologiques récents vont favoriser l'acceptabilité des éoliennes.

Il est donc indispensable de soutenir l'implantation de ce parc éolien.

Marc CAPDEPUY, président de RNGY Power.

4 documents associés

[contribution_262_Web_1.pdf](#)

[contribution_262_Web_2.pdf](#)

[contribution_262_Web_3.pdf](#)

[contribution_262_Web_4.pdf](#)

Contribution n°263 (Web)

Proposée par KAWALA PATRICK

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le lundi 29 avril 2024 à 11h56

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Pour rebondir sur la contribution 260, nous installons des éoliennes et des panneaux photovoltaïques dont la production est exportée à 77% selon le RTE, au profit de pays non vertueux dont les mix énergétiques sont très "sales", par exemple l'Allemagne qui a fermé ses centrales nucléaires et qui utilise à fond le charbon sale (lignite) et le gaz, qui sont très mauvais pour le climat et la santé.

A nous les nuisances visuelles, les impacts sur la biodiversité et la santé, les factures d'électricité qui explosent sous le poids des taxes, aux Allemands et autres, les bénéfiques !

Je ne comprends vraiment pas comment on peut sacrifier un département aussi beau au profit des pays européens peu vertueux, et tout cela pour quelques euros.

Les défenseurs du projet oublient enfin que ces installations ENR coûtent très cher aux Français, à qui l'on impose de payer des taxes spécifiques sur leurs factures d'électricité et leur carburant (et ce n'est pas fini, car s'annonce la nécessité de dépenser au moins 100 milliards d'euros pour l'adaptation des réseaux de distribution aux ENR).

Vouloir ces éoliennes, c'est vouloir "faire les poches" des Français au profit des lobbys financiers et des intérêts étrangers.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

Contribution n°264 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 29 avril 2024 à 12h07

Pour rebondir sur les contributions 261,263 et les 50autres de cette même personne, il faut arrêter de venir envenimer un débat qui a déjà été mener en amont au sein de la Commune et de notre région avec les acteurs locaux depuis 2018.

On connaît les problèmes sociaux et économiques du coin, nous n'avons pas besoin d'arguments repris par les différentes associations (vdc et anti éolien de la Vienne) pour envenimer ce débat!

On connaît votre position depuis bien longtemps!

Ce projet est vital pour notre Commune ,pour ces habitants, pour les emplois locaux ,les entreprises...Bien cordialement

Contribution n°265 (Web)

Proposée par DESBIAUX Sebastien

(sese.desbiaux@gmail.com)

Déposée le lundi 29 avril 2024 à 15h10

Adresse postale : Sabouche 09200 Eycheil

Les démarches qui ont été initiées depuis le début du projet :

LE RESPECT DES FEMMES ET DES HOMMES

- Démarche de dialogue local systématique, réunions d'informations,
- Mesure des niveaux sonores, acoustiques

LE RESPECT DU CADRE DE VIE

- Identification des sites sensibles et protégés
- Etudes et simulations d'insertion paysagère dans le respect des riverains, du relief, de l'histoire et de la culture régionale.
- Aménagement touristique en harmonie avec l'environnement local.
- Mesures paysagères proposées: Plantation de haies, création de sentiers de randonnées, animations pédagogiques,.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Etudes environnementales sur la faune et la flore, partenariats avec des associations de protection de la nature.
- Charte avec les entreprises locales, les viticulteurs
- Suivi environnemental et/ou écologique régulier.
- Démontage des éoliennes et remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc

Il faut aussi assumer une responsabilité environnementale pendant toute la durée d'exploitation du parc, ce n'est pas seulement mettre en œuvre les mesures définies en amont, mais surtout assurer un suivi environnemental de qualité et faire preuve de réactivité pour corriger les écarts éventuels dès qu'ils sont identifiés..

Dans le cadre du développement de ce projet de 10 éoliennes , le processus de concertation mis en place avec les associations locales, les experts scientifiques et les élus municipaux, a permis de construire un projet adapté au territoire et de définir des actions de restauration des habitats des espèces protégées au niveau national et européen : l'Aigle de Bonelli

C'est pour toutes ces raisons que je suis favorable au projet.

Sébastien DESBIAUX

Contribution n°266 (Web)

Proposée par Micheline C.

(m.carbonnell@hotmail.fr)

Déposée le lundi 29 avril 2024 à 15h44

Adresse postale : 5 Rue de la Basse 66500 Prades

Contribution 262

Vous avez le droit de faire de la publicité pour votre entreprise spécialisée dans la fabrication de moteurs et de turbines sauf qu'ici il s'agit d'une enquête publique. Qu'une nouvelle génération d'éoliennes soient en cours de développement en occitanie..ne

change pas le problème qui est d'utiliser des terres agricoles pour les ancrer, au sein d'un patrimoine paysagé remarquable comme celui de Força réal, et de son hermitage, dans un département voué à la semi aridité par le changement climatique et qui doit absolument préserver sa nature, seule façon de ralentir le phénomène.
Les éoliennes tout comme l'agrivoltaïsme, hors des espaces déjà artificialisés, impactent notre écosystème catalan.
Non aux 10 éoliennes de Corneilla de la Rivière.

Contribution n°267 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 29 avril 2024 à 15h53

LES ÉOLIENNES INCARNENT LE DYNAMISME ET L'ESPRIT NOVATEUR D'UNE RÉGION. POUR LES DÉCIDEURS LOCAUX, UN PARC ÉOLIEN REPRÉSENTE UN VRAI PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, ALLIANT ENJEUX ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX.

Les travaux de construction sont confiés en partie à des entreprises locales (génie civil, infrastructures électriques, ingénierie, etc.) et fournissent de l'activité à un réseau d'entreprises sous-traitantes.

Un parc est souvent le point de départ d'un projet de territoire plus global.

À vocation touristique et économique, il peut procurer des activités complémentaires

aux agriculteurs faisant cohabiter culture et éolien sur leurs terres L'implantation du parc éolien va rapporter aux collectivités (communes, Département

et Région) des ressources financières qui participent au développement local. La contribution économique et territoriale (CET), l'imposition forfaitaire aux entreprises de réseaux (IFER) et la location de terrains communaux sont autant de ressources additionnelles en soutien à de nouveaux projets, qu'il s'agisse de développer des services pour la collectivité, de valoriser le patrimoine, l'habitat rural ou l'entretien des routes.

OUI AU PARC EOLIEN DE CORNEILLA

Contribution n°268 (Web)

Proposée par Aude HOMO

(aude.homo@orange.fr)

Déposée le lundi 29 avril 2024 à 21h15

Adresse postale : 16 rue du 11 novembre 66550 Corneilla la Rivière

Ce projet éolien est une aberration à plus d'un titre. La proximité de Força Real est une richesse pour le village de Corneilla la Rivière, c'est un atout naturel précieux. Or des éoliennes plantées aussi près du village sur le site qui est un site de promenades privera le village de ce "poumon". Par ailleurs, en ces temps de sécheresse accrue et d'incendies de plus en plus violents, fréquents et simultanés, ces 10 éoliennes, sur une zone de garrigue très inflammable, augmentent le risque incendie pour le village. Car la maîtrise d'un feu au milieu des éoliennes sera difficile à maîtriser, or la tramontane soufflera le feu vers le village. Corneilla, aussi près des éoliennes, est exposée à un risque accru et important d'incendie. Et l'évacuation du village pourrait s'avérer compliquée car il n'y a pas 50 issues.

Je suis donc farouchement opposé à ce projet aussi près de Corneilla.

Contribution n°269 (Web)

Proposée par Vails Jérôme

(jerome@vails.com)

Déposée le mardi 30 avril 2024 à 06h27

Adresse postale : 28 rue des écoles 66490 Saint Jean Pla de Corts

Bonjour

Dans notre département, nous avons la chance d'avoir de nombreux jours de vent par an.

Nous avons besoin chaque jour de plus d'énergie et il serait dommage de se priver de cette source d'énergie verte. Il en est de même pour le solaire.

Après, il faut choisir quel type de production d'énergie nous voulons pour notre département : des éoliennes ou une centrale nucléaire? Pour moi, le choix est sans hésiter pour l'éolien!

Contribution n°270 (Web)

Proposée par alvarez valentin

Déposée le mardi 30 avril 2024 à 07h58

Madame la commissaire et je tiens à le dénoncer : comment ce fait-i , que à quelques jours de la fin de l'enquête publique , on ait rajouter un surplus de panneaux jaunes enquête publique (non constatés par l'Huissier) à vue dans le village . Est ce normal d'avoir caché la copie pendant 25 jours ??? Bien sur, Ils peuvent toujours dire qu'ils y étaient MAIS à 500 mètres du village . A quoi sert une enquête publique si elle est Bafouée de telle sorte ??? Est ce NORMAL au vu de la loi ??? Peut-être que Mr KAWALA ou Mr Blin pourrait y répondre .

Contribution n°271 (Web)

Proposée par alvarez valentin

Déposée le mardi 30 avril 2024 à 08h41

QUESTIONS POSES aux contributions 245 et 269

Faut-il sacrifier, défigurer tout le PAYS CATALAN par :
- des EXCAVATIONS ?
-des BETONISATIONS ?
-des REMBLAIS ?
QUAND ON A UN NOM AUSSI CATALAN !!!

Contribution n°272 (Web)

Proposée par BATAILLE Anne
(annloubataille@hotmail.fr)

Déposée le mardi 30 avril 2024 à 09h48

Adresse postale : 12,lieu dit la Carrerade 66550 Corneilla la Riviere

Ce projet pour moi reste positif et dans la continuité de celui de Pezila la RIVIERE , un projet qui a été murement réfléchi dont l'étude a pris plus de 3 ans pour être en harmonie avec la faune et la flore. Je donne un avis favorable. .

Contribution n°273 (Web)

Proposée par BATAILLE Michel
(m.bataille2@wanadoo.fr)

Déposée le mardi 30 avril 2024 à 09h55

Adresse postale : La Carrerade 66550 Corneilla la Riviere

Un projet intéressant, bien ficelé, pour Corneilla la RIVIERE . J'approuve.

Contribution n°274 (Web)

Proposée par KAWALA PATRICK
(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le mardi 30 avril 2024 à 10h29

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

Pour répondre à l'interrogation légitime d'un contributeur, l'affichage, qui est un élément indispensable à la participation du public, est régi par les articles L 123-10 et R 123-11 du code de l'environnement, dont le texte est reproduit ci après.

L'affichage doit avoir lieu au moins QUINZE JOURS avant le début de l'enquête publique, dans TOUS LES LIEUX CONCERNES PAR L'ENQUETE (L 123-10), ce qui inclut les sites autour du projet, mais également les MAIRIES SUR LESQUELLES SE SITUE LE PROJET, mais également CELLES DONT LE TERRITOIRE EST SUSCEPTIBLE D'ETRE AFFECTE PAR LE PROJET (R 123-11).

Plus précisément, s'agissant de l'affichage sur les "lieux prévus pour la réalisation du projet", le code de l'environnement dispose que "ces affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes à des caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement."

Rappelons que la notion de PROJET est défini largement par le code de l'environnement (L 122-1) et qu'il englobe également le raccordement au poste source (L 122-1 III dernier paragraphe) même si les travaux de raccordement dépendent d'un autre opérateur et même s'ils sont fractionnés dans le temps et l'espace.

Dans ces conditions, si EDF RENOUVELABLES n'a pas procédé, preuve par acte d'huissier à l'appui, à un affichage conforme sur tous les lieux et les mairies concernés, y compris sur le trajet du raccordement au poste source pressenti, et au moins quinze jours avant le début de l'enquête, alors, l'information du public n'aura pas été correctement réalisée.

Il faudrait examiner les raisons pour lesquelles cet affichage est pratiqué actuellement par le porteur de projet : est ce pour corriger un vice ? En toute hypothèse, le rôle du commissaire enquêteur étant de s'assurer que le public concerné a été suffisamment informé (L 123-13), il vous appartient de vérifier strictement si l'affichage a été réalisé conformément aux articles L 123-10 et R 123-11 du code de l'environnement, sur tous les lieux concernés et dans les mairies dont le territoire est susceptible d'être concerné (on pense notamment, outre la commune d'implantation et celles du périmètre des 6 kilomètres, aux communes impactées visuellement et à celles traversées par la ligne de raccordement au poste source).

Un avis négatif s'impose donc de plus fort.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

"Article L123-10

Modifié par Ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 - art. 2

I.-Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête informe le public. L'information du public est assurée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par l'enquête, ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, plan ou programme, par voie de publication locale.

Cet avis précise :

-l'objet de l'enquête ;

-la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et des autorités compétentes pour statuer ;

-le nom et les qualités du commissaire enquêteur ou des membres de la commission d'enquête ;

-la date d'ouverture de l'enquête, sa durée et ses modalités ;

-l'adresse du ou des sites internet sur lequel le dossier d'enquête peut être consulté ;

-le (ou les) lieu (x) ainsi que les horaires où le dossier de l'enquête peut être consulté sur support papier et le registre d'enquête accessible au public ;

-le ou les points et les horaires d'accès où le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique ;

-la ou les adresses auxquelles le public peut transmettre ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête. S'il existe un registre dématérialisé, cet avis précise l'adresse du site internet à laquelle il est accessible.

L'avis indique en outre l'existence d'un rapport sur les incidences environnementales, d'une étude d'impact ou, à défaut, d'un dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, et l'adresse du site internet ainsi que du ou des lieux où ces documents peuvent être consultés s'ils diffèrent de l'adresse et des lieux où le dossier peut être consulté. Il fait état, lorsqu'ils ont été émis, de l'existence de l'avis de l'autorité environnementale mentionné au V de l'article L. 122-1 et à l'article L. 122-7 du présent code ou à l'article L. 104-6 du code de l'urbanisme, et des avis des collectivités territoriales et de leurs groupements mentionnés au V de l'article L. 122-1 du présent code, ainsi que du lieu ou des lieux où ils peuvent être consultés et de l'adresse des sites internet où ils peuvent être consultés si elle diffère de celle mentionnée ci-dessus.

II.-La personne responsable du projet assume les frais afférents à ces différentes mesures de publicité de l'enquête publique.

NOTA :

Conformément à l'article 15 de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017, ces dispositions entrent en vigueur le 1er mars 2017 sous réserves des dispositions citées audit article."

"Article R123-11

Modifié par Décret n°2017-626 du 25 avril 2017 - art. 4

I. - Un avis portant les indications mentionnées à l'article R. 123-9 à la connaissance du public est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés. Pour les projets d'importance nationale et les plans et programmes de niveau national, cet avis est, en outre, publié dans deux journaux à diffusion nationale quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

II. - L'avis mentionné au I est publié sur le site internet de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête. Si l'autorité compétente ne dispose pas d'un site internet, cet avis est publié, à sa demande, sur le site internet des services de l'Etat dans le département. Dans ce cas, l'autorité compétente transmet l'avis par voie électronique au préfet au moins un mois avant le début de la participation, qui le met en ligne au moins quinze jours avant le début de la participation.

III. - L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête désigne le ou les lieux où cet avis doit être publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé.

Pour les projets, sont au minimum désignées toutes les mairies des communes sur le territoire desquelles se situe le projet ainsi que celles dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet. Pour les plans et programmes de niveau départemental ou régional, sont au minimum désignées les préfetures et sous-préfetures.

Cet avis est publié quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Lorsque certaines de ces communes sont situées dans un autre département, l'autorité chargée de l'ouverture de l'enquête prend l'accord du préfet de ce département pour cette désignation. Ce dernier fait assurer la publication de l'avis dans ces communes selon les modalités prévues à l'alinéa précédent.

IV. - En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet

procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.
Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes à des caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement."

Contribution n°275 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 30 avril 2024 à 10h58

Les contributions "contre le projet" portent essentiellement sur les nuisances, qu'elles soient sonores, visuelles, sur l'importance des fondations, sur le démantèlement,..., et oublient le développement économique que cela représente pour le département qui en a besoin.

Au travers des contributions "pour le projet" on constate que les collectivités locales, régionales, nationales et européennes sont soucieuses du réchauffement climatique et de ses conséquences. La transition énergétique vers les énergies renouvelables est une des solutions à mettre en place rapidement.

La contribution 262 apporte un éclairage technique qui montre que les derniers développements permettent maintenant de réduire notablement ces nuisances. C'est le cas des niveaux sonores; à même quantité d'énergie produite la longueur des pales peut être diminuée, les fondations réduites, la durée de vie des éoliennes étant augmentée cela repousse les démantèlements,.. Tout cela devrait permettre de diminuer le coût de l'électricité, facteur important pour les consommateurs que nous sommes.

Compte tenu de ces arguments j'apporte mon soutien au projet éolien de Corneilla la Rivière.

Contribution n°276 (Web)

Proposée par KAWALA PATRICK

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le mardi 30 avril 2024 à 11h33

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

La contribution 275, dont je respecte bien entendu l'auteur comme je respecte tous ceux qui dialoguent dans le respect, synthétise la méprise des contributeurs favorables au projet.

Les éoliennes sont des ICPE soumises à un processus d'autorisation administrative après évaluation environnementale.

L'intérêt économique ou climatique peut être discuté, mais pas les effets du projet sur les intérêts protégés énumérés à l'article L 511-1 du code de l'environnement, dont je rappelle ici les dispositions :

"Article L511-1

Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 218

Sont soumis aux dispositions du présent titre les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation économe des sols naturels, agricoles ou forestiers, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique."

Dès lors, de deux choses l'une :

- ou bien ce projet respecte les intérêts protégés et il peut être autorisé (article L 181-3 du code de l'environnement)
- ou bien il ne les respecte pas et il ne peut pas être autorisé, même s'il présente des intérêts économiques ou climatiques.

Le code de l'environnement s'applique partout en France, et force est de constater que dans cette belle Catalogne, ses dispositions ne sont pas respectées à plus d'un titre.

Les organismes indépendants (CNPN pour la protection de la biodiversité) et même les services de l'Etat (DDT pour les paysages) sont défavorables à ce projet pour des raisons d'atteinte aux intérêts protégés.

Le Conseil d'Etat, pour le projet de PASSA vient de décider qu'un projet éolien de 6 éoliennes n'était pas motivé par une raison impérative d'intérêt public majeure dans le département de P.O qui n'est pas en pénurie électrique. C'est la même chose pour ce projet de 10 éoliennes, qui s'il va en justice sera "retoqué" pour les mêmes raisons !

Dire qu'il rapportera de l'argent (à vérifier pour la commune avec la réduction de la dotation globale de fonctionnement sur laquelle la mairie est curieusement silencieuse) ne changera rien à l'appréciation de l'administration et si nécessaire, de la justice administrative.

Dans un Etat de droit, il faut se soumettre aux règles, même si elles peuvent paraître injustes à certains !

Par ailleurs, une enquête publique n'est pas un sondage POUR/CONTRE, elle participe au processus d'évaluation environnementale ainsi que le rappelle L 122-1 III du code de l'environnement.

Même si chacun, et c'est heureux, est libre de s'exprimer à sa façon, l'enquête publique ne peut s'abstraire du processus d'évaluation environnementale et de la défense des intérêts protégés.

Enfin, j'ai décidé par souci de lisibilité, de découper mon analyse de ce projet en plusieurs contributions thématiques. C'est d'ailleurs une demande fréquente des commissaires enquêteurs, qui préfèrent ce découpage à la production d'un mémoire volumineux et touffu plus difficile à exploiter.

Pour toutes ces raisons, un avis négatif s'impose

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

Contribution n°277 (Email)

Proposée par anonyme

(xbonneil@yahoo.fr)

Déposée le mardi 30 avril 2024 à 10h28

parc eolien de corneilla de la rivière

Objet : parc eolien de corneilla de la rivière

bonjour

je suis favorable au projet du parc éolien de corneilla de la rivière, le département a besoin de se réinventer sur les énergies renouvelables et d'être novateur sur ce type de projet nous avons déjà suffisamment de problème liés a l'eau et la sécheresse , il faut s'ouvrir vers ces énergies vertes.

cordialement

Contribution n°278 (Web)

Proposée par Doizon André

(a.doizon@wanadoo.fr)

Déposée le mardi 30 avril 2024 à 15h00

Adresse postale : 8 résidence plein soleil 66300 TRESSERRE

Entrons dans le vif du sujet, je suis totalement et viscéralement opposé à ce projet éolien de Corneilla la rivière, ainsi qu'à tous ceux prévus dans notre département.

Nous y avons déjà plus de 70 machines (35 dans le plus grand parc de France à Pézilla la rivière, qui détruisent la beauté de la vallée de la Têt et du mont « Força la Réal », 9 à l'entrée nord de Perpignan.) le reste le long de la chaîne des Corbières devant les châteaux cathares de Quéribus et Peyrepertuse et l'entrée des gorges de Galamus, alors il est temps de dire STOP !

Pourquoi vouloir défigurer la beauté sauvage et majestueuse de notre département et du Canigou avec ces machines inutiles et visibles sur 360° ?

C'est paraît-il pour sauver la planète, pour supprimer le nucléaire, pour lutter contre le CO2 et le réchauffement climatique, ça c'est la bonne parole et la rengaine servies en permanence par la plupart de nos médias.

Non ! La réponse est malheureusement toujours la même, c'est pour l'argent !!

C'est pour assouvir la cupidité d'une minorité agissante, aux dépens de la majorité (celle qui paie les subventions de l'éolien et en subit toutes les nuisances).

Les miettes sont pour les mairies, les communes et les propriétaires terriens, le gâteau pour les actionnaires et les promoteurs éoliens.

Originaire du Loiret (45) et de retour d'Afrique j'ai choisi de vivre dans les PO pour :

La vue grandiose que nous avons chaque jour sur le Canigou, la chaîne des Albères, sur le dégradé de ces collines verdoyantes zébrées par les vignobles catalans.

La qualité de vie, la convivialité et le calme qui règnent dans les villages pittoresques de ce beau département.

La qualité et le nombre de ses lieux chargés d'histoire, la richesse de ses monuments, inépuisables sources de découvertes et de randonnées dans cette région unique.

La qualité et la variété de ses lieux touristiques et culinaires : plage et montagne, ski et baignade, côte sableuse et rocheuse, la finesse de ses vins et spécialités catalanes...

Ce n'est pas pour assister à l'irréversible destruction de tout cela par des machines de plus en plus gigantesques (50 à 80m hier, 120 à 240 m aujourd'hui) :

Qui dénaturent et détruisent des paysages somptueux. Le problème visuel des éoliennes n'est pas d'ordre esthétique (belles ou laides), mais que leurs pales sont en mouvement et que l'œil humain est fait pour détecter tout déplacement même minime (signe de danger). Nos yeux sont donc attirés puis captivés par cette lente rotation, effaçant les paysages alentours aussi beaux soient-ils. En prime elles clignotent en rouge la nuit et c'est Noël toute l'année.

Qui polluent (huile toxique, terres et métaux rares, poussières empoisonnées dues à l'érosion des pales et en prime 1200 à 2000 tonnes de béton hyper armé enfouies à jamais dans le sol).

Qui produisent une énergie intermittente (sur une année, de 23 à 26 % seulement de la puissance maximale affichée « le facteur de charge », sans compter les pertes en ligne), ce manque d'énergie doit être compensée par des centrales nucléaires ou thermiques (charbon, gaz, fioul). C'est bien pourquoi 3 ou 4 EPR sont prévus chez nous et que notre voisin allemand est devenu malgré ses 35 000 ventilateurs associés à des centrales au charbon, le plus gros pollueur en CO2 d'Europe, cherchez l'erreur !

Qui nous coûtent bien trop cher. Nos politiciens et nos élus locaux aveuglés par leur croyance en l'idéologie dominante du moment et attirés par les promesses des promoteurs éoliens d'emplois locaux (honteuse fumisterie) et de retombées financières, leur ont ouvert une véritable autoroute juridique et une assurance tout risque financière grâce aux subventions sur 20 ans renouvelables. Pas de souci, c'est le contribuable français qui paye la note avec ses taxes. Quand il y a de la gêne il n'y a pas de plaisir !

Qui détruisent les écosystèmes avec des centaines de dérogations (permis de tuer) pour les espèces animales et végétales protégées.

La seule espèce non protégée étant l'espèce humaine, avec pourtant des nuisances importantes sur la santé (sons et infrasons) des riverains de ces machines bruyantes et polluantes.

Quand va-t-on arrêter cette folie ?

Contribution n°279 (Email)

Proposée par TARRIUS Gilbert
(marieclairretarius@gmail.com)
Déposée le mardi 30 avril 2024 à 15h11

Donner mon avis

Objet : Donner mon avis

En

1 document associé
contribution_279_Email_1.pdf

Contribution n°280 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 30 avril 2024 à 22h02

Madame,

L'énergie éolienne est renouvelable et « décarbonée » en phase d'exploitation.

Le terrain où les éoliennes sont installées reste toujours exploitable pour les activités industrielle et agricole. L'installation peut être démantelée relativement facilement.

Leur développement présente un potentiel non négligeable.

Implantées localement, les éoliennes peuvent permettre de répondre à des besoins électriques de masse tout comme à des besoins domestiques limités, selon leur taille.

Ce site est totalement propice pour recevoir ce projet .

Louis Massabau

Contribution n°281 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 30 avril 2024 à 22h09

Après avoir assisté à toutes les réunions proposées par le porteur de projet, j'ai pu également discuter avec monsieur le Maire sur les différents éléments du dossier (environnement, préservation du plateau de Força Réal, impact visuel, aspects social et économique pour les habitants.).

J'ai bien examiné le dossier très complet et pertinent.

Convaincu par ce projet, je vous sollicite pour émettre un avis favorable.

Sébastien Bouché

Contribution n°282 (Web)

Proposée par DENAT

(arnaud.denat@orange.fr)

Déposée le mardi 30 avril 2024 à 22h35

Adresse postale : Quartier de Ledar 09200 Saint-Girons

Bonsoir madame la Commissaire,

Un site qui est impacté par des lignes hautes tension va être magnifié par quelques éoliennes c'est bien plus jolie.

En plus, il faut se réjouir d'accueillir cette énergie qui a établie un nouveau record. Les renouvelables ont produit 135,6 térawattheures d'électricité en 2023, soit 22,8 % de plus sur un an. Toutes les filières y ont contribué. Après la sécheresse de 2022, les stocks hydrauliques ont été rétablis et les parcs éoliens et solaires continuent de progresser.

La production d'énergie éolienne a atteint des niveaux records en 2023, tant au niveau national qu'europpéen.

L'électricité générée par le parc éolien en Europe dépasse même les niveaux de celle fabriquée par les centrales à gaz.

L'éolien et le solaire, qui constituent aujourd'hui 26% de la totalité de la production électrique européenne, sont amenés à se développer encore plus ces prochaines années. L'Union européenne s'est fixée l'objectif d'atteindre 42,5% de la production énergétique totale grâce aux énergies renouvelables d'ici à 2030.

Vu le nombre de contributions positives je souhaite que ce projet voit le jour.

Bien à vous,

Arnaud Denat.

Contribution n°283 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 30 avril 2024 à 22h55

Madame,

L'évaluation environnementale et de la défense des intérêts protégés, sont totalement pris en comptes et démontrés dans les études.

Ce projet respecte les intérêts protégés et il peut être autorisé (article L 181-3 du code de l'environnement).

-Les organismes indépendants (CNPN pour la protection de la biodiversité) les services de l'Etat (DDT pour les paysages) sont favorables à ce projet .

L'enquête publique que vous dirigez, participe au processus d'évaluation environnementale ainsi que le rappelle L 122-1 III du code de l'environnement et donne le droit à toutes les personnes de s'exprimer.

Pour toutes ces raisons ce projet doit être accepté.

Avec toute ma considération,

Gilles Coste

Contribution n°284 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 1 mai 2024 à 08h24

Ce projet de parc éolien à Corneilla-de-la Rivière dans le prolongement de celui de Pézilla rajoute un effet d'omniprésence des éoliennes dans le paysage des Pyrénées-Orientales. Lorsque les touristes arrivent par la route de Narbonne ils passent par un "couloir" d'éoliennes, et dans la plaine de Rivesaltes elles sont partout. S'ils montent sur les hauteurs de Força Réal, ils verront un paysage magnifique ...défiguré !

C'est étonnant de savoir qu'il existe des structures régionales et départementales qui protègent et font la promotion des paysages (PNR Corbières-Fenouillèdes, Canigo Grand site, etc.). Ce patrimoine environnemental est un attrait certain pour les visiteurs.

Alors pourquoi protège-t-on d'un côté et saccage-t-on de l'autre ? L'État aiderait les deux démarches ? Les touristes eux trancheront : ils ne resteront pas et iront dans des contrées davantage protégées.

Alors, que tout ceux qui vivent du tourisme dans notre département réfléchissent bien, quant à moi, vivant à Bélesta du tourisme (j'ai des gîtes) bien sûr je suis CONTRE.

Contribution n°285 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 1 mai 2024 à 08h47

Bonjour Madame,

Vous qui avez lu en détail comme moi, l'avis de la MRAE sur ce projet d'éoliennes à Corneilla--de-la-rivière, vous avez bien remarqué les nombreuses insuffisances d'études d'impact de ce projet sur l'environnement. Non seulement pour ce dernier projet, mais il n'y a rien sur le projet précédent et mitoyen d'ECC ! Cela aurait été intéressant de voir ce qu'il en est après quelques années d'exploitation. Oubli ? ou résultats qui pourraient desservir ?

Pour avoir travaillé avec une entreprise qui est intervenue sur les éoliennes de l'ECC de Pézilla, ils m'ont clairement dit qu'ils sont souvent venus pour nettoyer des pales bloquées par des oiseaux ... Les études réalisées sur les courants migratoires de certaines espèces d'oiseaux montrent clairement que ces éoliennes sont en plein sur leurs trajectoires, en position de barrage et non parallèles.

Il n'est pas question d'être pour ou contre les éoliennes en général, mais ce projet là de Corneilla-de-la-R. doit être revu eu regard des oiseaux et d'autres espèces dont les estimations d'impact ont été vraiment minimisées.

Bien à vous

Un défenseur de notre environnement à tous, et surtout de la biodiversité
(à Cassagnes)

Contribution n°286 (Web)

Proposée par eric

(ericeps.fit@laposte.net)

Déposée le mercredi 1 mai 2024 à 09h41

Adresse postale : lieux dit sainte croix 09190 GAJAN

Madame,

Nous n'allons pas réitérer l'erreur que notre Commune a refusée il y a dix ans.

Les Communes voisines sont devenues attractives en terme d'immobilier, de confort, d'infrastructures pour les habitants....

La continuité de ce projet est d'une logique absolue!

En plus,

L'énergie éolienne ne nécessite aucun carburant et ne crée pas de gaz à effet de serre.

Disponibilité universelle : Le vent, matière première de l'énergie éolienne, est disponible partout et gratuitement.

Diversification du mix énergétique : Elle contribue à diversifier les sources d'énergie mondiales.

Potentiel d'indépendance énergétique : À terme, elle peut permettre l'indépendance énergétique de notre village et ça c'est d'une importance capitale pour les habitants et les prochaines années.

Respect de l'environnement : Les éoliennes sont peu polluantes et favorisent le développement durable.

Avec Votre pragmatisme et vos compétences j'espère que vous serez favorable à ce projet

Cordialement

ERIC

Contribution n°287 (Web)

Proposée par Pelay Jaques

(lasalle09@outlook.fr)

Déposée le mercredi 1 mai 2024 à 09h51

Adresse postale : 45 Allée Pierre Semard 09200 Saint-Girons

Madame,

Notre site a tout ces avantages pour accepter ce projet:

Vent régulier: Les éoliennes utilisent la force du vent pour produire de l'électricité, ce qui en fait une source d'énergie naturelle et durable. Contrairement aux énergies fossiles, elle ne génère pas de pollution atmosphérique.

Pas de risque de pénurie : Le vent est une ressource inépuisable, contrairement aux combustibles fossiles qui peuvent s'épuiser.

Faible empreinte au sol : Les éoliennes occupent relativement peu d'espace au sol par rapport à d'autres sources d'énergie renouvelable comme le solaire., ceux qui va permettre aux viticulteurs de continuer leur exploitation.

Le vent est généralement plus fort pendant la saison froide, ce qui est bénéfique pour la gestion du réseau énergétique et local .

Le plateau de Corneilla est totalement adapté pour accueillir ce projet !

Les viticulteurs de Pézilla avec leur expériences, sont totalement en adéquation avec les éoliennes qui font aujourd'hui partie du paysage.

Favorable

Merci

Jacques PELAY

Contribution n°288 (Web)

Proposée par Alvarez valentin

Déposée le mercredi 1 mai 2024 à 11h25

Madame la commissaire enquêtrice

Il ne reste plus que 2 jours

Madame la commissaire enquêtrice

Il ne reste plus que 2 jours

LE LOBBY EOLIEN EST TENTACULAIRE ET ENVAHISSANT

- Il prend sa source à BAIXAS départ du réseau électrique Haute tension . Par ce réseau nous revendons de l'électricité à l'ESPAGNE , gros consommateur d'éoliennes 20 000 Unités . J'en conclus donc , que par SOLIDARITE EUROPEENNE on nous impose de massacrer notre PATRIMOINE

- Puis il s'étale BAIXAS/CALCE/PEZILLA LA RIVIERE/MILLENEUVE DE LA RIVIERE , " VITRINE DE LA REGION " (Mr BILLES Maire de PEZILLA le 21 SEPT 2018) . Il est stoppé par CORNEILLA LA RIVIERE voulant préserver le SITE et la BIODIVERSITE de FORCA REAL .

- Bien sur ce LOBBY n'en reste pas là , car dans le sol est enterré un RESEAU SURDIMENSIONNE pour continuer à alimenter les FUTURES EOLIENNES via ILLE UR TET ,

via ST ESTEVE et le rapprochement vers RIVESALTES .La boucle sera bouclé !!!

- BELLE VITRINE CATALANE POUR LE TOURISME !!!

-QUEL BEAU PARCOURS VITICOLE ENTRE LES EOLIENNES !!!

- Nous n'avons pas besoin de cette ENERGIE EOLIENNE , la FRANCE ne doit pas se faire corrompre par ce LOBBY

- Voulons nous battre des RECORDS ? Dépasser l'ALLEMAGNE avec ces 30 000 EOLIENNES?

Qui a dû rallumer leurs CENTRALES A CHARBON et GAZ pour subvenir au manque d'énergie .

- Pour pouvoir s'étendre via ILLE SUR TET (permanence de l'enquête publique ,histoire de prendre la température locale pour le futur PROJET ,je pense !!!), dans ce petit couloir, ce mouchoir de poche ,SANCTUAIRE DE LA BIODIVERSITE FORCA REAL , LA PREFECTURE donc L'ETAT a donné à ce LOBBY avec la connivence de quelques INTERRESSES, UN PERMIS DE TUER la FAUNE et SACCAGER la FLORE . Quelle HONTE !!!

- Ce n'est pas aux revendeurs d'éoliennes , et actionnaires de déposer des contributions , Cette majorité d'anonymes qui écrivent et réécrivent , la plus part non jamais visité la REGION : l'ARGENT est ROI !!!

- Quelle " HERESIE " que de nommer un parc éolien : ECOPARC !! Quand le but de l'ECOLOGIE est de préserver la FAUNE et la FLORE, c'est vraiment nous prendre pour des JAMBONS !!!

- Invitation a regarder sur YOU TUBE la vidéo , vendeuse de Rêves : Ensemble Eolien Catalan - Une concertation de 7 ans .

Citoyens de CORNEILLA , tous les habitants de ces villages adhérant à ce PARC non pas sous le nez , ni à vue les 35 éoliennes en place, elles se situent toutes à quelques kilomètres des habitations ,c'est pourquoi ils l'acceptent..... MIEUX !!! Par contre nous Corneillanaises et Corneillanais ,on les aura comme "UNE VERRUE SUR LE NEZ" et on en a déjà un aperçu avec celles de Pézilla .

- Madame la commissaire enquêtrice ,le vendredi 26 avril , des panneaux jaunes réglementaires enquête publique on été rajoutés et installés à vue des citoyens ,j'en ai dénombrés 4 , peut être plus dont un à la Mairie . Très bonne initiative car les premiers panneaux de l'enquête sont et toujours placés bien loin du village , on en avait parlé ensemble le 22 AVRIL de cet éloignement bien voulu . Les panneaux du 2 AVRIL ont été constatés et signés par l'huissier . Par contre tous ceux du 26 avril non été ni constatés , ni signés par l'huissier . La mise en place des panneaux aurait se faire 15 jours avant le démarrage de l'enquête publique ,et ce n'est pas le cas . Les articles L.123-10 et R.123-9 à R.123-11 du code de l'environnement stipulent , que 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et tout au long de son déroulement, le maire doit informer le public, par tous les moyens possibles (affichage, presse écrite, communication audiovisuelle), de l'objet de l'enquête, de la décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête et des autorités compétentes pour statuer, de l'exigence d'une évaluation environnementale ou d'une étude d'impact...

Ces mesures n'ont pas été exécutées dans leurs intégralités : POURQUOI ???

Le 3 MAI ,lors d'un entretien j'aimerais avoir des réponses .

Je suis fortement contre ce PROJET ANTI ECOLOGIQUE ET IRRESPONSBLE

Voila m

Contribution n°289 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 1 mai 2024 à 12h20

??????????????

JE SUIS RÉSOLUMENT CONTRE CE PROJET !!!

Contribution n°290 (Web)

Proposée par Anne Madine

(anne6677@live.fr)

Déposée le mercredi 1 mai 2024 à 13h41

Adresse postale : 11 rue du stade 66550 Corneilla la rivière

bonjour,

Nous avons empêché il y a quelques années l'installation de ces éoliennes qui reviennent sur le tapis avec un nouveau conseil municipal motivé par l'argent. D'autres villages n'attendent pas après des éoliennes pour proposer et mettre en place des projets pour leurs concitoyens !. Pour ma part, je m'oppose évidemment à l'installation de ces machines industrielles, au profit de certains pauvres agriculteurs et vigneronns ainsi que des collectivités et à terme des grands groupes industriels qui engrangeront des dividendes sur le dos de tous les citoyens avec nos factures d'énergie qui vont ne faire qu'augmenter. Ce village sera dominé par ces machines, dont je n'ai pas vu dans les documents mis à disposition dans l'enquête, les photomontages de l'opérateur à l'intérieur du village, pourtant on voit parfaitement dans certains secteurs, les pâles des éoliennes limitrophes actuelles. Je rajoute que le village étant inondable sur plusieurs secteurs, il ne pourra s'agrandir en mon sens que sur le piémont (ex Laroque des Albères). Et BIEN SUR, l'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas ! dont acte. Economisons soyons plus sobres. Je vous remercie de m'avoir lue. Cordialement.

Contribution n°291 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 1 mai 2024 à 15h27

Mme la Commissaire, je me permets d'emettre mon avis car j'etais septique sur le projet eolien de Pezilla Cqlce Baiixas et Villeneuve. Mais aujourd'hui force est de constater l'apport indéniable de ce projet pour les Communes et notre Département. Pour ma part ce projet est dans la cohérence et la continuité sans perturber la vue depuis Forca Real. Merci de prendre en compte mon avis. Cdlt Jean

Contribution n°292 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 1 mai 2024 à 15h40

Senyora, quan un prolecte d'énergies renovables te la possibilita d'ampliacio aquesta oportunitat sempre en davant Gracies

Contribution n°293 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 1 mai 2024 à 18h24

J'émet un avis défavorable à l'implantation de ces 10 éoliennes Mme la commissaire enquêtrice, parceque:

- Trop de négligence vis à vis de la population tenue à l'écart de toute concertation et toute information
- Des avis défavorables de plusieurs citoyens conscients de la destruction de leur territoire
- "Quasi industrialisation" du site avec saturation déjà d'éoliennes et risque d'autres extensions
- Le CNPN a déjà émis un avis défavorable à l'obtention d'une dérogation pour destruction d'espèces protégées considérant que ce projet est nocif pour la biodiversité
- Pour la DDTM 66, le projet l'EDF RENOUVELABLE aura un impact négatif sur le site inscrit emblématique de l'ermitage de Força Real et ses abords.
- La DREAL condamne irrémédiablement ce projet, il porte atteinte au patrimoine paysager.
- Etudes mal assurées par EDF sur les Nuisances sonores et visuelles, sur la dévalorisation financières des propriétés
- Le département ne souffre d'aucune fragilité d'approvisionnement électrique

Contribution n°294 (Web)

Proposée par PARRAMON RENE

(rj.parramon@wanadoo.fr)

Déposée le mercredi 1 mai 2024 à 19h54

Adresse postale : LES ESCOURES 66550 CORNEILLA LA RIVIERE

En reprenant l'ensemble de ce dossier ,faut-il rappeler que la communauté de commune Roussillon- Conflent a émis un avis défavorable au premier dossier éolien (parc éolien Catalan).

Actuellement Corneilla la Rivière est toujours membre de Roussillon Conflent .

Ce nouveau projet se rajoute au projet parc éolien catalan existant .Donc il ne peut qu'en augmenter l'impact.

La précédente enquête publique avait donc donné lieu à un avis défavorable .Il serait incompréhensible que cet avis soit différent .

Rajoutons que l'on se soucie de l'impossibilité de fabriquer des panneaux solaires Français.

L'ensemble du matériel installé sur le parc énergie nouvelle existant est fabriqué en ESPAGNE.

Ce nouveau projet s'inscrit dans une zone plus nature et plus isolée des nuisances humaines.Il va augmenter la bétonnisation des sols et ouvrir des accès cassant la naturalité de la zone .Ce qui augmente aussi l'imperméabilité des sols et favorise les ravinements.

- Ce projet à un impact très défavorable sur le visuel de la zone en s'inscrivant plus profondément entre le site du Canigo et Força Real ,nuisant au tourisme .

Visuel néfaste dans tous les sens :

*Du Canigo vers la plaine.

*De Força Real vers la plaine et la mer .

*De la plaine vers Força Real et vers le Canigo .

N'oublions pas que le tourisme est un élément majeur de l'économie des PO.

-Un impact défavorable sur le plan sonore : brassage important par vent fort ,vibratoire par vent faible .

-Un impact défavorable sur la faune en général ,conduisant même à une extermination citée dans le rapport .

Mais au delà , ces nouvelles éoliennes sont plus dans les axes migratoires de la faune aviaire (col del Bou -Col de Montner)

.Heureusement on les arrêtera pendant leur passage !!!!!

Un impact défavorable pour l'agriculture étant une bavure pour l'agrotourisme ,la randonnée ,le VTT ,la simple balade dominicale proche de Perpignan .

Ce projet entraîne les 3 à 4 agriculteurs bénéficiaires vers un semi- abandon de leur compétitivité devant l'équivalent d'une subvention permanente.

Reste les deux problèmes importants

La nuit chaque éolienne clignote fortement en rouge dans l'obscurité .On ne voit plus que cette lésion .Plus de paysages possibles dans cette zone . S'agissant d'une protection pour l'aviation EDF Energie nouvelle n'a même pas eut l'idée de les orienter horizontalement et vers le haut .

Pour finir qu'elle destruction ou remplacement a-t-il été prévu à long terme .Qui va payer ?

En conclusion il y aura une perte de valeur foncière importante sur l'ensemble des parcelles du village .

Contribution n°295 (Web)

Proposée par boudaille christian
(christbou54@gmail.com)
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 09h53
Adresse postale : 11 RUE Lamartine 66750 st cyprien

habituer a marcher dans le secteur de força real je m'aperçois qu'au fil des années la multitude d'installation de parc éolien qui dénature le paysage et pollue. qui plus est la facture d'électricité ne fait que de grossir au fil du temps alors qu'avec ce type d'installation devrait avoir un effet contraire ce qui n'est pas la cas. bizarrement il est vrai que dans certaine zone de notre région ne sont pas impactée de ce type d'installation

Contribution n°296 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 09h58

Tout simplement contre ce projet qui va (encore plus) impacté le paysage, détruire la faune et la flore déjà menacées ainsi que les sols dont nous avons besoin pour notre viticulture et qui sont en détresse à cause la sécheresse.

La balance bénéfice/risque ne vaut pas le coup, ce serait une hérésie de mener à bien ce projet.

Merci de votre compréhension.

Contribution n°297 (Email)

Proposée par Alex POPA
(alfred.lafforgue@orange.fr)
Déposée le mercredi 1 mai 2024 à 15h02

Soutien au projet de Corneilla la Riviere

Objet : Soutien au projet de Corneilla la Riviere

Madame la Commissaire enquêteur,

Permettez moi d'apporter tout mon soutien au projet éolien de Corneilla la Rivière.

En effet, outre le fait que cette énergie soit propre, sobre, ai fait ses preuves depuis plus de vingt ans.

Il faut accepter que des investisseurs s'intéressent à cette Commune en plus pour une cause noble pour notre avenir: la transition énergétique.

Les éoliennes font toujours débat, mais ce projet rentre dans un cadre et est cohérent avec ce plateau et le parc existant.

Merci

Alex POPA

Contribution n°298 (Web)

Proposée par DERO Dimitri
(dimidero@yahoo.fr)
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 10h08
Adresse postale : Chemin du Mas de la Garrigue 66170 MILLAS

- Trop de négligence vis à vis de la population tenue à l'écart de toute concertation et toute information
- Des avis défavorables de plusieurs citoyens conscients de la destruction de leur territoire
- "Quasi industrialisation" du site avec saturation déjà d'éoliennes et risque d'autres extensions

- Le CNPN a déjà émis un avis défavorable à l'obtention d'une dérogation pour destruction d'espèces protégées considérant que ce projet est nocif pour la biodiversité
- Pour la DDTM 66, le projet l'EDF RENOUVELABLE aura un impact négatif sur le site inscrit emblématique de l'ermitage de Força Real et ses abords.
- La DREAL condamne irrémédiablement ce projet, il porte atteinte au patrimoine paysager.
- Etudes mal assurées par EDF sur les Nuisances sonores et visuelles, sur la dévalorisation financières des propriétés
- Le département ne souffre d'aucune fragilité d'approvisionnement électrique

Contribution n°299 (Web)

Proposée par Henriques Cyril

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 11h15

Avis défavorable

Le site de Força Réal est un site protégé déjà fortement impacté par des THT , et un parc éolien déjà en place. Aujourd'hui il est formellement interdit de poser un panneau solaire sur le site mais on souhaite bétonner et implanter des éoliennes qui sont une catastrophe écologique.

Au lieu de se battre pour préserver la beauté et la richesse de notre département nous le bradons une fois de plus à des industriels qui vont se gaver sur le dos de quelques agriculteurs à bout de souffle. Tout simplement abject !!!

Contribution n°300 (Web)

Proposée par Piqué Galdric
(pgaldric@gmail.com)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 11h21

Adresse postale : 3 rue sant Francesc 66370 Pézilla-la-Rivière

Etant personnellement convaincu par la transition énergétique et les enjeux du changement climatique, j'estime qu'une extension d'un parc éolien existant et une opportunité pour notre territoire d'augmenter notre production d'énergie renouvelable, d'augmenter les retombés économique tout en évitant d'impacter de nouvelle zone vierge de toute industrialisation.

Je suis donc très favorable à ce projet.

Contribution n°301 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 11h25

Je suis contre ce projet d'éolienne

Contribution n°302 (Web)

Proposée par Joel Soucasse
(eric.eps@icloud.com)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 11h29

Adresse postale : Allée Pierre Semard 09200 Saint-Girons

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Nous venons constaté que le Nucléaire "Double aveuglement Français" avec ces parc en déclin , le Ministre Mr Lemaire venait de taper sur la table devant mles dérives annoncées des coûts de construction de ces six réacteursqui passeraient de 51,7 à 69, 4 milliards d'euros soit plus de 11 milliards l'unité. Le premier EPR construit en France "Flamanville" sera raccordé au réseau cette année avec 12 ans de retard a un cout estimé de 19 milliards d'euros. C'est une dérive totale.

Alors que ce projet éolien sur un site qui supporte des lignes 400 000 Volts, est un nouvel élan pour valoriser les énergies du futur. Je n'ai pas envie que mes enfants soient obligés de payer toute leur vie pour du nucléaire avec les conséquences désastreuses que cela comporte.

OUI AU PROJET EOLIEN DE CORNEILLA

Joel Soucasse

Contribution n°303 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 11h34

Contre ce projet

Contribution n°304 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 11h34

Bonjour Madame,

L'installation d'éoliennes terrestres est une condition essentielle de l'atteinte des objectifs de la transition écologique. Le ministère de la Culture, partie prenante du succès de la transition écologique, veille toutefois à ce que le déploiement des éoliennes se fasse dans le respect des sites d'intérêt patrimonial protégés au titre du code du patrimoine.

Dans ce projet tout est respecté, cohérence et respect de l'environnement.

Vu l'urgence de la transition énergétique, les services de l'Etat sont favorables quand les projets comme celui-ci sont cohérent.

Cordialement,

Christophe Garrigues

Contribution n°305 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 11h39

Je suis contre ce projet.

Contribution n°306 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 11h39

Le déploiement d'éoliennes terrestres est un levier majeur de la transition écologique. Toutefois, leur installation doit se faire dans le respect des monuments historiques et des sites patrimoniaux. La « sauvegarde, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel », « la promotion de la qualité architecturale et paysagère dans les espaces naturels et bâtis » figurent parmi les missions du ministre chargé de la culture.

Ces points ont été développés avec succès, dans ce projet, il n'y a pas d'objection !

Avis favorable

Jérôme Falba

Contribution n°307 (Web)

Proposée par KAWALA PATRICK

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 11h39

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

Je me permets d'attirer votre attention sur le rôle légal de la MRAE et sur les conclusions de son avis.

1) rôle légal :

Les missions régionales d'autorité environnementale (MRAE) ont été créées par le décret 2015-1229 du 2 octobre 2015 et ont vu leur indépendance renforcée par le décret 2016-519 du 28 avril 2016.

En application de l'article 6 de la directive 2011/92 UE du 13 décembre 2011, le Conseil d'État a réaffirmé à plusieurs reprises (CE

5-2-2020 N°425451 notamment) la nécessaire autonomie de cette autorité à l'égard de l'autorité administrative en charge de décider d'accorder ou non une autorisation.

La mission confiée aux MRAE concerne l'examen « de tous les projets, qui par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine » (Articles L.122-1 et R.122-21 et R.122-25 du code de l'environnement).

Dans une fiche établie par les préfetures de région et destinée à la formation des commissaires-enquêteurs, il est précisé l'utilité des avis rendus ; on y relève que ces avis sont faits par des tiers indépendants qui peuvent conduire le maître d'ouvrage à corriger son projet pour mieux tenir compte des enjeux environnementaux. Ce document souligne également que les recommandations émises par la MRAE visent à éclairer à la fois l'autorité compétente avant sa prise de décision mais aussi le public ainsi que le commissaire enquêteur et la conclusion affirme que ces avis constituent un bénéfice pour l'environnement à court et moyen terme.

2) principaux enseignements de l'avis :

"SYNTHÈSE

Le projet de parc éolien de Corneilla-la-Rivière, présenté par la société EDF renouvelables, est localisé sur la commune de Corneilla-la-Rivière, dans la plaine du Ribéral, à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Perpignan, dans le département des Pyrénées Orientales.

"Le projet de dix éoliennes de 3 MW chacune vient s'implanter à moins d'un kilomètre du bourg, en continuité de l'extrémité ouest de « l'Ensemble Eolien Catalan » (EEC), parc éolien de 35 éoliennes, mis en service entre 2015 et 2016, et géré par EDF renouvelables sur les communes de Baixas, Calce, Pézilla-la-rivière et Villeneuve-la-rivière.

"Le projet s'inscrit en extension du parc existant. Le projet ajoute trois alignements qui prolongent d'un kilomètre l'ECC vers l'ouest et rapproche les premières éoliennes du belvédère emblématique de Força Réal et des bourgs situés à l'ouest, renforçant l'effet d'omniprésence des éoliennes dans le paysage.

"Malgré une étude d'impact dense qui comporte plus de 700 pages, la MRAe relève des insuffisances qui portent sur des points pourtant prépondérants dans le contexte d'implantation de ce projet :

- les inventaires naturalistes, limités à l'aire d'implantation potentielle du projet, ne permettent pas de caractériser la présence et l'activité des espèces volantes sur les territoires voisins sous influence des éoliennes existantes,
- l'étude ne présente pas d'évaluation de l'efficacité des mesures environnementales mises en œuvre sur le parc ECC, ni l'analyse détaillée des résultats des suivis de mortalité et d'activité des oiseaux et des chauves-souris pour justifier de la possibilité d'une densification ou une extension du parc existant,
- l'analyse des effets cumulés du projet ne s'appuie pas sur le retour d'expérience de l'ECC, pourtant capitale dans ce contexte,
- la caractérisation du projet et de ses impacts reste incomplète (par exemple les études hydrauliques et géotechniques ne sont pas réalisées à ce stade),

"Une dérogation à la stricte protection des espèces est jointe au dossier. Elle apparaît effectivement nécessaire au vu des impacts résiduels attendus, notamment sur les oiseaux et les chauves-souris.

"La MRAe souligne que la demande de dérogation aurait pu être déposée en même temps que le reste du dossier. Le maître d'ouvrage aurait ainsi pu améliorer la qualité de l'appréciation du niveau des incidences de son projet. L'ensemble des recommandations sont détaillées dans les pages suivantes"

Dans le corps de son avis, elle détaille les insuffisances et effets nocifs du projet et notamment :

"La MRAe estime donc que la séquence éviter, réduire, compenser (ERC) n'est que partiellement mise en œuvre, car il n'est pas fait état de recherche de secteurs alternatifs, au titre notamment de l'article L. 122-3 du code de l'environnement, malgré les enjeux mis en évidence. La MRAe recommande de compléter la justification du choix du site en présentant le résultat de la recherche et de l'analyse de solutions alternatives au regard des enjeux environnementaux.

"La MRAe estime que l'étude met en évidence les perceptions, les illustre par des photomontages, mais tend à minimiser l'impact du projet du fait de la présence déjà très prégnante de l'ECC dans le paysage. Le projet ajoute trois alignements qui allongent d'un kilomètre l'ECC vers l'ouest et rapproche les premières éoliennes du belvédère emblématique de Força réal et des bourgs situés à l'ouest. La MRAe estime que le projet renforce l'effet d'omniprésence des éoliennes dans le paysage et les perceptions actuelles depuis l'ensemble des différents points de vue."

Cet avis critique s'inscrit dans la lignée des avis négatifs du CNPN (qui estime qu'il ne faut pas accorder à EDF RENOVELABLES un permis de tuer et perturber les espèces protégées) et de la DDT 66 qui considère que l'impact sur le paysage et les sites emblématiques (Força Real et grand site du Canigou) sera trop fort

Les avis favorables au projet ainsi que les réponses d'EDF à ces critiques ne sont pas pertinentes

Les premiers ne voient que l'intérêt financier, qui ne figura pourtant pas dans la liste des intérêts protégés par le code de l'environnement

La seconde se contente de maintenir sa position sans apporter d'éléments techniques, autre que des affirmations, réfutant les avis sus-exposés.

Pour toutes ces raisons, mais aussi pour l'atteinte manifeste au tourisme, pour les nuisances apportées aux riverains les plus proches, ainsi que pour la dévalorisation immobilière qui ne manquera pas de survenir, un avis négatif s'impose.

Un développement économique par la nuisance n'a en effet pas de sens dans un département aussi touristique et riche en biodiversité, en paysage et en patrimoine.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED.

Contribution n°308 (Web)

Proposée par Agriculteur à Corneilla

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 11h44

Ce projet est incompréhensible. Il ne prend pas en compte l'intérêt général. Il vise uniquement à maximiser les profits d'EDF R et à verser une rente aux propriétaires fonciers concernés.

Le massif de Forca Real et la biodiversité des lieux ne fait l'objet d'aucune considération. Pire l'Opérateur cherche à contourner les réglementations en vigueur. C'est le vivant qui est le premier "propriétaire" des lieux. C'est lui qui devrait être la priorité. Les factures d'électricité des villageois continueront d'augmenter alors qu'ils verront les éoliennes tourner (ou pas) sur leur territoire. Les Terres destinées à l'agriculture vont être bétonnées et ce projet ne donne aucune perspective aux agriculteurs. Quelle agriculture demain avec ce projet ? L'agriculture reste le grand défi de demain pour se nourrir, pour capter le carbone de l'atmosphère, mais aussi pour construire nos paysages et notre cadre de vie. De plus, les randonneurs ne trouveront plus des espaces préservés. est-ce cela que nous voulons ?

Je regrette que des propriétaires fonciers ne cèdent pas leurs terres à des agriculteurs et préfèrent les louer à une entreprise dont le siège est à la Défense et qui n'est pas partie prenante à la vie locale.

La faiblesse de ce projet est de ne pas sanctuariser le secteur Forca Real et les plateaux viticoles et oleicoles qui sont des terres AOC en vins et la fierté des villageois. Au contraire les éoliennes envahissent tout l'espace commun. Le patrimoine paysager du village ne fait l'objet d'aucune considération.

Un projet plus raisonné aurait pu voir le jour, mais il faudrait y travailler avec l'ensemble de la population et des acteurs économiques locaux plutôt que de tenter un passage en force empêchant le débat. L'objectif sur un territoire ne saura être que l'argent. En matière d'écologie, il aurait été intéressant de s'interroger sur nos consommations actuelles en énergie, sur les besoins en énergie sur le village à l'avenir et d'initier des projets adaptés et profitables à tous.

Je suis donc DEFAVORABLE à ce projet car il n'entre pas dans une réflexion territoriale d'ensemble

Contribution n°309 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 11h49

Merci Madame la Commissaire, de prendre en compte mon avis.

Ce plateau est entretenu, grâce à des agriculteurs qui sont des travailleurs de l'ombre.

Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige ils sont les acteurs majeurs qui entretiennent et vivent de leur récolte non sans difficulté.

Avec ce projet, ils vont pouvoir bénéficier de meilleures conditions de travail, rénovation des chemins d'accès, nettoyage des abords, des haies, sans parler des aides et collaboration pour améliorer les conditions.

Avec également moins de solitude au quotidien....et travaillant sous un outil naturel qui produit de l'électricité propre (promotion de la vigne).

Il faut contribuer à la transition énergétique et ce projet est indispensable pour eux!

Merci Madame

Pierre Codelfy

Contribution n°310 (Web)

Proposée par HENRIQUES JEAN-PAUL

(jeanpaulhenriques@hotmail.fr)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 11h54

Adresse postale : Chemin du mas de la garrigue 66170 MILLAS

Contre la destruction du paysage et des sols alors que l'éolien n'a pas encore fait ses preuves !

Contribution n°311 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 11h57

Contribution. Déposée Par:

« Agriculteur à Corneilla

le 2 mai 2024 à 11h44 »

Entièrement d'accord.

Non à ce projet d'éoliennes irrespectueux et irresponsable .

Contribution n°312 (Web)

Proposée par KAWALA PATRICK

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 12h00

Adresse postale : 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice,

Dans le cadre de la consultation publique lancée par le RTE sur le Schéma Decennal de Developpement des Réseaux (SDDR) et qui vient de s'achever le 30 avril dernier, ce gestionnaire a évalué à 100 milliards d'euros les investissements nécessaires dans les réseaux pour permettre essentiellement l'intégration de l'électricité issue des ENRi et principalement de l'éolien terrestre et maritime :

"2.2 Perspectives d'investissements pour la prochaine décennie

Sur la prochaine décennie, les perspectives d'investissements sont également en forte croissance mais doivent être consolidées. Les variantes réindustrialisation des Futurs énergétiques 2050 ont présenté des fourchettes pour cette croissance en fonction des scénarios de mix étudiés. Les résultats préliminaires du SDDR confirment et accélèrent ces tendances. Néanmoins, les perspectives d'accélération de la décarbonation combinée à la prise en compte de l'inflation depuis 2019 (y compris sur les coûts des composants électriques) pourraient conduire à une somme des besoins d'investissements dans le réseau qui ne seraient pas soutenables sur le plan industriel et financier. Cette situation n'est pas propre à RTE.

"Dans le cadre de l'élaboration du SDDR, RTE prend le parti de proposer d'emblée une trajectoire d'investissements avec des priorités et de travailler différentes chroniques dans cette perspective. En première analyse, cette trajectoire priorisée pourrait être de l'ordre de 100 Md€ d'ici 2040."

C'est une réponse aux contributions qui font référence au coût du nouveau nucléaire (en oubliant d'ailleurs qu'EDF RENOUEVELABLES fait remonter ses bénéfices à la maison mère EDF qui développe le nucléaire !!!).

Le développement irréfléchi des ENRi va entraîner une sérieuse saignée financière que chacun retrouvera sur sa facture d'électricité, y compris celles des personnes favorables à ce projet inutile et nocif.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort!

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

Contribution n°313 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 12h09

Contre ce projet

Contribution n°314 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 12h56

Avis défavorable.

Le parc éolien et les lignes hautes tensions sont déjà assez présentes sur les sites tels que Forca real. C'est une véritable

pollution visuelle.

Contribution n°315 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 14h47

Madame,

L'individualisme, l'égoïsme, le chacun pour soi, la jalousie, sont encore trop présente dans notre société.

Alors qu'il est indispensable d'assurer notre avenir énergétique, on déclare être contre le nucléaire, l'éolien, l'hydraulique...

Faut-il revenir à la bougie? A l'Age de pierre?

On ne supporte plus le coq qui chante ,le chien qui aboie, car ils le font au détriment de notre petit confort..

Il faudrait que rien ne se passe autour de soi, alors que la société a besoin de vie ,d'activité.

Beaucoup de mesures sont jugées déterminantes, salutaires, indispensables, mais lorsqu'on est concerné directement ,que nos avantages sont, un tant soit peu rognés, rien ne va plus!

La contestation s'installe et les donneurs de leçons de tout bords, bien que minoritaires, veulent imposer leur propre vision aux dépends de ceux qui agissent et investissent au quotidien.

Comment comprendre les positions de ceux qui n'ont jamais rien prouvé ni construit dans leur parcours professionnel et qui s'érigent en experts du "je suis contre" ,sans rien proposer à la place?

Ne pourrions nous pas conseiller ces derniers de créer, de proposer une alternative novatrice pour l'avenir et d'abandonner leur petits privilèges personnels pour se confronter aux réalités et difficultés que nous rencontrons actuellement.

Oui au projet

Contribution n°316 (Web)

Proposée par Campourci Jean-Louis

(jean-louis.campourci@sfr.fr)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 14h59

Adresse postale : 1 Place de la Méditerranée 66140 Canet en Roussillon

Bonjour,

Un projet éolien ne peut se faire n'importe où. Le choix du site naît de la convergence de plusieurs critères : réglementaires, techniques mais aussi le contexte humain et les enjeux territoriaux. Ces critères ont été les éléments essentiels pour que la zone d'étude du projet de Corneilla a été choisie.

Après 5 ans d'études de réunions, de concertations avec les habitants, les services de l'Etat et ce dossier parfaitement chiadé ce projet doit être recevable.

Jean-Louis Campourci

Contribution n°317 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 14h59

Veuillez voir ci-joint

Contribution n°318 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 15h02

Commissaire enquêteur du projet éolien de Corneilla-la-Rivière

Madame La Commissaire

AVIS DEFAVORABLE

STOP À LA DESTRUCTION DES PYRENEES ORIENTALES PAR LES ÉOLIENNES INDUSTRIELLES

Notre département, un paysage unique, façonné et préservé depuis des siècles, risque d'être

irréremédiablement détruit par les effets dévastateur des éoliennes industrielles

- la beauté de la vallée de la Têt et du mont Força Real est déjà gravement endommagé par éoliennes

- également touché, la natures ainsi que les sites historiques des Corbières

- Dans le prolongement des 35 éoliennes du parc éolien Catalan, les 10 éoliennes supplémentaires

directement installées sur le piémont de Força Réal, annoncent une boucherie sans nom dont les

victimes, entre autres, seront le dernier couple de l'Aigle de Bonneli dans le département, l'Aigle Royal, le

Lézard Ocelé. Soit 109 espèces protégées relevées dans l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), oiseaux, reptiles, amphibiens et mammifères. Sans compter l'atteinte paysagère irrémédiable sur le balcon du Roussillon.

- Pour s'assurer de toute impunité sur ce génocide animal, le porteur du projet a également déposé une demande de dérogation en septembre 2023 auprès de la DREAL pour "la destruction et la perturbation intentionnelle d'individus, ainsi que la destruction et l'altération d'habitats et de sites de reproduction ou d'aires de repos concernant 107 espèces de faune protégée (82 oiseaux, 5 reptiles, 3 amphibiens et 17 mammifères) ".

- Déjà, dans son avis du 9 février 2023, la Mission régionale d'autorité environnementale (Mrae) précise : "Le projet éolien se trouve en limite méridionale du territoire du dernier couple d'aigles de Bonelli des Pyrénées-Orientales, également à 600 m du domaine vital de l'aigle royal, et à 800 m de celui de la pie-grièche à tête rousse". D'importants passages migratoires pour les rapaces sont également observés depuis bien longtemps au dessus de l'aire d'implantation !

- Nombreux machines déjà dans notre département - ça suffit, c'est trop déjà!

C'est vrai que les éoliennes sont dans l'air du temps en France...mais les preuves de plus en plus nombreuses démontrent que les éoliennes sont inefficaces dans la lutte contre le changement climatique. Au contraire, elles imposent un taux CO2 environnemental catastrophique

- Allemagne, malgré leur 30.000 + éoliennes terrestres, reste l'un des plus important émetteurs de gaz à effet de serre (GES) de l'Union européenne. Il est utile d'observer l'effondrement de l'énergie éoliennes en Allemagne (installations neuf de 5.300 MW en 2017, 2.402 MW en 2018, 287 MW en 2019).

- en Allemagne, en Espagne, en France les énergies intermittentes n'ont pas réduit les émissions de CO2 de la production électrique. L'Académie des Sciences dans son rapport du 19-04-2019 confirme que l'éolien et le solaire sont sans effet sur les émissions de GES de la France.

- le rapport (08-10-2018) du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) conclut que le charbon, le gaz et le pétrole sont responsables de trois quarts des émissions de CO2 dans le monde. Il est à noter que actuellement la France produit l'une des électricités les plus propre, et par conséquent le développement de l'énergie éolienne n'est en aucun cas justifié en France.

- elles produisent une énergie intermittente: sur une année, 23% seulement de la puissance maximale affichée, énergie qui doit être compensée par des centrales nucléaires ou thermiques les centrales nucléaires et thermique (charbon, gaz, fioul) et qui par conséquent deviennent indispensables

- elles sont très coûteuse, polluent et imposent une demande énorme de ressources

- les millions de tonnes de béton armé déversées dans notre paysage avec son taux de CO2 détruisant une terre riche et un éco-système important

- le taux de CO2 associé au transport pour l'installations, leurs entretien continu ainsi que l'installation de nouveau réseau électrique et ses routes d'accès

- elles imposent des obligations graves et une dette énorme pour une commune associée à leur futur démolition (estimée à 450.000 euros pour le démantèlement d'une seule machine de 80m)

- la liste d'impacte environnementale négative est interminable!

Il est également important, l'impacte négative sur la santé de l'homme

- les effets néfastes des sons de basse fréquence sont plus en plus bien documentés

- le problème visuel des pales en mouvement et que l'œil humain est fait pour détecter tout déplacement comme une signe de danger - en effet, les éoliennes sont provocatrice de stress

- elles clignotent en rouge la nuit, qui rendent impossible d'apprécier la beauté d'un paysage nocturne et créés une vision très stressante

- imaginez l'avenir et les actions judiciaires contre les sociétés et ses défenseurs, intentées par les citoyens touchés.

Nombreux sont les gens opposés, et cela continue de progresser

- l'opposition de onze maires de la communauté de communes des Aspres et leur vote d'une motion contre l'implantation d'éoliennes

- le vote de motions analogues par plusieurs maires de la communauté du Haut Vallespir et de celles des Albères et de la Côte Vermeille

- le vote (à l'unanimité le 18-12-2017) d'un moratoire sur les projets éoliens par l'Assemblée Départementale

- l'avis de l'Académie des Sciences et le GIEC

- l'opposition d'élus de tout bord politique

- le vote contre les éoliennes sur son territoire de l'assemblée du « Canigou grand site de France »

- l'opposition manifeste des habitants

- des élus de divers partis politiques, des écologistes et chasseurs, la filière viticole, la population locale, les touristes français et étrangers et les organismes pour la protection des oiseaux : tous rejettent ce projet!

Face à cette opposition forte, permettre les éoliennes dans est anti-démocratique et inadmissible. La beauté des vallées de la Têt et son patrimoine, le bien-être de ses habitants et visiteurs ne sont pas négociables - il faut respecter cette règle fondamentale! Il faut absolument abandonner ce projet!

Je vous prie d'agréer, Madame La Commissaire, mes salutations distinguées.

Contribution n°319 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 15h04

Bonjour Madame,

Aujourd'hui, les acteurs territoriaux sont de plus en plus actifs dans le développement de la filière éolienne. Villages, collectivités, communautés d'agglomérations ou syndicats d'énergie sont nombreux à l'initiative de projets éoliens, en identifiant eux même des terrains potentiels, en collaborant avec un développeur pour faire émerger le site et en organisant son exploitation, notamment au travers de SEM (société d'économie mixte). Les acteurs territoriaux cherchent à mieux maîtriser leur stratégie énergétique locale et à maximiser les retombées financières de l'exploitation des parcs éoliens. Ci-joint un document qui illustre bien mes propos. Bonne journée

1 document associé
contribution_319_Web_1.pdf

Contribution n°320 (Web)

Proposée par LAFFORGUE NOEL
(lafforgue.noel@orange.fr)
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 15h04
Adresse postale : 26 route nationale 66550 Corneilla la rivière

Je soussigné, Noël LAFFORGUE, vigneron en cave particulière sur la commune de Corneilla la rivière confirme, suite à mon courrier en recommandé avec AR en date du 26 septembre 2022 à l'attention d'EDF EN, mon opposition à quelque travaux que ce soit sur mes parcelles suivantes: lieu dit Las Mirandes B321, 334, 335 et 358. (cf pièce jointe)
Par ailleurs, après consultation des plans du projet éolien, il apparaît qu'une aire de retournement est prévue sur ma parcelle A 735 lieu dit Lous Tourrens. Je précise ne pas avoir signé de promesse de bail autorisant ces travaux.
Cette parcelle étant en nature de vigne et vitale pour mon exploitation, je m'oppose de manière catégorique à ce que ces travaux soient réalisés sur cette parcelle.
Je précise, avoir fait part de ces dires à madame Lisa BERTO, chef de projet, par mail en date du 2 avril 2024.
Enfin, en date du 24 avril, j'ai rencontré monsieur Gilles Clottes, élu en charge de l'agriculture ainsi que monsieur Nicolas Martin, société Multiwatts mandaté par EDF EN, au terme de notre entrevue, ils m'ont assuré que des solutions alternatives seraient trouvées et ne viendraient pas, de quelque manière que ce soit impacter mes parcelles.

1 document associé
contribution_320_Web_1.pdf

Contribution n°321 (Web)

Proposée par hl bonet
(rv663701@orange.fr)
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 15h15
Adresse postale : 31 avenue du canigou 66370 pézilla la r.

Tant pis pour le paysage, tant mieux pour la planète !!!

Contribution n°322 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 15h31
Avis de l'association Vent des Maires

News #17 – Vent des maires dénonce le coup de pub de France Renouvelables sur le dos des maires ruraux
Le 22 septembre 2023, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et France Renouvelables, anciennement FEE, ont signé une convention de partenariat visant à accélérer le déploiement des énergies renouvelables électriques dans les communes.

Les relations entre promoteurs éoliens et maires ruraux sont présentées comme idyllique; mais dans la réalité nombre de maires et d'élus locaux dénoncent le harcèlement des promoteurs et de leurs alliés, et de façon générale les multiples pressions dont ils font l'objet.

Non à la prolifération de l'éolien

Vent des maires dénonce cet accord alors que les maires ruraux, qu'ils soient favorables ou non à l'éolien, craignent de plus en plus que leurs communes soient saturées par des éoliennes qui prolifèrent dès leur première implantation. Ils constatent, comme le reste de la population, qu'une fois un projet accordé pour 3 ou 4 éoliennes, ce sont plus tard 10, 20 ou 50 éoliennes que l'on voit se dresser. Après quelques années ce sont des territoires entiers qui sont envahis par des centaines d'éoliennes, constituant un véritable désastre pour la population et pour l'environnement. Aucun élu, « pro comme anti », ne souhaite cela pour sa commune

et pour sa population.

Vent des maires recommande à tous les maires ruraux, pro comme anti éoliens, de considérer que tout partenariat avec le lobby éolien met en péril leur indépendance et celle de leur commune.

Contribution n°323 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 15h53

L'énergie éolienne présente l'avantage d'être illimitée et propre. Elle est également porteuse de retombées économiques positives grâce à la création d'emplois et aux revenus générés au niveau local. 73 % des Français ont ainsi une bonne image de l'énergie éolienne.

1 - L'énergie éolienne est illimitée et propre

L'énergie éolienne est une énergie naturelle produite grâce au vent (une ressource intarissable qui ne connaît pas de risque de pénurie surtout chez nous) et qui ne génère aucun rejet dans l'air suite à la transformation électrique. L'énergie éolienne permet donc de limiter les émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique. La production d'électricité éolienne se substitue majoritairement à celle des centrales fonctionnant au fioul, au gaz et au charbon.

En 2023, 33 millions de tonnes de CO2 ont été évitées grâce à la production éolienne.

L'énergie éolienne a aussi la particularité d'avoir un rendement supérieur en hiver car le vent est généralement plus fort pendant la saison froide. C'est un atout important pour la gestion du réseau énergétique car les besoins des consommateurs sont nettement supérieurs au cours de la période hivernale.

2 - Le secteur de l'éolien crée des emplois en France

À fin 2020, la filière éolienne (terrestre et en mer) représentait 22 600 emplois directs et indirects et plus de 600 entreprises de toute taille actives sur le marché français et à l'export. Les emplois se répartissent sur différents secteurs d'activité : études et développement, fabrication de composants, entreprises chargées de l'assemblage, de l'installation (génie civil) et du raccordement des parcs éoliens, de l'exploitation et du démantèlement...

La filière éolienne a permis de créer des emplois sur tout le territoire français, avec des spécificités par région. Ainsi, par exemple, les emplois industriels et de génie civil sont concentrés dans les bassins industriels historiques : Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et Occitanie, Hauts-de-France, Île-de-France et, en particulier pour l'éolien en mer, Pays de la Loire.

3 - Le secteur de l'éolien génère

Les taxes dues par les exploitants des parcs éoliens génèrent des recettes fiscales au niveau local, comme toute activité économique implantée sur un territoire. Une éolienne terrestre rapporte ainsi de 10 000 € à 12 000 € par an et par MW installé aux collectivités territoriales environnantes. Les propriétaires fonciers (agriculteurs, notamment) touchent de 2 000 à 3 000 € par an et par MW pour une éolienne implantée sur leur terrain.

4 - L'énergie éolienne devient de plus en plus compétitive

Pour accompagner le développement de la filière éolienne et permettre la baisse des coûts, l'État a mis en place un système de soutien à la production d'électricité éolienne. L'éolien devient aujourd'hui de plus en plus compétitif. Le coût de production de l'éolien était de 82 €/MWh il y a cinq ans ; aujourd'hui, le coût de production d'un MWh éolien est d'environ 60 €/MWh et poursuit sa baisse. On estime qu'il pourrait atteindre 50 €/MWh en 2030. À titre de comparaison, le coût de production d'une centrale à gaz neuve est estimé entre 90 et 100 €/MWh.

Sources : ADEME ; RTE ; Ministère de la transition écologique ;

Que pensent les Français de l'éolien ?

Malgré la fronde à l'encontre de l'éolien dans certaines zones géographiques, 73 % des Français ont une bonne image de l'énergie éolienne et 71 % se montrent même favorables au développement de cette énergie. L'adhésion à l'éolien est encore plus marquée pour les personnes ayant une résidence principale ou secondaire à moins de 10 km d'un parc (80 % en ont une bonne image et 89 % jugent le développement de l'éolien nécessaire).

Dans les Hauts-de-France et le Grand-Est, deux régions où sont implantés de nombreux parcs éoliens, l'image de l'énergie éolienne y est légèrement plus positive que celle mesurée auprès de l'ensemble des Français.

L'aspect esthétique des parcs éoliens partage en revanche les habitants, que ce soit au niveau national ou régional. Ainsi, pour 1 personne sur 2 seulement, les éoliennes sont considérées comme « plutôt belles » ou « très belles ».

Source : sondage Harris Interactive dévoilés par l'ADEME et le ministère de la Transition écologique

Contribution n°324 (Web)

Proposée par Sophie Aymerich
(sophieaymerich@me.com)
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 16h33
Adresse postale : 06 Rue Pierre HENRION 66000 PERPIGNAN

J'espère sincèrement que ce projet d'implantation ne verra jamais le jour !

Stop à cette pollution visuelle dans notre bel environnement si proche; il y a déjà des THT et des éoliennes et on veut encore rajouter des éoliennes ???

De l'énergie verte ok mais avec du bon sens !

Pour ma part ce genre de projet aurait plus sa place aux bords de grands axes routiers qui dénaturent déjà le paysage ...

CONTRE ET RE CONTRE !!!!

Contribution n°325 (Web)

Proposée par Jean-Jacques
(majjmontjoie@orange.fr)
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 16h41
Adresse postale : 2 Place Pablo PICASSO 09200 Montjoie en Couserans

Pour déconstruire objectivement les arguments de Mr Kawala et apporter mon soutien au projet je voudrais apporter les précisions suivantes, car à vouloir trop charger la barque contre les éoliennes il s'égare dans des contre vérités.

Préférer le nucléaire c'est son droit mais il ne peut pas passer sous silence les avantages de l'éolien: pas de déchets de fonctionnement et démantèlement facile alors qu'on ne sait pas rendre encore un site nucléaire dépollué (Brenilis en Bretagne en chantier depuis plus de 20 ans) avec a la clé des milliers de tonnes de déchets radioactifs dont certain pour de milliers d'années. Le choix de nucléariser la France va couter très très cher, des centaines de milliards pour les six EPR et pour le grand carénage qui va pousser les vieilles centrales 20 ans de plus. Quand aux risques..... Dommage de consacrer de telles sommes qui manqueront à la recherche dans le renouvelable, notamment pour l'Energie de la houle marine.

Parler des risques de détruire la cohésion sociale n'est pas sérieux; la consultation est un processus démocratique ou chacun affine ses arguments et non pas une guerre sociale.

Concernant l'envahissement des PO par les éoliennes, les PO sont 40ème au classement des départements avec 70 éoliennes, avec un très fort territoire venté. A comparer à la Somme (800) à l'Aude (300).

Concernant l'eldorado du tourisme très saisonnier et qui maintien le département dans la fourchette haute des taux de pauvreté et du chômage, avec une su fréquentation qui exaspère de plus en plus les autochtones sur la cote.

Sur le plan électrique, on peut lire dans le rapport du RTE: "l'éolien a ainsi contribué à la sécurité d'approvisionnement lors des saisons froides permettant de limiter les recours au centrales alimentées par les combustibles fossiles." Toujours dans le même rapport:

Les lignes HTA à construire sont essentiellement dans la zone Nord Est pour aller chercher la puissance dans les nouveaux sites de production offshore implantées dans de nouvelles zones de production électrique. Notre site n'est pas concerné. Quand à l'exportation, ce ne peut être que pour de fortes puissances, avec des contrats commerciaux avantageux .
Cordialement.

Contribution n°326 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 16h46

Madame,
Étant propriétaire d'une parcelle sur laquelle il est prévu l'implantation d'une éolienne, je suis favorable à ce projet. En voici les motifs :

Pour ne rien vous cacher la location du terrain m'apportera un complément à ma petite retraite d'exploitant agricole.

Je suis favorable à l'énergie renouvelable afin, dans un temps futur, qu'on puisse subvenir à nos besoins énergétique en se passant au moins partiellement du nucléaire. Le nucléaire présente de bons coté mais il est très dangereux pour l'humanité. Une énergie par le vent est pour moi très appropriée dans notre région très ventée.

Pour le site où se trouve réunis l'ensemble des éoliennes, il existe déjà un transformateur EDF, une ligne haute tension et un incinérateur de déchets. Ce qui me fait dire que l'apport d'éolienne sur ce même site éviterais l'éparpillement des nuisances visuelles dans le département.

Les arguments impactant ce projet éolien ne me semblent pas totalement justifiable. Je m'explique. Tout d'abord je trouve que les quelques mètres carrés dédiés à l'emplacement de l'éolienne ainsi que le chemin d'accès sont dérisoire par rapport à d'autres installation (TGV, THT...) qui se sont accaparés des dizaine voir des centaines d'hectares de terre agricole.

De plus les chemins qui seront agrandis pour le passage des camions amenant l'éolienne seront remis en l'état initial. Donc ca ne change absolument rien .

En conclusion je suis pour une énergie renouvelable, non polluante et qui n'impactera que très peu de surface au sol.
Michel

Contribution n°327 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 16h56

Madame, c'est parce que la rentabilité économique des exploitations n'est pas assurée que des dizaines d'hectares sont proposées annuellement à l'arrachage voire tout simplement abandonnées. Par ailleurs, faute de marché porteur, les vigneronns sont loin de revendiquer le classement de la totalité de leur production en Côtes du Roussillon Village. Force est de constater que, les éoliennes n'affecteront en rien le potentiel de production.

Aujourd'hui, il faut bien savoir que la déprise se propage du territoire viticole aux hommes qui travaillent la terre, et le nombre d'exploitations au bord du dépôt de bilan ne cesse de s'amplifier. Alors quid du territoire concerné par le projet éolien? L'arrivée de la ferme éolienne est perçue par bon nombre de viticulteurs dont je fais partie comme la perspective d'un enrichissement qualitatif du territoire viticole contrairement à la THT ou à l'usine d'incinération de Calce. L'évolution vers un monde plus écologique va de concert avec les pratiques vigneronnes plus respectueuses de l'environnement, pratiques justement mises en avant par l'INAO.

Le rayonnement de ce projet saura apporter par son envergure à notre territoire tous les regards qu'il mérite et n'enlèvera rien à la qualité de notre production tant que les vignes resteront présentes. Dans un désert viticole, la hiérarchisation des Côtes du Roussillon Village ne serait plus qu'un débat dépassé. Resterait toutefois encore posé, celui qui concerne les générations futures....

Je vous prie d'agréer Madame, mes salutations distinguées.

Gilles

Contribution n°328 (Web)

Proposée par COLL ESCLUSE

(nccoll@orange.fr)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 17h04

Adresse postale : Serrat d'en vaquer 66000 Perpignan

Il est de notre responsabilité citoyenne de soutenir tous les projets qui concourent à améliorer la qualité de vie sur notre belle planète bleue.

Tout à un prix or si une éolienne se voit dans le paysage elle concourt aussi à maintenir la biodiversité de ce paysage. La voir c'est le prix à payer mais la réduction de la pollution qu'elle engendre c'est le bénéfice qu'elle procure. Je soutien ce projet avec force et réalisme.

Contribution n°329 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 17h13

EPR a couté 18 milliard de plus, soit un total de 40 milliards pour le contribuable français.

L'éolien est recyclable à plus de 90% et sera démontable une fois que l'on aura trouver une autre source.

Mais aujourd'hui ca reste un très bon outil de production avec peu d'impact !

Je suis pour !!!

Contribution n°330 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 17h15

Je suis en faveur de ce projet de parc éolien qui contribuera au développement des energies renouvelables sur nos territoires.

Contribution n°331 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 17h18

C'est une chance de favoriser une énergie propre tout en dynamisant notre économie locale. Un projet vert pour un avenir durable.

Contribution n°332 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 17h21

Je souhaite exprimer mon soutien en faveur de ce projet dans notre région. La transition vers des sources d'énergie renouvelables est cruciale.

Je comprends que certaines inquiétudes puissent émerger quant aux nuisances potentielles, telles que le bruit ou l'impact visuel. Toutefois, les études récentes montrent que ces impacts sont généralement minimes et bien gérés grâce à une planification et des technologies modernes.

De plus, les avantages de ce projet dépassent largement ces inconvénients. Outre la production d'énergie propre, ce parc éolien pourrait stimuler l'économie locale en créant des emplois et en générant des revenus supplémentaires pour la communauté via des taxes et des redevances.

Il est essentiel de prendre des décisions audacieuses pour notre environnement tout en soutenant le développement économique local. Je vous encourage donc à considérer positivement ce projet de parc éolien.

Merci pour l'opportunité de partager mon point de vue.

Contribution n°333 (Web)

Proposée par Sylvain DONNEVE

(s.donneve@legipole.fr)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 18h27

Adresse postale : 80 Rue James Watt 66100 PERPIGNAN

Il n'est pas admissible de saccager encore plus le paysage de FORÇA RÉAL qui l'a déjà été suffisamment avec la ligne HT par de nouvelles éoliennes qui constituent une aberration tant sur un plan économique qu'écologique. Le rapport bénéfice / dégradation de l'environnement est terrible , ce projet doit être stoppé sans plus attendre

Contribution n°334 (Web)

Proposée par Sylvain Donneve

(s.donneve@legipole.fr)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 18h30

Adresse postale : 80 Rue James Watt 66100 PERPIGNAN

J'ajoute que la plupart des contributions anonymes publiées et favorables à ce projet sont très probablement téléguidées par ses promoteurs

Contribution n°335 (Web)

Proposée par Dépré Michèle

(depredoussan@laposte.net)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 18h55

Adresse postale : La Clause 66730 Feilluns

AVIS TRES DEFAVORABLE

Le paysage ce n'est pas un fond d'écran inerte et sans vie, un décor seulement pour faire joli !

Le paysage c'est tout notre environnement où subsiste encore une vie végétale et animale indispensable à notre propre survie. A

préservé à tout prix, tant qu'il en est encore temps.

Notre territoire et le vivant fantastique qu'il abrite sont menacés chaque jour un peu plus : éoliennes, panneaux photovoltaïques, etc.

Ces infrastructures, dites vertes, sont destructrices des sols, de l'ensemble de la biodiversité, de ces paysages dont la vue nous procure tant d'émotion et concourt à notre bien être.

Ces énergies renouvelables, à première vue séduisantes si l'on n'y réfléchit pas plus que ça,

POURQUOI FAIRE ???

Il serait temps de se poser la question. Pour lutter contre le changement du climat, pour des lendemains heureux où l'on ne crèvera pas de chaud en hiver et de soif en été ?

NON, juste pour toujours plus de consommation aberrante : pour alimenter SUV, trottinettes électriques, big data, voyages à l'autre bout du monde pour polluer d'autres paysages, etc. Pour continuer un mode de vie de gavés satisfaits et irresponsables quitte à tout détruire.

Cette course en avant est mortifère et penser que ces technologies vont nous sauver, si l'on ne change pas nos comportements c'est ne pas vouloir regarder la réalité en face.

Le vol d'un aigle, le bruissement d'un lézard sous la végétation, le ballet des chauves-souris ne méritent pas d'être sacrifiés, ils sont essentiels.

Contribution n°336 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 18h55

Adresse postale : 1 les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice

Puisque certains invoquent les sondages prétendument favorables aux éoliennes, en voici deux (OPINION WAY et IFOP) en sens contraire.

Plus on est informé sur les éoliennes, moins on y est favorable et plus on habite près, plus on les déteste !

Les sondages favorables sont faits auprès de Français dont l'écrasante majorité ne vit pas à proximité.

Bien cordialement

Patrick KAWALA

2 documents associés

contribution_336_Web_1.pdf

contribution_336_Web_2.pdf

Contribution n°337 (Web)

Proposée par KAWALA Patrick

(patrick.kawala123@orange.fr)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 19h17

Adresse postale : 1 les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE

Madame la commissaire enquêtrice

Je suis surpris par le nombre inhabituel de contributions anonymes ou ne comportant qu'un prénom.

Ayant l'habitude des enquêtes publiques, notamment éoliennes, c'est la première fois que j'en vois autant.

Est ce que certains ont l'éolien honteux ? ou alors, ils ne veulent pas révéler qu'ils sont intéressés financièrement au projet (voir la liste des propriétaires fonciers concernés par des baux et servitudes) ?

Quant aux habituels refrains anti nucléaires, en l'espèce, les meilleurs suppôts du nucléaire sont les personnes favorables à ce projet qui vont permettre à EDF RENOUVELABLES de faire remonter les bénéfices à sa maison mère EDF qui s'empressera de les utiliser au profit de ses centrales nucléaires et des EPR ! En soutenant ce projet, on soutient le nucléaire d'EDF !

Enfin, on voit bien l'absence d'arguments justifiant ce projet puisque la plupart des contributeurs n'ont pas ouvert le dossier, serinent les éléments de langage habituels de l'industrie éolienne et ne voient que leurs intérêts financiers.

Un grand merci au nom des touristes que de détériorer ainsi les magnifiques paysages et le patrimoine qu'ils affectionnent.

A toutes fins utiles, J'ai connaissance d'un projet de site internet qui allait, tel un annuaire, répertorier les communes françaises accueillant des éoliennes, afin que touristes et acquéreurs immobiliers puissent être renseignés.....

Je n'y suis pas personnellement favorable car ma commune est concernée, mais il y a un risque pour certains secteurs d'apparaître comme des "clusters" à éoliennes industrielles.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED

Contribution n°338 (Web)

Proposée par DENAT
(arnaud.denat@orange.fr)
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 20h15
Adresse postale : Quartier de Ledar 09200 Saint-Girons

Bonsoir Madame,
Je souhaite clarifier une situation qui m'insupporte.
En effet, nous n'avons pas pris le bon virage au bon moment et pour cause, on voit bien ce que les éoliennes ont apportées dans les communes voisines.
C'est un conflit de génération, les "jeunes sont concernés pour l'avenir du village et sont pour ce projet, ceux qui ont assuré leur avenir se positionnent contre!
Laissez nous saisir cette opportunité qui ne défigure pas Força réal ni le plateau ni le village.
Bien au contraire on va pouvoir enfin respirer.
Bonne soirée
Arnaud

Contribution n°339 (Web)

Proposée par Karim El Mekki

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 20h17

Bonsoir à tous et à ceux qui simplifie le monde de demain par un simple "NON A L'ENERGIE RENOUVELABLE "sans avoir aucun argument valable et solide afin de boycoter ce projet ou avoir aucune vision positive et constructive pour effacer un projet d'une nouvelle ère et revenir ou rester à celle l'âge de pierre.
Mesdames , messieurs nous nous projetons et nous nous occupons de beaucoup de problèmes extérieur de notre pays dans des conditions soit-disant révolutionnaires mais sans aucunes portées significatives. Je m 'explique : le réchauffement climatique ou cela ne date pas d'aujourd'hui mais si on se réfère aux années 1900 cela faisait déjà actualité, mais nous recherchons des solutions! La guerre qui se positionne en première place , nous y sommes et nous cherchons tant bien que mal des solutions! Le manquement d'eau nous le constatons et nous recherchons des solutions! Cependant un gros problème est aussi d 'actualité : les centrales nucléaires ... qui demandent aussi à être étudié, réfléchi , financièrement et bien entendu au niveau environnemental. On cherche à avancer dans l'avenir , nous sommes tous d'accord. Aujourd'hui un projet est né "PROJET EOLIENNE - ENERGIE RENOUVELABLE" . Soyons intelligent et prenons en compte tous les biens faits de ce projet là et mettons en place dans la continuité de ce qui se fait de plus propres dans l'énergie , c'est à dire " les éoliennes" afin de préparer l'avenir à nos prochains et aussi afin de contrer toutes ces hausses tarifaires qui nous plaquent aux murs et se servir de ce que nous auront économisé dans les jours futurs pour aller tous manger ensemble et discuter de notre fierté ...ici en France et dans les Pyrénées orientale .

L'intelligence est dure à acquérir mais c'est comme tout , avec de l'entrainement on peut y arriver.

Alors j'aimerais vous dire:

OUI AUX EOLIENNES ET A L'ENERGIE RENOUVELABLE !

ADOPTONS CE PROJET ET SOYONS FIER DE LE PORTER .

VIVE LA FRANCE ET VIVE LA REPUBLIQUE

Contribution n°340 (Web)

Proposée par sabate reine

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 20h25

je suis absolument opposée à la présence d'éoliennes à corneilla à cause des désagréments majeurs qu'elles apporteront sur ce paysage sur la faune la flore et le village lui même qui sera défiguré pour toujours

Contribution n°341 (Web)

Proposée par Stephanie tanguy
(Stephanie.tanguy@free.fr)
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 20h53

Je suis contre l'implantation de nouvelles éoliennes dans notre département, cela dénature le paysage, cela ne produit que très peu d'électricité, elles sont une nuisance sonore et écologique pour les animaux, elles ne sont pas recyclables et en fin de vie polluent énormément. C'est un scandale écologique et visuel!!

Contribution n°342 (Web)

Proposée par Battle Gisele

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 21h01

Madame, une petite contribution pour vous assurez que je suis pour ce projet. Il n'y en aura pas d'autres dans les PO même si notre département est l'un des plus venteux. Pourquoi? Et bien parce que ce site est le plus propice techniquement et visuellement pour accueillir un tel projet. Sachez que l'aviation Civile a accepté ce projet car ces 10 éoliennes seront les dernières sur ce plateau. Bonsoir G Battle

Contribution n°343 (Web)

Proposée par jean-louis olive
(olive.jean-louis@neuf.fr)
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 21h14
Adresse postale : 11 rue de la tramontane 66550 CORNEILLA LA RIVIERE

je refuse sur le site de cforca real à corneilla la riviere

Contribution n°344 (Web)

Proposée par romain
(romain.olive.art@gmail.com)
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 21h16
Adresse postale : 20 rue bathelemy buyet 69009 LYON

JE SUIS CONTRE LES ÉOLIENNES a corneilla

Contribution n°345 (Web)

Proposée par Myriam Mas
(daniel.mas84@sfr.fr)
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 21h17
Adresse postale : 14C rue du 11 novembre 66550 Corneilla La Rivière

Je suis contre ce projet. Au nom du lobby des éoliennes et de l'argent on va sacrifier notre cadre de vie notre nature peut être un référendum aurait été utile

Contribution n°346 (Web)

Proposée par NELLY OLIVE
(olive.jean-louis@neuf.fr)
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 21h18
Adresse postale : 11 rue de la tramontane 66550 CORNEILLA LA RIVIERE

JE SUIS CONTE LES EOLIENNES A CORNEILLA LA RIVIERE

Contribution n°347 (Web)

Proposée par MARTHE
(olive.jean-louis@neuf.fr)
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 21h19
Adresse postale : 11 rue de la tramontane 66550 CORNEILLA LA RIVIERE

JE SUIS CONTRE LES EOLIENNES A CORNEILLA LA RIVIERE

Contribution n°348 (Web)

Proposée par laurent

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 21h33

Madame, depuis 2019 ce projet est initié par les deux listes électorales principales. Les Corneillanais ne se sont pas trompés car ils ont votés en connaissance de cause donc la majorité pour ce projet. Toutes les réunions publiques, les permanences en Mairie, les plaquettes distribuées par la Mairie dans les boîtes aux lettres, l'exposition de panneaux d'informations dans la mairie et relayé par la presse ont permis depuis 5 ans à n'importe quelle personne de s'exprimer. Il y a eu des échanges des critères qui ont été pris en compte (17 éoliennes étaient prévues au départ) et donc analysés et acceptés par les porteurs de projet. Alors je suis étonné que tous ces anonymes pour la majorité s'expriment contre maintenant. Ne serait-ce pas à l'aube de nouvelles élections pour des intérêts purement personnels. Heureusement que les arguments prouvent qu'il faut que ce projet se réalise.
Bonne soirée
Laurent

Contribution n°349 (Web)

Proposée par Sable Patrice

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 21h41

Madame, je pense que vous avez fait votre choix dans l'analyse des études et au regard de certaines contributions pertinentes. Je voudrais non pas pour vous influencer, mais vous chuchoter que ce projet est une lueur d'espoir pour ce coin délaissé depuis des années par nos élus. A l'époque, ces mêmes personnes s'étaient opposées au projet de l'ensemble éolien Catalan et fait perdre en partie une recette non négligeable aux Communes de Pézilla, Calce, Baixas, Villeneuve. Donc s'il vous plaît faites le bon choix.
Merci
Patrice Sablé

Contribution n°350 (Web)

Proposée par François Doussan
(fdoussan@laposte.net)
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 21h43
Adresse postale : La Clause 66730 Feilluns

AVIS DEFAVORABLE

Comme c'est l'habitude on extend, on extend toujours plus, pour toujours plus de SURCONSOMMATION IRRESPONSABLE. Marre de tout ces projets écocidaire qui s'accumulent. Quand on aura carrelé tout l'arrière-pays avec des panneaux solaires et planté ces épouvantables banderilles que sont les éoliennes industrielles dans la terre agonisante, ceux qui choisissent le toujours plus, porteront la responsabilité du ravage sans retour, de l'espace vital de la si fragile petite et grande faune / flore, qui déjà se meurent de soif sur notre territoire ! Tout ça pour des gros sous alors que la terre brûle !

Contribution n°351 (Web)

Proposée par Christian
(asso.riverains.imp.vignes@gmail.com)
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 21h55

Les nombreuses études préalables à l'enquête publique de ce projet ont montré que celui-ci respectait les intérêts protégés conformément à l'article L 181-3 du code de l'environnement. Les mesures que ce projet comporte, assurent la prévention des dangers ou inconvénients pour les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du même code. Il s'agit de :

- La commodité du voisinage,
- La santé, la sécurité, la salubrité publique,
- L'agriculture,
- La protection de la nature, de l'environnement et des paysages,
- L'utilisation économe des sols naturels, agricoles ou forestiers,
- L'utilisation rationnelle de l'énergie,
- La conservation des sites et des monuments,
- La conservation des éléments du patrimoine archéologique.

L'ensemble de ces éléments est respecté.

La très grande majorité des habitants de notre planète est favorable au développement des énergies renouvelables, mais quelques-uns s'y opposent en raison de la proximité (toute relative) de leur résidence avec ces installations énergétiques.

Comme cela est bien expliqué dans d'autres contributions, les nuisances mises en avant par certains n'en sont pas, comme par exemple les niveaux sonores qui sont très faibles, bien en dessous des normes. Il en est de même des aspects visuels. La tour Eiffel a été décriée lors de sa réalisation, c'est loin d'être le cas aujourd'hui !

Pour toutes ces raisons le projet proposé est exemplaire et doit être accepté.

Contribution n°352 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 22h12

Contre ce projet

Contribution n°353 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 22h13

Je m'oppose à toute dérogation concernant les impacts environnementaux et sur les espèces protégées.

In fine, c'est l'avenir de l'espèce humaine qui est impacté. Dans ce département en particulier qui souffre d'une sécheresse qui ne pourra qu'être freinée, arrêtons d'impacter avec dérogation, Monsieur le Préfet.

Contribution n°354 (Web)

Proposée par Madine marc
(mad.am.mm6677@gmail.com)
Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 22h17

Adresse postale : 11 rue du stade 66550 corneilla la rivière

Madame, prendre conscience de l'importance de la beauté des paysages qui nous entourent est une priorité pour protéger et conserver notre environnement local. Nous sommes nombreux à réaliser que ce projet de 10 éoliennes supplémentaire va contribuer à changer irréversiblement l'aspect de notre patrimoine collectif, notre environnement rural, notre qualité de vie. Le meilleur moyen de s'en convaincre est de monter au belvédère de la chapelle notre dame de Força-Réal renommé par beaucoup « bacon du Roussillon ». Nous sommes de plus en plus nombreux à vouloir conserver ce qui a été si précieusement préservé par nos anciens pour pouvoir transmettre à notre tour ce trésor aux générations suivantes. En effet le fort potentiel attractif de notre village avec une qualité de vie rurale, les paysages modelés par nos agriculteurs sont des valeurs sûres pour les générations futures.

Il n'est plus à démontrer que notre territoire est une zone sacrifiée colonisée par l'industriel peu soucieux du bien vivre Corneillanais. Il est facile de comprendre également que la seule motivation de l'opérateur industriel est d'augmenter la rentabilité des 35 éoliennes existantes qui frise la faillite par manque de production électriques . Il ne faut pas confondre les méga watt installés vantés par le constructeur et les méga watt produits par ces éoliennes. Le changement climatique nous démontre que la fréquence du vent est considérablement modifié et ne fera que mettre en péril l'efficacité de l'éolien industriel dans notre département.

l'implantation des 10 éoliennes empêchera le développement de notre village.

Les cartes du PPRI (plan des préventions des risques d'inondation) démontre qu'il n'est pratiquement plus possible de construire

sur le bas de Corneilla. Alors il facile de comprendre qu'il serait possible de se développer sur le haut. La loi sur l'environnement interdit d'ériger une éolienne industrielle à moins de 500 m d'une maison alors le contraire est également applicable.

La lutte contre les incendies de forêt menacée.

Notre territoire plus que menacé par la sécheresse et réglementé par des alertes et des arrêtés préfectoraux concernant le massif de Força Réal sera mis en danger par ce projet. Plusieurs incendies dans le passé n'ont pu être maîtrisés que par l'appui aérien et il est démontré que ces mats de 125 mètres mettent en péril les secours aériens qui volent parfois à une altitude de 60 mètres. Compte tenu des angles de descente des avions la surface non accessible serait de 5 à 6 fois plus importante mettant ainsi en danger notre village.

Pour la protection de notre territoire, pour conserver notre qualité de vie, pour enrayer cette pandémie industrielle dans notre environnement paysagé, pour permettre aux générations futures de pouvoir s'implanter dans notre village je suis contre ce projet.

Contribution n°355 (Web)

Proposée par LESNE Maya

(maya.lesne@laposte.net)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 22h36

Adresse postale : 5 Carrer Sant Nazari 66300 Tordères

Bonjour,

Ce projet de centrale d'éoliennes industrielles apparaît comme une absurdité.

Sur l'autel de la rentabilité seraient sacrifiés plus de 100 espèces protégées, des paysages magnifiques (notamment Força Réal) qui font partie des richesses naturelles et patrimoniales de notre département, et enfin le bien-être et la santé des riverains qui vont avoir à supporter les nuisances de ces installations. Par ailleurs, la mise en place des éoliennes n'est pas sans impact sur les possibilités de défense contre l'incendie puisqu'elle réduit considérablement les capacités d'intervention des moyens aériens en cas de feu dans un secteur où le risque est prégnant.

Attachée à mon département et à son cadre de vie, je m'oppose donc vivement à ce projet.

Cordialement,

Contribution n°356 (Web)

Proposée par Viticulteur

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 22h44

Madame la commissaire enquêtrice, je suis pour le projet éolien de corneilla.

On verra pas la différence avec 10 Éoliennes de plus, je suis favorable aux énergies renouvelables.

Contribution n°357 (Web)

Proposée par Coll julie

(julie.coll@urbaselec.fr)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 22h48

Adresse postale : 13 rue de la riviere 66500 Los Masos

Je suis favorable à ce projet, et pour le développement des énergies sans carbone. Elles ne dénaturent pas plus un paysage que de voir des routes, des autoroutes ou des zones industrielles. . .

Contribution n°358 (Web)

Proposée par coll charlotte

(charlotte.coll@urbaselec.fr)

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 22h48

Adresse postale : Mas Blasi lo vigne sud route de Marquixanes 66500 Eus

C'est à notre génération de prendre ses responsabilités pour les générations à venir afin de préserver une planète plus respectueuse de l'environnement.

Je suis donc favorable.

Contribution n°359 (Web)

Proposée par Vigneron

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 22h55

Madame la commissaire enquêtrice,

Je suis favorable au projet éolien de corneilla car il va emmener une économie dans le territoire, le maintien d'une viticulture certes avec de faibles rentabilité dans les PO.

Si financièrement ça aide les vigneron à maintenir une activité que personne souhaite exercer eh beh je suis banco.

On a besoin d'énergies renouvelables.

Contribution n°360 (Web)

Proposée par Œnologue

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 22h57

Je suis pour le projet éolien, pour développer l'oenotourisme.

Contribution n°361 (Web)

Proposée par Ecoparc catalan

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 22h59

Les éoliennes ne me dérange pas et on les entend pas depuis pezilla donc pour la municipalité et c'est tout naturellement que je suis pour les éoliennes de corneilla.

Contribution n°362 (Web)

Proposée par Garnatxa

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 23h02

Je veux soutenir les vigneron qui en ont besoin, je suis pour le projet éolien.

Je roule en voiture électrique il me faut bien une source d'énergie pour la recharger.

Contribution n°363 (Web)

Proposée par L'aigle de Bonelli

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 23h09

Le projet est le prolongement de l'ecoparc catalan et j'y suis favorable.

Contribution n°364 (Web)

Proposée par Lézard ocellé

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 23h12

Je suis pour le projet éolien.

Contribution n°365 (Web)

Proposée par Forcareal

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 23h16

J'ai besoin d'électricité pour ma consommation, donc une source proche de ma consommation j'y suis favorable et favoriser ce projet éolien.

Contribution n°366 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 23h19

Je pars le matin travailler et je rentre le soir tard, donc les éoliennes ne me dérange pas et quand je rentre à la maison le soir j'ai besoin d'électricité donc je suis favorable au projet.

Contribution n°367 (Web)

Proposée par Sempredavant

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 23h21

Avec le projet éolien de corneilla, on aura du travail pour la construction et l'entretien donc j'y suis favorable.

Contribution n°368 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 23h23

Si un jour les écolos ferment les centrales nucléaires, au moins on aura une source d'énergie proche de corneilla. Je suis pour.

Contribution n°369 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 23h26

On aime le paysage mais les vigneron ont beaucoup de courage d'entretenir le territoire et si avec le projet éolien ça peut les soutenir et bien j'y suis favorable.

Contribution n°370 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 23h31

Les arguments contre le projet ne tiennent pas la route on a pas vu un effondrement de l'immobilier sur les communes voisines, on a tous besoin d'électricité pour nos confort personnel.

Pour le projet j'y suis pour et puis la municipalité est pragmatique on voit les éoliennes de pezilla sans avoir les avantages, je ferai payer davantage l'électricité aux gens qui sont contre les énergies renouvelables et donc l'éolien.

J'espère que le projet se réalisera.

Contribution n°371 (Web)

Proposée par Tesla

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 23h33

J'ai une tesla électrique et j'ai besoin d'électricité pour la recharger donc je suis pour le projet éolien de corneilla, si on pouvait mettre des bornes électriques dans le village ça m'arrangerait.
Merci.

Contribution n°372 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 23h41

Je roule en trottinette électrique j'ai besoin d'électricité pour la recharger donc pour les éoliennes de corneilla je suis pour.

Contribution n°373 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 23h43

Je suis pour le prolongement de l'ecoparc catalan pour nos amis de corneilla, et surtout pour les vignerons qui subissent la sécheresse de plein fouet.

Contribution n°374 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 23h45

Certains gens sont contre le projet éolien mais si tu leur mets une éolienne dans le jardin, ils seront pour.
Et moi je dis vive le projet éolien de corneilla.

Contribution n°375 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 23h53

Je suis pour le projet éolien car on aura des autoroutes pour se balader dans la garrigue, on voit la différence avec la nouvelle municipalité qui elle s'en occupe de les entretenir.

Contribution n°376 (Web)

Proposée par Maimorirem

Déposée le jeudi 2 mai 2024 à 23h55

Je suis pour le projet éolien car les éoliennes sont un rempart contre le gel dans les vignes.

Contribution n°377 (Web)

Proposée par Zoé

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 00h03

Mon oncle travaille dans les éoliennes, c'est pour ça que je suis pour le projet de corneilla.
Si il peut travailler sur les éoliennes de corneilla je serai content pour lui.

Contribution n°378 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 00h07

Madame la commissaire enquêtrice,

Ma contribution est favorable pour le projet éolien de corneilla car on a les mêmes à pezilla on verra pas la différence avec 10 Éoliennes de plus.

Je roule en vélo électrique tout les weekends dans les vignes de pezilla au milieu des éoliennes et cela ne me dérange pas.

Contribution n°379 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 00h13

Depuis qu'une nouvelle municipalité à été élu en 2020 on voit différents projets avancé, on peut pas rattraper 20 ans d'immobilisme en 4 ans c'est pour ça que je soutiens le projet éolien de corneilla.
Ça permettra de développer d'autres projets sur la commune grâce aux éoliennes.

Contribution n°380 (Web)

Proposée par Las bernés

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 00h21

Je vois les éoliennes de pezilla tout les jours quand je me balade dans les vignes, si on a les mêmes à Corneilla je serai content pour la transition écologique car c'est plus jolie qu'une centrale nucléaire.

J'utilise de l'électricité tout les jours, pour le projet j'y suis pour

Contribution n°381 (Web)

Proposée par Tracteur

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 00h24

J'ai une petite retraite d'agriculteur si le projet voit le jour j'aurai un complément pas négligeable qui me permettra de joindre les deux bout.

J'y suis favorable.

Contribution n°382 (Web)

Proposée par Alvarez valentin

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 08h26

Madame la commissaire enquêtrice

Après le contrat et la stratégie de séduction auprès de la mairie et des agriculteurs, le LOBBI EOLIEN, par le biais d'E.D.F. veut nous imposer sans référendum, sans consentement préalable auprès des corneillanaises et corneillanais, aidés par deux ans de COVID, un parc industriel de 10 éoliennes. Une HERESIE et je me répète encore et encore "dans un mouchoir de poche", seul endroit paisible et prospère de ce village.

Messieurs les vigneron et agriculteurs je respecte votre courage, votre abnégation, votre endurance à travailler vos terres.

Grace à vous et vos ancêtre vous avez préservé ce PAYSAGE IDYLLIQUE.

Et aujourd'hui vous êtes prêts à le "SACRIFIER" !!!

Je n'y crois pas une seconde !

Il est encore temps Messieurs le Maire et propriétaires terriens de faire marche arrière, laisser votre cupidité et fierté derrière vous ; alors on se rappellera de votre SAGESSE.

Toute mon énergie sera vouée à ce combat car il m'est inconcevable que la décision du préfet et après l'analyse de la Commissaire Enquêtrice, que mon bien-être et mon bien soient négligés et dévalués. 43 ans de vie et de quiétude dans ce village balayés d'un revers de manche.

Oui aux énergies renouvelables mais pas un vol, ni un viol, ni un racket pareil de notre petit patrimoine !!!

CE PARC NATUREL NE DOIT PAS DEVENIR UN PARC INDUSTRIEL

Voilà pourquoi Madame la Commissaire Enquêtrice je suis en colère et profondément CONTRE le projet industriel éolien à CORNEILLA DE LA RIVIERE.

Contribution n°383 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 08h29

habitant de Corneilla, je suis pour les énergies renouvelables, et les éoliennes étant dans la continuité des précédentes, je ne trouve pas choquant le projet. je trouve intéressant de profiter de la contribution financière d'EDF pour renforcer la protection du territoire et soutenir la viticulture locale qui en a bien besoin vu les crises qu'elle subie. je trouve bien égoïste de parler de pollution visuelle et de baisse de la valeur des biens immobiliers, on ne peut pas être pour l'écologie mais avec des nuisances que chez les autres.

Contribution n°384 (Email)

Proposée par Claude Cambus

(cambus.claude@orange.fr)

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 01h39

NON au projet CORNEILLA LA RIVIERE

Objet : NON au projet CORNEILLA LA RIVIERE

Madame la Commissaire enquêtrice,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci joint une contribution supplémentaire avant la clôture de l'enquête publique aujourd'hui à 17h00.

j'ai également inscrit sur le site dématérialisé les commentaires 255 et 257.

Je sais qu'il va être dur de peser le poids des CONTRE et des POUR surtout pour en peser réellement l'argumentaire. C'est toute la difficulté de votre tâche !

Je vous prie d'agréer Madame, mes respectueuses salutations

Claude Cambus

Perpignan

1 document associé

contribution_384_Email_1.pdf

Contribution n°385 (Email)

Proposée par Claude Cambus
(cambus.claude@orange.fr)
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 01h41

NON au projet CORNEILLA LA RIVIERE

Objet : NON au projet CORNEILLA LA RIVIERE

Madame la Commissaire enquêtrice,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci joint une contribution supplémentaire avant la clôture de l'enquête publique aujourd'hui à 17h00.

J'ai également inscrit sur le site dématérialisé les commentaires 255 et 257.

Je sais qu'il va être dur de peser le poids des CONTRE et des POUR surtout pour en peser réellement l'argumentaire. C'est toute la difficulté de votre tâche !

Je vous prie d'agréer Madame, mes respectueuses salutations

Claude Cambus
Perpignan

1 document associé
contribution_385_Email_1.pdf

Contribution n°386 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 10h44

Enfin une réunion d'information menée hier soir 2 mai 2024 avec beaucoup de sérieux et de fiabilité par un collectif de citoyens respectueux et responsables.

Beaucoup ce sont effrayés par l'aberration d'un tel projet, étaient loin d'en connaître l'impact destructeur, l'extension prévisible vers Montner et Belesta et la difficulté de s'opposer à de tels monstres financiers. Il est important que ces info continuent à circuler.

Messieurs Mesdames les bailleurs vérifiez vos contrats en cas de faillite de l'exploitant, de revente...qui payera?

Une chance de sauver notre patrimoine : vous êtes à temps de résilier votre bail, donnez l'exemple avec fierté .

Merci d'en prendre conscience

Merci Mme la commissaire enquêtrice

Non à ce projet

Contribution n°387 (Web)

Proposée par Santène Bernard
(bs.66@orange.fr)
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 10h45
Adresse postale : 2, place du Roussillon 66550 Corneilla-la-Rivière

Madame la Commissaire enquêtrice,

Outre la pollution visuelle (non seulement à proximité mais pour une grande partie du département), les nuisances sonores épisodiques pour les riverains, randonneurs etc..., les attaques sur la faune dont les solutions de relogement sont contestables, le projet d'installation de ce parc INDUSTRIEL de 10 éoliennes suscite quelques inquiétudes :

-l'opérateur, comme il en a l'obligation, s'est-il assuré qu'il n'y a pas d'autres solutions d'implantation sur le territoire national?

-Le massif de Força Réal est particulièrement exposé au risque incendie. Est-il raisonnable de se priver, du fait de l'implantation de 10 éoliennes de 125m de haut, d'un appui aérien décisif et de n'engager que des troupes au sol combattre des incendies, souvent violents, si proche des premières habitations de Corneilla?

La Sécurité Civile a-t'elle été consultée sur ce point?

Pour ces motifs, je vous serais reconnaissant de bien vouloir donner un avis défavorable à cette implantation industrielle.

Contribution n°388 (Email)

Proposée par Commune de Corbère Les Cabanes
(dgs@corbere-les-cabanes.fr)
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 10h37

Avis de la commune de Corbère Les Cabanes

Objet : Avis de la commune de Corbère Les Cabanes

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint l'avis de la commune sur le projet de parc éolien de Corneilla-la-Rivière.

Cordialement.

Francis TORRES
Secrétaire Général de Mairie et du SIVM des deux Corbère
66130 CORBÈRE LES CABANES

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité [cid:image001.jpg@01DA9D43.AEBCF640]

1 document associé
contribution_388_Email_1.pdf

Contribution n°389 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 10h50

Très favorable à ce projet!
Enfin des Energies qui ne produisent aucun déchets toxiques ou radioactifs!

Contribution n°390 (Web)

Proposée par Sauvons notre village

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 10h50

Ce projet menace les habitations de la partie Nord du Village et le massif Forca Real
Mobilisons-nous !

Contribution n°391 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 10h51

Complètement favorable!

En luttant contre le changement climatique, l'énergie Eolienne participe à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels!

Contribution n°392 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 10h56

Complètement pour ce projet!
Les énergies renouvelables c'est l'Avenir!

Contribution n°393 (Web)

Proposée par Pierre Matheos

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 11h06

Madame. Avec ce que nous subissons aujourd'hui au niveau du réchauffement climatique il est primordial si on n'est pas égoïste d'accepter un projet dans le prolongement de celui existant qui n'impacte en aucun cas le paysage et donc la suite logique de l'emblématique Parc Éolien Catalan. Avis favorable

Contribution n°394 (Web)

Proposée par Riera de Castells, Jérôme

(jerome_riera@hotmail.com)

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 11h18

Adresse postale : 2, rue des Mûriers 66300 TRESSERRE

Madame la commissaire enquêtrice je me permets ce jour de vous adresser cet avis.

Je suis Jérôme Riera de Castells, vous me trouverez facilement sur les réseaux sociaux. J'habite dans les Aspres et je fais partie du conseil d'administration de l'Association Collectif Le Vent Tourne ». Je voudrais partager ici une expérience éclairée par 7 années d'engagement associatif dédié au respect et à la sauvegarde de l'environnement. Je suis solidaire avec les habitants du Ribéral qui souffrent déjà de la présence de 35 aérogénérateurs géants, et solidaire avec ceux qui refusent se subir ce nouveau projet de 10 machines supplémentaires aux portes de leur village.

Mais quelles sont les raisons de ne pas être d'accord sur ce projet ?

Depuis très longtemps je suis plutôt conscient de l'empreinte de l'homme sur son environnement, et encore maintenant, toujours très favorable à l'idée qu'une énergie doit être renouvelable. J'avais suivi de loin les premières luttes du « Collectif Le Vent Tourne » contre cet « EcoParc » chez nous en 2008, avec curiosité j'avais découvert ces hommes sages qui ont éveillé ma conscience et que je côtoie maintenant. Finesse dans l'analyse et justesse des raisonnements. J'avais été surpris par leur victoire : « on peut donc gagner en étant unis et déterminés, contre ce genre de projets gigantesques » Ensuite, le grand combat de l'association « Fracas » avait fini par me réveiller complètement, la grande désillusion de voir triompher une fausse bonne idée m'avait fait penser « mais on peut aussi perdre » Avec toute cette bonne volonté, union et détermination, les habitants, les élus locaux avaient été déboutés et le plus grand site industriel Français de production électrique grâce au vent a été construit. Au vu de ce terroir défiguré, cette balafre énorme dans notre pays catalan, lorsque les projets ressurgirent chez nous, mon sang ne fit qu'un tour, je m'engageais !

Nous sommes maintenant 7 ans plus tard et à force de travail et de dons financiers « Le Vent Tourne » a réussi à ce que le Conseil d'Etat refuse le RIIPM pour le projet de Passa.

RIIPM, « Raison Impérative d'Intérêt Majeur », réfléchissons un peu à cette raison, cette grande Raison évoquée en tête de chaque projet éolien, mais aussi qui justifie l'acceptation de la classique DDEP, « Demande de Destruction d'Espèces Protégées... »

Inspirons-nous du Code de l'Environnement, examinons ce projet par ce prisme et réfléchissons juste un peu autour des trois « grandes raisons », qui pourraient justifier ce projet de destruction pour ces espèces protégées, mais aussi pour les riverains !

1/ La première grande raison donnée par les promoteurs des projets est :

Simplement : nous avons besoin d'électricité et nous avons besoin d'électricité décarbonée. Ils invoquent le dérèglement climatique.

a/ La France est exportatrice l'électricité.

Extrait journal Le Monde 2024 : Le 3 janvier, la France a enregistré « un nouveau solde exportateur maximum à 20,3 gigawatts », pulvérisant ainsi les précédents records d'exportation, survenus en février 2019 (17,4 gigawatts) et décembre 2023 (18,7 gigawatts), précisait début janvier RTE, le gestionnaire du réseau de haute tension.

*En Occitanie, grâce aux grands barrages et à Golfech, (je vous fait grâce des chiffres que j'ai) nous avons une électricité abondante et décarbonée, et si on ajoute le solaire et l'éolien...nous sommes autonomes et décarbonés.

*A l'échelle du département, 70 aérogénérateurs, beaucoup de solaire, électrifications des barrages de Vinca et de Caramany, et l'éolien en mer qui arrive, nous avons « fait le job » !

*Sur le territoire du projet envisagé déjà 35 aérogénérateurs : en mettre 10 de plus est-il impératif et d'intérêt majeur » ?

- Le piedmont de Força réal porterait 45 aérogénérateurs et deviendrait une zone sacrifiée à la production électrique non essentielle pour la Nation, la Région, et le Département.

b/ La production électrique française n'est pas un facteur qui détermine le réchauffement planétaire.

En EU et dans le monde nous sommes même dans les mieux placés lorsqu'il s'agit du bilan carbone de la production électrique. Les gros pollueurs en EU sont la Pologne et l'Allemagne (que fait Bruxelles ?) et plus loin évidemment les USA, Inde, Chine, Russie...

Si on voulait être extrémiste, on pourrait dire que les promoteurs éoliens « bien-pensants » veulent que nous acceptions de détruire nos espèces protégées, que nous subissions toutes ces nuisances pour permettre aux Allemands et Polonais de polluer.

- Le piedmont de Força réal porterait 45 aérogénérateurs et deviendrait une zone sacrifiée à la production électrique industrielle décarbonée pour compenser la pollution de nos voisins.

2/ La deuxième grande raison est qu'il n'y a pas d'autre alternative :

Nous parlons de production électrique à l'aide générateur utilisant la force du vent. On peut donc parler de l'éolien en mer, dit « flottant » dans le Golfe du Lion. Le choix éthique de polluer encore la mer après avoir polluer la terre n'est pas l'objet du débat, et ce n'est pas une raison qui a pu ou qui pourra arrêter les projets en mer. On ne peut ignorer ce projet, il est bien en route, des investissements massifs se sont concentrés sur l'agrandissement de Port la Nouvelle, les réglementations sont mises en phase avec les besoins techniques, les subventions et prêts publics sont là. Si nous parlons de production, ces sont des chiffres bien plus élevés que 10 machines à Corneilla, et également en inertie de coûts, on parle de centaines de machines, 3 ou 4 fois plus puissantes. Il n'y aura pas de machines à 500m d'un riverain, ni à 2km...la première machine sera à environ 16 km des côtes. Pas non plus d'aigle Royaux ou de Bonelli...

Mais des alternatives de production électrique décarbonée moins agressives existent et plus proches de l'économie réelle, celle des gens. Panneaux solaires thermiques (eau chaude) sur toutes les habitations, et panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtis existants et en ombrières dans les stationnements commerciaux. Cette masse et manne de subvention, déployée dans la construction de ce site, et dédiée à l'industrialisation des terroirs pourrait aller vers la création de filières utiles aux artisans, pour l'emploi, et aux gens, pouvoir d'achat, et à la planète, pour produire de l'électricité vraiment locale (Km0).

Et si on parle précisément de l'atteinte aux espèces protégées : un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies, ce qui n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité.

L'industrialisation des espaces agricoles et naturels est un facteur déterminant de la disparition des espèces.

3/ Ce point 3, qui guide notre réflexion, je me dois de le citer en entier :

"Ne pas nuire au maintien de l'état de conservation des espèces concernées, le cas échéant après application de la séquence « éviter, réduire, compenser ».

Un peu technique mais très révélateur. Nuire...aux espèces concernées. Les habitants sont une espèce concernée ! Si on peut polémiquer sur l'utilité, l'atteinte aux paysages, on ne peut pas nier le bruit. Comme le fait comprendre la MrAe il sera puissant et difficilement supportable pour les premiers riverains, surtout par vent modéré et surtout la nuit, à tous dans le village. Ce bruit régulier et sourd de la pale passant près du mât qui frappe le vent sera multiplié par 10 machines. Ce n'est pas le grondement lointain d'une rivière, mais c'est bien plus similaire à des explosions imprévisibles au fur et à mesure des frappes sur les différentes machines, et suivant leur distance. Elles peuvent causer des phobies, acouphènes et insomnies. Ceux qui voudront partir, seront prisonniers économiquement : qui voudrait acheter une maison avec autant de nuisances, on ne parle même pas de moins-value, mais bien d'impossibilité de vendre, ou alors vraiment à perte ! C'est vraiment un trouble de voisinage imposé en pleine conscience par la municipalité qui ne s'oppose pas à ce projet. Sa responsabilité ne tardera pas à être engagée par des collectifs de riverains, comme c'est le cas ailleurs. Les propriétaires des parcelles données en location pourraient être inquiétés également pour trouble de voisinage.

Et si on parle précisément de l'atteinte aux espèces protégées :

« ou est le suivi de mortalité effectué sur les machines existantes ? »

En tant qu'association environnementale « Le Vent Tourne » a été reçu par les services de la Préfecture à plusieurs reprises, un des points abordés a été justement l'accès à ce suivi, pour constater l'effet des mesures « ERC » sur ces 35 machines. Aucune réponse ne nous est jamais parvenue, et ce malgré notre relance par AR. En effet c'est une chance de pouvoir avoir ces informations avant de construire une autre « tranche » de 30% en plus.

Je suis surpris que ces informations ne figurent pas dans la demande d'autorisation environnementale, dans l'étude d'impact. Je pense que c'est un point essentiel qui doit éclairer ce débat : « si les résultats ne figurent pas dans le dossier c'est qu'ils sont mauvais » c'est ce que nous pourrions légitimement penser. Cette omerta, ou exactement ce mutisme, cette absence de réponse lorsque l'on demande quelle mortalité sur les 35 machines est tout simplement suspecte.

Voici quelques réflexions, qui j'espère pourraient être utiles.

Oui, Madame la commissaire enquêtrice, je vous prie de considérer que ce projet de production d'électricité dans sa configuration actuelle, dans sa localisation, comporte plus d'inconvénients que d'avantages et qu'il ne faut pas l'accepter.

Contribution n°395 (Web)

Proposée par Malik
(malik@tecsol.fr)

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 11h21

Adresse postale : 105 Avenue Alfred Kastler 66100 Perpignan

Le projet répond aux objectifs énergétiques fixés par l'état. Ce site est la continuité du parc éolien catalan. Les conditions d'acceptabilité sont réunies autant sur le plan technique que sur le plan environnementale. Merci de bien vouloir prendre note de cet avis favorable à ce projet.

Bien cordialement,

Malik Hamadi

Contribution n°396 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 11h43

AVIS DÉFAVORABLE à l'implantation de ces 10 éoliennes Mme la commissaire enquêtrice, PARCEQUE:

- Trop de négligence vis à vis de la population tenue à l'écart de toute concertation et toute information
- Des avis défavorables de beaucoup de citoyens conscients de la destruction de leur territoire
- "Quasi industrialisation" du site avec saturation déjà d'éoliennes et risque d'autres extensions
- Le CNPN a déjà émis un avis défavorable à l'obtention d'une dérogation pour destruction d'espèces protégées considérant que ce projet est nocif pour la biodiversité
- Pour la DDTM 66, le projet l'EDF RENOUVELABLE aura un impact négatif sur le site inscrit emblématique de l'ermitage de Força Real et ses abords.
- La DREAL condamne irrémédiablement ce projet, il porte atteinte au patrimoine paysager.
- Etudes mal assurées par EDF sur les Nuisances sonores et visuelles, sur la dévalorisation financières des propriétés
- Le département ne souffre d'aucune fragilité d'approvisionnement électrique

Attention propriétaires Une promesse de bail n'est pas une "simple promesse" mais un engagement définitif. Bien sûr que tout est bien ficelé pour vous SÉDUIRE.

Contribution n°397 (Web)

Proposée par Jean Louis Aubert
(jl.aubert2@wanadoo.fr)

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 11h49

Adresse postale : 21 rue de l'arcade 11400 Verdun en Lauragais

Dans notre région de la montagne noire Audoise beaucoup trop d'éoliennes (une centaine) et ils veulent encore en rajouter 6 sur la commune de Saint Papoul mais à 800 mètres de notre village de Verdun Lauragais. Votre Préfet Mr Bonnier qui était dans l'Aude avant , avait dit en son temps : dans l'Aude il y'a trop d'éoliennes !

Contribution n°398 (Web)

Proposée par Gwen fournie
(Fourniegw@gmail.com)

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 11h55

Adresse postale : 31 ave gilbert 66240 St esteve

Non aux éoliennes, escroquerie, destruction des terres, de la faune et des paysages

Contribution n°399 (Web)

Proposée par Bourdault
(michel.bourdault@outlook.fr)

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 12h10

Les éoliennes sont une pollution visuelle qui ne résout rien car source d'énergie intermittente. Elles détruisent la faune et l'activité touristique, font baisser le prix de l'immobilier et l'attractivité du département.

La solution passera par le nucléaire, et éventuellement le photovoltaïsme couplé à des sources de stockage (batteries).

Il y a vraisemblablement de corruption d'élus et j'espère que les preuves verront le jour

Contribution n°400 (Web)

Proposée par Bédu Didier
(didier.bedu@outlook.fr)
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 12h14

Non aux éoliennes terrestres !
Projet inutile qui ne résout aucun problème tout en en créant d'autres.
Aucune éolienne en PACA, bizarrement... (et le mistral alors ?) : des élus plus intelligents qui respectent l'environnement et l'attractivité de leur région, pas comme les P.O

Contribution n°401 (Web)

Proposée par Carbonnell
(m.carbonnell@hotmail.fr)
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 13h28
Adresse postale : 5 Rue de la Basse 66500 Prades

Concerne contribution 388

Corbère les Cabanes, en manque d'eau chronique. Affligeant de voir que la municipalité n'a pas encore fait le lien entre l'artificialisation des sols, les éoliennes en font partie (voir Avis N°MRAe 2023APO25 page 5, sur le projet Corneilla de la Rivière dont l'emprise sur le sol est de l'ordre de 7,5 ha) à laquelle s'ajoute l'atteinte à la biodiversité de l'endroit, et le dérèglement climatique présent dans les Pyrénées orientales. Manifestement, les sécheresses récurrentes et le déficit en eau dont les deux Corbères subissent les effets depuis quelques temps déjà, ne semblent pas alarmer cette municipalité, au contraire.....

Contribution n°402 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 13h38

Favorable au projet de Corneilla pour contribuer à la transition énergétique au développement local . Il n'y a pas d'autres alternatives. Merci

Contribution n°403 (Web)

Proposée par Jacques

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 13h41

Avec l'apport considérable d'un tel projet pour la collectivité autour de projet pédagogique , touristique avec la visite du parc . Que des avantages pour faire revenir une activité dans le coin. Nous avons l'expérience juste à côté. Jacques

Contribution n°404 (Web)

Proposée par Chevreux Caroline
(carolinechevreux@aol.com)
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 13h43
Adresse postale : 74 Route Nationale 66550 Corneilla la Rivière

Totalement contre ce projet. Je marche quotidiennement sous força real et la garrigue, le paysage est splendide. La faune et la flore subissent déjà de grosses pressions liées à la sécheresse. Les éoliennes y seraient une menace supplémentaire pour les espèces de ce site, un désastre esthétique dans une nature magnifique. Les éoliennes de 125m entraînent des nuisances environnementales, sonores et esthétiques. Sur le marché de l'immobilier les maisons vont également perdre de la valeur dans un paysage devenu laid et sans plus aucun attrait.

Contribution n°405 (Web)

Proposée par Caliciuri
(caliciuri@aol.com)

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 13h51

Adresse postale : 74 Route Nationale 66550 Corneilla la Rivière

Totalement contre les éoliennes sur ce site. C'est détruire complètement le paysage, encore presser sur la faune et la flore. Les éoliennes ont rendu le paysage de Pezilla a Baixas absolument immonde. Elles sont une nuisance sonore, esthétique et en ironnementale. Ne résolvent pas les problèmes énergétiques mais enrichissent quelque uns....

Contribution n°406 (Web)

Proposée par Rédo Fabienne
(redo.fabienne@gmail.com)

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 13h52

Adresse postale : 18 rue du Stade 66550 CORNEILLA LA Rivière

Nous sommes nombreux à penser que le projet éolien est déjà bien implanté dans le paysage et que, l'extension de celui ci aura au moins le mérite de rapporter à notre commune une source de revenus très conséquente. Chacun pourra profiter de ces retombées financières à travers des projets et des investissements collectifs. En fait , Pézilla s'est développé sous nos yeux tandis que Corneilla ,depuis 2015 ,ne fait que regarder tourner les ailes des éoliennes de nos voisins , sous ses fenêtres...Chercher l'erreur.

Il y a aussi une urgence absolue à développer les énergies renouvelables qui nous permettrons de sortir des énergies fossiles (et nous consommerons notre propre électricité !) Nous devons nous engager sérieusement dans une transition énergétique et mettre tout en œuvre pour freiner le dérèglement climatique et pour offrir aux plus jeunes et aux générations suivantes la possibilité d'envisager l'avenir avec plus de sérénité .

Ce projet de 17 éolienne au départ a été revu à la baisse ,et n' en comptera désormais plus que 10 , afin de répondre à toutes exigences et contraintes environnementales.

Chacun se pose aussi la question de l'après... et il est rassurant de savoir que ces éoliennes sont entièrement recyclables et qu'il existe un FONT DE SÉQUESTRE OBLIGATOIRE consacré au démantèlement complet des éoliennes avec une remise en état du site à l'état initial.

Alors OUI ,nous soutenons avec force un projet qui nous donnera les moyens d'être ambitieux pour notre village et de préparer, pour nos enfants , un avenir plus prometteur.

Pour terminer : les ailes des Éoliennes sont bien plus poétiques dans le paysage que tous les pilonnes électriques et lignes haute tension

Contribution n°407 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 14h07

J'ose espérer Madame la Commissaire enquêtrice que le plateau d'argent présenté aux habitants de Corneilla la Rivière sur lequel reposent 10 éoliennes avec inscrit en lettres d'or "continuité de l'ecoparc" ne soit pas une invitation à vous y servir et émettre un avis favorable comme beaucoup le pensent et le craignent.

J'ai espoir que votre rapport Mme Justo soit DIFFÉRENT de ce que TOUS pensent "dicté et joué d'avance" et sans aucun choix.

Vous l'avez le choix, surtout au regard de tous ces avis SÉRIEUX déjà défavorables de la part des habitants, comités, missions, associations, expériences négatives d'autres communes, refus et mises en garde d'autres communes...

Merci de vous positionner et faire la différence comme d'autres commissaires l'ont fait: AVIS DÉFAVORABLE À CE PROJET

Contribution n°408 (Web)

Proposée par Marianne
(porcheurm@hotmail.fr)

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 14h10

Adresse postale : 4 rue Roger Salengro 66720 Latour-de-France

Je suis contre ce projet

Contribution n°409 (Web)

Proposée par Fagede Marion
(marion.fagede@gmail.com)
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 14h10

Je ne souhaite pas que des éoliennes soient installées à Corneilla.

Ce projet dit écologique ne le sera jamais vraiment de par son exploitation par une société privée.

Ce paysage doit rester tel qu'il est avec sa faune et sa flore.

JE SUIS CONTRE LES NUISANCES CREEES PAR LES EOLIENNES : visuelles, sonores, environnementales

Contribution n°410 (Web)

Proposée par CLOTTE GILLES
(gillesclottes@sfr.fr)
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 14h22
Adresse postale : 06 RUE DE FORCA-REAL 66550 CORNEILLA LA RIVIERE

Bonjour,

Je pense que l'avenir de la production électrique doit passer par un mix énergétique, donc le projet éolien de Corneilla la rivière s'inscrit totalement dans cette démarche d'avenir.

De plus, les retombées financières générées par le parc permettront la réalisation de nouvelles infrastructures qui bénéficierons à l'ensemble des habitants du village.

L'opposition systématique aux projets d'énergies renouvelables ne fait que prolonger l'utilisation des énergies fossiles qui conduisent au dérèglement climatique.

JE SUIS FAVORABLE AU PARC EOLIEN DE CORNEILLA LA RIVIERE.

Contribution n°411 (Web)

Proposée par Bessiere
(Nath66700@gmail.com)
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 14h24
Adresse postale : 26 route nationale 66550 Corneilla la rivière

Bonjour

Exploitante agricole vivant du tourisme équestre sur la commune je pense que nous avons déjà une ligne haute tension et un parc éolien en vue ce qui fait déjà beaucoup. Les touristes sont souvent choqués que l'on ait déjà ces verrues...Et nous voulons en rajouter. Nous allons saccager de nombreux chemins, arbres alors que s'équiper de solaire sur nos toits serait largement suffisant ! En outre je pense qu'il y a suffisamment de zones plus éloignées des habitations pour choisir de venir les coller sur ces emplacements !!! De surplus pour ma part, les animaux souffrent du bruit des pales plus que les humains ainsi que les points lumineux rouges qui clignotent toute la nuit!!!! Les vétérinaires assurent que beaucoup de problèmes de santé découlent des éoliennes. Donc pour moi c'est une aberration.

Contribution n°412 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 14h30

Bonjour

Exploitante agricole vivant du tourisme équestre je pense que nous avons déjà une ligne haute tension et un parc éolien en vue ce qui fait déjà beaucoup. Les touristes sont souvent choqués que l'on ait déjà ces verrues...Et nous voulons en rajouter. Nous allons saccager de nombreux chemins, arbres alors que s'équiper de solaire sur nos toits serait largement suffisant ! En outre je pense qu'il y a suffisamment de zones plus éloignées des habitations pour choisir de venir les coller sur ces emplacements !!! De surplus pour ma part, les animaux souffrent du bruit des pales plus que les humains ainsi que les points lumineux rouges qui clignotent toute la nuit!!!! Les vétérinaires assurent que beaucoup de problèmes de santé découlent des éoliennes. Donc pour moi c'est une aberration.

Contribution n°413 (Web)

Proposée par katherine GARCIA
(kjb66@sfr.fr)
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 14h56
Adresse postale : 2 PLACE DU ROUSSILLON 66550 CORNEILLA LA RIVIERE

Je suis contre ce projet industriel SUR CE SITE
le projet éolien de corneilla Força Réal va irrémédiablement détruire la beauté du paysage et la biodiversité du site sans solution pérenne ni satisfaisante pour la faune et la flore. Il a un impact sévère sur des espèces protégées au niveau national voire européen pour certaines espèces (voir livre demande de dérogation espèces protégées). Cela me semble intolérable vis à vis de notre devoir citoyen de conservation et de protection de la nature.
le coût, l'impact sur l'artificialisation des sols et sur la qualité de vie des habitants, et les risques encourus (voir livre 5 : étude des dangers) suffiraient à eux seuls à renoncer à ce projet industriel SUR CE SITE, au regard de la faible rentabilité des éoliennes.
d'autres alternatives à la production d'énergie dans le respect de l'environnement existant, tout comme d'autres moyens pour soutenir nos vigneronnes (vignes participatives, circuits œnotourisme en pleine nature préservée, balades vigneronnes et traditions...)
VOULOIR (faire autrement) c'est POUVOIR.

Contribution n°414 (Web)

Proposée par MURTELIN SOPHIE
(theoldswimmer@gmail.com)
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 14h59
Adresse postale : 23 rue poupiac 66130 Corberie les cabanes

Il est impensable de vouloir mettre des éoliennes dans un secteur d'espèces protégées, dans une nature déjà fortement éprouvée par la sécheresse, c'est encore fragiliser tout notre écosystème. On a eu l'intelligence d'interdire l'illumination des tours...merci de suivre l'exemple

Contribution n°415 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 15h02
Je ne souhaite pas qu'il y est d'éolienne

Contribution n°416 (Web)

Proposée par elsa
(elsajustafre@gmail.com)
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 15h02
Adresse postale : 4 avenue Ribère 66000 Perpignan

je suis contre ce projet sur le site de corneilla et força réal.
J'ai 23 ans, j'ai appris à observer la faune et la flore sur ce territoire avec mon grand père originaire de Millas; Le détruire c'est détruire une partie de mon histoire et de celle de nombreux enfants du pays ou d'ailleurs. c'est sur ce secteur que j'ai appris à protéger et à respecter la faune, la flore et à agir le moins possible sur la biodiversité et le paysage. Et c'est comme ça que vos générations veulent détruire nos richesses et transmettre à nos enfants des friches industrielles et des paysages bafoués ?
au nom de quoi ? de quel droit à disposer de la nature ? respectez la nature, respectez nous, respectez ceux qui suivront...; merci

Contribution n°417 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 15h08
je suis contre ce projet a cause de l'impact environnemental

Contribution n°418 (Web)

Proposée par lise JUSTAFRE
(ljustafre@hotmail.fr)
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 15h14
Adresse postale : 4 avenue Ribère 66000 Perpignan

Je suis contre ce projet sur le site de Corneilla et Força réal. Il y a peut être d'autres endroits en France où cela détruirait moins les espèces protégées et les paysages.

Quand j'ai lu le livre 5 (sur les dangers) de l'enquête publique, j'ai bien pris conscience aussi des risques réels pour les habitants également (projection de pièces, incidents techniques, incendies,...) et positionner des éoliennes si près du village n'est pas cohérent.

au lieu de vouloir produire toujours plus, ne peut on pas trouver d'autres alternatives pour consommer moins ?

et pour les vigneron, si le vin est en crise, les jus de fruits BIO sont en pleine expansion, il y a peut être d'autres solutions que de se faire ACHETER par des industriels qui détruisent ce qui fait notre richesse commune....

je suis contre ce projet sur ce site

Contribution n°419 (Web)

Proposée par Georgette
(elsaelzou@gmail.com)
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 15h29
Adresse postale : 37 avenue Brousse 66100 PERPIGNAN

je suis CONTRE ce projet pour son impact environnemental et la destruction du paysage et de la nature. c'est le plus bel endroit du département

on ajoute aussi des difficultés pour les services de secours aériens en cas d'incendie proche du village.

on a déjà suffisamment détruit le paysage avec les lignes hautes tension, le parc éolien déjà en place visible malheureusement par tout le département et dont les loupottes rouge la nuit perturbent très certainement les animaux par leur pollution lumineuse. C'est une aberration de vouloir encore une fois bétonner et détruire les sols et les espaces. sans parler de ce qu'il adviendra de ces engins industriels quand il faudra les recycler... résolument CONTRE

Contribution n°420 (Web)

Proposée par De laet bruno
(db661@hotmail.fr)
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 15h30
Adresse postale : 03 rue de la Roseraie 66550 Corneilla la rivière

C est Honteux . Aucun Corneillanais n a été consulté pour voter ce projet trop près des habitations et catastrophiques pour tous. Tout comme celui existant. Nos élus locaux ont vendu leurs âmes au diable pour une promesse d argent pour la commune. Super !!! les enfants du pays qui habitent tous à l opposée de ces eoliennes. Que des inconvénients et aucun avantage. D autres alternatives existent . Ce projet n a pas lieu d exister. Merci Monsieur le maire ainsi qu à vos amis. Par contre on compte sur vous pour nous financer la dévaluation des biens lors de la vente. Non à ce projet.

Contribution n°421 (Web)

Proposée par Regis crone

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 15h55

Madame. L'éolien est une source d'énergie qui ne pollue pas stable elle vient de faire ces preuves avec une production record cette année. Ce site est propice pour ce genre d'énergies. Bien à vous

Contribution n°422 (Web)

Proposée par hadrien
(colomer.hadrien@gmail.com)
Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 16h03

j'ai 30 ans et j'ai l'habitude de me promener sur les chemins de corneilla et de força réal à pied, à vélo ou à cheval seul , en faille ou entre copains.

je suis CONTRE ce projet sur plusieurs plans :

Impact visuel : Même si elles sont une source d'énergie propre, les éoliennes vont altérer le paysage naturel et perturber la vue des collines et des plaines environnantes.

Bruit : Les éoliennes produisent un bruit constant en raison du mouvement des pales qui peut être gênant à proximité pour les riverains et les promeneurs.

Effets sur la faune locale et les habitats naturels. Les oiseaux et les chauves-souris risquent de heurter les pales en volant, ce qui peut entraîner des blessures ou la mort.

Dégradation des sols et perturbation de la végétation locale: L'installation des éoliennes nécessite des fondations en béton et des travaux de terrassement. Ce qui a des conséquences à long terme sur l'environnement.

Dépendance à l'énergie éolienne : La dépendance excessive à l'énergie éolienne peut être risquée. Si les conditions météorologiques ne sont pas favorables, la production d'électricité peut être réduite.

c'est très dommage pour ce secteur si beau et si sauvage que j'ai plaisir à parcourir à vélo ou à cheval sans abîmer l'environnement

Contribution n°423 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 16h10

Le parc éolien existant est déjà monstrueux ...il s'ajoute à la ligne à haute tension et l'ensemble défigure ces vallées de vignobles exploités !! N'y a-t-il pas assez de terres saccagées par le béton dans le département ?? Nous battons le record national de surfaces commerciales avec d'immenses parkings !!! Peut-être faut-il réfléchir à l'autre solution d'énergie renouvelable et couvrir ce qui est déjà perdu de panneaux solaires. Et penser intérêt général et non pas intérêts privés ...ce qui ressort clairement de la liste des parcelles impactées et des noms des propriétaires !!!

Contribution n°424 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 16h16

Bonjour,
Ce projet semble certes très intéressant pour la commune mais l'est beaucoup moins pour les habitants. Outre les nuisances sonores dues à la proximité des éoliennes, vous devez prendre en compte la dangerosité de ces structures proches de chemins de randonnées que ce soit à pied ou à cheval. Le choix d'un autre endroit beaucoup plus éloigné serait nettement mieux.
D'avance merci d'étudier ma demande,
Cordialement

Contribution n°425 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 16h28

Je suis contre les éoliennes à Corneilla.
Elles dénaturent le paysage.

Contribution n°426 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 16h34

Je constate Beaucoup de contributions CONTRE le projet des éoliennes depuis cette réunion d'information hier soir.
Et Je découvre Une arnaque financière !
Avis défavorable bien sûr

Contribution n°427 (Web)

Proposée par Queralt Liv
(liv@queralt.net)

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 16h57

Adresse postale : 8 rue Forca Real 66550 Corneilla la Riviere

Bonjour,

Je suis fortement contre l'implantation des 10 éoliennes prévues sur la commune de Corneilla la rivière et qui menace la beauté naturelle de notre village. Ce projet, qui semble motivé principalement par le profit, défigurerait notre paysage et ne profiterait qu'à quelques-uns au dépense de nous tous qui aimons la nature. Il faut réagir avant qu'il ne soit trop tard!

Contribution n°428 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 mai 2024 à 16h58

Il y a déjà sur la commune de nombreuses éoliennes et une ligne à haute tension qui défigurent les paysages de pleine nature, d'activités agricole et en particulier viticoles.

Il paraît plus pertinent d'utiliser le photovoltaïque sur les nombreuses surfaces commerciales et d'activités artisanales et industrielles déjà artificialisées pour préserver ces espaces naturels. De plus on peut craindre que des intérêts particuliers prennent, en cette occurrence, le pas sur l'intérêt général.



**A l'attention de Mme Martine JUSTO,
Commissaire enquêtrice**

Perpignan, le 25 avril 2024

Lettre de soutien au projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière

Je, soussigné Jean-Christophe NIERGA, agissant en qualité de Président de la délégation des Pyrénées-Orientales de la Fédération des Travaux Publics Occitanie confirme par ce courrier notre soutien au projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière.

La SAS PARC EOLIEN DE CORNEILLA porte un projet important pour le département des Pyrénées-Orientales. Il témoigne de l'implication de notre territoire en faveur des énergies renouvelables.

Notre Fédération est pleinement engagée dans la transition écologique et énergétique, et dans la décarbonation des infrastructures et de leurs usages. Les entreprises de Travaux Publics catalanes sont favorables au développement de solutions durables respectueuses de l'environnement et ce projet éolien est une opportunité pour notre département.

Par ailleurs, le développement des énergies renouvelables génère de l'activité qui doit irriguer le tissu des entreprises locales. Nous demandons à M. Sofiane BOUKEBBOUS, porteur de ce projet, des engagements en matière de recours aux entreprises du territoire.

Pour ces raisons, le projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière est en adéquation avec notre vision du développement de l'emploi local et de la transition énergétique. Nous le soutenons avec nos entreprises adhérentes et nous souhaitons accompagner son développement.

Jean-Christophe NIERGA

Président de la délégation des P-O de la F RTP Occitanie

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a small horizontal stroke at the bottom.